



**HAL**  
open science

## Architecture contemporaine à Versailles. Critiques et alternatives. Parcours, écritures, dessins

Jean Castex, Patrick Céleste, François Delorme, Jean-Charles Depaule, Marcelle Demorgon, Philippe Panerai, Richard Sabatier

### ► To cite this version:

Jean Castex, Patrick Céleste, François Delorme, Jean-Charles Depaule, Marcelle Demorgon, et al.. Architecture contemporaine à Versailles. Critiques et alternatives. Parcours, écritures, dessins. [Rapport de recherche] 156/82, Ministère de l'urbanisme et du logement / Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA); Unité pédagogique d'architecture n°3 / Association pour le Développement de la Recherche sur l'Organisation Spatiale (ADROS). 1982. hal-01885869

**HAL Id: hal-01885869**

**<https://hal.science/hal-01885869>**

Submitted on 10 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Architecture contemporaine à Versailles

Critiques et alternatives  
Parcours, écritures, dessins



**ADROS UP3**

CASTEX Jean  
CELESTE Patrick  
DELORME François  
DEPAULE J-Charles  
DEMORGON Marcelle  
PANERAI Philippe  
SABATIER Richard

MINISTERE DE L'URBANISME  
ET DU LOGEMENT  
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

«Architecture contemporaine à Versailles»  
«critiques et alternatives»

Rapport de Recherche

VERSAILLES  
Parcours, écritures, dessins.

Jean CASTEX, Patrick CELESTE,  
François DELORME, Jean-Charles DEPAULE,  
Marcelle DEMORGON, Philippe PANERAI,  
Richard SABATIER

## Avertissement

Cette étude a été commandée et financée par la Direction de l'Architecture (Ministère de l'Urbanisme et du Logement) et réalisée par une équipe de l'Association de Recherche de l'Unité Pédagogique d'Architecture de Versailles (A.D.R.O.S. - UP3)

Appel d'offre 1978  
contrat numéro 79-08

Patrick Céleste a assuré la direction de la recherche, Philippe Panerai, la responsabilité scientifique.

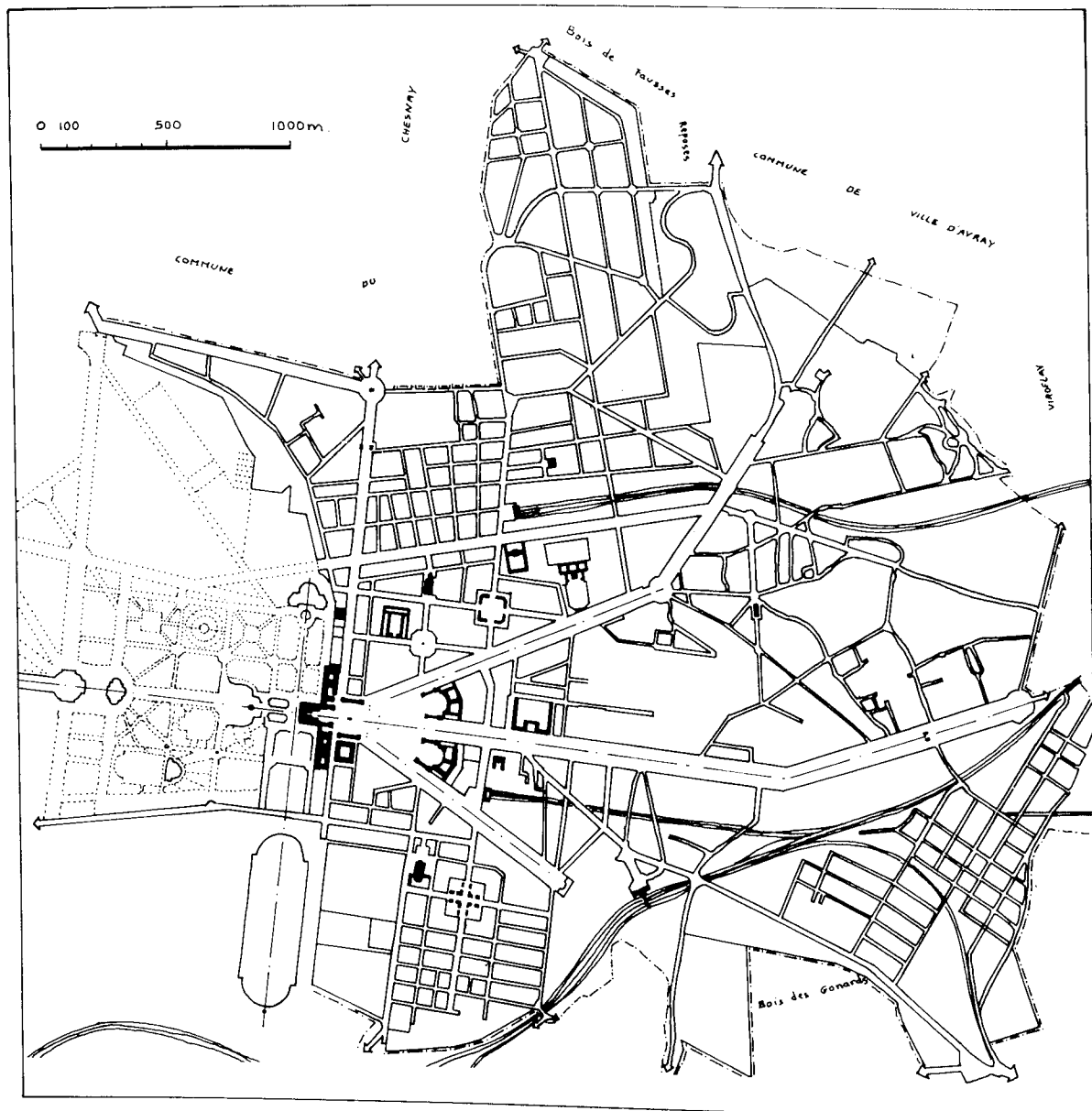
Ce volume a été ainsi rédigé.

- Introduction par Patrick Céleste et Philippe Panerai.
- Invalides-Versailles R.G. une reconnaissance par Jean-Charles Depaule.
- Trois tableaux des ponts de la ligne Invalides-Versailles R.G. par Jean-Yves le Boulanger et par Alain le Bourblanc.
- Vlan, Vony, Vick par Philippe Panerai.
- Exercice pour un amateur de villes par Patrick Céleste.
- Quatre instantanés... par Philippe Panerai.
- Les enclaves par Patrick Céleste et François Delorme.
- Une manière, entre autres, d'arriver à Versailles en suivant la Nationale 184... par Marcelle Demorgon et Richard Sabatier.
- Les clôtures par Patrick Céleste.
- Vendredi 18 mai 1979 par Philippe Panerai.
- L'esthétique des années 1950-1970 par Patrick Céleste.
- Cours et courettes par Patrick Céleste.
- A la recherche de l'urbanité perdue : l'immeuble urbain dans les recueils du XVIIIème et du XIXème siècle par Jean Castex.
- Le carrefour des avenues de St-Cloud et de l'Europe par Philippe Panerai.
- Annexe, architecture contemporaine et tissu urbain par Philippe Panerai.

*Cette publication constitue le compte rendu scientifique de fin de contrat, son contenu n'engage que la responsabilité des auteurs.*

## Sommaire

- Introduction	p. 7
- Invalides, Versailles R.G.	p. 13
- Trois tableaux des ponts de la ligne Invalides, Versailles R.G.	
- Vlan, Vony, Vick	p. 19
chap.I - Un exercice pour l'amateur de villes	p. 21
- Quatre instantanés Clagny, Porte Verte...	p. 29
chap.II - Les enclaves	p. 33
chap.III - Une manière entre autres, d'arriver à Versailles en suivant la Nationale 184	p. 61
chap.IV - Les clôtures	p.107
- Vendredi 18 mai 1979	p.125
chap.V - L'esthétique des années 1950-1960-1970	p.127
chap.VI - Cours et courettes	p.133
chap.VII- A la recherche de l'urbanité perdue : l'immeuble urbain dans les recueils des XVIIIème et XIXème siècles	p.139
- Le carrefour des avenues de St-Cloud et de l'Europe	p.157
- Annexe, architecture contemporaine et tissu urbain	p.159



## Introduction

Tout rapport de recherche est la réponse à une commande qui dans le contrat signé se condense en quelques lignes, fixant la *consistance de la mission*. Pour notre part, nous nous engageons en étudiant l'architecture contemporaine à Versailles et son insertion dans le tissu urbain, à :

- 1. repérer et classer - des constructions récentes, tant dans le centre qu'à la périphérie de celui-ci - des espaces de désagrégation urbaine et d'aménagement potentiel ;
- 2. d'analyser les plus caractéristiques d'entre eux en termes de rapport entre construction et tissu urbain ;
- 3. en tirer des conclusions applicables à l'aménagement des villes anciennes.

Cette étude se présente comme la poursuite ou plutôt le prolongement d'un travail antérieur mené sur l'histoire architecturale de la ville de Versailles (1), de la venue de Louis XIV vers 1660 à 1914 ; histoire volontairement arrêtée à la veille de la première guerre mondiale mais qui, sous les formes multiples des lotissements pavillonnaires et des constructions de villas cossues, s'étend jusqu'à la veille du second conflit mondial.

De 1660 à 1914, l'histoire architecturale de Versailles peut être découpée en quatre grandes périodes caractérisées chacune par la nature du rapport entre la forme de la ville (forme globale ou plus particulière de ses quartiers) et les types de ses constructions.

- Une brève période de 1660 à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle est marquée par l'édification du château et de la première ville suivant des procédures d'avant-garde dans l'histoire des villes fondées. C'est un essai novateur qui contraint cette première ville de Versailles à n'être qu'un fragment pris dans un paysage ouvert qui la dépasse et l'organise et que tissent de grands tracés perspectifs. Les bâtiments eux-mêmes (pavillons isolés, maisons en rangées, accolables et alignées le long des rues) semblent des types artificiels soumis à la mise en place d'un espace scénique constitué par des figures

géométriques réglées et perdues dans une sorte de cité jardin aristocratique. La forme de la ville-paysage l'emporte sur les types de bâtiment.

- La constitution de la ville bourgeoise : au cours des trois premiers quarts du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le rapport se renverse, les immeubles et constructions particulières se développent et se densifient sur un mode du «laisser faire» au gré des usages et de la force des spéculations privées. On assiste alors à la création de la ville bourgeoise, ville des contiguités articulées suivant la structure de l'îlot et des parcelles, ville familière telle qu'en de nombreux quartiers nous la connaissons encore.
- Dans le dernier quart de siècle, la ville prend plus nettement conscience d'elle-même, de ce qui la lie encore au château, et de ce qui commence à l'en séparer au fur et à mesure qu'elle grandit et déborde les limites fixées par les rues tracées et bâties sous Louis XIV, et que s'instaure un rapport centre/périphérie avec la création de nouveaux quartiers résidentiels et l'installation dans ses confins de maisons de campagne et de parcs. Cette période est marquée par des projets d'aménagements volontaires afin de redonner une forme globale à Versailles adaptée à la taille de la ville, par le percement de boulevards et la création de nouvelles ordonnances d'ensemble. Ce renforcement du niveau global ne produit pas pour autant un renversement du rapport type/forme urbaine qui cette fois, se ferait en faveur de son second volet, mais établit un équilibre entre le domaine public et les domaines privés. En particulier, c'est par le contrôle de leurs connexions au niveau de l'alignement et des façades que se propage le projet d'embellissement de la ville.

---

(1) J. Castex, K. Burlen, P. Céleste, Ph. Panerai, *Développement morphologique et typologie architecturale de la ville de Versailles*, contrat CORDA, 1977. Et sous le titre, *Versailles, Lecture d'une ville*, publication d'un ouvrage aux éditions du Moniteur, 1980.

- Après une période de stagnation, (Versailles fut déserté à la Révolution), le XIX<sup>ème</sup> siècle voit à partir de 1860 se lotir les vastes terrains périphériques. Villas et pavillons s'installent et le rapport type/forme se relâche. Les types sont contraints, organisés et codifiés de l'intérieur indépendamment des terrains où ils s'inscrivent. *Cette délocalisation indique que ce n'est plus comme dans les périodes précédentes «en ville» la situation urbaine qui détermine le type mais l'inverse, le type non situé qui donne forme au tissu* (2).

A ce découpage de l'histoire architecturale de la ville peut être mis en parallèle le découpage de la forme de Versailles : la ville, comme ensemble d'objets bâtis, peut être lue comme réunion de morceaux de ville, d'unités territoriales, chacune caractérisée par un tracé particulier des rues, des types de bâtiments et un mode dominant d'occupation des parcelles.

- Au centre, la Place d'Armes et les trois avenues en Trident délimitent un triangle projeté en même temps que les premiers agrandissements du château, sorte de lieu ouvert, creusant un vide occupé pendant longtemps par quelques grands hôtels au milieu de leur parc. On y lit actuellement le prestige de Versailles, prestige départemental où la Préfecture, le Tribunal, la Poste... forment avec la Mairie une sorte de centre administratif installé sur une béance laissée par le château déserté, et qui n'a pas encore fini d'être comblée.
- De part et d'autre du triangle central, se trouvent des quartiers tracés aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, ils forment actuellement la ville au tissu dense, organisés par îlots.
- Au-delà, les faubourgs (XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup>) au tissu plus lâche sont organisés par parcelles sans une structuration par îlots.
- A la périphérie, les quartiers suburbains (XIX<sup>ème</sup> siècle), des villas, des pavillons... la ville a alors cessé de se faire.

Cette cohérence s'estompe pour la période contemporaine, les limites de l'agglomération coïnci-

dant presque avec celles de la commune, les extensions vers l'extérieur sont bloquées et ont pour effet un mouvement en retour sur le territoire urbanisé. On ne crée plus de rues nouvelles, on adapte les anciennes aux prérogatives de la voiture. L'agglomération se transforme, se «banlieurise» de l'intérieur. L'architecture et l'aménagement contemporains bousculent jusqu'au centre de la ville des dispositions tissulaires jusqu'alors tenaces, la ville est en crise.

Renouant avec l'histoire de Versailles, reprenant son cours en 1944, au moment où s'installe à la municipalité le Conseil de Libération, nous voudrions le faire sous une forme différente de celle que nous avons adoptée dans «Versailles, lecture d'un ville». Les raisons principales de cette réorientation ne tiennent pas uniquement aux difficultés inhérentes à l'histoire immédiate, (l'accès aux informations, en particulier aux documents d'archives est plus complexe, d'ailleurs l'actualité archive peu), mais tiennent beaucoup plus à une volonté de dépasser les limites d'un constat pour engager une critique, et proposer sur quelques exemples précis, par le dessin, le montage, le croquis, le texte des solutions ou plutôt des prises de position qui pourront comme le suggère M. Tafuri (3) prendre la place dans le débat actuel.

Cette étude est une critique, discipline sévère qui prend tous les aspects d'un exercice ingrat quand elle doit se porter sur les bâtiments de la production courante contemporaine. La période héroïque du Mouvement Moderne est bien finie et on ne peut à la suite de P. Francastel ni recommencer «Art et Technique» (4), ni extraire des bâtiments modernes les liens qui les unissent au Cubisme, aux arts figuratifs, à la nouvelle révolution des

(2) *Versailles, Lecture d'une ville*, op. cit., conclusion méthodologique.

(3) M. Tafuri, *Théorie et Histoire de l'Architecture*, S.A.D.G., Paris, 1976 (Bari, 1968).

(4) Pierre Francastel, *Art et techniques aux XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles*, 1956, éd. de Minuit.



consciences que les théories de la relativité ont apporté sur notre mode d'appréhension du temps et de l'espace, ni saluer la part d'innovations techniques que portait le béton armé. La critique est aussi une discipline rare, la France reste, malgré quelques tentatives et la conscience d'une carence, un pays sans critique architecturale comparable à celle menée en Italie (la grande presse s'en fait l'écho au-delà de la presse spécialisée et fournit des critères pour évaluer un certain savoir et des productions, afin d'éviter le piège des avis subjectifs). Elle est une garantie pour les architectes en formant un corps de doctrines consciemment constitué.

Parmi les nouveaux bâtiments de Versailles n'émerge rien de très remarquable, susceptible d'arrêter un instant de sympathie, de porter l'enthousiasme, que l'on ait plaisir à remarquer comme un trait, une disposition heureuse pouvant avoir valeur d'enseignement et être répété. Il est vrai que F. Blondel avait écrit que l'architecture de la ville pouvait et devait être médiocre mais alors le mot n'avait pas la charge négative qui est la sienne maintenant. La médiocrité s'adressait aux classes bourgeoises, plus ou moins écartées de l'architecture, et caractérisait une convenance civile déployée sur un registre restreint et discret laissant les fastes de l'architecture savante à la maison du prince et à l'église. César Daly au XIX<sup>ème</sup> siècle a les mêmes mots pour caractériser les maisons à loyer, elles sont : *destinées à la foule - c'est-à-dire à une multitude d'hôtes se remplaçant de jour en jour selon des nécessités variables de travail, de position de fortune - habitées de haut en bas par des locataires de classes sociales diverses, étrangers les uns aux autres, (elles) ne sauraient admettre aucune originalité de physionomie* (5).

Soit, Versailles ne déroge pas à la règle, l'architecture courante actuelle y est terne, mais... si elle ne pouvait être que cela ! En fait, elle disloque cet espace moyen, la ville, qu'elle avait jusqu'alors contribué à former et dont maintenant elle se nourrit tout en prétendant le restituer... comme signe, pour ses valeurs d'exposition (6). Il faut dire que Versailles se vend, et se vend bien. Proximité du parc, toitures à la Mansart et pierre

de taille font les délices de la promotion.

L'habitant s'y laisse prendre et croit naïvement à l'existence d'un «style versaillais».

L'architecture de ces vingt dernières années semble se définir par trois caractéristiques : exclusion, uniformisation, exhibition.

**L'exclusion** se lit sur le cadastre, elle est vécue quotidiennement. Sauf exception la rentabilisation des dernières grandes propriétés se fait sans création de nouvelles voies publiques. La parcelle se dessert par l'intérieur, en cul-de-sac, et les bâtiments ne participent plus à l'organisation des espaces de la ville. Les opérations se font côte à côte au gré des opportunités foncières, sans dessin d'ensemble, provoquant dans le tissu une suite de hiatus, favorisant les antagonismes et les conflits. Sous le règne du prospect et du parking, les arbres tombent, les murs sont abattus, les jardins disparaissent sans que pour autant la ville progresse. Stérile, l'espace du grand ensemble façon Mansart s'installe, avec ses bacs à fleurs alibis, ses pelouses interdites, ses jeux d'enfants où les enfants ne jouent pas, et son absence de statut. Refusant le mélange des genres et des activités, incapable de créer une rue, une place, un coin, un square quand elle opère sur d'anciens terrains libres, la nouvelle architecture versaillaise s'attaque aussi aux tissus déjà constitués (7).

Hâtivement déclarés vétustes, des bâtiments sont démolis. Sans doute n'avaient-ils pas des qualités monumentales justifiant une conversation à tout prix, architecture modeste, ils étaient là, assurant la continuité des rues, acceptant les transformations, les ajouts, les activités diverses. Qu'a-t-on

(5) César Daly, *l'Architecture privée au XIX<sup>e</sup> siècle, sous Napoléon III*, tome I, 1864.

(6) Toute œuvre présente selon Walter Benjamin, deux pôles essentiels, l'un porte sur sa valeur culturelle de l'œuvre, l'autre sur sa valeur d'exposition, *l'œuvre à l'ère de sa reproductibilité technique*, dans Poésie et Révolution, p. 182.

(7) La création d'un secteur sauvegardé et les efforts de ces toutes dernières années tentent de renverser le mouvement. Ce léger espoir peut être à l'origine d'une autre conception de l'architecture urbaine à Versailles.

gagné à les remplacer ? - éventrement des angles, ruptures des alignements, retraits intempestifs, la ville exhibe ses dents creuses.

**L'uniformisation** de l'architecture est la conséquence de cette exclusion. Incapable de prendre en charge une situation précise qui tienne compte de la diversité des quartiers et de leur histoire, la construction se donne pour versaillaise et forge de toutes pièces un style. Toute audace, toute innovation sont bannies. On oublie que le château offre vers la ville une façade en brique, on ignore le plâtre et les enduits colorés. Et ne parlons pas de la meulière. La ville dorénavant doit être blanche uniformément. Les bâtiments anciens voient sous le coup de ravalements barbares disparaître leur subtilité, les irrégularités sont rectifiées. Quant aux nouveaux, prétendant poursuivre une tradition classique qui n'est plus qu'un argument de vente, ils dissimulent des volumes sans charme derrière des façades de pierre aux modénatures incorrectes et aux proportions douteuses. Jadis bannies des constructions élevées, le comble à la Mansart devient la règle tandis que les dalles qui recouvrent les parkings sont baptisées jardins à la française.

Malgré la rigueur, l'ordonnance, l'obligation de se référer à un type consacré, les bâtiments anciens possédaient des capacités d'adaptation, de transformation.

Les «barres» récentes en abolissant les différences entre les faces et entre les étages offrent un espace stérile. Les balcons eux-mêmes, derniers recours d'une appropriation possible par les habitants sont aussi l'objet d'une codification : couleur des stores ou du mobilier «de jardin» sont fixées pour s'harmoniser avec l'architecture. Interdits, normalisation.

**L'exhibition** est le dernier trait de cette architecture sans esprit. Fixé par les prospectus, le retrait par rapport à la rue s'accompagne d'une destruction des murs et des clôtures. Le no man's land qui borde le trottoir devient un présentoir. Rarement les habitants du rez-de-chaussée peuvent se l'approprier. Bordé de chaîne comme un monument funéraire, l'«espace vert» devient l'accompa-

gnement obligé du standing, quand il n'est pas simplement transformé en parking. Lanternes vénitienes, arbustes rabougris, entrées de garages.

La critique portera sur deux aspects complémentaires : la forme urbaine, l'objet architectural.

**La forme urbaine**, nous interrogeons la capacité de l'architecture moderne à s'insérer dans des tissus existants (cas des opérations de dimension réduite situées dans les quartiers anciens), à en poursuivre la logique (opérations juxtaposées à des tissus traditionnels), ou au contraire à proposer de nouveaux modes d'organisation du bâti, et par conséquent des espaces urbains (cas des opérations périphériques).

**L'objet architectural**, nous voulons mettre en évidence les registres formels utilisés, les matériaux et les modes constructifs, et tenterons d'en proposer une interprétation sémantique : codes sous-jacents, jeux de références, etc.

Dans tous les cas il s'agit d'envisager comment des productions permettent ou contrecarrent, favorisent ou interdisent les pratiques urbaines traditionnelles. Ceci mettant en jeu aussi bien des questions de constitution du tissu (découpage, hiérarchies, alignements, continuité, la forme urbaine), que de conformation de l'objet (capacité à se modifier, rôle des matériaux et des systèmes constructifs, etc).

On ne trouvera pas pour autant dans ce rapport une somme de prescriptions, de recettes directement applicables à l'intérieur des quartiers anciens. Il ne se propose pas de fonctionner comme recueil à la fois récitatif et exemplatif, et essaie de se défaire d'une crispation sur une esthétique figée permettant de réparer un appareil scénique menaçant ruine (la ville de Louis XIV n'en finit pas de finir...); mais au contraire cherche à élargir le champ de ses interrogations au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler centres ou quartiers anciens. Tout quartier est ancien, même ce qui n'est pas constitué en quartier, et le domaine de la fluidité, de la circulation est ancien, la route, la route elle-même est ancienne.

## Pour la banlieue

Nous nous proposons dans cette recherche de nous intéresser *aux architectures mineures*, d'affirmer qu'un coin de rue, un mur de clôture, un ravalement de façade, l'aménagement d'une cour ou d'un garage réclament autant d'attention qu'un grand programme, que la périphérie est aussi digne d'intérêt que le centre historique d'une ville.

La banlieue est ici l'objet d'une reconnaissance, celle de sa propre valeur de centralité, ou plutôt celle de ses multiples formes de centralité. Il n'y a paradoxe qu'en apparence. Alors que la capitale au vieux tissu dense voit sa population diminuer, les communes périphériques se gonflent et se transforment. A ne vouloir considérer que le cœur des villes (ou les grands ensembles), on nie l'évidence de la banlieue, ses petits centres, ses tissus de confins, ses villas et ses pavillons. Tandis que la ville éclate de toute part, que les limites de l'agglomération bourgeonnent, des pôles se constituent où se concentre, pour un temps, la vie du banlieusard ; quotidienneté dérisoire pour certains, réalité pour d'autres (8).

Versailles présente plusieurs des aspects de cette centralité mouvante et éclatée. D'abord parce que longtemps lieu du pouvoir, prétendant rivaliser avec Paris, elle n'en est plus en fait qu'un satellite qui cependant joue un rôle de centre autonome autour duquel se sont développés ses propres quartiers périphériques et sur lequel se raccrochent quelques communes voisines.

La banlieue est issue en grande partie du morcellement des grands domaines, des grandes propriétés (9). Aujourd'hui à Versailles, les dernières sont l'objet d'une densification : les villas détruites sont remplacées par des immeubles, des *résidences*. Par une sorte d'effet en retour ces types d'immeubles nés en périphérie viennent transformer l'image et la structure du centre en s'intercalant dans un parcellaire ancien dont ils méconnaissent l'organisation. Ainsi nous voyons une partie de la banlieue traditionnelle se transformer jusqu'à présenter certaines des caractéristiques

qui depuis ces derniers temps semblaient n'être réservées qu'au *grand ensemble*. La forme des bâtiments, leur implantation, l'aménagement des espaces extérieurs, les rapports de distanciation, voire d'exclusion, qu'entretiennent les divers éléments de l'espace urbanisé, finissent par bloquer toute possibilité d'évolution, de transformation, par interdire toute manifestation de la vie quotidienne. L'importance prise par la circulation, les fluides, les règlements, trouve sa finalité dans la réduction de l'habitat au seul espace privé du logement.

- 
- (8) Plus qu'aux analyses des *Pavillonnaires* (Paris, CRU, 1966) qui portent sur l'espace interne du logement nous nous intéressons ici aux lieux urbains supports d'activités collectives. Cf H. Raymond : *Espace urbain et équipements socio-culturels*, Paris, ISU, 1976 et Cl. Bauhain, N. Hautmont, H. Raymond, M. Segaud : *L'image de l'espace urbain*. Ces réflexions sont bien entendu tributaires des travaux d'H. Lefebvre notamment *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968, et *La révolution urbaine*, Paris, NRF, 1970, mais elles doivent beaucoup également au cinéma dont certaines productions révèlent derrière le thème principal une attention à cette quotidienneté : *Deux ou trois choses que je sais d'elle* (J.-L. Godard), *Des enfants gâtés* (B. Tavernier), *La dernière femme* (M. Ferreri), *Elle court, elle court la banlieue* (G. Pirès), *Le souffle au cœur* (L. Malle), *Céline et Julie vont en bateau* (J. Rivette), pour les films récents ; *La belle équipe* (J. Duvivier), *Le jour se lève* (M. Carné) pour les réalisations plus anciennes. Citons enfin dans ce domaine l'importance de la littérature, notamment du roman : L.-F. Céline (*Mort à crédit*, *Voyage au bout de la nuit*), Ch. Rochefort (*Les petits enfants du siècle*) et particulièrement l'œuvre de R. Queneau (*Loin de Rueil*, *Le Chiendent*, *Pierrot mon ami*, *Les fleurs bleues*).
- (9) "L'Ile-de-France, terre de châteaux, de grands domaines et des forêts, continua d'être un séjour de choix pour l'aristocratie. La vieille noblesse y avait pris sa place sous Napoléon, plus encore depuis la Restauration qui avait relégué maréchaux, généraux et autres nobles de l'Empire au second rang". Ce sont en grande partie ses propriétés qui seront bâties au bénéfice de la banlieue. *Histoire de l'Ile-de-France et de Paris*, publiée sous la direction de Michel Mollat : éd. Edouard Privat, Paris, 1971.

Face à cette situation, l'étude des rapports entre continuité et discontinuité urbaine ouvre sur des propositions de solutions alternatives et désigne des modifications possibles dans l'espace urbanisé des réalisations récentes. Nous partons d'un constat : l'impossibilité d'un retour en arrière. On ne peut refaire à l'identique la ville du XVIIIème ou du XIXème siècle avec ses bâtiments de pierre, de plâtre et de bois, avec ses îlots clos, ses cours et ses jardins supports d'une pratique quotidienne qui les transforme continuellement, ni même la banlieue du début du siècle.

Mais, à l'abri de la stricte ordonnance que réclament les espaces publics voués à la codification de la façade, en retrait des nécessités de la circulation, par un jeu discret de clôture, de marquage, il semble possible d'apporter des solutions aux problèmes que posent l'homogénéisation de l'espace, sa réduction actuelle et sa dislocation. Il semble possible, à partir d'une connaissance de la logique des tissus urbains, de proposer quelques greffes, d'inscrire des différences, supports possibles de pratiques, de recoller des morceaux épars, de réparer les blessures trop vives, de redonner à l'espace un statut.

Le sens de la théorie (comme science de l'observation et de la description) n'est pas celui d'une quelconque «vita contemplativa», il ne peut être détaché de notre position critique en faveur de la ville, engagée dans la défense de notre culture urbaine. Cette critique s'exprime tour à tour suivant les trois modes de la connaissance, pour reprendre la classification de P. Bourdieu (10).

- Elle est connaissance phénoménologique qui entretient avec l'objet qu'elle observe, la ville, Versailles, ses banlieues, une relation de familiarité, comme monde naturel allant de soi et qui par défi-

nition ne se réfléchit pas et qui exclut la question de ses propres conditions de possibilité. Nous dirons, décrirons et décrierons en tant qu'usager de l'espace (G. Perce) sans retenir l'irritation qui nous saisit.

- Elle est également connaissance objective, en tant qu'elle a opéré une rupture avec cette connaissance première, donc avec les présupposés tacitement assumés qui confèrent au monde social son caractère d'évidence et de naturel. Elle est en ce sens connaissance historique, à la fois d'une histoire locale (qui ne peut être épuisée) et de l'histoire des conditions de la production théorique et pratique de l'architecture et des politiques d'aménagement (11).
- Elle est enfin, connaissance praxéologique (le mot est aussi rare que savant) dans la mesure où elle se propose un dépassement de l'objectivité et d'effectuer un retour critique sur les conditions de nos possibilités de prise de parole, c'est-à-dire sur les limites concrètes de la critique architecturale et de son héritage historique qui porte en particulier les architectes à ne privilégier la perception des faits que sur le plan décrété stable de l'espace.

(10) P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*.

(11) Toutefois nous n'avons pas consacré de chapitre particulier à l'histoire de l'aménagement de la ville depuis 1945, ni ne nous sommes livrés à une analyse de l'ensemble des textes réglant l'urbanisme et l'architecture à Versailles : la lecture de plusieurs dossiers de permis de construire des différents comptes rendus du Conseil Municipal qui se sont tenus entre 1944 et 1958 ne constitue qu'un regard, que des indications portées sur quelques échantillons mais, elle cerne cependant un climat. C'est la ville bâtie qui forme le corpus de l'étude.

## Invalides - Versailles R.G., une reconnaissance

Or maintenant la ligne est RER gare  
engloutie  
à la station nouvelle  
matière (ce qu'il faut)  
de métro coulant tuyaux en branchement  
s'em-  
bouchent en grotte-rotonde gloire aux armées  
et aux correspondances jusqu'au quai courant  
double d'air Juvisy-Versailles et attendre  
sous annonces de Pino Vony (pas un mot)  
et horloge de chiffres tombant tac

tac et

Avant l'embarcadère sombrait démesure  
d'heure en heure ruinée colonnade de fonte  
patio d'entre-guerres au pipi d'eau froid  
des pluies rideau de fer fermé d'une buvette  
rouillant téléphone-poubelle puis pontons  
planches palissades voies coupées le kiosque  
à journaux déménageant continuait dame-  
vendeuse à voix voilée les moussons. Où c'est  
et  
va et vient curieux c'est fini Neuf

On prend au passage la rame nickel venue de l'Est : obscurité d'abord avec une trouée vers la gauche. *Pont de l'Alma*, décor nouveau et mêmes fuites au plafond qui font des flaques, mêmes vents coulis, et le discret effet de surprise quand sous le quai une rampe s'allume à l'arrivée de chaque train, éclairant la courbe des rails. Enterré, on ne voit rien des dehors de la ville.

Pourquoi ce sens (méditation), quelle préférence, pourquoi décrire la montée vers Versailles plutôt que la descente, sans doute pour l'excitation légère, dans l'attente mobile d'un moment encore suspendu le temps de l'aller, un peu plus insomniaque que le retour. Le retour : le relâchement, mais après dix années d'habitudes usagères (rarement quotidiennes, il est vrai, le plus souvent diurnes et presque toujours à contre-courant) maintenant *Invalides* n'est plus terminus et je ne dors que d'un œil de peur de manquer l'arrêt. Quelquefois complaisamment un voyageur me réveillait.

*Au champs de Mars* la vue s'ouvre à droite. A la distance que

j'évalue d'ici à l'autre rive, je devine la Seine, les immeubles là-bas continueraient jusqu'à la mer, quelle idée. Ciel ouvert. La meulière de la tranchée est l'unique vision ou presque, on échappe à peu près au front des tours.

Pendant presque trois ans je montai à *Javel*.

On restaure la petite pagode qui enjambe la voie. Maintenant le monde est visible à gauche, à droite : fin de ville ou début (de quoi) ou zone ou banlieue avant la banlieue, savoir -

restes d'usines  
d'entrepôts

terrains vagues Citroën à gauche

bouts de ports à droite  
silos  
tas de charbon  
ponts de fer  
rampes de ciment.

*Boulevard Victor*. Au début l'affichage était tout le temps faux, dit une dame, nous nous étions retrouvés sur une voie de garage : maintenant la ligne est RER, quand on a pris *Pino* pour *Vony* il faut descendre ici. A gauche hangar à ferrailles et figures des deux ponts roulants manœuvrant avec leurs treuils.

Vite on entre de haut dans la plaine, une plage lumière : grand gris, du noir bouché au blanc de givre, ou rouge ou doré ou bleu. Clichés, gazomètres, transformateurs à gauche, je me souviens des camions des Blanchisseries de Grenelle (et beaucoup plus loin en bas de la colline d'un tas de baraques fumant de partout). *Issy-plaine*, avant-après, et puis *Issy* à vue plongeante dans les appartements à droite, ça se complique. Et à gauche, merveille : un pelouse synthétique, a-t-on vu plus vert espace, si vert, les maillots des joueurs y font des giclées de couleur. A droite usines, entrepôts, voies ferrées : sur une tranche d'immeuble, en jaune et violet, passant d'année en année, *l'Humanité le journal du peuple*, plus loin *KUB*, et encore, simplement, *Hôtel moderne* et à gauche, presque effacé, *Mandarin*. Dans la courbe on aperçoit les arches du viaduc, nous avançons sur un viaduc. A gauche, dans une ravine, des cabanons ; *Issy*.

Le talus se relève avec la colline, en montant, en bas à droite au-delà du creux bâti, dense, en tous sens, on embrasse le Point du Jour et Billancourt, Saint-Cloud (pour qui sait), à vol d'oiseau.



La ligne Invalides - Versailles-rive-gauche.  
Le viaduc à Porchefontaine à la hauteur de Viroflay ;  
(acrylique sur toile, 73 x 50 cm).

LE BOULANGER  
67-7-70

Le Boulanger.

Lointain céleste ville en larges tranches  
 ou nez à nez débris d'intimités  
 approchés touchés

Qui remarque aujourd'hui, à gauche, la fabrique maintenant en ruines, élégante combinaison de carrés ? Et cette énigme que je pense avoir toujours vue au flanc du coteau entre les arbres : campement, chantier, annexe d'un casseur ? C'est à cette hauteur, je crois, qu'apparaissent les jardins ouvriers. A droite un peu d'ordre vient, une rue borde la voie, on passe sous un viaduc. La maison de la tante Angélique et le siège du parti socialiste. *Meudon-Val-Fleury*, en tranchée. Et on entre dans un tunnel.

Je pense quelquefois à l'amiral Dumont  
 d'Urville mort brûlé vif d'ailleurs ailleurs et  
 les autres

Ordinairement tandis que le train poursuit son fil on est condamné à porter un regard alternatif et à ne réussir jamais même dans la mémoire après dix années d'habitudes à raccorder les fragments que le récit suivant son rail tranchant l'espace enfile en les prélevant au passage comme il peut tantôt à droite tantôt à gauche loin d'une claire et distincte intelligibilité d'autant plus loin que roulant à gauche le train progresse désaxé moins que moi qui dois choisir entre les deux travées de sièges et dont l'angle et le point de vue se trouvent ainsi déterminés. Donc limités et vraiment dissymétriques. Rester debout au milieu n'apporte pas de correction à cette finitude, au contraire, sauf échappées plongeantes, on ne voit pas grand-chose de l'allée centrale, à moins de s'accroupir, ce qui ne se fait pas.

Voyageur-narrateur il couperait  
 la page en deux marge en milieu de rame  
 artifice pauvre pire malaise  
 de papier

Nous sortons au jour. Plus qu'avant le tunnel, de l'air, du vert et de la dispersion. On respire mieux. Tout de suite Chaville, à droite sa place, une ébauche de composition, sa rue dans l'axe de la gare qui est une villa de meulière, brique et céramique. *Chaville-Vélizy*. Nous repartons, il y a une drôle de zone plantée et vague au bout du quai (se rappeler les attentes ailleurs dans des campagnes entre jour et nuit, et une sonnette grelottant sans fin), un chemin suit la voie en montant, à droite. Pour la première fois, il me semble, quelques jardins tout en longueur s'ordonnent exactement perpendiculaires au ballast avec leurs marionnettes au fond ; rien de leurs arrières ne nous échappe. Un homme marche entre les plates-bandes.



Notable enfin le train passe à l'envers  
l'insensible

Au cours du voyage, le long de la ligne que voit-on précisément au plus près, lambeaux, limailles de terre, de ville, de banlieue, banlieue de banlieue, devant-derrrière, biais mourant contre la voie, parenthèses, ou parois aveugles, des sutures sens dessus dessous, peu de bordures, quelques accommodements, plutôt l'indifférence.

Lassitude ou platitude nouvelle du terrain (et respirer mieux), maintenant les faits ont moins de relief. *Viroflay*, ses quais, ses escalators, etc., les murs de sa tranchée et en haut, à gauche, arrêtés au bord, des pâtés d'immeubles d'habitation (HBM ?) vineux, je ne vois qu'eux. Un peu plus loin, des façades grises (HLM ?). Arbres, ponts, viaducs en gradins, *Porchefontaine*. Juste une halte au-dessus, à droite, des résidences parées de pierre ou de briques Louis XIII et coiffées à la Mansart, je les ai vu construire, depuis, des rideaux sont venus aux fenêtres ; et à gauche, à ras, des petits toits entassés (*Porchif*), on passe. Salut à droite aux choux qui poussent d'étroites bandes prises entre la voie et les clôtures - clandestins ou cheminots ? Un passage à niveau pour couper une rue genre faubourg. A droite, les baies d'une espèce de hangar ont été voilées avec de la matière plastique ondulée, elle jaunit, à la belle saison je vois des corps étendus dans l'herbe à côté sous les arbres, des jeunes filles ; à droite encore, le parc d'une propriété à l'abandon. Nous sommes dans un couloir qui s'étrangle, s'encaisse ; ponts, tunnels en série, brefs, puis le paysage se dégage, les rails se ramifient entre des immeubles en coupe à droite et une barre rose à gauche. Nous y sommes entrés par derrière, c'est *Versailles-rive gauche*. Au fond du hall de la gare, pierre et fonte, mise au goût du jour, par la verrière on aperçoit l'avenue où je descends à droite côté café du départ. Le vent souffle, souvent chargé d'humeurs marines ; remonter son col avant de se jeter dans l'espace qui fuit (quelquefois par temps de soleil on chercherait l'océan).

Mars 1980  
Jean-Charles Depaule



La ligne Invalides - Versailles-rive-gauche.

*La tranchée, quartier du chantier ;  
(acrylique sur toile, 73 x 50 cm).*

Le Boulanger

## Vlan, Vony, Vick

Le 16 décembre 1978, pour la première fois depuis sa «modernisation», j'ai pris la ligne Versailles - rive-gauche.

C'était un dimanche soir, compte tenu des difficultés de compréhension, des erreurs d'indications, de l'absence de personnel qui puisse donner le moindre renseignement, j'ai mis avec 40' d'arrêt - attente sur le quai du Boulevard Victor - plus d'une heure et demie entre Paris Invalides et Versailles.

Réfléchir sur la bêtise informatique des trains-RER.

Liste des appellations : CORA  
VONY  
JOEL

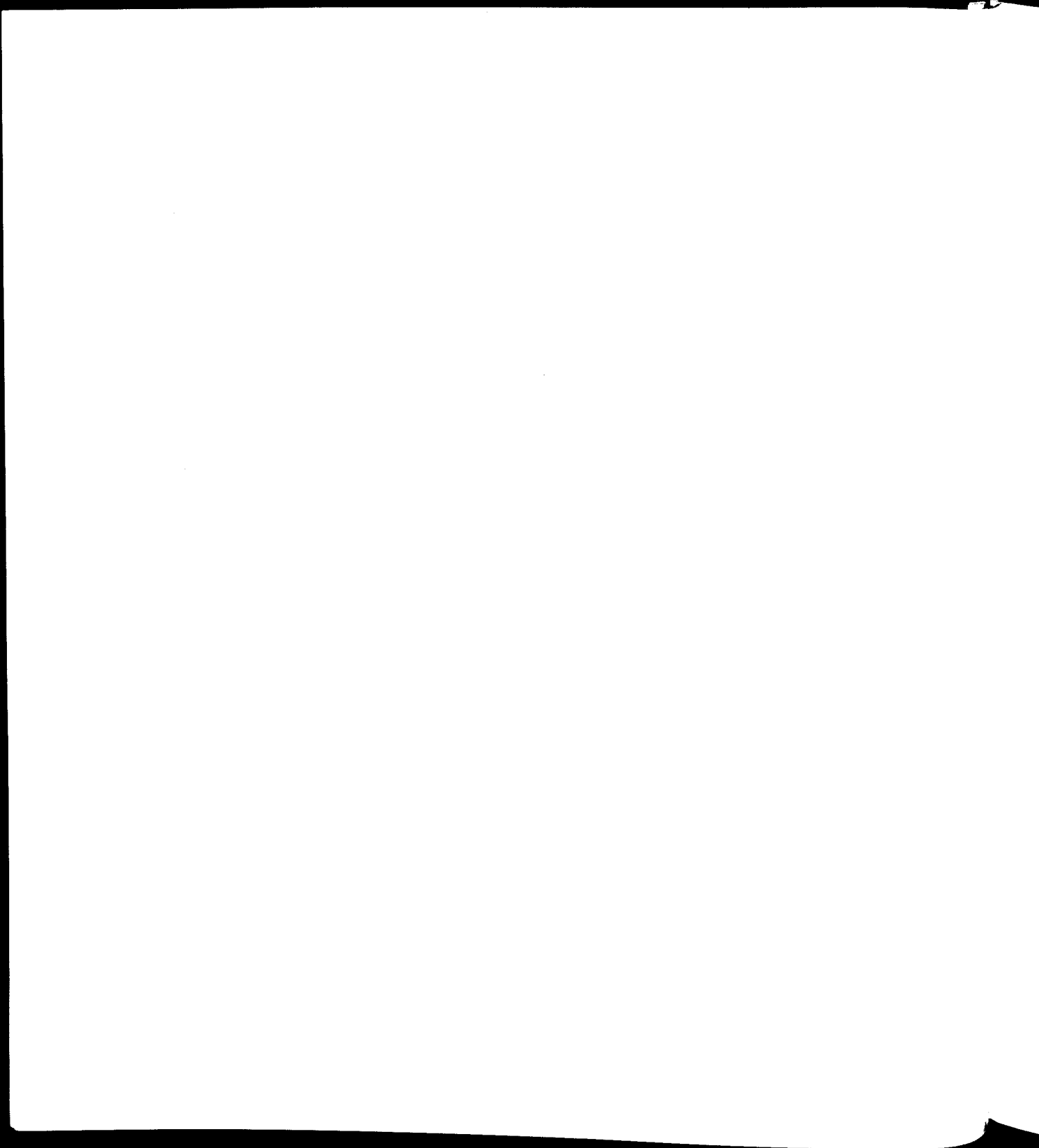
Informatique : on pourrait croire qu'il s'agit de vous informer.

Ligne C : VONY

Il paraît que Versailles c'est VLAN, VONY et VICK. Pourquoi ne pas dire Versailles ? La machine n'inscrit que quatre lettres et VERS serait ambigu. Yaka changer le nom des villes. J'habite VLAN et j'travaille à PARI.

Est-ce que JOEL c'est JAVEL ?

LYON, ils ont de la chance, ça peut rester LYON mais TOULOUSE, si c'est TOUL on va confondre, bon on mettra TOLU. Metz c'est bon, GAP il faudrait mettre un e LUC (en DIOIS p. exemple) on mettra CK ça fera plus moderne : LUCK, GAPE, ANGÉ, PEAU, RÖEN, ABLI, CLOU, NICE (encore qu'y on de la chance) CANE, LILE, RÖBÉ, COIN pour ne pas confondre avec TOUR...



## Chapitre I :

### Un exercice pour l'amateur de ville

Prendre une carte de Versailles : le plan topographique régulier au 1/5 000, de coordonnées Lambert, que le Secrétariat d'Etat à la Reconstruction et au Logement a dessiné en 1957 et dressé un an plus tôt. Le département était alors plus grand, entourait Paris et s'appelait la Seine-et-Oise.

C'est un grand plan, l'œuvre d'un cartographe, M. Le Pelletier, présenté en deux feuilles, admirablement bien dessiné comme il est d'usage de le dire d'une gravure ou d'un crayon d'entomologiste : chaque parcelle est distinguée, cernée d'un trait fin, l'emprise des bâtiments se détache en hachures régulières sur le fond blanc des parcelles, les bâtiments d'intérêt public sont cernés d'un trait fort, les hachures sont croisées ; des cercles minuscules placés régulièrement figurent des arbres plantés le long des trottoirs que l'on voit, des pointillés serrés évoquent les jardins, les parcs publics, les écritures suivent le mouvement général des voies, leur rectitude, leur sinuosité.

Puis, s'attacher à suivre les lignes isométriques qui parcourent tout le plan pour que les ondements du sol apparaissent en relief sur la page neutre de la feuille plate.

Enfin, parcourir la ville, à pied de préférence, ou encore à bicyclette, la carte à la main, passer le temps nécessaire pour une exploration systématique guidée par la carte... plusieurs jours... et avec un crayon rouge, couvrir les parcelles qui depuis 1956 ont reçu de nouveaux bâtiments.

Observez le résultat : ... la carte a bien changé, et vous vous direz pour Versailles ce que 150 ans plus tôt Victor Hugo constatait pour la capitale : "... *Du train dont va Paris, il se renouvellera tous les cinquante ans...* " : que le train depuis a fait de grands progrès.

#### Les limites

Une constatation s'impose : l'agglomération a

épuisé ses capacités de croissance territoriale. Ses limites bâties coïncident presque avec ses frontières communales, limites maintenant indéplaçables car la ville est bordée de bois ou de minces franges plantées maintenues par une réglementation touchant au statut domanial des forêts et aux nécessités d'accompagnement des perspectives du château. Le château lui-même fait frontière ; ailleurs, la ville touche à la ville, la banlieue embrasse la banlieue, Versailles se mêle au Chesnay, à Viroflay, à Ville-d'Avray.

Versailles est donc là tout entière attachée à sa plaine que domine à l'Est et au Sud les plateaux des Bois de Fausses-Reposes et de Satory.

La comparaison des surfaces coloriées à celles laissées en l'état des années 1956 fait apparaître qu'un tiers de l'ensemble de la surface des parcelles de Versailles a été rebâti en moins d'un quart de siècle.

"*Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés*" ... les quartiers « historiques » comme les quartiers périphériques... Une exception toutefois, le quartier de Porchefontaine constitué pour l'essentiel de petits pavillons sur des terrains de l'ordre de 300 à 600 m<sup>2</sup>. Ce quartier a été ouvert au bâtiment à la fin du siècle dernier sur l'emplacement d'un vaste hippodrome (lui-même construit sur les bois et les terres du monastère des Célestins) quand Versailles s'adonnait aux joies du jockey-club et concurrençait, mal d'ailleurs, Maisons-Laffitte.

Il faut bien admettre que la petite propriété, celle des ouvriers, des employés, de la petite bourgeoisie, semble opposer à la vaste entreprise de renouvellement systématique du bâti, une résistance peut-être passive, mais efficace. Les pavillonnaires campent sur leur position alors que les grandes parcelles bourgeoises de Clagny et de Glatigny, les propriétés des pépiniéristes, les couvents, les terrains des casernes, tout jardin suffisamment grand (et il suffit de peu, 800 m<sup>2</sup>) laissent la place, ici à un petit immeuble en retrait, là à un vaste ensemble de H.L.M. (1), ailleurs à une *résidence*, pierre

(1) La construction des H.L.M. cessa dans les années 60.



La ligne Invalides - Versailles-rive-gauche.

*Le viaduc à Porchefontaine ;  
(acrylique sur toile, 73 x 50 cm).*

LE BOURBLANC  
1942-1943  
Le Bourblanc.

de taille et toit mansardé chantant faux le culte du grand siècle.

**Quelques propriétés :** au milieu de ce territoire communal gorgé de constructions nouvelles, il ne reste que quelques grandes propriétés qui, à leur tour semblent attendre le promoteur qui voudra bien les prendre.

La plus importante, le domaine de Madame Elisabeth borde l'avenue de Paris, cache près de 8 ha de parc presque sauvage derrière un grand mur de 3 à 4 mètres de hauteur. Ce mur, les arbres qui le dépassent contribuent avec la double rangée d'arbres plantés le long des bas côtés de la chaussée centrale à donner à la ville ce caractère de lieu calme dissimulé sous les frondaisons.

C'est une propriété privée, un site classé (8 juillet 1953) qui pourrait bien verser du côté des grands lotissements luxueux. La ville, le département s'emploient à chercher quelques mesures conservatoires à l'issue d'un compromis qui, au prix de la possibilité de constructions «peu nombreuses» ouvrirait le parc au public.

- Lui faisant face, deux propriétés ecclésiastiques : - le domaine de la Solitude, également site classé, se cache entre l'avenue de Paris (où il aligne une longue façade néo-classique, régulière et basse) et la voie de chemin de fer, près de 3 ha de parc romantique - ... Quelques centaines de mètres plus loin, se trouve l'autre propriété (2 ha et demi) : le parc, qu'occupe un grand pavillon de meulière et de céramique fait l'objet de toutes les convoitises (une résidence y ferait si bien !) il semble que les religieuses n'aient plus la force de résister à la tentation.
- Il reste encore le Domaine de l'Ermitage, un ou deux parcs de lycée, le petit séminaire, l'Evêché, et l'inventaire des grandes propriétés est terminé.

**Evolution de la population municipale :** le renouvellement systématique du bâti est également accompagné d'importants changements au

niveau de la population, évaluée à 70 000 habitants en 1946, elle atteint maintenant près de 100 000 habitants.

Pendant que les quartiers anciens (et centraux) perdent leurs habitants, les quartiers périphériques (plus récents) augmentent :

- ainsi, le quartier Notre Dame entre 1968 et 1975 a vu en 7 ans sa population diminuer de 15% (- 1 527 h), le quartier Saint-Louis de 17% (- 2 315 h), le quartier du Bel air au pied de la colline de Montbaouron de 18% (- 731 h), le quartier des Prés ouvert à la fin du XVIIIème siècle de 6% (- 456 h) ;
- par contre, les quartiers périphériques croissent souvent de manière très importante, 50% pour le quartier Saint-Antoine à l'entrée Nord-Ouest de la ville, 36% pour le Grand Montreuil (+ 4 680 h).

Pendant la même période, 3 000 emplois disparaissaient. Quelle raisons invoquer pour expliquer, en particulier, la perte de population dans les quartiers centraux ?

Elle s'accompagne d'une augmentation importante des logements vacants (920) dans les quatre quartiers centraux cités et d'un vieillissement de la population. Ces logements souvent petits et sans grand confort ne trouvent pas de nouveaux preneurs d'autant plus qu'un mouvement général commencé il y a vingt ans, porte les propriétaires à vendre leurs immeubles qui, ainsi, passent du statut locatif à celui de copropriété. Tous les habitants ne peuvent racheter. Ces immeubles étant inclus dans le secteur sauvegardé, le recours pour les propriétaires à la vente pour que soient réalisées des constructions plus rentables présente quelques difficultés.

Les réalisations nouvelles se sont dans un premier temps effectuées sur les grandes parcelles de la périphérie et gagnent peu à peu dans un second temps le centre. Il s'agit beaucoup plus d'un mode différé de transformation du bâti que d'un rejet des centres villes par les promoteurs.



Le Plan Rouge : relevé des parcelles reconstruites de 1957 à 1979.



## LES TROIS CATÉGORIES DE RÉALISATIONS CONTEMPORAINES

Un premier classement fait apparaître trois grandes catégories de réalisations contemporaines. Ce sont par ordre d'importance :

- les grands ensembles, que ceux-ci soient « sociaux » ou résidentiels de grand standing (pour reprendre les termes qui leurs sont respectivement consacrés par l'usage).
- les opérations moyennes au niveau desquelles s'est créé de toute pièce un style versaillais.
- les opérations de substitution et de densification qui affectent soit le regroupement d'une à trois parcelles environ, soit la division d'une grande parcelle.

### Les grands ensembles

Ils forment des enclaves à la périphérie de la ville dont la surface moyenne atteint près de 6 ha. Ils sont généralement urbanisés d'un seul coup en prenant possession des grandes propriétés. Ils se regroupent principalement dans le quartier du Grand Montreuil (contigu au Bois de Fausses-Reposes et à la commune de Viroflay) où subsistaient il y a encore 25 ans de vastes pépinières (Moser, Truffaut) héritages horticoles des nécessités d'entretien des routes et des parcs royaux.

Prenant possession de ces vastes propriétés enserrées dans leurs hauts murs d'enceinte, les grands ensembles se sont tout d'abord construits en détruisant les murs. Le parc qui se laissait deviner (les arbres dépassaient) s'est retrouvé ouvert, béant sur la voie publique. La volonté de résoudre au plus tôt la crise du logement, de tirer le meilleur parti du terrain et l'héliotropisme des grandes barres désorientées par l'absence de rues ou d'avenues nouvelles, ont tôt fait de réduire la plus grande part des arbres existants à quelques touffes. Plus de parc, plus de jardin... la grande barre reste seule.

Inventaire :

- logements sociaux

H.L.M. rue de la ceinture  
(Grand Montreuil) ..... 14 ha

H.L.M. Moser ..... 6,5 ha  
H.L.M. Bernard de Jussieu ..... 8,5 ha  
H.L.M. Richard Mique (parc de Clagny) 7,5 ha  
H.L.M. des Cisterciens (en lisière  
de Porchefontaine) ..... 5 ha

#### • ensembles résidentiels et ILN

Les deux groupes de la côte de Picardie .. 5 ha  
Rue de Montreuil ..... 6 ha  
Rue Lemercier ..... 5 ha  
Versailles Grand-Siècle ..... 8 ha  
Place de la Paix ..... 5 ha  
Caserne de Limoges (avenue de Sceaux) 3,3 ha

Moyenne : 7,2 ha

L'architecture moderne : les bâtiments sont généralement des « barres » jusqu'à 120 mètres de longueur qui s'inscrivent dans le mouvement de l'architecture moderne, de style international. La quasi totalité de la surface non bâtie est accessible (on peut donc faire le tour de ces bâtiments) toutefois, ces espaces accessibles sont désertés, mal entretenus, et peu plantés. Les réparations que nous pourrions proposer devraient porter :

- sur le désenclavement de ces grandes propriétés par le percement de voies nouvelles ;
- sur l'orientation des bâtiments en particulier par la privation des espaces dits « verts » dont on sait par un récent rapport du Ministère de la Santé Publique qu'ils sont le plus souvent désertés ;
- en règle générale sur une définition morphologique plus précise des lieux, ce qui revient à faire des jardins, des squares, des allées, des rues, des carrefours... autant d'entités connues et pratiquées quotidiennement dans la ville,
- sur un ancrage dans le sol de ces grands bâtiments projetés à travers la métaphore du paquebot. On connaît les tentatives encore bien timides de Siza au Portugal qui, tout en travaillant sur le type dominant de la « barre » commence à détourner son superbe isolement en orientant le bâtiment (c'est-à-dire en lui donnant deux faces, l'une tournée sur la voie publique, l'autre tournée vers

un intérieur, une cour, un jardin privé) et en restituant un rez-de-chaussée (ce qui exclut le pilotis).

### Les opérations moyennes

#### Inventaire :

La Roseraie	coprop.	16 400 m <sup>2</sup>	style versaillais pastiche
98 av. de Paris	coprop.	10 400 m <sup>2</sup>	style versaillais
E.J. Mermoz	coprop.	22 000 m <sup>2</sup>	style versaillais + compromis et invention
La Seigneurie	coprop.	8 050 m <sup>2</sup>	mélange et compromis
Résidence Louis XIV	coprop.	10 000 m <sup>2</sup>	style versaillais pastiche
Le J. Mad. Adélaïde	H.L.M.	8 800 m <sup>2</sup>	moderne année 30
Av. Paris, rue Ch-de-G.	coprop.	13 750 m <sup>2</sup>	style versaillais
Quartier de Groy	coprop.	16 600 m <sup>2</sup>	style versaillais
Cadastre	équip.	16 800 m <sup>2</sup>	moderne
Jardin de Lully	coprop.	9 373 m <sup>2</sup>	style versaillais
Résidence Clagny	coprop.	15 500 m <sup>2</sup>	style versaillais
Résidence Villeneuve	coprop.	7 600 m <sup>2</sup>	style versaillais
6 rue Labruyère	coprop.	11 350 m <sup>2</sup>	moderne
Rue de Provence	coprop.	16 200 m <sup>2</sup>	style versaillais
Cheveau Léger	coprop.	7 012 m <sup>2</sup>	style versaillais pastiche

Moyenne = 1,3 ha

Elles se constituent au gré des opportunités des propriétés libérées (après morcellement dû aux héritages et réalisation de capital foncier...), elles intéressent essentiellement les capitaux privés et s'adressent à une clientèle relativement aisée. Peu de bâtiments sont de style résolument moderne, en général ils se présentent comme un compromis passe-partout entre le style moderne et une architecture historiciste aux allures de monument historique qui conduit à la production d'un style particulier *versaillais*, qui pour l'immeuble est d'un ordre comparable à celui du style *Ile-de-France* pour la maison individuelle.

L'esthétique est à la fois - celle du permis de construire, il faut être conforme, passer au travers les différentes commissions de contrôle, mairie, D.D.E., Bâtiments de France... - et celle de l'ostentation publicitaire (il faut toucher, satisfaire une clientèle dont on ne connaît pas les pratiques, mais dont on imagine le goût ou les pratiques de

consommation ostentatoire qui fonctionnent comme une institution sociale, comme un destin social.

Le grand pastiche, ou les bastions avancés du Beau Style... Plus les immeubles s'adressent à une clientèle aisée, plus le pastiche est bien fait.

A la sortie de la ville, rue de Montfleury qu'empruntait l'ancien chemin de Versailles à Marly près du Hameau et du Petit Trianon, se trouve un immeuble construit au début des années 70 sur l'emplacement d'une ancienne école privée.

Cet immeuble affiche comme par mimétisme de proximité des allures de château ; il lui manquait un parc : les 20 copropriétaires ont loué près de 3 ha au Domaine de Versailles. Symétrique et ordonnancé, il étire une longue façade de pierres taillées, flanquée de deux avant-corps encadrant une cour d'honneur bien pavée, agrémentée de parterres plantés de sapins taillés en pointe de crayon. Le tout se protège, marque sa prise de distance en se fermant de la rue par un haute grille. Les barreaux de fer pointent vers le ciel leurs lances dorées. Comme il semble inconvenant de souiller par quelque marque contemporaine et machiniste ce château nostalgique, les voitures n'y ont pas accès ; elles trouvent leur descente au garage derrière l'un des deux avant-corps. C'est là que le logement des concierges se terre, dont les fenêtres prennent jour de souffrance sur la rampe du garage.

Il y a certainement plus de place qu'ailleurs, les claveaux, les balustrades, les grilles, des morceaux de modénature s'approchent de leurs modèles classiques sans pour autant faire corps avec eux. Le hall, on devrait dire le vestibule, n'est qu'un long couloir limité par la hauteur sous plafond de l'hygiénisme et de l'économie du logement pour *le plus grand nombre*. Même chers, certains pastiches restent de l'ordre du collage.

Tout le quartier se couvre de telles résidences qui en s'ajoutant les unes aux autres finissent par faire nombre et à accaparer le sol public. Les rues Montfleury et de l'Ermitage étaient à double sens il y a encore quelques mois, maintenant, tout en restant à double sens pour les riverains, elles ne

sont pour tous les autres accessibles que d'un côté : un jeu savant de sens interdits donnent à ces rues un statut de voie privée.

### Les immeubles de densification et de substitution

Il serait vain d'en écrire un inventaire exhaustif. Celui-ci a été fait sur la «carte coloriée».

Les immeubles se répartissent sur tout le territoire de la commune : le long des avenues, des rues, dans la profondeur de la parcelle et des îlots...

Leur naissance est annoncée par un faire-part, le placard publicitaire qui surmonte la palissade du chantier :

#### LE LAFAYETTE 27

En deux élégants petits immeubles, 44 appartements du studio au 6 pièces.

Vente PHILMO, 27, rue Carnot à Versailles.

Le bureau de vente de cet immeuble se trouve 5 rue EXELMANS.

Permis de construire n° 78.6.75884 délivré le 24 janvier 1977.

Surface du terrain : 2 410 m<sup>2</sup>.

Surface de plancher protégée : 2 710 m<sup>2</sup> HO (hors œuvre).

Hauteur de la construction au sol naturel : 11 m au faitage.

Le dossier peut être consulté à la Mairie de Versailles, avenue de PARIS 78000 VERSAILLES.

Si vous glissez dans la boîte aux lettres, sous le placard à la fois publicitaire et réglementaire votre carte de visite, sur laquelle vous aurez eu soin d'inscrire votre profession et votre adresse, les services de vente vous feront parvenir un catalogue de beau papier glacé.

#### VERSAILLES aux portes de PARIS

PARIS sous la main avec ses immenses ressources et sans ses inconvénients

Le dessin perspectif est flatteur. Le plan d'ensemble laisse en blanc l'emprise des bâtiments (marqués du sceau de leurs noms prestigieux : Le

Brun, Le Nôtre, Le Vau, Mansart), qui se détachent sur le fond haut en couleur du jardin ordonné (ou presque) à la française. Le jardin est élevé sur la dalle de béton recouvrant les garages (mais ceci ne se voit pas, sur l'image).

Tout a déjà été dit et écrit sur les rapports entre l'immobilier et la publicité pour que nous n'ajoutions pas plus à la dénonciation du mensonge. Mais on sait à quel point les mots détournés de leur objet réel finissent par déformer les objets eux-mêmes.

Le plus souvent, l'importance du volume et de la surface de plancher autorisés par les coefficients d'occupation du sol (1,5 en bien des endroits) ne permettent même plus le mensonge d'un faux jardin. Il ne reste que les bâtiments et leurs garages dont les dispositions interdisent toute organisation différenciée et articulée de l'espace à partir de lieux formellement qualifiés. On chercherait souvent en vain, un porche, une cage d'escalier, une cour arrière, une avant-cour, un mur de clôture. Des entités plus abstraites sont venues s'y substituer, le hall vitré, les «circulations verticales», les «espaces verts»...

Les bâtiments sont en retrait, non pas parce que la ville a décidé en vue de l'élargissement des voies de la commune un recul d'alignement mais parce que la hauteur des bâtiments est telle que les règles de prospect repoussent les bâtiments en arrière.

La bande de terrain entre la façade de l'immeuble (compliquée par un jeu de volumes, d'avancées, de balcons ou garde-corps de verre fumé) et le trottoir est l'objet d'un étalage de matériaux divers qui cherchent à souligner dans un système de juxtaposition la fonction précise de chaque mètre carré.

Il y a :

- le pavé de ciment ajouré qui devrait laisser pousser le gazon entre ses alvéoles (les voitures «visiteurs» sont invitées à y stationner).
- la rampe du garage en sous-sol de ciments strié avec une barrière métallique (qui monte et qui descend) commandée par la clef du copropriétaire.

- l'allée piétons, de béton gravillonné, ou de dalles de pierre disposées en pas japonais ou en opus incertum, elle mène aux marches d'escalier qui ouvrent sur une porte vitrée : une grande glace maintenue avec des piètements de métal chromé ou cuivré.
- il y a peu d'herbe, un sapin américain, du laurier... un assortiment de plantes dont les feuilles résistent aux saisons.

Il y a en fait l'absence d'un type d'immeuble de ville. Il y a la réglementation, l'esthétique du permis de construire, l'invocation des valeurs de pérennité de la pierre taillée et du toit mansardé, les coefficients, c'est-à-dire tout un jeu d'interdits et de permissions ignorant que la ville se constitue dans des bâtiments qui portent un nom (et non un sigle), et dont l'habitant attend un agencement réglé par le *mode d'emploi* de la vie urbaine. Mais l'architecte se perçoit toujours tel un inventeur isolé et héroïque.

## Quatre instantanés Clagny, Porte Verte

1949 - A partir du square Houdon l'embranchement du tramway mène jusqu'à la chapelle de Clagny qui marque un peu la fin de la ville. Au-delà dans les lacets de l'avenue de Villeneuve-l'Étang, de grosses maisons cossues se cachent dans les feuilles derrière leurs grilles et leurs murs de meulière.

Les arbres dominant et la ville se perd dans la proximité des bois. Plus haut encore les terrains sont plus vastes : déjà les parcs, des morceaux de forêt, des taillis, des broussailles où par les brèches des murs à l'abandon les enfants vont jouer en bande avec un léger sentiment d'interdit qui réveille les vieux mythes du château de la Belle au bois dormant.

Au sommet de la colline se dresse un petit pavillon de garde «troubadour». L'avenue de la Porte Verte qui elle monte la côte d'un seul coup, tout droit dans le sens de la pente, y rejoint les derniers lacets de celle de Villeneuve-l'Étang pour croiser sur le plat une route étroite, forestière, qui marque la limite des bois de l'Impératrice - on dit qu'elle mène à l'«autoroute» - alors la seule de France, elle n'est pas encore de l'Ouest ni A 13, simplement l'autoroute - qui va à Paris où elle pénètre par un tunnel carrelé comme une salle de bains ou un couloir de métro. Mais peu la connaissent car les voitures particulières sont encore rares. Visions fugitives à l'occasion d'un départ en vacances quand un ami ayant une voiture conduit la famille à la gare.

1959 - Le tramway a disparu depuis peu, la Chapelle est toujours là, discrète, desservie de temps à autre par les Capucins de Glatigny. La ville s'est étendue à l'horizontale.

La rue du Parc de Clagny bordée de grands murs lisses d'où émergent des feuillages touffus se prolonge par le boulevard de Glatigny jusqu'à la Place Brèche, terminus des autobus - les «baraquements» de relogement autrefois hors de ville ont été dépassés par les constructions. Pavillons de

banlieue et petites villas remplacent peu à peu les derniers maraîchers : petites parcelles avec encore la trace des arbres fruitiers, essais modernistes, murs en biais, grillage et chien méchant, on est loin des grands jardins avec tennis du Parc de Clagny.

Les autos montent et descendent l'avenue de Villeneuve-l'Étang pour gagner l'autoroute de l'Ouest. L'ancienne petite route redessinée, élargie à trois voies est devenue une des entrées importantes de la ville. Depuis les Haras de Jardies, ses courbes douces permettent une circulation rapide et aisée, un petit côté banlieue chic et soigné comme on peut en voir en Suisse ou en Angleterre, avec un éclairage orange du meilleur effet.

Les bois dominant encore et quand on revient de Paris en été, une brusque fraîcheur vous surprend après le béton surchauffé de l'autoroute et les fumées du tunnel de Saint-Cloud.

1969 - Inéluctablement l'urbanisation avance : les bois reculent. Des immeubles commencent à remplacer les villas, discrètement d'abord, presque en s'excusant, derrière les murs conservés, à l'abri d'un rideau d'arbre qui, de loin en loin, peut laisser croire que la forêt existe encore. Silhouette blanche d'une barre moderniste sur la crête des bois, division des grands parcs et petits groupements de maisons individuelles, on ne dit plus pavillon.

Les grandes voies conservent leur aspect ancien malgré le rétrécissement des trottoirs ; et la chapelle de Clagny marque le carrefour maintenant doté d'un feu rouge.

Mais tout près les H.L.M. de Richard Mique ont créé un quartier nouveau, rythmé par le bruit des écoles là où naguère quelques jardiniers régnaient sur plusieurs hectares.

Au sommet de la côte le pavillon troubadour se dégrade.

Un complexe de feux rouges occupe le carrefour. En face, les bois se fonctionnalisent : allées piétonnières, petits groupes de parkings, enclos de jeux pour les enfants...

Au loin, sur le terrain des haras, quelques che-

vaux se détachent entre deux nappes de brouillard, on parle d'y construire un centre de loisirs et des logements.

Tout coexiste avec difficulté, ce n'est pas la lente sédimentation de la ville mais un échantillonnage d'un siècle d'architectures jetées çà et là au hasard des opportunités, au gré des spéculations.

1979 - En dix ans le processus d'urbanisation s'est retourné.

La ville a atteint les limites de son territoire, occupé bien ou mal les derniers terrains libres.

Pour continuer à construire il faut d'abord démolir : on éventre.

La rue du Parc de Clagny n'est plus qu'une suite de résidences. La continuité des murs et des grilles a disparu, les bâtiments sont en retrait : placage de pierre, verre fumé et aluminium. En face de la chapelle, «les jardins de Lully» ont remplacé le parc enclos d'une grande maison. En échange d'une dérogation (densité, alignement), le promoteur a aménagé le carrefour. Les murs ont été

rasés, le regard maintenant glisse au-delà d'une clôture basse sur les carrés de gazon qui entourent les plots de la résidence. Une bande terrain d'angle cédée à la ville permet un inutile élargissement du trottoir, avec un banc public, une corbeille à papier, quelques mètres d'herbe. Les espaces n'ont plus de statut autre que juridique, les caractéristiques formelles sont gommées ; les bâtiments flottent, abstraitement reliés par les règles du prospect, sans participer à la définition des espaces, sans contribuer à faire la ville. La chapelle, du coup, trop petite pour marquer solidement un espace aussi dévasté flotte à son tour sur l'asphalte encombré des objets de la signalisation.

En haut sur la colline, la route a quatre voies, des glissières de sécurité, un éclairage renforcé ; et parmi les feux rouges, devant le pavillon troubadour de plus en plus délabré, des bacs en amiante ciment proposent quelques géraniums à l'œil indifférent des conducteurs pressés.

Philippe Panerai



*En allant vers l'autoroute de l'Ouest à la hauteur de l'ancien Octroi dont la récente réfection 1982 s'est effectuée en contrepartie de la concession des terrains limitrophes à une compagnie de distribution d'essence.*



fig. 1 : relevé du cadastre de 1979, Ecole Ste-Genevieve, le nouvel Hôtel des Impôts, Versailles Grand Siècle, les H.L.M. Moser.



## Chapitre II :

### Les enclaves

Lorsqu'on entre dans Montreuil en venant de l'avenue de Sceaux, on descend l'avenue rectiligne de la République. Elle est bordée de villas de brique et de pierre meulière protégées de la rue par des murs de clôture et le rideau des arbres alignés sur le trottoir. L'avenue s'interrompt après avoir traversé ce fragment du XIX<sup>e</sup> siècle, puis s'ouvre sur la rue de l'Ecole des Postes, un ancien chemin aux longues courbes qui épouse la lente inclinaison du terrain. Il y a encore trente ans, ce n'était de part et d'autre du chemin que deux murs continus, face à face ; l'un protégeait le parc de l'Ecole Ste-Geneviève qui est toujours là, l'autre les carrés bien cultivés des pépinières de Moser qui ne sont plus là. Seuls quelques pavillons 1930 pris sur le terrain de la pépinière étaient venus s'installer. Puis cette rue en forme de chemin entrain par le haut de Viroflay, la commune voisine, pour rejoindre la route qui, d'un côté ramène à la capitale, et de l'autre, conduit par l'avenue de Paris jusqu'au Château de Versailles (fig. 1).

Depuis, la rue a pris d'élargissements de chaussée en rectifications d'alignement, de feux rouges en feux rouges et de terre-pleins centraux en panneaux signalétiques, des allures de route nationale.

Depuis, il n'y a plus de pépinières, enlevées par deux grandes vagues qui ont effacé les carrés cultivés pour laisser dans leur reflux les H.L.M. Moser, c'était dans les années cinquante, puis, il y a maintenant dix ans, les immeubles résidentiels de Versailles Grand Siècle.

De l'autre côté, les jardins de l'Ecole Ste-Geneviève ont été amputés, le mur longeant la rue fut lui aussi abattu, on arracha les herbes et les arbres serrés pour planter les bâtiments du nouvel Hôtel des Impôts, au milieu du terrain. Ce sont des constructions blanches, faites de forts panneaux de béton blanc comme on en emploie pour les sièges sociaux des grandes entreprises, les cliniques privées ou les bureaux décentralisés des compagnies d'assurance.

“L'inhabitable : ... l'esbroufe chiche des sièges sociaux” (1).

#### La promenade du 3 décembre 1979

Vivre Grand Siècle, acheter Grand Siècle.

Il fait doux, gris mais doux et je suis venu en voiture, toujours en descendant la rue de l'Ecole des Postes. Je suis entré dans Versailles Grand Siècle par la porte de service, par la seule ouverture discrète d'ailleurs, qui sur cette rue s'offre aux voitures. Quelques mètres plus haut j'avais dû dépasser la grande entrée qui se déploie en hémicycle : quelques marches de marbre rose, longues et basses mènent à une terrasse, les dalles de marbre rose recouvrent le sol et les piliers qui portent la galerie fermant l'hémicycle. Au milieu, une fontaine de verdure étale à profusion des plantes aux feuilles ténues qui résistent aux hivers. Je sais que l'hémicycle ouvre sur la grande «allée commerciale» qui conduit à la Place Royale (fig. 2 et 3). Flanquant l'hémicycle, un cube de 8 étages mêle à ses murs rideau d'aluminium et le marbre vert disposé en motif de marqueterie sur les allèges. La tour abrite les services locaux d'une grande banque, celle qui additionne et multiplie. J'avais vu tout cela lors de mes visites précédentes, j'étais entré profondément au cœur de Versailles Grand Siècle, poussant les portes des entrées jusqu'au pied des ascenseurs.

Par endroits il y a deux sous-sols, il existe un rez-de-jardin et un rez-de-dalle collective, au-dessus, les étages... 5, 6, peut-être plus. Aujourd'hui je ferai le tour par la desserte latérale que je viens d'emprunter. Elle longe, à main gauche ce grand ensemble, et à main droite les murs qui ferment les parcelles du petit isolat de pavillon 1930 qui a su résister aux vagues déferlantes de l'urbanisation. Les immeubles sont blancs, cubiques et lisses, des plaques de pierre agrafées les recouvrent (fig. 4). Un balcon file tout le long de la façade séparant les rez-de-chaussée des étages. D'en bas on devine le dernier étage en retrait et sur le toit

(1) G. Perec : *Espèces d'Espaces*.



Fig. : 2,3,4.

Fig. : 5,6,7

terrasse les cheminées d'aération. La composition des façades est régulière, un jeu simple de symétrie face à chaque étage, de part et d'autre de quatre fenêtres réunies par un balcon, deux fenêtres : b.a.b... les rambardes sont en aluminium et les menuiseries des fenêtres en aluminium doré.

Le 5 correspond à l'immeuble *Copernic*, le 7 également ; puis suit l'immeuble *Lagardère*. La desserte latérale doit bien porter un nom puisque des numéros ponctuent son chemin, mais je n'ai pas regardé en entrant. Y avait-il une plaque ? Plus loin *Lagardère* perd ses numéros pour les lettres de l'alphabet : la cage d'escalier B, la cage d'escalier A. Quelle raison préside à ces dénominations changeantes et à ce repérage hasardeux ? *Lagardère* fait un angle droit rentrant, et va se terminer à la hauteur du pignon par un passage qui traverse l'épaisseur du bâtiment. Par le trou on aperçoit une allée bordée d'immeubles, et le passage révèle ce que la façade lisse dissimulait, les tuyauteries gainées pour résister au gel, la protection thermique, les eaux vannes, les eaux usées. Le passage est fermé par une barrière métallique peinte de raies blanches et rouges ; elle ne se lève que pour les camions de déménagement et les incendies (fig. 5).

Après *Lagardère* vient *Molière*, mais en retrait. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est en contrebas, le jeu conjugué du retrait, du talutage et des prospects a permis de l'élever d'un étage supplémentaire.

*Molière* égrène ses cages, D, C, B, A, je remonte la desserte à l'envers, sans que je n'en connaisse encore le nom.

Un écriteau *Parking du centre commercial* invite les voitures à pénétrer sous les immeubles. C'est un vaste parking de béton coffré sans nuance. Je suis à la place qui porte le numéro 389, j'atteins le numéro 446. Est-ce le chiffre le plus élevé ? Des portes coupe-feu, des tuyaux, des gaines de soufflerie, une plaque tournante qui permet aux camions de faire demi-tour, meublent les entrailles de cette moderne Métropole (fig. 5).

Je suis sorti retrouver la desserte, elle domine les H.L.M. de Moser, dont je suis séparé par un talus

planté cerné de grillage qui forme frontière entre deux territoires. Plus loin encore la desserte plonge sous un immeuble (fig. 6) et remonte, trente mètres plus loin, pour continuer sa course, mais une même barrière métallique barre le chemin.

J'ai fait demi-tour et ai trouvé l'autre entrée en repassant par la rue de l'Ecole des Postes pour atteindre, après avoir tourné sur la droite, le pont qui franchit la tranchée de la voie de chemin de fer de la ligne St-Lazare - Versailles-Rive-Droite.

Trois panneaux côte à côte donnent la clé.

Le premier annonce que *l'entrée est interdite sauf aux résidents* et que *le gardien est assermenté*. Le second porte, gravé dans une plaque de marbre mince, le nom de *Boulevard des Jeux Olympiques* (fig. 7), et le troisième montre juché sur deux piquets le plan colorié du grand ensemble avec le nom des immeubles, des allées et des places (fig. 8).

Le boulevard des *Jeux Olympiques*, c'est cette desserte que j'avais prise, qui tourne autour de l'ensemble des immeubles, s'interrompt en plein milieu de parcours pour plonger sous un des immeubles où elle est coupée par la barrière qui m'a fait faire demi-tour.

Le plan révèle deux grands types de bâtiments : les barres, les plots. Les barres sont longues, étroites (12 m d'épaisseur), elle filent tout droit mais peuvent faire parfois des coudes, et se décaler légèrement. Elle alignent des noms prestigieux (*Copernic, Lagardère, Molière, Pasteur, Curie, Fermi, Pauli*).

Les plots sont plus indépendants, plus épais (16 m), ils peuvent être complètement isolés mais rangés alors en alignement, bien ancrés sur la dalle continue des parkings (*le Verrier, Galilée, Kepler, Pluton*), mais ils peuvent bien aussi être reliés entre eux, ou avec l'extrémité des barres, en se touchant par un angle. Ainsi, Archimède touche Ptolémée qui touche Jupiter, qui à son tour tient Neptune. Partant de la Place Royale, les plots en intercalant un bâtiment plus bas abritant les duplex (*des logements d'artiste*) forment une série de cours fermées sur 3 côtés (*Dante, Einstein, Shakespeare, Feydeau, Houdon, Sibélius, Hugo, Lumière*). Il existe encore un autre groupement : *Michel-Ange, Beethoven, Racine, Leibnitz, Young, Newton*.

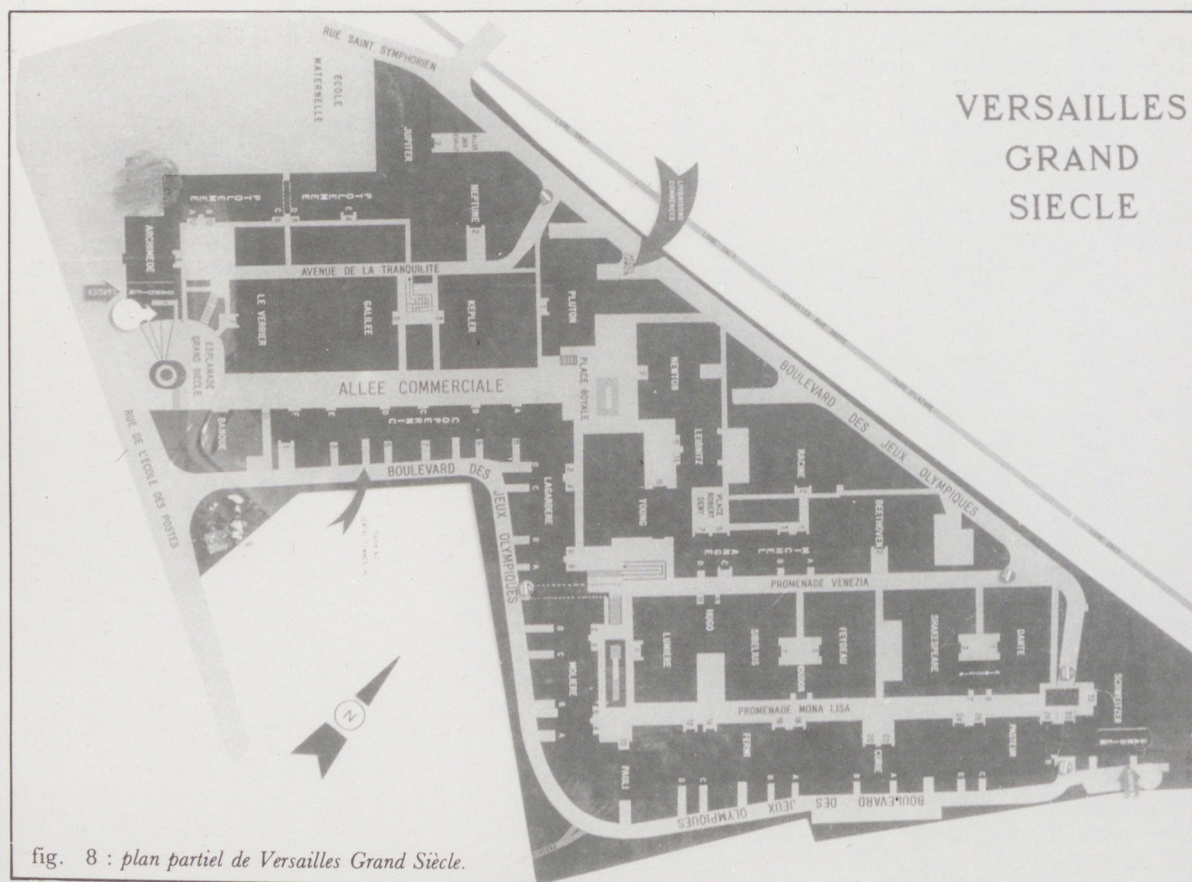


fig. 8 : plan partiel de Versailles Grand Siècle.

fig. 9 : un passage avec dos d'âne à travers Ptolémée.



Versailles Grand Siècle semble vouloir dessiner une nouvelle carte du tendre : *l'avenue de la Tranquillité, la promenade des Chevaliers, Venezia et la promenade Mona Lisa.*

Dans cette galerie de tableaux, un nom se détache, la signature certainement : *la place Robert Deny* est venue se loger aux pieds de *Michel-Ange*. Qui est Robert Deny ?... J'ai su plus tard qu'il était jardinier-paysagiste, et qu'il avait réalisé la première pelouse du Parc des Princes.

J'apprendrai aussi qu'il y a en tout 1 200 logements, plusieurs dizaines de commerces, que Versailles Grand Siècle abrite près de 5 000 personnes qui doivent inventer les règles de leur entente sur les bases d'un unique règlement de copropriété et de modes de répartition des charges au millième. Au-dessus de tous, règnent le syndic et la société de Gestion Immobilière qui a ses bureaux sur l'allée commerciale avec pour enseigne : *S.A. V.E.G. Vend, Loue, Gère*. Versailles Grand Siècle s'enorgueillit de 3 000 places de parking, je n'en avais vu qu'une partie, il y a le parking vert, le gris, le bleu, c'était, à en croire les annonceurs de 1969, le plus grand parking privé d'Europe.

C'est un monde, une ville à part avec son propre boulevard, ses rues, ses allées et ses promenades, son propre sol abstrait et surélevé. Mais ce monde est craintif, car malgré ses règles de fermeture, la surveillance assermentée, la multiplication des panneaux et des passages barrés, Versailles Grand Siècle se sait vulnérable : il repose sur un port où sont stockées les voitures et les marchandises, un monde abyssal de sous-sol labyrinthiques qui communiquent entre eux, avec les caves et les cages d'escaliers qui conduisent jusqu'aux seuils des appartements. Ce monde enfoui, malgré un fort éclairage au néon qui rassure, est trop complexe pour être contrôlé, alors le contrôle se reporte ailleurs sur la cour du rez-de-dalle où viennent d'être soigneusement disposés de lourds bacs à fleurs dont l'effet principal et recherché, est d'empêcher tout jeu de balles et de skateboard (fig. 9). Les fleurs en pot au secours du gardiennage...

## La promenade du 31 décembre 1979

*Une atmosphère obscure enveloppe la ville.*

Un temps gris, il est trois heures de l'après-midi et il fait trop froid pour courir à pied à l'autre bout de Versailles.

J'ai arrêté la voiture face à l'école sur le parking de l'entrée du grand ensemble (fig. 10), juste à côté d'une caravane qui doit attendre les vacances. L'école est blanche, un étage sur un rez-de-chaussée, ses fenêtres groupées par trois, affectent de n'en former qu'une tout en longueur comme pour se mieux se plier aux canons du Mouvement Moderne. Entre l'école et moi, il y a le gazon qui s'étend sur huit mètres du pied du bâtiment au muret de béton peint de gris que surmonte un grillage à fortes mailles.

Au cours de ces promenades la succession de ces termes revient toujours : il y a le gazon, son herbe rase, la bordurette ou le muret, puis le trottoir. Les fenêtres des bâtiments sont toujours loin.

Deux jeunes filles passent, l'une porte un manteau de velours vert à grosses côtes, l'autre un blouson de nylon bleu, souvenir des montagnes. Le 31 décembre le ciel est bas et en ce début d'après-midi, rares sont les passants ; de la rue de l'École des Postes on entend monter le bruit de l'accélération des voitures.

Une dame, manteau marron, cabat à la main, va faire ses courses, les courses du Réveillon. Le mur blanc de l'école continue, jusqu'aux logements de briques des instituteurs. Il n'y a personne actuellement, ce sont les vacances.

En entrant profondément à l'intérieur du Grand Ensemble... les bâtiments de Moser sont évidemment tous pareils, de longs parallélépipèdes rectangles disposés orthogonalement sur le gazon. Le soir à la maison j'ai pris un plan, compté et mesuré :

- il y a 8 bâtiments d'habitation, le plus petit a 35 m et compte 2 cages d'escaliers, un de 3 cages fait 52 m, 2 autres de 4 cages chacun font 70 m, 2 autres encore de 6 cages font 105 m, il y en a un de 8 cages de 140 m, et le plus grand de 11 cages a 192 m de long ;

- en tout il y a donc 44 cages d'escaliers distribuant au total 869 m d'habitation ;
- les immeubles ont un peu plus de 10 m d'épaisseur ;
- le rez-de-chaussée légèrement surélevé sur les caves qu'éclaircit des soupiraux porte 4 étages ;
- 660 appartements.

La corniche rectiligne découpe sur le ciel une ligne horizontale rigoureuse, si bien qu'entre le terrain qui paraît fort plat et la ligne des corniches arrêtées à la même altitude, les étages d'habitation semblent être placés comme sur un curseur... et sur le chemin asphalté longeant l'arrière de la grande barre qui borde le square où je viens de déboucher (fig. 11), un cycliste passe en danseuse. C'est un vaste rectangle (100 m × 70 m) bordé sur ses quatre côtés par des immeubles, formé de deux parties :

- l'une carrée, est délimitée par une rangée d'arbres récemment plantés et par 16 bancs disposés dans l'alignement, chacun placé entre deux troncs comme pour mesurer la distance qui les sépare. Arbres et bancs cernent une aire de terre battue, avec ses jeux d'enfants : cages à poules, pont de tubes métalliques et bac à sable.
- l'autre partie est occupée par trois rangées d'arbres, plus grands, plus branchus qui forment une sorte de mail qui invite à la promenade. Il est vrai qu'il fait froid et seules les deux jeunes filles, croisées il y un instant, finissent d'en faire le tour.

A défaut de pouvoir se repérer aisément dans ce grand ensemble déroutant, on découvre à parcourir son territoire et à regarder son plan qu'il se prête à la mesure et que les éléments qui le composent peuvent être distingués et comptés. Il semble qu'avec un peu de patience et de temps, l'inventaire complet des objets pourrait être fait. Il y a tant de fenêtres, tant de boîtes aux lettres, tant de lampadaires, tant de grilles d'égoût. Le grand ensemble est une quantité comptable. Ainsi on mesurera les 400 m de longueur de la rue de Bretagne, qui se déroulent sur un long ruban

d'asphalte d'autant plus rectiligne qu'il est doublé par un bâtiment presque aussi long que lui et qui accroît un effet de perspective (fig. 12). On croit qu'une direction est fixée pour découvrir à son extrémité son effet dérisoire : la rue de Bretagne vient mourir sur une aire de stationnement de voitures et buter sur des garages distribués en box... c'est un cul de sac... non, elle repart, passe de l'autre côté de la barre, devient rue de Béarn, donne accès au passage à trois cages d'escaliers (fig. 13) pour s'ouvrir, dans un virage, sur une large plage asphaltée, en pente qui porte, la plaque l'atteste, le nom de place de Touraine (fig. 14 et 15). Là il y a une autre école que rien ne laissait jusqu'alors deviner, une école enclavée dans cette vaste enclave. Puis la rue de Béarn après un dernier lacet débouche sur un pavillon, encore des garages au milieu des herbes sauvages, et la rue s'arrête nette sur deux bornes. Derrière se cachent des potagers, des pavillons tranquilles (fig. 16) nichés sous les arbres fruitiers, sous le tapis de lierre, les lianes des glycines et sous les fins cheveux qui pendent de la vigne vierge dépouillée de ses feuilles.

Versailles s'arrête là, devant Viroflay, sur un rideau de branches.

Si je veux continuer ma promenade, il me faut donc remonter sur mes pas, revenir à la plage d'asphalte, place de Touraine. Il y a là une allée entre l'école et les arrières de la grande barre qui ramène au square.

Au passage, je remarque un grillage (fig. 17), il ferme l'école et passe juste devant les poteaux qui portent l'auvent abritant le petit escalier, et formant le perron à l'entrée des logements de fonction. Indice léger, mais qui atteste la contradiction entre d'une part, les manières architecturales de penser un bâtiment comme une entité finie, posée sur un sol libéré, engazonné et aéré, et d'autre part la gestion d'un sol et d'une institution qui nécessite la fermeture de la parcelle. Elle confirme également la convergence qui existe entre cette conception architecturale d'une unité finie et chiffrable, qui se limite aux seuls bâtiments de l'école, et les modes de financement localisé d'une institu-



Fig. : 10,11,12

Fig. : 13,14,15

tion. Le grillage, ni mur, ni fermeture doit, après coup et au-delà de l'évidente économie qu'il représente, désigner à la fois l'abolition mythique du parcellaire, et restituer la parcelle.

Mais déjà entre l'escalier et le grillage, un arbrisseau indiscipliné fait craquer les attaches des fils de fer.

Je rejoins la rue d'Auvergne (fig. 18), puis la rue de l'Île-de-France où se trouvent les commerces (fig. 19) en bordure du grand ensemble : l'Union Commerciale, la charcuterie-comestibles, la papeterie-journaux, la pharmacie, la laverie automatique, la boulangerie... et la rue de l'Île-de-France file jusqu'à la rue de l'École des Postes où passent vite, les voitures sans jamais s'arrêter...

D'une certaine manière Versailles Grand Siècle et les H.L.M. Moser sont très comparables. Ce sont tous deux des enclaves de près de 7 ha ouvertes sur une seule rue, fermées de 3 côtés. Les deux terrains de l'ancienne pépinière Moser sont comme une place qui ne conduit nulle part et qu'aucun promeneur ne traverse. La tranchée de la ligne de banlieue fait une barrière physique infranchissable ; le talus est une frontière fermée en partie haute comme en partie basse d'un grillage (surmonté d'un fil barbelé), il sépare des domaines qui s'excluent : d'un côté les copropriétaires, de l'autre les locataires. Tous deux vont se perdre sur les banlieues herbues et potagères de Viroflay qui leur tourne le dos.

Tout en parcourant ces deux territoires, je m'interrogeai sur leur capacité à évoluer. Connaît-on des bâtiments, les sols qui les reçoivent, qui n'aient jamais eu à se confronter à la question toujours reposée de leur devenir ? La courte période pendant laquelle est réalisé un programme d'habitation, est fixée une réglementation intérieure, et pendant laquelle les nouveaux occupants s'installent, marquerait-elle pour toujours ces fragments détachés de la ville, morphologiquement vides, administrativement pleins ? Si cette question ne s'est pas encore posée pour les groupes résidentiels en copropriété (ils règlent de l'intérieur leur propre devenir, le temps des grandes réparations pour eux n'est pas encore venu),

par contre les grands ensembles sociaux de logements locatifs sont depuis plusieurs années l'objet de *réhabilitation*, dans la mesure où *«les laisser en l'état est impossible, c'est se condamner (dit l'Union Nationale des H.L.M.) dans quelques années à des interventions plus lourdes et plus difficiles pour arrêter un processus de dégradation du cadre bâti et de la vie sociale»*. Le temps de la réparation a donc commencé, il ne doit être, (toujours selon U.N.H.L.M.) ni celui du *«replâtrage... ni celui de la destruction»* (2).

Certes les façades des H.L.M. ont souvent besoin d'être ravalées, les murs n'assurent pas toujours une isolation suffisante au bruit, à l'humidité et aux déperditions thermiques, le confort est souvent succinct, les surfaces de logement trop réduites. Tous ces points sont vraisemblablement prioritaires, mais notre propos se porte plutôt sur les capacités du bâti à engendrer un tissu, (ici péri-urbain), comme support d'une possible appropriation par les habitants ; il porte également sur les capacités d'une forme à articuler les différents niveaux du bâti où s'investit l'usage, du logement à immeuble du quartier à la ville.

Réparer ! Ce n'est pas seulement une invocation pénitente, un prurit de la mauvaise conscience, mais un mouvement porté par la nécessaire adaptation mutuelle des bâtiments et de leurs habitants dans un lent et continu travail d'ajustements graduels des lieux et de leurs usages. D'ailleurs le

(2) Revue "H" :

n° 2, novembre 1976 : *La réhabilitation des H.L.M. existantes.*

n° 12, janvier-février 1976 : *Améliorer les grands ensembles.*

n° 17, mars 1977

U.N.F.O.H.L.M., avril 1977 : *Amélioration des grands ensembles.*

P.A.N. 9<sup>e</sup> session : *Amélioration des grands ensembles.*

Messieurs Caillaudeau et Stekerorum ont pour leur travail personnel de III<sup>e</sup> cycle (1978 - U.P.3., Versailles enseignant Philippe Panerai) fait une proposition d'amélioration des H.L.M. Moser dont nous sommes redevables et qui a fourni la base des orientations d'améliorations que nous avançons.





Fig. 16,17.

Fig. 18,19.

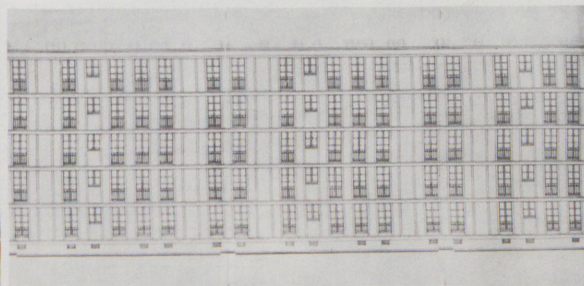
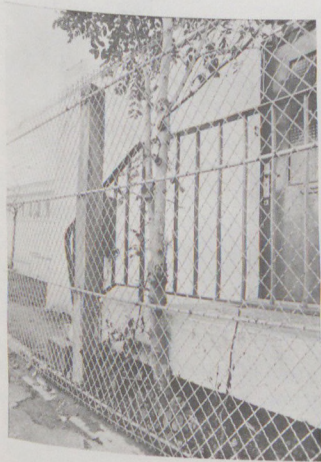


fig. 20 et 21 : plans et photos du chantier vers 1955.



propos n'est pas réellement nouveau, mais il se pose actuellement avec plus d'acuité qu'au temps où Alberti consacrait le dernier livre de son *Traité «De re aedificatoria»* au niveau de la correction, des réparations, «plaçant ainsi l'œuvre d'édification dans son développement temporaire», et situant *l'activité du bâtisseur (...) dans le champ de la dérégulation, prise entre l'erreur et l'obsolescence* (3).

L'illusion de la création de bâtiment parfait et le gigantisme des programmes touchant l'activité quotidienne et coutumière de l'habiter, le dessaisissement des habitants de leurs moyens d'appropriation, au bénéfice de l'espace comptable du gestionnaire et de l'aménagement, conduisent avec l'absence de crédits prévus pour réparer au jour le jour les erreurs, à ce que «chaque bâtiment se trouve condamné, dès sa livraison à être dans une certaine mesure, impropre à l'usage (Cf. *infra la Cité des Petits Bois*).

Toute erreur commise risque fort d'être proportionnelle à l'échelle même du bâtiment (4).

En choisissant les H.L.M. Moser pour interroger leur capacité morphologique à évoluer vers un processus de réparation et d'ajustement, nous savions, en ne nous en tenant qu'à la forme, nous donner d'importantes facilités :

- la densité du bâti est loin de saturer la totalité de l'espace disponible ;
- les bâtiments sont bas, et découpent l'espace immédiat en deux régions qui potentiellement peuvent être interprétées - l'une, comme *espace de devant*, (de représentation et de convention), - l'autre, comme *espace de derrière*, (plus privé, où les contraintes collectives s'atténuent) ;
- l'architecture n'est pas sans qualité, et avoue être redevable des méthodes expérimentées par l'entreprise des frères Peret (5). Il s'agit d'une architecture liée au Mouvement Moderne, et soumise aux déterminations de la rationalité constructive du béton, et de la gestion d'un vaste chantier à l'ère d'une foi sans réserve dans le machinisme et la résorption de la crise du logement (fig. 20 et 21). Mais cette rationalité n'accepte pas pour autant toutes les conséquences et l'esthétique du Mouvement Moderne, elle reste attachée au classicisme auquel elle

emprunte d'une certaine manière le vocabulaire dont elle réinterprète et exacerbe la logique additionnelle en en préfabriquant les unités. Le mode de préfabrication s'apparente à une stéréotomie, (stéréotomie du modelage du béton et non pas de la découpe de la pierre).

L'interrogation de la forme dans ses rapports à l'usage est portée sur quatre grandes opérations : Désenclaver, Nommer, Lotir, Borner.

**Désenclaver.** (fig. 22 et 23). Ouvrir le champ de ce vaste terrain sur la ville est un pari aléatoire. Tout le quartier a gardé ce caractère et cette configuration de tissu de confins que les vagues successives de l'urbanisation n'ont pas pu emporter. Au fond le terrain se heurte et va se perdre dans les imbrications sauvages des petits pavillons qui ne demandent qu'à être chez eux ; au nord, le talus qui le sépare de Versailles Grand Siècle, donne bien sur cette desserte qui s'attribue le titre de boulevard, mais que signifierait d'y planter des alignements réguliers de platanes ?

Ce boulevard ne sera pas avant longtemps une promenade.

Au sud, la rue du Pré aux Bois a cessé depuis longtemps de mener de l'un vers les autres, et va, après un coude, se glisser sous un pont ferroviaire. Ouvrir sur la ville, en fait ouvrir sur le quartier ne peut être qu'une revendication lointaine et incertaine, et si enclave il y a, mieux vaudrait alors être entre soi, dans ce «Grand Ensemble», mettre un mur autour, et cristalliser en quelques points des portes. Un mur autour ? On pense alors aux bâtiments de H. Gaudin dans les étendues boueuses et paysagées de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines qui préfèrent s'organiser métaphoriquement comme une géode qui garde pour elle-même ses trésors

(3) F. Choay, *La règle et le modèle*, Edit. du Seuil, collection Espacement.

(4) Ch. Alexander, *Une expérience d'urbanisme démocratique*, Edit. du Seuil, collection Espacement.

(5) L'architecte des H.L.M. Moser, M. Lambert fut lui-même élève de Péret.

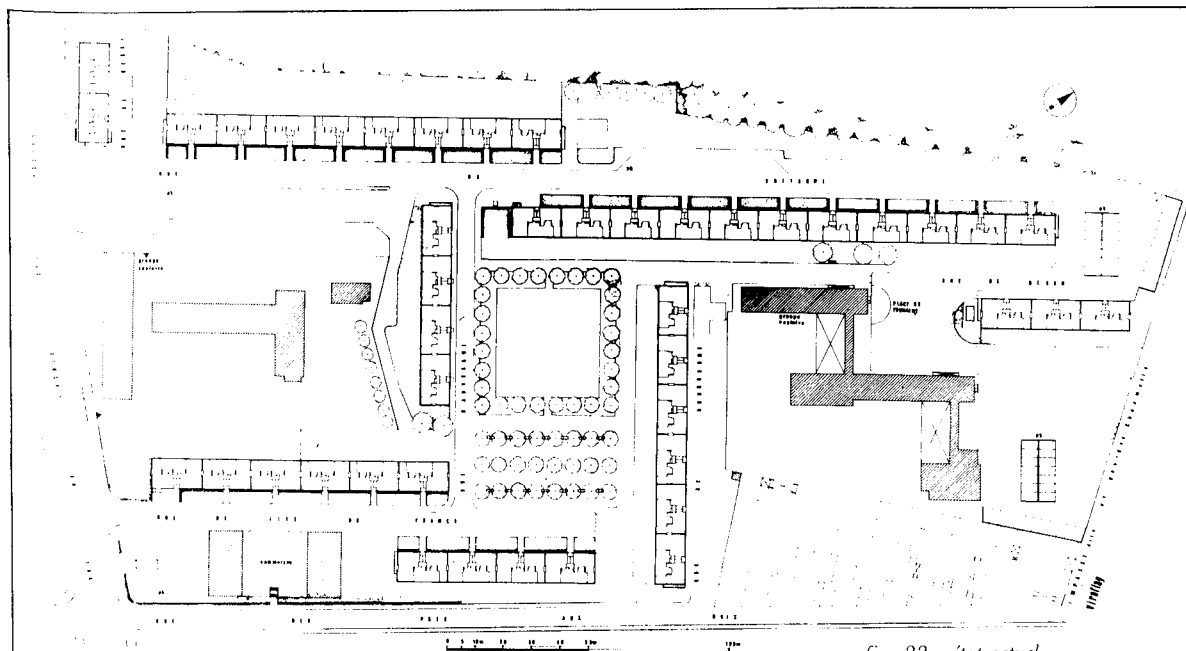


fig. 22 : état actuel.

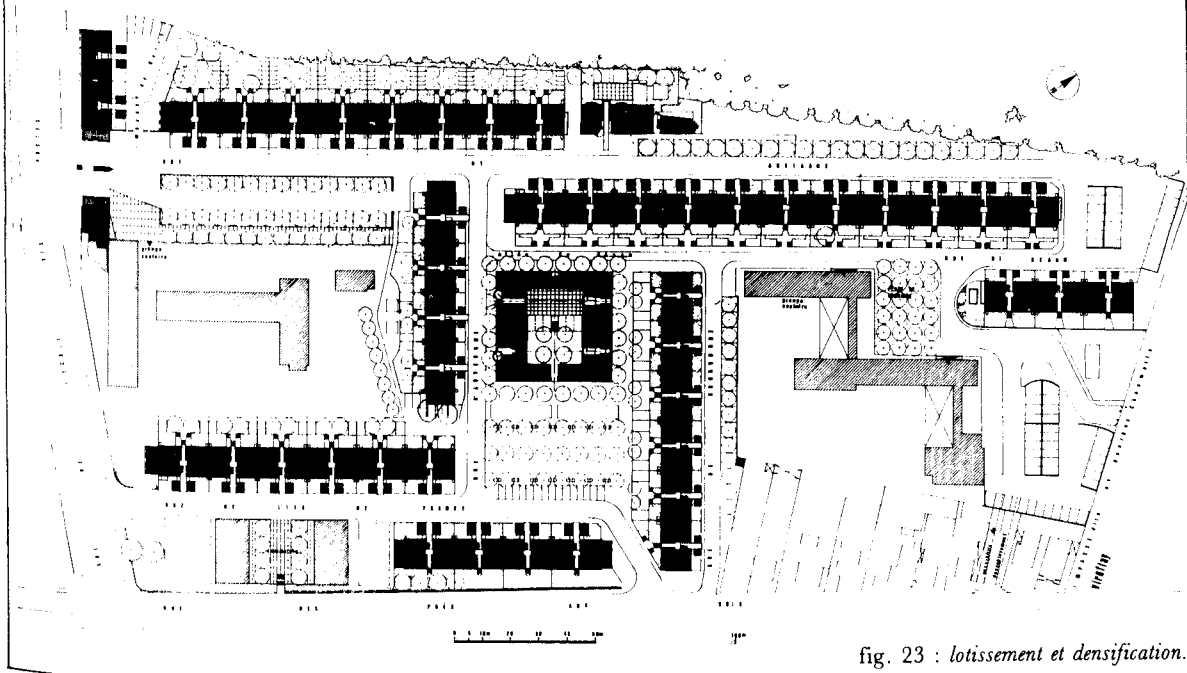


fig. 23 : lotissement et densification.

cristallins, tournant résolument le dos aux tours tordues qui les cernent. Faire des portes ? On pense alors mettre à la hauteur du croisement de la rue de l'École des Postes et de la rue de Bretagne, des statues, bien entendu figuratives (fig. 24), l'une, debout sur un socle fiché en plein macadam, commémore les premières années de la réparation, l'autre, sur un lit de pierre, couchée mais éveillée est un éloge à la lenteur et à la réflexion sereine. Le sculpteur avait pensé graver quelques vers empruntés à Saint-John Perse (6) :

*Alors, les hommes avaient  
une bouche plus grave, les femmes avaient les bras  
plus lents ;  
alors, de se nourrir comme nous de racines,  
de grandes bêtes taciturnes s'ennoblissaient ;*

Mais les habitants jugeant ces vers bien nostalgiques et exotiques, avaient à juste titre demandé de graver en marque de revendication immédiate de moins d'heure de travail obligé :

*Vendredi - Samedi - Dimanche.*

**Nommer.** Désenclaver dérive alors vers une opération intérieure de réorientation du bâti, de configuration des lieux. Puisque ces vastes étendues flottantes portent des noms de rue, de place, il suffirait peut-être de peu pour que les termes soient plus justement appliqués aux lieux qu'ils se proposent de désigner.

*... complice  
Des choses de la ville  
En caressant les noms  
Qu'elles tremblent de perdre*

Guillevic, Ville.

Faut-il changer les noms, la forme ou bien tous deux à la fois en se fondant sur une idée responsable du langage et des choses pour travailler sur la base de ce qui est, et conduire à de légers déplacements ? "Si je suis bûcheron, (dit R. Barthes) et que j'en vienne à nommer l'arbre que j'abats, quelle que soit la forme de ma phrase je parle l'arbre, je ne parle pas sur lui. Ceci veut dire que mon langage est opératoire, lié à son objet d'une façon transitive : entre l'arbre et moi, il n'y a

*rien d'autre que mon travail, c'est-à-dire un acte : c'est là un langage politique.*

*Il y a donc un langage qui n'est pas mythique, c'est le langage... producteur... pour transformer le réel et non plus pour le conserver en image"(7).*

Si je nomme *place de Touraine* ce qui actuellement ne l'est pas, si au-delà de porte gardée par les statues, je nomme une place, un mail planté, *mail de Bretagne* à la place tenue par les étendues amorphes de rue de Bretagne - c'est un acte opérant - une invite à travailler le sol, à tisser le réseau d'objets muets, graves et quotidiens qui conduit à l'engendrement des lieux.

**Lotir les H.L.M., redistribuer le sol et le bâti.**

La réorientation du bâti est inhérente à une opération essentielle sur les immeubles, et donne sens à toutes les autres qui n'affectent principalement que l'ordre symbolique du visuel et de la dénomination. La pratique des espaces publics immédiatement en bordure de l'habitation ne peut être dissociée des possibilités d'appropriation (individuelle et collective).

Cette opération repose sur une interrogation des capacités morphologiques d'une travée de barre à se constituer en unité non plus comme découpage d'un grand tout, mais comme unité autonome à laquelle est rattachée une partie des bandes stérilisée de gazon (l'espace vert qui ne sert à rien). Elle peut se résumer en deux expressions en forme de slogan directement en réponse aux préceptes de la Charte d'Athènes : l'une, *l'avancée d'alignement*, s'oppose à la condamnation de la *rue corridor*, l'autre, *le lotissement des H.L.M. et de la pelouse*, répond à la *mobilisation du sol* qui n'a pas été suivie d'un effet de retour vers les habitants, et de redistribution de l'usage du sol.

On se propose donc de constituer des immeubles à partir d'une modification de leur système de distribution intérieure et d'un rattachement d'une partie du sol les entourant, qui devient ainsi une sorte de parcelle organisée autour d'une cage d'escalier.

(6) Saint-John Perse, *Eloges* "pour fêter une enfance" I.

(7) R. Barthes, *Mythologies*, "Le mythe à gauche".

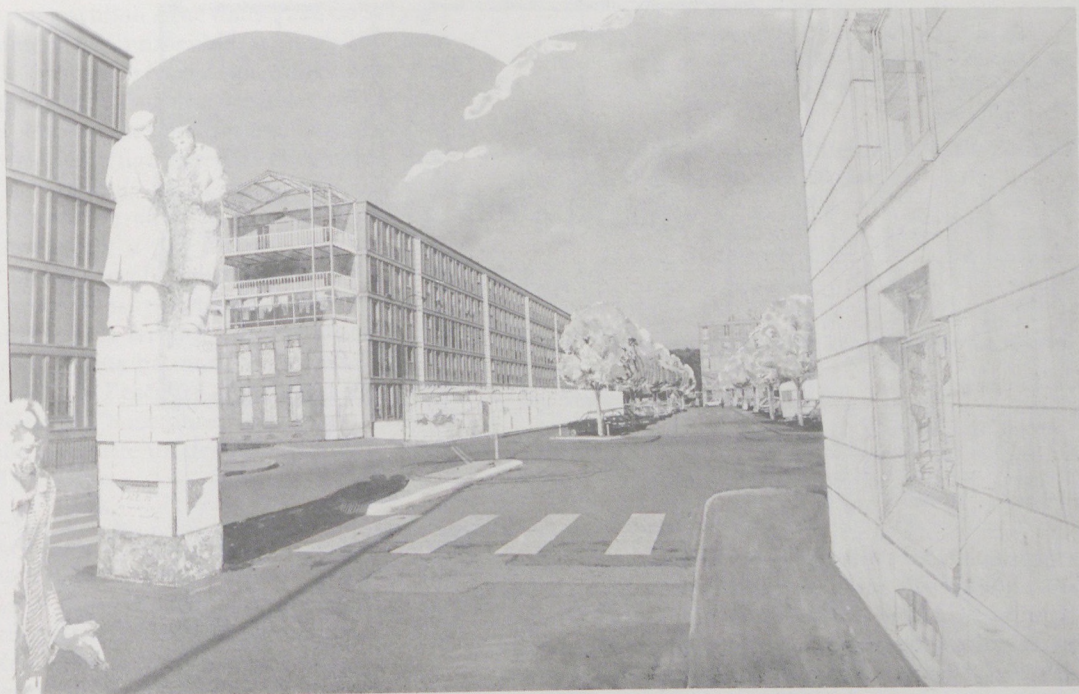


fig. 24

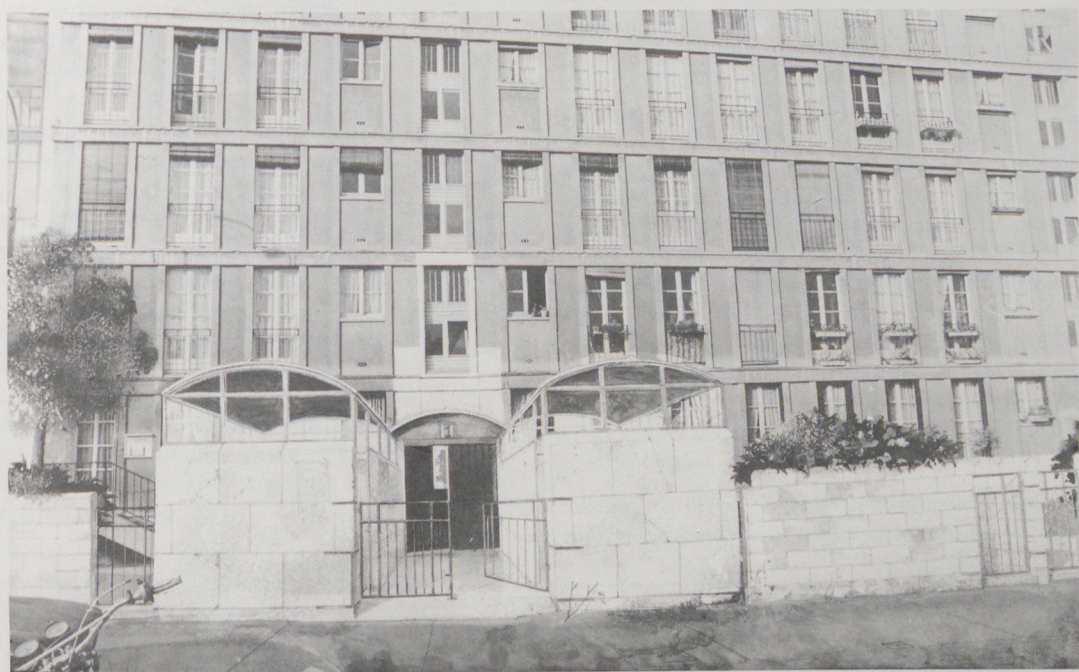


fig. 25

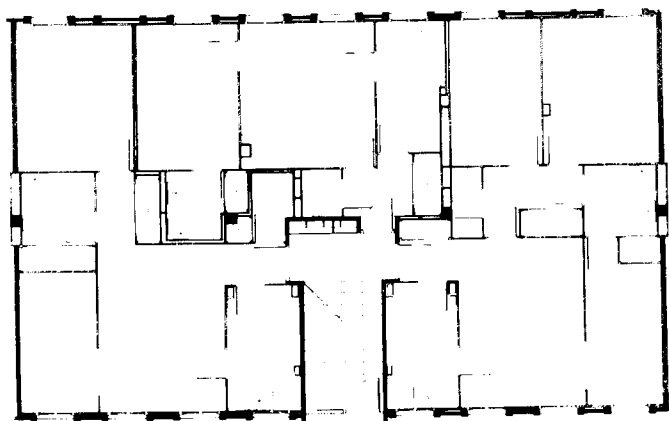
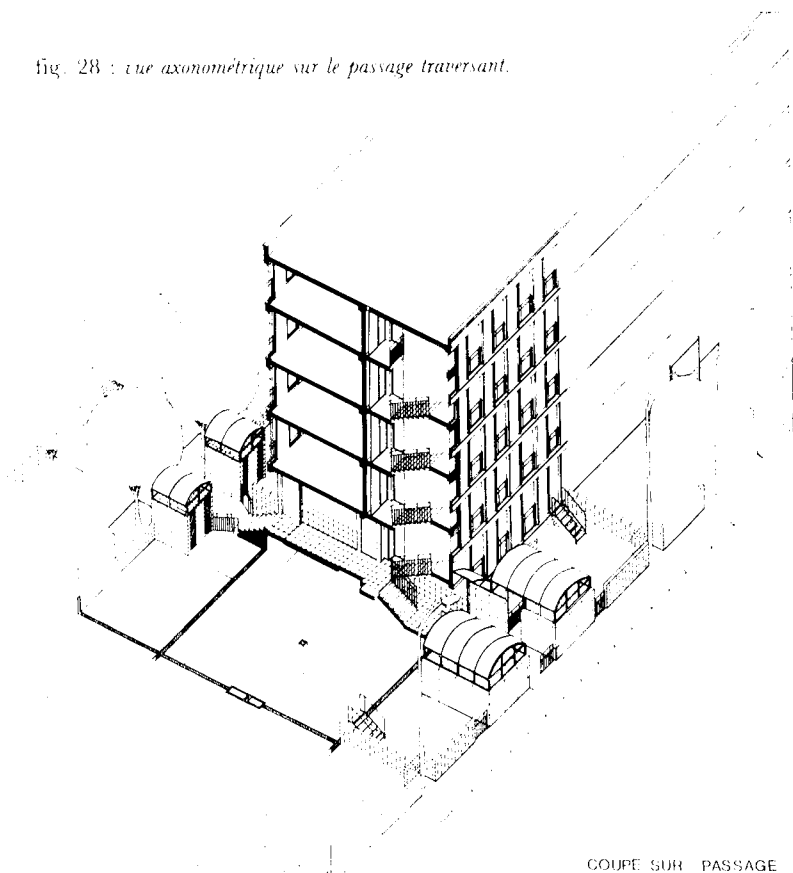


fig. 26 : plan actuel du rez-de-chaussée.

fig. 28 : vue axonométrique sur le passage traversant.



COUPE SUR PASSAGE

Sur la rue, un portillon situé dans l'axe de la cage, porte le numéro de l'immeuble, il est scellé à deux pavillons : l'un est réservé au rangement des ordures ménagères, l'autre à celui des vélos et des poussettes, il abrite les marches menant aux caves situées en sous-sol (fig. 25). Cet ensemble forme une sorte de vestibule à ciel ouvert qui assure la nécessaire transition entre la rue et l'immeuble. Actuellement il n'y a pas d'entrée : la dernière volée de l'escalier tombe presque directement sur la porte d'accès. Il est pourtant possible d'aménager une entrée plus large à l'intérieur, avec une porte ouvrant à deux battants, en retirant en particulier la volée de l'escalier descendant aux caves qui actuellement l'encombre, (elle serait remplacée par celle qu'abrite un des deux pavillons) (fig. 26, 27, 28).

Après avoir monté la demi-volée, le palier s'ouvre sur un passage qui traverse toute l'épaisseur de l'immeuble et mène à une cour arrière. Ce passage est pris sur un des trois appartements du rez-de-chaussée, la surface restante est alors affectée aux deux autres qui doivent être réorganisés. Une telle traversée semble possible sur le plan structural, elle demande en particulier de dévier le jeu de tuyauterie de gaz et de fils électriques.

L'appartement le plus petit disparaît, il peut être reconstruit dans de nouveaux immeubles élevés (fig. 29) sur les nombreuses parties vides et inutilisées de ce grand terrain de 7 ha. Côté cour, le passage donne sur un perron, la bande la plus proche de l'immeuble est rattachée aux appartements du rez-de-chaussée, certaines fenêtres doivent être transformées en porte-fenêtre pour pouvoir accéder à ces petits jardins d'usage privé. La partie arrière est une cour bordée de cabanons. Là le domaine de l'architecture et des réglementations pointilleuses et soupçonneuses s'estompe, laissant les cours et les jardins au libre usage des habitants d'une cage d'escalier (fig. 30).

Par ces opérations de redistribution des relations bâtiment/terrain, on est passé d'une disposition qui peut s'écrire :

chaussée	pelouse	bâtiment	pelouse
public	inqualifiable interdit	privé	inqualifiable interdit

à une disposition qui maintenant s'écrit pour la séquence d'accès jusqu'à la cour :

rue	portillon	vestibule	cage d'escalier passage	perron	cour arrière	allée	
public		semi-public	semi-public		semi-privé		semi-public

et qui s'écrit en faisant une coupe sur les appartements :

rue	muret	jardin de devant	logement	jardin arrière	cour arrière
public		privé montré	privé	privé caché	semi-privé

De telles dispositions peuvent être comprises comme un retour, non pas à une disposition propre à l'îlot urbain, mais à un type élémentaire de groupement, la rangée, liée à l'organisation de sa bordure, type sur lequel les architectes allemands et hollandais ont travaillé dans les années 1920-1930, pour le logement social et les nouveaux quartiers de la périphérie (8). Le sol reste la propriété de la ville, ou de la société de location, mais restituée des parcelles (d'usage et non de propriété).

Les dispositifs hollandais et allemands de l'entre-deux-guerres peuvent présenter une alternative (9), un mode de réparation, aux H.L.M. françaises organisées en rangée (la barre, quand celle-ci toutefois reste de hauteur relativement modeste, R.d.c. + 3, + 4).

«On sait alors que l'appropriation se signale par le marquage des jardins... au moyen d'objets, de peinture, de dallage, de fleurs... et va jusqu'à la construction d'appentis, serres, cabanons pour outils et animaux domestiques...»

**Borner les rangées.** Il s'agit d'une opération de marquage architectural de l'interruption de la

(8) J. Castex, J.-Ch. Depaule, Ph. Panerai, *De l'îlot à la barre*, chapitres 3 et 4.

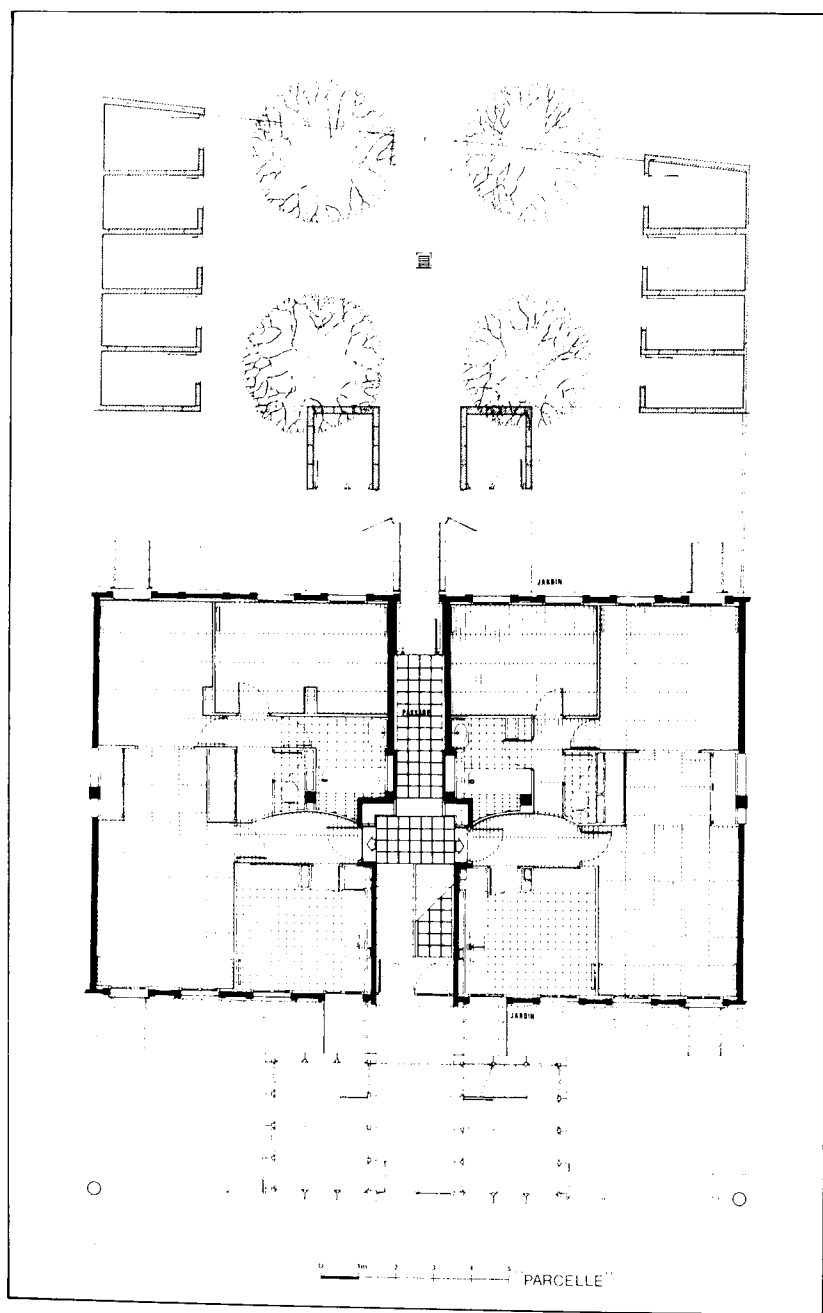


fig. 27 : plan de constitution d'une "parcelle" ancrée autour d'une cage d'escalier.





fig. 29 : immeubles sur le square et rue de Bretagne.

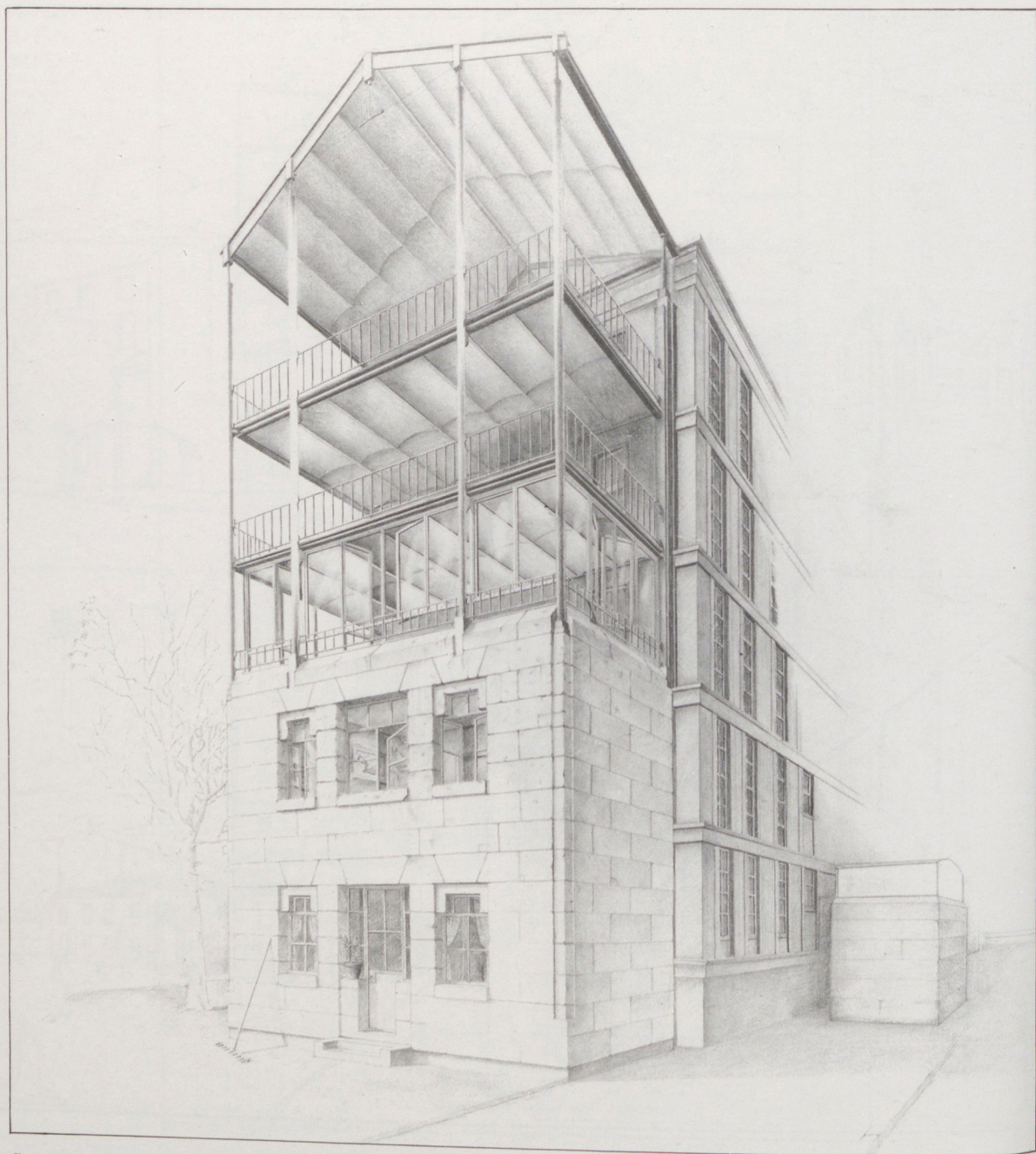


fig. 31 : un pignon quelques années après son édification.

série d'immeubles accolés. Sans avoir d'effet profond sur la constitution d'un tissu que permet seul la redistribution en lot, en parcelle d'usage, elle vient cependant signifier l'occupation du pignon, et le marquage des rangées comme groupement fini. Elle participe à la fabrication d'un nouveau paysage péri-urbain, en désignant fortement (fig. 31) par un édifice accolé/accroché au pignon les points nodaux de rencontre de la structure bâtie et du réseau viaire. Un socle de pierre de 2 étages porte 3 étages de loggias, montés sur des éléments métalliques, que recouvre un toit.

**NOTES SUR LES RÉACTIONS DES HABITANTS DE LA CITÉ DES PETITS BOIS DE CARRIÈRES-SUR-SEINE, AU PROJET DE RÉHABILITATION DE LEURS H.L.M. OU :** Mesure de l'écart entre les dessins, les mots d'architectes et les paroles des habitants lors d'une étude «habitat et vie sociale» (11).

Cette étude H.V.S. aboutit à des propositions très comparables à celles que nous portons (d'une manière interrogative) sur les H.L.M. Moser ; elles s'expriment, dans l'un et l'autre cas sur le



fig. 30 : la cour arrière, (l'accident, le bricolage, le non-dit, les registres du faire, peu à peu y prennent valeur de structure).

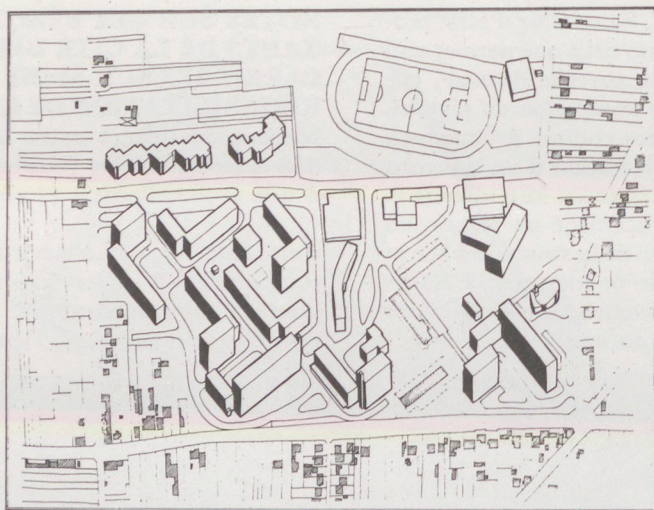


fig. 32 : état actuel.

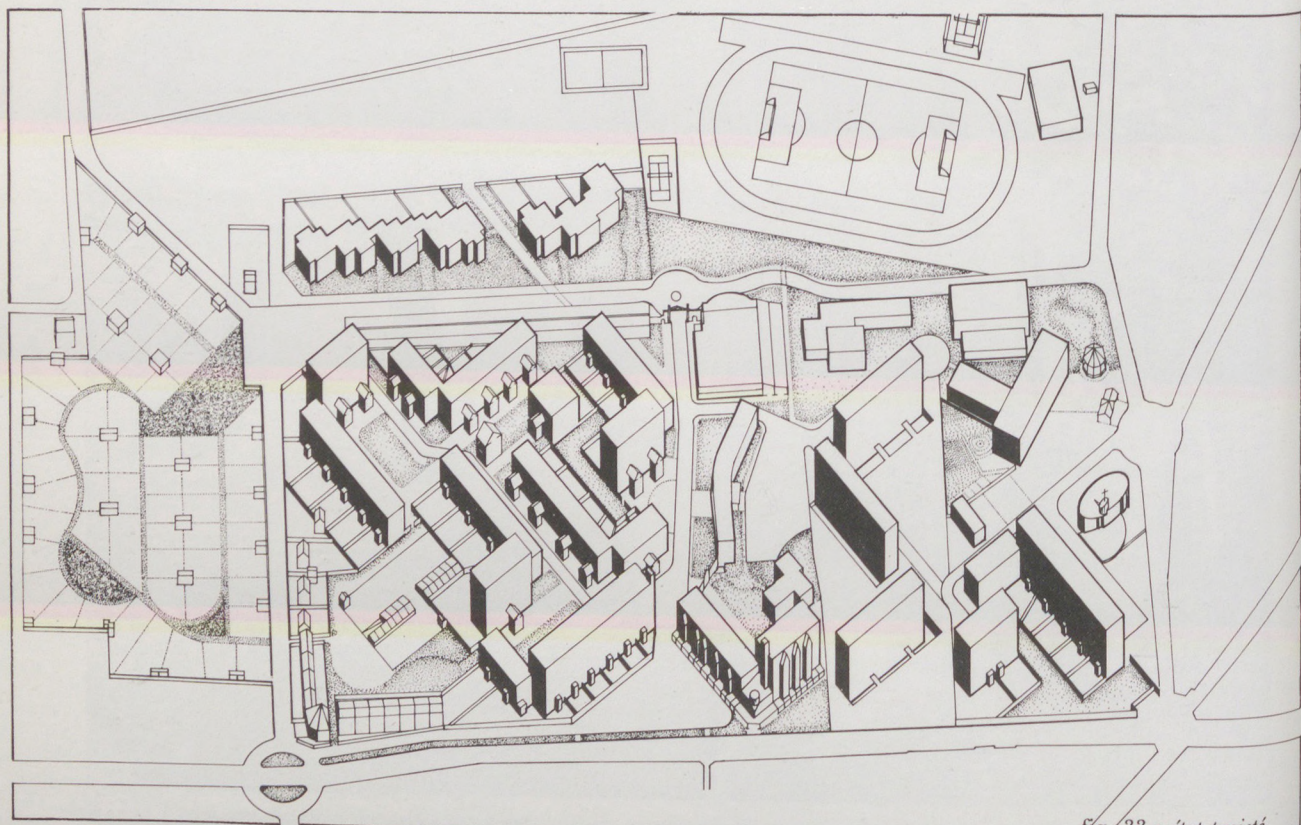


fig. 33 : état projeté.

plan architectural, en terme de désenclavement, de réorientation du bâti, de dénomination des espaces publics, de découpage du sol et de redistribution de son usage. Là s'arrête le parallèle terme à terme mais pas pour autant la comparaison entre ces deux études, dans la mesure où les propositions de réhabilitation de la Cité des Petits Bois peuvent apparaître :

- d'une part comme un prolongement des hypothèses de réparation portée sur les H.L.M. Moser, (un des membres de l'équipe de recherche a participé à l'une et à l'autre étude),
- et d'autre part comme une réponse à ces hypothèses, l'étude H.V.S. plus concrète et complète représente un ensemble d'enquêtes et de confrontations des différents interlocuteurs et intervenants, (les habitants, la commune, la direction départementale de l'équipement, l'organisme H.L.M., l'équipe H.V.S. elle-même, et des acteurs sociaux, curé, militants politiques et associatifs...).

Ces confrontations, en particulier celles avec les habitants de la cité, ont permis d'évaluer l'écart entre les hypothèses théoriques du projet, (reposant pour une part importante sur une référence explicite à la ville), et leur mise en pratique. C'est le poids des arguments des habitants qui pousse ici les théories pour les transformer et parfois les démentir.

Le projet, sous les formes de plans, diapositives, explications orales, est présenté à l'assemblée des habitants qui en débat (400 personnes, les enfants des écoles, les associations de quartier) (fig. 32 à 40).

La première réaction est vive et réaliste : ... "C'est très bien, on comprend rien, ça à l'air beau, mais vous rêvez ? Qui va payer ?" (12).

**Désenclaver.** Oscillant entre deux consciences lucides, l'une de volonté d'intégration, l'autre de sentiment d'exclusion, les habitants expriment sur l'aménagement du quartier des avis et jugements qui peuvent paraître contradictoires mais dont le caractère ambigu révèle les lacunes de l'espace et les hiatus du statut de leur habiter. La Cité des Petits Bois est une *entité* autonome qui doit se constituer sur elle-même, mais elle est tout autant un

*ghetto* : la cité est enclavée, c'est un ghetto d'immigrés, le maire ajoute, portant une analyse générale sur sa commune :

"Carrières est constituée de paquebots".

Ainsi tout en affirmant une volonté d'appartenance à la cité, on est d'abord des Petits Bois, et en insistant sur la nécessité d'entretien et d'amélioration, les habitants expriment aussi un sentiment de résignation fondé sur la connaissance objective de la situation d'exclusion et de violence qui leur est faite : "arrivé à ce point, on est tellement dégoûté et désespéré qu'on se renferme sur soi-même". Ce sentiment peut parfois se tourner en colère, colère qui recherche les responsables et impute la dégradation aux voisins transformés à cette occasion en immigrés, paresseux, voyous, vandales : "vous ne vous imaginez pas tout ce qui se passe dans les caves", et plus bas à mots couverts... "prostitution... drogue... viols"... L'imagination fabule et suppose tout un monde underground... puis le mythe s'estompe et fait un retour sur la réalité : "les jeunes, où voulez-vous qu'ils aillent ?".

(9) Les estates : depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle les Anglais savent réaliser une telle redistribution de l'usage du sol par la procédure du bail amphitéopique, tout en maîtrisant de vastes fragments de la ville, et en réalisant d'un coup une rue avec ses deux rangées de bâtiments face à face. Cf. Rasmussen, "London the unique City", et C. Chaline, *Londres*, Collect. U2, edit. Armand Colin.

(10) *De l'ilot à la barre*, op. cit., chap. 3.

(11) Etude H.V.S. en cours (1979, 1980...) réalisée par Atelier Truelle : F. Delorme et Ph. Guillaume, architectes et Germinal : V. de Gaulejac, J. Fraisse et M. Bonneti (sociologues).

(12) Le refus de beaucoup d'habitants de réfléchir et discuter sur les améliorations possibles vient de leur situation économique : lorsqu'on ne sait pas comment on va pouvoir payer ses traites, son loyer, ses dépenses courantes, lorsque la fin du mois est une obsession, lorsqu'on n'a que 700 francs par personne et par mois pour vivre, tout changement est vécu comme une menace puisqu'il entraîne le risque de difficultés supplémentaires. Quand on a peur, on s'accommode de ce qu'on a, de peur de trouver pire.

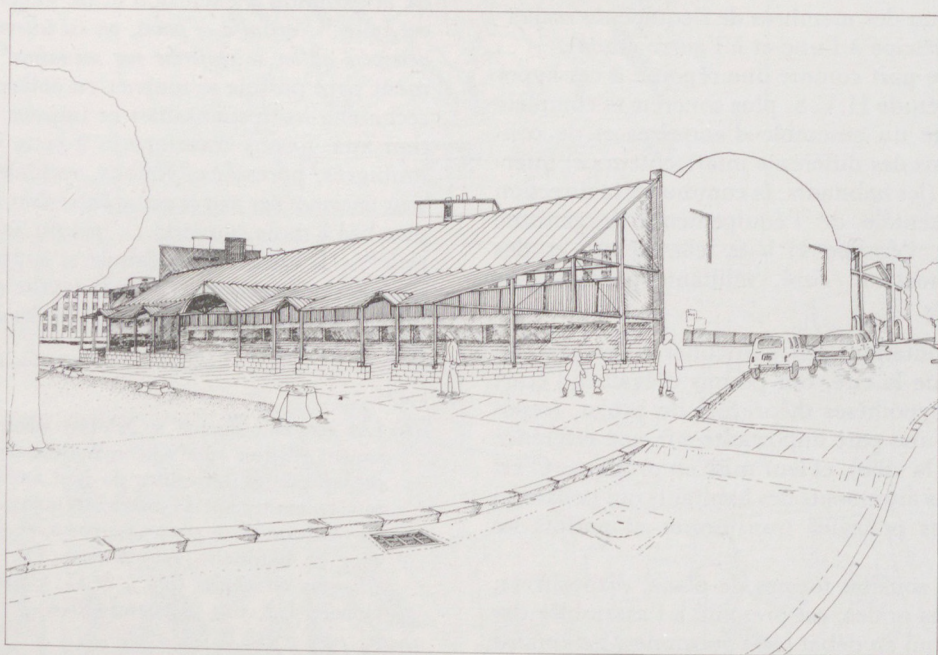


fig. 34 et 35 : aménagement de la dalle de parking, préau, fronton, porte de la cité.

A l'exclusion sociale s'allie l'exclusion spatiale : l'enclavement semble d'autant plus marqué que la nationale St-Germain - Bezons rase au plus près les bâtiments de la cité disposés diagonalement par rapport aux voies qui l'enserrent. *"On n'est pas chez nous, on est entouré de rues et de bagnoles partout"*. S'appuyant sur ce dernier constat, le projet propose un mur autour de la cité pour clore l'espace béant des pelouses tondues ras le long de la nationale, pour tenter d'abriter une intimité, de conforter l'idée d'une habitation dans un parc pris sur le bois, (n'avait-on pas entendu : *"au début, il y a 12 ans que je suis là, ça s'appelait la résidence des Petits Bois et maintenant c'est la cité"*).

Ce projet est très mal reçu, les réactions sont crues : *"Vous voulez nous enfermer... ça fait asile, prison"... "assez de béton"... quelqu'un qui viendra me voir pour la première fois croira entrer dans un hôpital psychiatrique"*. La référence au parc ou à la banlieue des villas et des pavillons est invalide, comme est invalide la référence à leurs murs qui marquent un parcellaire serré de petites propriétés individuelles existant avant l'implantation des maisons. Ici il ne ferait qu'enclorre une unique parcelle, confirmerait la situation institutionnelle du dessaisissement de la compétence architecturale de chaque habitant. Le mur est refusé.

**Réorientation du bâti**, ou la coexistence difficile des voitures et des gens. Le sol de la cité est à l'usage presque exclusif des déplacements et du stationnement des véhicules, la grande marée de la chaussée recouvre tout l'espace extérieur et ceinture au plus près les immeubles : *"le matin, les pots d'échappement dans les fenêtres des chambres... et celui qui ramone pour faire chauffer sa voiture, c'est pas rigolo à 5 h 30"*. *"Il n'y a rien pour les enfants, aucun endroit pour jouer"*. *"C'est incroyable qu'il n'y ait pas plus d'accidents"*.

Le projet de réhabilitation et de redistribution du sol passe par la suppression de quelques voies (et la création de garages enterrés pour compenser). Si les habitants reconnaissent qu' *"il faut moins de voitures et plus d'arbres devant les fenêtres"*, des jardins à l'abri doivent être aménagés, ils affirment également que jamais les voisins n'accepteront de ne plus voir leur voiture de leurs fenêtres... *"s'ils*

*pouvaient, ils coucheraient avec..."*, et le réalisme dépressif reprend le dessus : *"vous faites une allée et tout de suite ils marchent exprès à côté et en font une deuxième, piétinant les pelouses, comme si une seule ne suffisait pas... mais non, il faut passer au plus court..."*.

Ainsi s'exprime le conflit entre un concepteur-dalleur, planteur de gazon, et traceur d'allée et un utilisateur terre-batteur qui coupe, au plus court dans l'informel et l'espace sans statut, avec d'autant plus d'aisance que la seule référence à un jardin se réduit à la maigre bande qui sépare la chaussée de l'immeuble. Là réside le caractère dérisoire de propositions d'améliorations de grands ensembles qui restent à un niveau paysager.

**Lotir.** La proposition qui vise à confier la gestion et la jouissance d'une partie du sol de la cité à ses habitants, soit à un niveau privatif (jardins familiaux, jardins attachés aux appartements du rez-de-chaussée), soit à un niveau semi-collectif (cour arrière par unité de cage d'escalier) paraît beaucoup plus recevable. Alors certaines propositions de réorientation du bâti prennent sens, le projet emporte l'adhésion, même s'il doit se confronter à la difficulté que présente la réorganisation du dédale des lieux morcelés, et les bâtiments posés en «L» sur le terrain. Lors du débat, il va alors de soit que si redistribution de l'usage du sol il y a, il est important de fixer les points par lesquels se font les accès. Des propositions telles que le retournement des entrées, et le percement des rez-de-chaussée pour rendre les vestibules traversants, du trottoir à la cour arrière, sont comprises.

Les difficultés quand on imagine la procédure de réalisation, *"si vous faites ça, je serais obligé de déménager"*, et les difficultés techniques paraissent un instant insurmontables, *"c'est impossible de casser l'entrée et la façade d'un bâtiment sans que celui-ci ne s'écroule"*.

L'intérêt s'aiguise quand il s'agit de débattre de la destination et de l'usage du sol libéré et de la gestion semi-collective par cage d'escalier de la cour arrière, *"à quoi sert cet endroit ? Qu'y fait-on ?"*.

Un peu vite les architectes avancent, *"regardez la cour urbaine"*. L'assistance porte un regard interrogateur se demandant quelle plaisanterie se cache

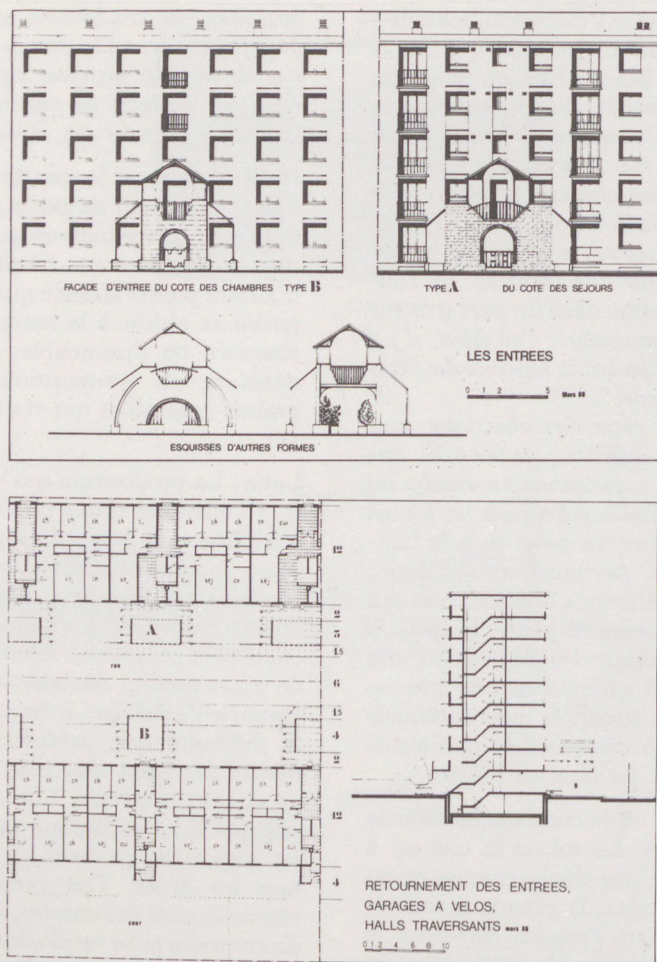


fig. 37, 38, 39, 40.



sous cette référence à un monde étranger, mais on peut imaginer que les enfants y joueraient volontiers, et la discussion rebondit sur les propositions, les possibilités de jeux de pétanque, de petits jardins soignés sous des châssis vitrés, qui peu à peu chassent l'idée d'une cour asphaltée ou cimentée, et tissent les premiers éléments d'une architecture potagère.

Une peur cependant : voir le sol se privatiser au point d'envenimer les rapports entre les individus en une sorte de bataille des propriétés, l'image du petit bourgeois inquiète : "*il défendra son bout de jardin avec...*", et quelqu'un dans la salle fait mine de mettre en joue ; peur aussi d'une inégalité entre les habitants du rez-de-chaussée et ceux des étages. Créer des inégalités entre les habitants au sujet de l'appropriation du sol est vécu comme choquant. La profondeur des jardins attachés aux logements du rez-de-chaussée, tout d'abord proposée de 8 mètres par les architectes, est réduite à 4 mètres par les habitants. La peur du désordre et des cabanons insolites construits avec des moyens de fortune est d'autant plus forte que les limites au sol ne sont pas tangibles : la discussion porte sur les haies, l'inconvénient que représente pendant plusieurs années leur faible hauteur.

Des murs hauts et solides seraient préférables et sont, mieux perçus qu'à la périphérie de la cité. Le débat revient à la première proposition qui est transformée : il serait possible de marquer des portes, sans pour autant faire une enceinte.

La référence à la ville, d'une part, n'est pas opérante sur l'ensemble du projet (elle conduit à avancer certaines propositions rejetées par les habitants) mais, d'autre part, est efficace comme système articulant des différences fortes entre des espaces publics, contraints et conventionnels, et des espaces privés, lieux du non-dit, du bricolage. Le rôle des dessins est, à cet égard essentiel, rôle de fabrication d'utopies réalistes qui déclenchent un mécanisme de prédiction créatrice : le fait de croire que quelque chose se passera, crée les conditions pour qu'effectivement elles se passent.

## NOTE SUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS À L'AMÉNAGEMENT DE LEUR ESPACE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION H.L.M.

Hameau de Bellevue, Carqueiranne - Var.  
Architectes : BUI KIEN QUOC et Maurice BONIN.

Bien que située dans un contexte très différent de Versailles, la réalisation de cette opération permet d'engager certaines réflexions qui rejoignent les préoccupations développées dans ce chapitre.

**Contexte.** Il s'agit de la construction de 117 logements H.L.M. (45 locatifs et 72 en accession à la propriété) implantés dans une petite commune du littoral méditerranéen. Le site est une colline relativement boisée dominant le port, l'ensemble est principalement constitué de maisons individuelles, mais comprend quelques immeubles.

L'opération décidée par la municipalité de Carqueiranne vise un triple enjeu :

- rompre avec la tendance générale de la région de voir utiliser les terrains côtiers encore libres à l'usage exclusif de résidences secondaires,
- réaliser des logements sociaux en évitant le «massacre du site»,
- favoriser la prise en charge des espaces par les habitants.

Ce dernier point, le seul que nous développerons ici, pose la question du pouvoir de décision des habitants face à un maître de l'ouvrage (la Municipalité et la société d'H.L.M.) et à un maître d'œuvre. La volonté de la Municipalité et des architectes de favoriser l'intervention des habitants, permet un travail à deux niveaux : collectif et individuel.

**Aménagement d'ensembles et décisions collectives.** Un des problèmes posés par l'intervention des habitants au niveau collectif tient généralement à la difficulté de contacter ces derniers, ou même seulement de les connaître avant la réalisation et la livraison des logements (cette difficulté réelle dans le cas de logements neufs tombe dans les opérations de réhabilitation). Ici la taille

modeste de la commune a permis d'organiser assez tôt des réunions régulières avec une partie des futurs habitants. Ces réunions ont eu un double effet - d'abord tenir compte des avis formulés et modifier le projet en conséquence, ce qui suppose qu'il y ait un projet assez explicite dans sa présentation pour que les habitants se déterminent et réagissent, et que les architectes aient une relation au projet, assez ouverte pour intégrer ces réactions comme des données positives et non comme une contrainte supplémentaire.

Ensuite permettre une prise de conscience collective de la part des habitants. Elle s'est traduite par la création d'une Association des résidents, qui est devenue progressivement un interlocuteur reconnu.

Le point de vue affirmé par les architectures «du caractère non définitif du cadre de vie proposé» a conduit à repousser dans le temps le maximum de décisions concernant l'aménagement des espaces collectifs, quitte avec l'accord de la Municipalité à bousculer quelque peu les procédures administratives habituelles. Ainsi, exemple parmi d'autres, a-t-il été décidé de ne pas matérialiser les places de parking par des petites bandes de peinture caoutchoutée pour consacrer cette somme, comptée à l'intérieur du marché global V.R.D., à soigner le dallage de la place principale. Pour modeste que soit cette modification, elle est révélatrice d'un état d'esprit qui va à l'encontre de ce que l'on observe habituellement où l'on assiste le plus souvent à l'imposition aux habitants de dispositifs inutiles justifiés par l'impossibilité d'échapper aux normes administratives ou de changer les marchés.

A partir de ces premières expériences, une subvention de l'Etat a été obtenue pour poursuivre l'aménagement des espaces collectifs : placettes, sentiers, etc., à partir des objectifs exprimés par les habitants.

### **Appropriation individuelles et bricolage.**

Outre les modifications «sur plan» apportées en cours d'élaboration du projet, et qui touchent principalement le gros œuvre, l'intervention directe des habitants sur leur logement a été favo-

risée dès le début du second-œuvre, et s'est poursuivie après la remise des clefs (janvier 1979) *aussi bien chez les locataires que chez les propriétaires*. Ces modifications portent sur les matériaux et la distribution intérieure des logements, ainsi que sur les aménagements de jardins privés. Elles supposent, est-il besoin de le préciser, une grande compréhension de la part des entreprises et des administrations. De ce point de vue, après collecte des modifications, un avenant général au permis de construire a été déposé afin de régulariser la situation.

Pour le financement de ces modifications deux moyens ont été simultanément utilisés : un échange accepté par les entreprises quand la modification n'entraînait pas de sur-coût sur le montant global de la mission (par exemple les entreprises acceptent de poser des revêtements de sol ou des carrelages de meilleure qualité que ceux prévus au marché, et de ne pas peindre les chambres, que les habitants peindront plus tard), une plus-value payée par les habitants en cas de sur-coût, acceptée par la D.D.E.

Enfin depuis leur aménagement les habitants sont largement intervenus sur les extérieurs : murs de clôture surélevés, balcons transformés en loggias, garages agrandis et surmontés d'une terrasse accessible, etc.

Ces changements interviennent avec l'accord technique des architectes et sont réalisés soit par les entreprises, pour les travaux délicats posant des problèmes de sécurité, soit directement par les habitants, bricolage et entraide, avec des matériaux achetés en gros par l'Association.

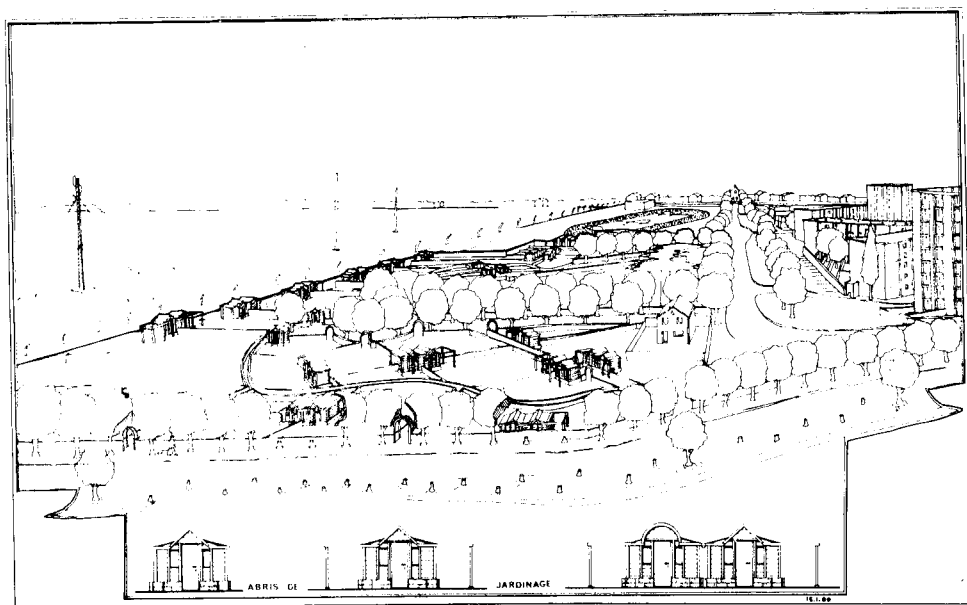
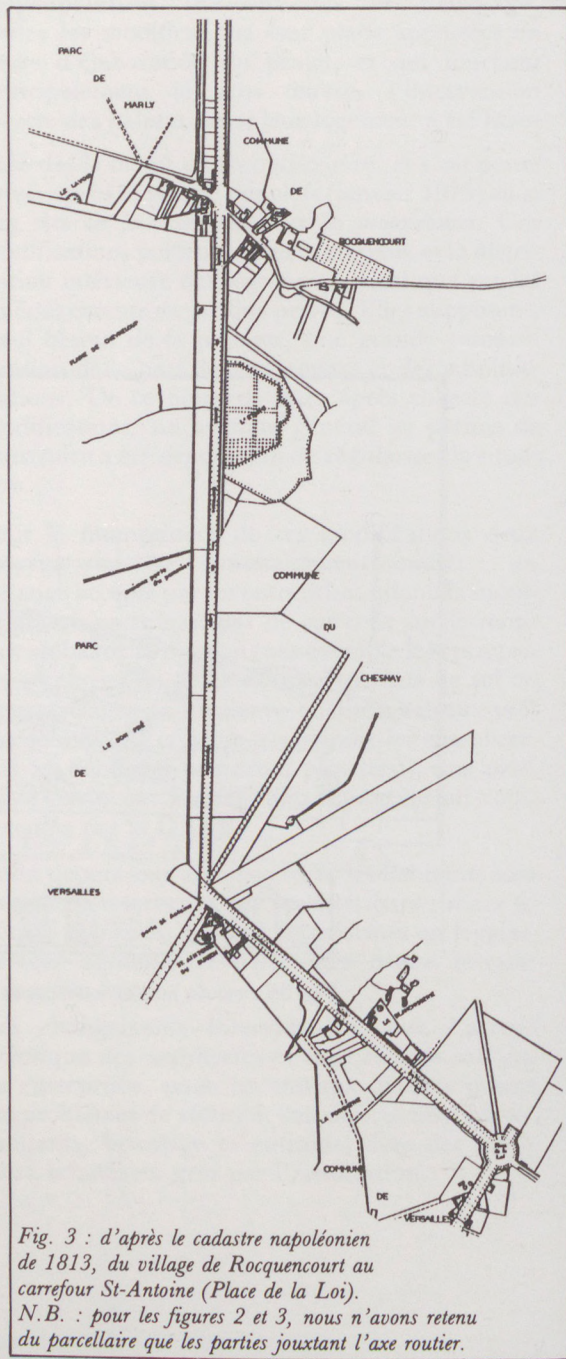
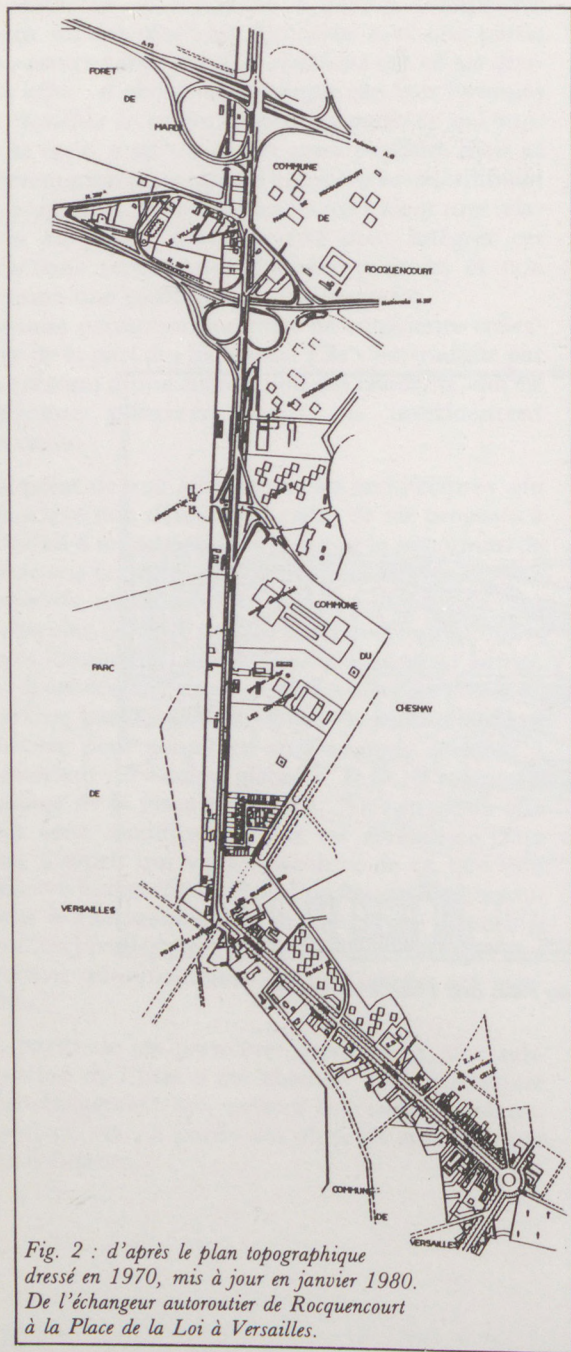


Fig. 36 : vue des jardins familiaux de la cité des Petits Bois à Carrières-sur-Seine.



## Chapitre III :

### Histoire de voir, histoire de comprendre.

Chapitre dans lequel on décrira une manière, entre autres, d'arriver à Versailles en suivant la N 184 et le Bd St-Antoine jusqu'à la place de la Loi.

#### IMPRESSIONS LE LONG D'UNE ROUTE

Le voyageur, ici l'automobiliste, qui au sortir de St-Germain veut rejoindre Versailles emprunte tout naturellement, panneaux de signalisation et tracé routier aidant, la N 184 ici confondue avec la N 13.

En janvier 1980 la N 184 est un axe routier en cours d'aménagement.

La section allant de St-Germain à Port-Marly est maintenant quasiment autoroutière : boucles, échangeurs en surplomb au-dessus de l'ancien golf de Marly, ou tracés rigides à plusieurs voies rapides s'inscrivant dans le sol, distribuent les courants contraires des voitures vers St-Germain, vers Paris, vers Le Pecq. Ils laissent à l'abandon, sur les bas-côtés de la route ancienne, le chapelet des petites maisons, garages et stations-service situés au pied des coteaux de Marly.

Sur la droite de la N 13, en direction de Paris, la N 184 se dégage de cet important dispositif routier. Elle redevient plus modestement la route de Versailles. Le bourg de Port-Marly qu'elle traverse, étage le long de la courbe d'une forte pente ses maisons jointives parmi lesquelles s'imposent la «Maison Rose», l'école Ste-Geneviève selon l'intitulé du fronton daté 1859, la belle église à la colonnade classique ; on monte vers Marly.

Passé Port-Marly, la N 184 élargie, asphaltée, est drainée par des glissières de sécurité. A l'amorce du premier tournant, sur la droite, le voyageur se laissera tenter par une route dérivée, plus étroite et plus rectiligne ; c'est l'ancienne route de Marly, la N 184 A. Cette tranquille petite route grimpante lui réserve des surprises : il passera sous le curieux viaduc métallique haut perché sur

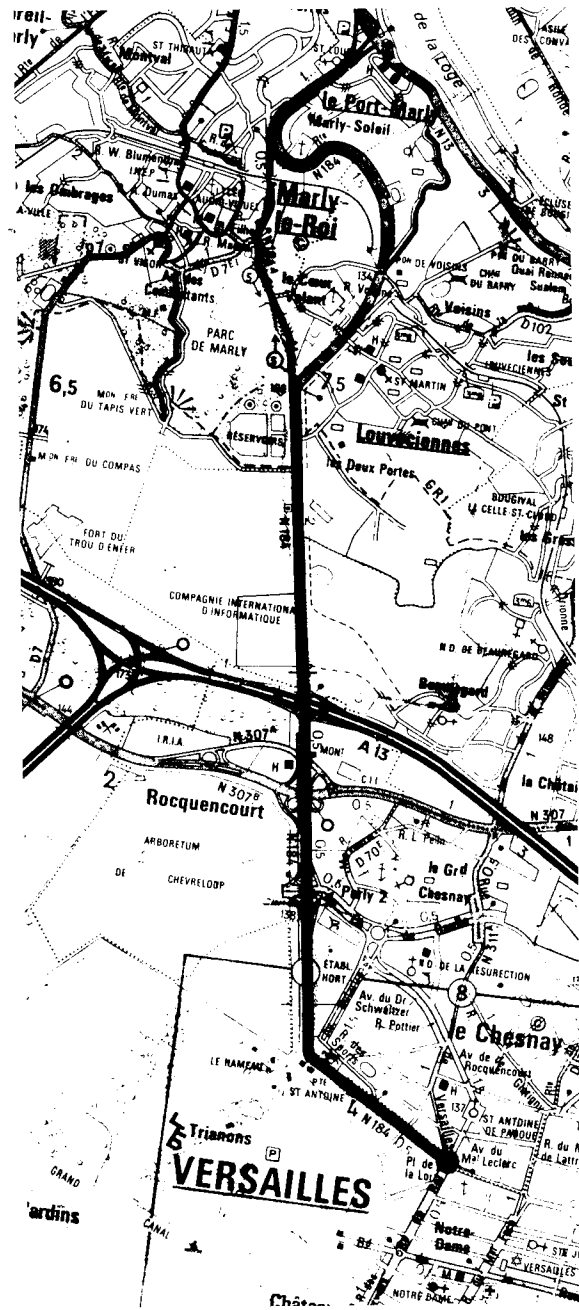


Fig. 1 : Carte Michelin n° 101. Agglomération de Paris. 1/50 000. 1977.

ses fortes piles de maçonnerie que prend un train qui fut buissonnier reliant Pontoise à St-Cloud. Il découvrira l'abreuvoir du Château de Marly, ses bassins superposés, sa couronne de bornes de pierres et de peupliers, les ifs taillés de la terrasse supérieure. Il va alors abandonner la route de Marly et choisir de gravir l'abrupte côte du Coeur Volant bordée tout le long par le beau mur de clôture couvert de lierre du Parc de Marly, percé d'une porte monumentale au milieu de la montée, toujours ouverte sur les frondaisons, le tapis de feuilles mortes.

En haut de la côte, le voyageur retrouve la N 184 et débouche sur un plateau. Au point de rencontre des deux nationales, les Ponts-et-Chaussées viennent de mettre en service un mini-souterrain. L'ancien carrefour a été considérablement remanié : voies élargies, arbres coupés, la grille royale comme soustraite au regard sur un de ses côtés. La nationale elle-même a été dotée d'une bande de séparation cimentée qui donne à son tracé un aspect beaucoup plus rigide et contraignant. Elle file au loin soulignée de trottoirs sablés. Des bois de part et d'autre. Au passage on apercevra l'ancienne auberge de la Sabretache, remise aux normes, blanchie, ayant perdu son panneau peint mural où caracolait un grenadier (?) de l'Empire, sabre au clair ; puis l'auberge du Coeur Volant, façon manoir, précédée de son vaste parking. Un nouveau feu tricolore et ses aménagements : le C.I.I.H.B., comme l'annonce un panneau, en retrait, dont les accès ont l'air vaguement militaire. Tout de suite après, successivement, des vergers en espalier, des chantiers, des arbres coupés, les nouvelles bretelles en construction et le pont de Rocquencourt au-dessus de l'autoroute.

C'est à cet endroit précis que le voyageur et nous aimerions nous arrêter.

Au-delà du pont en effet le paysage brusquement change. Pour la première fois depuis le début du trajet, nous voyons largement au loin. Jusqu'à maintenant, c'étaient des masses boisées qui enca-



Fig. 4 : La N 184 A à la hauteur du viaduc de la S.N.C.F.

Fig. 5 : La N 184 A dans la côte du "Coeur Volant"

Fig. 6 : la N 184 entre la grille royale du parc de Marly et l'échangeur autoroutier de Rocquencourt.

draient et cernaient la voie que nous empruntions. Ici, sur le pont de Rocquencourt, nous dominons une plaine. Devant nous une longue descente et la route qui s'étire dans le lointain, sagement et régulièrement décorée d'arbres. Fugitive impression de voir, enfin, une route nationale. C'est cette rectitude ordonnancée de l'axe que nous percevons en premier, comme une sorte d'appel. Et pourtant que de brisures. Celles de l'autoroute et des nouvelles bretelles de raccordement, celle des feux tricolores récemment mis en place.

Arrêté à mi-pente, au feu rouge, le voyageur s'étonnera peut-être de voir en contre-bas, sur sa droite, une vingtaine de petites maisons anciennes aux toits de tuiles, d'aspect encore rural malgré la présence çà et là de quelques modernes devantures de verre fumé. Les maisons se pressent, sans laisser d'espace entre elles, le long de la courbe d'une route qui d'un côté vient s'absorber dans la N 184 et de l'autre, part on ne sait où. Est-ce un ancien village, un hameau ? ROCQUENCOURT nous dit le panneau. Regarder de l'autre côté de la

Nationale ne nous renseigne guère. Apparaît, silhouettée tout en verre bleuté et acier, à flanc de coteau, une abstraite construction accompagnée de drapeaux déployés au vent ; des bureaux sans doute ? - Mais que vient faire là ce building ? Quel lien a-t-il avec le modeste Rocquencourt que nous venons d'apercevoir ? De même que sont ces bâtiments plus proches de nous dont les hauts et longs murs de meulière rousse, plutôt sévères dans l'atmosphère hivernale, bordent sans se disjoindre le côté gauche de la Nationale ? Et l'image encore imprimée en nous de l'étrange tour-fanal d'ardoise à l'horloge arrêtée.

Continuons à descendre. Tout de suite sur le plat, à cent mètres, nouvelles dérivations, nouvelles offres, nouvelles brisures : un creux, un mur d'enceinte, une grille, un pavillon mi-Mansart mi-H.L.M. dans une prairie doucement valonnée, une bretelle indiquant Parly II. A gauche, en effet, c'est bien Parly II qui commence. Plus loin, visible bien qu'en retrait, le Centre Commercial, ses enseignes, et surtout ses parkings.



Fig. 7 : La N 184 dans la traversée de Rocquencourt



*Fig. 8 : Venant de Rocquencourt, vue de la porte St-Antoine et du virage de la N 184.*



*Fig. 9 : A la porte St-Antoine, vue du Boulevard St-Antoine.*



Après, la route redevient tangible : enveloppée de grands arbres, ses trottoirs sablés, ses bas-côtés larges et en herbe. Sur la droite de l'axe surtout, la masse végétale se fait plus présente bien qu'à l'abri derrière des murs qui cachent peut-être des propriétés. Et toujours la rectitude de la route, sa pente légère qui invite à la vitesse malgré les panneaux la limitant. De toutes façons, notre élan va être brisé.

Devant nous sont perçus en même temps l'ample courbe de la route, les rails d'acier qui ourlent la concavité du tournant, en grosses lettres «ATTENTION VIRAGE DANGEREUX» et la présence, insolite, d'une porte ancienne en pierre de taille de couleur grise, juste dans le virage et légèrement en contrebas. A peine entrevus car on tourne, la porte, les grilles ouvertes, une grande allée rectiligne, un parc, et sur l'accotement ici surélevé de la chaussée, l'ouverture, béante et sablée, au milieu des glissières de sécurité, comme une invite à entrer que l'on ne peut d'ailleurs réaliser. On saisit de manière fugace que la porte n'est pas dans l'axe de la route que l'on suivait mais qu'elle biaise par rapport à celui-ci. Vers quelle mystérieuse perspective s'ouvre-t-elle ?

Le virage est vite passé, la voiture comme happée. Et nous voici après ce court balayage du regard dans un paysage tout différent : de part et d'autre de l'axe une double rangée de hauts platanes dégingandés, des contre-allées pavées séparées de la voie centrale par un large talus herbeux et bombé. Des feux tricolores. Ils jalonnent une perspective qui dans son lointain se trace en un dessin incisif sur une forte pente. Et le regard au-delà s'arrête sur un point clair, un peu indistinct. un monument qui sait ? Sur une place ?

La route est devenue avenue, boulevard peut-être, préface à l'entrée de la ville à coup sûr. D'ailleurs les maisons sont beaucoup plus présentes et surtout elles sont vues. La route est ici en rapport avec les constructions qui la bordent alors que depuis Rocquencourt tout ce qui ressortait du cadre bâti apparaissait en quelque sorte autonome par rapport au tracé de la voie. Et pourtant quelle variété dans l'architecture, dans la situation des bâtiments.

D'un côté à notre droite, juste après la haute et belle porte du virage, ce sont des maisons de bourg, anciennes d'aspect, qui se pressent. Puis suivent quelques maisons bourgeoises s'abritant derrière leurs murs de clôture, cachant leurs jardins, montrant leurs portails et parfois un commun. Sur la rive opposée, des maisons plus librement alignées, un hangar face à la Porte. Très vite le paysage devient plus heurté, la contre-allée perd son pavé, tend par endroits à s'effacer, comme le terre-plein. Le regard n'est plus arrêté par les murs et les frondaisons : une clôture moderne blanche, des pelouses, des immeubles neufs, assez bas, où le bois et la pierre avec le verre jouent de leurs reflets dans ce quinconce syncopé de masses toujours identiques et successivement répétées. Une station BP, un supermarché s'allongent derrière une haie. Comment diable y entre-t-on ? Curieusement toutes ces transparences sont de bien efficaces barrières ! Le grand building marbre et miroir, les entrepôts métal et brique qui suivent, renforcent cette impression de vacuité et d'occupation mêlées.

De l'autre côté de la route, à la même hauteur, premier feu rouge aidant, ce sont des béances que l'on voit : immeubles démolis, en chantier, jamais construits ? La route surplombe ici de quelques mètres un fouillis de potagers. Et aussi, alignés, des immeubles aux toits façon Mansart, plus larges, plus hauts, aux façades muettes.

L'arrêt au second feu rouge permet de voir à la fois la place et son monument, la forte pente d'un boulevard et ses doubles rangées de tilleuls, strictement taillés à la française. A gauche se développe la façade quasi ininterrompue de maisons de faubourg, basses, dépassant rarement deux petits étages, accompagnées d'un étroit trottoir bordant la contre-allée empierrée. Il y a du pittoresque. L'oeil accroche : bleu et jaune des «Merveilles Exotiques», le Café des Amis, le Safari-Club, un coiffeur, glycines et jardinets, un portail, une laverie. Puis un trou tout récent, une maison démolie, dans cet alignement déjà d'ordre urbain ; dans l'échancrure, une grue, un chantier, un front blanc-beige de nouvelles constructions. Une Z.A.C.



Fig. 11 : Au n° 10 du Boulevard St-Antoine

Fig. 10 : Au n° 30 du Boulevard St-Antoine.

La rive d'en face est différente, plus sombre, plus austère, plus compacte. On perçoit au passage les hauts murs de soutènement blanchis d'une belle propriété ancienne, et perchée sa pergola habillée de treillages. Mais aussi, en rupture, deux immeubles récents, façon XVIIIe, aux 13 m réglementaires. En approchant de la place, encore un chantier, des pavillons de meulière, une ruelle encadrée de deux maisons 1850, et au fond encore la masse blanche casquée de noir d'une résidence.

Nous sommes arrivés sur la place. Un rapide parcours circulaire nous permet d'entrevoir sur la droite une longue avenue urbaine, tandis que l'on retient, parmi toutes les façades bordant le rond-point, celle d'une petite maison au fronton trian-

gulaire fait de panneaux d'un blanc étincelant qui proposent les nouveaux appartements de la Cella Saint-Antoine. Un second tour, révélera une singulière maison de pierre grise, balzacienne, à la tenue provinciale, précédée d'un jardin en trapèze bordé d'un muret, son portail entrouvert ; la silhouette, au bout d'une courte avenue montante, d'une église XIXe siècle ; un ensemble de bâtiments plus ruraux d'allure, longs et bas, épousant l'ample courbe du terre-plein ; ils sont en partie cachés par les voitures stationnant pêle-mêle sous les arbres, mais leurs façades barriolées d'enseignes et de panneaux publicitaires désignent leur silhouette.

Quant au monument central, curieusement on s'en détournerait plutôt ; trop blanc, trop rigide, et il faut bien le dire d'une facture conventionnelle.

#### ITINERAIRE HISTORIQUE OU LA LOGIQUE D'UN PARCOURS

Les images enregistrées au cours de ce périple de quelques kilomètres ne valent que pour l'observateur qui les a faites. Elles se sont cependant imposées à nous avec assez de force pour que nous ayons envie d'en savoir plus. Pour que nous pressentions que les hiatus, les discordances, les oppositions, les dissymétries n'étaient pas là par hasard, mais exprimaient en fait les surimpositions, les chevauchements, les hésitations, d'une histoire superposée, de fragments d'histoire superposés.

Déjà, pour mieux comprendre ce que l'on a vu, il faudra refaire plusieurs fois le parcours. D'autres images émergeront alors et l'on oublie les précédentes. Les arbres, qu'en été l'on avait vu luxuriants, paraissent grêles et souffreteux dans le vent hivernal. Le talus, perçu comme continu, s'efface tout-à-coup, devient une bordure plate, sorte de terrain vague, aire de parcage pour les voitures qui y sont garées. Combien isolées et du coup menacées apparaissent les maisons anciennes.

A chaque nouveau passage on notera d'ailleurs des changements : quelques arbres coupés, un chantier à la place d'une maison encore là la

semaine précédente (comment était-elle déjà ?) ; sur le terre-plein un bulldozer rouge aux machoires vaguement menaçantes, des ouvriers qui s'affairent.

Devant ces effacements, les nôtres et ceux d'autrui, un sentiment de peur succède à la tranquille assurance que nous avons à circuler dans ce paysage devenu familier, intangible pensions-nous, saisi une fois pour toutes. Noter, dessiner, photographier fébrilement avant que tout ne soit brutalement gommé devient une nécessité.

Du coup le regard se fait plus précis, les fragments éparpillés du puzzle vont finir par se souder, pas tous à la fois mais par morceaux.

L'organisation ancienne oblitérée, les anciennes logiques d'agencement du territoire parcouru, et celles qui se mettent en place aujourd'hui nous allons les découvrir peu à peu dans une sorte de mouvement de flux et de reflux évidentes ici, cachées là, coexistantes ailleurs, totalement substituées les unes aux autres à un autre endroit.

### Rocquencourt : une étape sur la route de Normandie

1930 - Une route nationale étroite, bordée de grands arbres, la côte qui s'amorce et se perd dans une perspective lointaine et ombreuse ; un mur, des piliers et des grilles ; quelques maisons : meulière et maison bourgeoise, tuiles de Bourgogne et maison basse en retrait ; BYRR en lettres géantes blanches sur le pignon d'une autre ; un croisement souligné simplement par un badigeon blanc sur la partie inférieure du tronc des arbres, et le panneau publicitaire des huiles Renault qui dessine au-dessus d'un mur l'un des angles du carrefour. C'est Rocquencourt tel que nous le montre une carte postale des années trente. Un village, ou plutôt l'annonce d'un village semblable à des centaines d'autres, au croisement de deux routes importantes.

1903 - Autre cliché, laconique et prometteur, dans le Guide Joanne de 1903 : «Rocquencourt, magnifique château construit en 1786, où l'on se rend par le tram de Maule, est situé au pied des coteaux qui limitent au Nord la plaine de Versailles, à 3 kilomètres au Nord-



Fig. 12 : Carte postale "entre deux guerres" : la route nationale 184 à Rocquencourt.

Fig. 13 : La N 184 à Rocquencourt en février 1980.

Ouest de l'Etoile du Rendez-Vous, d'où l'on s'y rend par Saint-Antoine. La route de Rocquencourt monte, au-delà du village, sur le plateau de Marly, où elle atteint la Grille Royale, après avoir longé à gauche les Réservoirs.»

1860 - La lecture d'une carte d'Etat-Major nous aide à mieux comprendre l'organisation du bourg. A mi-pente d'un coteau boisé qui domine d'environ 40 m la plaine de Versailles, le village s'allonge le long de la départementale n°5, dite route de Normandie (1), là où elle croise la N 184. Depuis St-Cloud la D 5 a suivi sans discontinuer le rebord du plateau. A l'approche de Rocquencourt elle le quitte et descend vers le village. Là, elle se rétrécit progressivement, devient

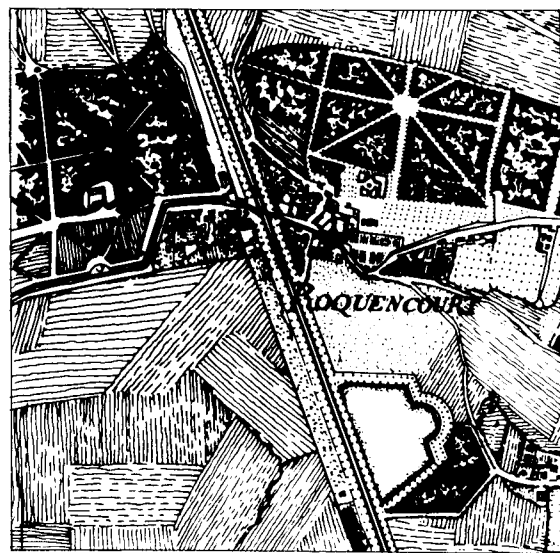
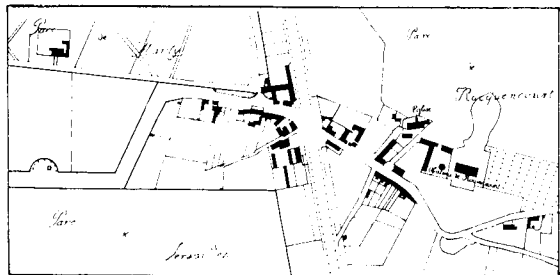
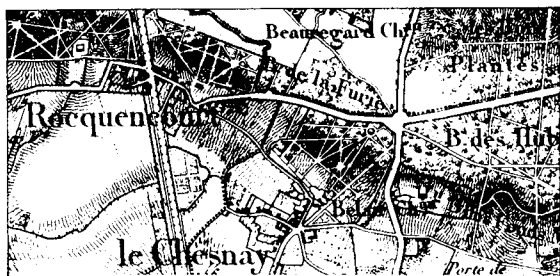


Fig. 14 : D'après une carte d'état major du milieu du XIXème siècle, le village de Rocquencourt.

Fig. 15 : D'après le cadastre napoléonien de 1813, le village de Rocquencourt.

Fig. 16 : D'après l'Atlas Trudaine du milieu du XVIIIème siècle, le village de Rocquencourt.

rue quand elle le traverse, s'infléchit un moment en décrivant une courbe très accentuée comme si elle suivait un éperon ; la N 184 franchie, elle fait un coude pratiquement à angle droit puis un second, et reprend alors la direction de l'Ouest, tout en conservant sur plusieurs kilomètres un dessin rigide.

A y regarder de plus près l'explication de ce tracé en redents est simple. A flanc de côteau, la route épouse le contour angulaire d'un replat qui la surplombe de 5 à 6 m. C'est sur ce replat, sorte de terrasse naturelle où est bâti le Château de Rocquencourt, que se situe l'église. Passée la route de St Germain à Versailles la contrainte viendra des murs de clôture respectifs du Parc de Marly au Nord, du petit Parc de Versailles au Sud, entre lesquels elle s'insère. La route leur est plus ancienne, les murs des grands domaines sont venus buter sur elle en l'enserrant, la transformant sur une partie de son trajet en un large couloir bordé de hauts murs. Des traces évocatrices de ce vieil itinéraire restent encore visibles aujourd'hui :

- à Rocquencourt c'est le chemin du lavoir, enclavé entre les remblais élevés des deux chaussées successives qui ont corrigé le tracé ancien en chicane de la route de Normandie. Cette dernière n'est plus ici qu'un vallon d'herbes rases, terrain communal bien entretenu, sur la prairie duquel ont été alloués quelques potagers. Dans ce même lieu, correspondant à une autre particularité du tracé ancien, l'emplacement d'un lavoir encore doublement visible, par le dessin en arc de cercle que fait le mur de Marly et la rangée de tilleuls taillés qui accompagne sa courbe.

- à Voluceau, juste après Rocquencourt, l'actuelle N 307 laisse à l'écart, avec sa chaussée bombée et ses pavés de grès, une autre portion de la Route de Normandie longée par le haut mur du parc de Versailles.

- deux autres plans, celui cadastral de 1813 et une des planches de l'Atlas Trudaine (1740 environ) (2) vont nous confirmer la permanence du tracé de la Route de Normandie et de l'organisation du village. La route y est représentée dans



Fig. 17 : A la sortie de Rocquencourt la N 307 A, le nouveau tracé de la route de Normandie, passe sous la N 184. A l'arrière plan la plaine de Chèvreloup est occupée par l'Arboretum.

Fig. 18 : A Voluceau, sur la commune de Rocquencourt, une portion de l'ancienne route de Normandie mise à l'écart du trafic actuel.

Fig. 19 : Au lavoir de Rocquencourt la trace du passage de la route de Normandie au XVIIIème siècle.

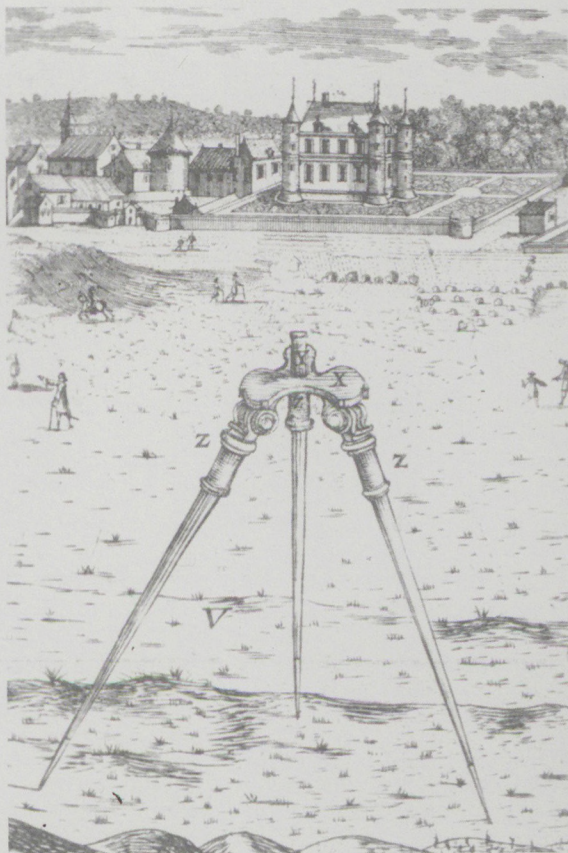


Fig. 20 : Manesson-Mallet (1702) : "Vue de Rocquencourt".

un dessin analogue à celui de 1860. Le village, sectionné par la Route Royale, se répartit en deux noyaux principaux : l'un, toujours visible, au-delà de la grande route, contenu entre les parcs de Marly et Versailles ; l'autre, disparu aujourd'hui se développe aux abords de l'entrée du château et de l'église. Petites maisons serrées en bande au bord de la route, deux ou trois fermes plus importantes. Passé l'obstacle de l'éperon, cinq maisons s'échelonnent vers Saint-Cloud le long de la Route de Normandie.

Ces cartes restituent également l'autre élément majeur du territoire de Rocquencourt : Le château et son parc. Histoire mouvementée que celle de ce château. Reconstitué, puis démoli, puis

reconstruit en 1786 pour Madame de Provence, belle soeur de Louis XVI, il fut achevé au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Racheté par le banquier Fould il passera ensuite en héritage à sa fille et à sa petite-fille (3).

Les beautés de son parc dont le peintre Isabey, ami de Monsieur Fould fut un des créateurs, sont décrites par Victor Bart (4). Grandioses parterres décoratifs, arbres rares, rocher avec cascates, lac pour recevoir le déversement des eaux, rivière à l'anglaise, dans la partie haute du parc qui s'étendait sur le coteau. Dans la plaine, de l'autre côté de la route de Normandie, la partie dite basse comprenait, les potagers, les plantations d'arbres fruitiers en plein vent, les espaliers «à la Montreuil», des serres qui offraient selon la saison vanille, ananas, orchidées. Rachetés à la famille Murat, le château et le parc sont alors démantelés.

Bouleversement certes, mais aussi réutilisation sans cesse reprise du même site, et maintien de l'occupation «aristocratique» même s'il s'agit maintenant de celle du «trust». Sur le replat-prairie qui s'étendait devant le château s'élève aujourd'hui, visible depuis la N 184, le siège social de MERCEDES-BENZ (5). L'architecture, acier et verre du building, s'est substituée à l'élégante façade blanche au fronton courbe finement décoré du château de Madame de Provence. Uniques témoins de la splendeur passée, un très beau cèdre et un séquoia se dressent encore au bord de la terrasse. Des constructions, résidences de luxe, se dissimulent dans ce qui reste du parc haut.

Les communs du château ou Cité Murat sont restés en place. Ce sont les austères bâtiments de meulière qui bordent la N 184 sur la gauche, lorsqu'on descend la côte, à la hauteur de la Mairie. Devenus H.L.M., la Municipalité les loue à quelques familles de Rocquencourt. Insolites car privés de tout leur environnement d'origine (château, parc, potagers et vergers, ces derniers ont été engloutis dans la tranchée de la toute nouvelle dérivation de l'ancienne route de Normandie, (la N 307), ils se comprennent en référence au mouvement romantique et pittoresque d'une architec-

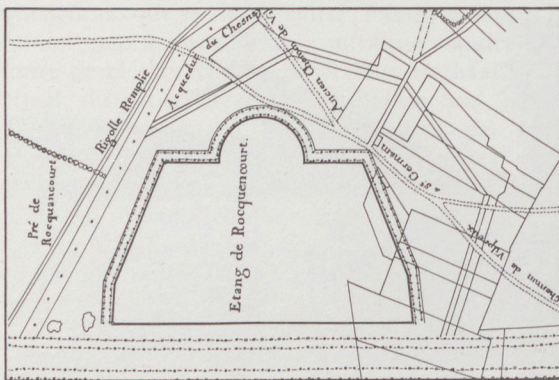
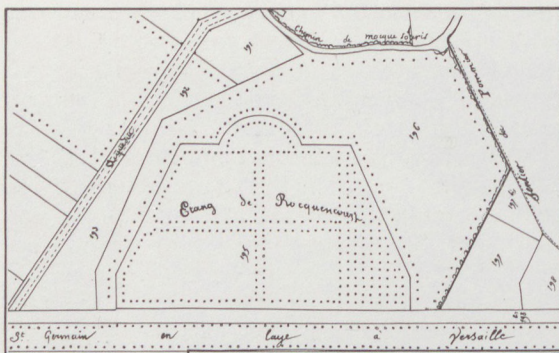


Fig. 21 : D'après le cadastre napoléonien (1813) : l'étang de Rocquencourt comblé et transformé en pépinière.

Fig. 22 : D'après un plan conservé aux archives communales de Chesnay, l'étang de Rocquencourt tel qu'il se présente au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il faut ici remarquer la surimposition du tracé royal à l'ancien parcellaire rural.

Fig. 23 : Vue de la Z.A.C. de Rocquencourt construite sur l'ancien étang aujourd'hui effacé.

ture de plaisance qui s'est développée tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle.

En place également, du même côté de la route, la tour-horloge érigée en 1844 par Monsieur Fould, bienfaiteur de la commune comme le dit l'inscription gravée au fronton (6). Au soubassement une plaque commémorative du combat de Rocquencourt. Car il y a eu une bataille mémorable à Rocquencourt en 1815. Les armées napoléoniennes y vainquirent les troupes prussiennes de Blücher le 1er juillet 1815 (7). En face, la Mairie apparaît dans son bâtiment d'origine (8), quelque peu mai-grelette depuis qu'elle a perdu la double rangée d'arbres si décorative qui bordait le talus de la N 184.

Commencé juste avant la guerre, la construction de l'autoroute puis sa mise en service dans les années 40-45, les aménagements successifs de la N 184 et de la route de Normandie - élargissements répétés des chaussées, rectifications des tracés, abattages des arbres, ouvertures de nouvelles bretelles, lotissement du grand domaine (9) - ont brisé l'organisation ancienne du village, effacé son rôle d'étape. Le nouveau Rocquencourt se développe en quelque sorte a contrario de son histoire passée. Les constructions se font là où la place existe vers l'Est et le Sud du territoire communal, où elles confinent sans que l'on puisse réellement les distinguer les unes des autres, avec les ensembles parlysiens du Chesnay.

Ainsi, il faut le secours de la carte cadastrale précisant le découpage communal pour que l'on puisse se rendre compte que tous les premiers ensembles modernes, qui apparaissent au bas de la côte de Rocquencourt, cachés derrière des buttes de terre habillées de végétation, dépendent de Rocquencourt et non du Chesnay. Ici en effet s'étend la Z.A.C (10) de Rocquencourt. Elle y a remplacé des jardins ouvriers, dont le cadastre non encore modifié présente le quadrillage régulier. Ces jardins ouvriers ont eux-mêmes été tracés à l'emplacement et autour de l'ancien étang de Rocquencourt. Aménagé à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, en même temps que la route afin d'assainir cet endroit marécageux au pied de la côte, l'étang

figure dans son dessin à la belle facture classique sur toutes les cartes jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle bien qu'il ait été asséché et transformé en pépinière royale par d'Angiviller au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

### **LA N 184 DE LA SORTIE DE ROCQUENCOURT A LA PORTE SAINT-ANTOINE**

**1662** : Louis XIV depuis un an exerce la réalité du pouvoir, il décide de réunir à son domaine toutes les seigneuries que l'Abbaye de St-Germain-des-Prés et les autres corporations religieuses possèdent dans le baillage de Versailles (11). Le petit parc de Versailles est agrandi et le grand parc est constitué, clos de murs dans lequel on va percer des portes. Nivellement, assèchements, drainage, grands tracés monumentaux, démolition de villages, expulsion des paysans vont de pair avec l'extension du domaine royal.

C'est tout cet ancien territoire rural qui en dix ans environ va ainsi se transformer. A l'intérieur des murs un nouveau paysage ordonnancé «esthétique et rationalisé» (12) prend sa place.

Le réseau de chemins ruraux reliant Rocquencourt au Chesnay, à St-Antoine-du-Buisson, à Versailles, sont encore visibles sur le plan terrier de la seigneurie du Chesnay et de St-Antoine-du-Buisson fait en 1669 à l'initiative des Abbés de St Germain des Prés (13).

La construction de la route royale (14) va venir perturber cette organisation viaire même si la nouvelle route réutilise le tracé du vieux chemin de Marly à St-Antoine-du Buisson qui est aussi celui de la conduite des eaux de la Machine de Marly à Versailles.

Empierrée, rectiligne, bordée d'arbres, elle suit le nouveau mur du petit parc. Mais à distance. En effet, entre le mur et le talus bordant la route, sur une largeur de quarante mètres une bande de terrain non-aedificandi est tout de long aménagée. Souci de protection à l'égard des terres et de la personne royale ? Souci de marquer dans le territoire une distance sociale ? Souci esthétique ? De la belle route, on n'apercevra pas le mur mais des bosquets réguliers tels qu'ils sont dessinés sur le plan de la Grive en 1746 (15).

D'un côté le mur et son glacis de protection, redoublé en arrière, intra-muros, par le bois dit de «la ceinture de Chèvreloup». Le «domaine», interdit aux personnes ordinaires. «*Ce sont les terres du Marquis de Carabas, Monsieur*».

De l'autre, plus ouvertes bien que comprises dans le grand parc, les terres du Chesnay, encore parcourues par la résille des sentiers et chemins vicinaux, des petites routes reliant les villages les uns aux autres : Le Chesnay à la Celle, à Bougival, à Glatigny, au hameau de St Antoine-du-Buisson.

Et aussi le chemin qui joint la route royale au village du Chesnay et à ses deux châteaux.

En fait se maintiennent toutes les liaisons anciennes mettant en relation les villages de la partie Est de cette campagne. Mais seront coupées celles qui les unissaient aux villages de la partie Ouest, englobés dans le petit parc et ses extensions, ou situés au-delà.

Témoin le chemin du Pommier ou chemin de Villepreux à St Germain. Il menait aussi à Paris par le Chesnay et la route de Normandie. Il débouche

sur la route royale peu après l'étang de Rocquencourt, la franchit et par la Porte du Pommier, ménagée pour un temps dans le mur du petit parc, rejoint au lieu-dit «le Bon-Pré», l'allée du Rendez-Vous puis l'allée de Ceinture et la Porte de Bailly. De là il aboutit au lointain Villepreux.

Une fois murée la Porte du Pommier (16), cette liaison très ancienne disparaîtra. Ainsi verra-t-on se restreindre en nombre les traversées possibles du petit parc et tomber en désuétude les tolérances ou droits de passage qui seront progressivement aliénés.

Mais partout aussi très visible dans le grand parc, la présence royale qui bouleverse l'ordre agraire antérieur : canaux de drainage, aqueducs, pépinières, et surtout les grandes perspectives. Durant tout le XVIIIème siècle la mainmise royale sur ces nouveaux domaines ne fera que s'affermir.

1980 : C'est une vision inversée que nous avons désormais de ce territoire.

Côté parc, la nature demeure, la nature maîtrisée

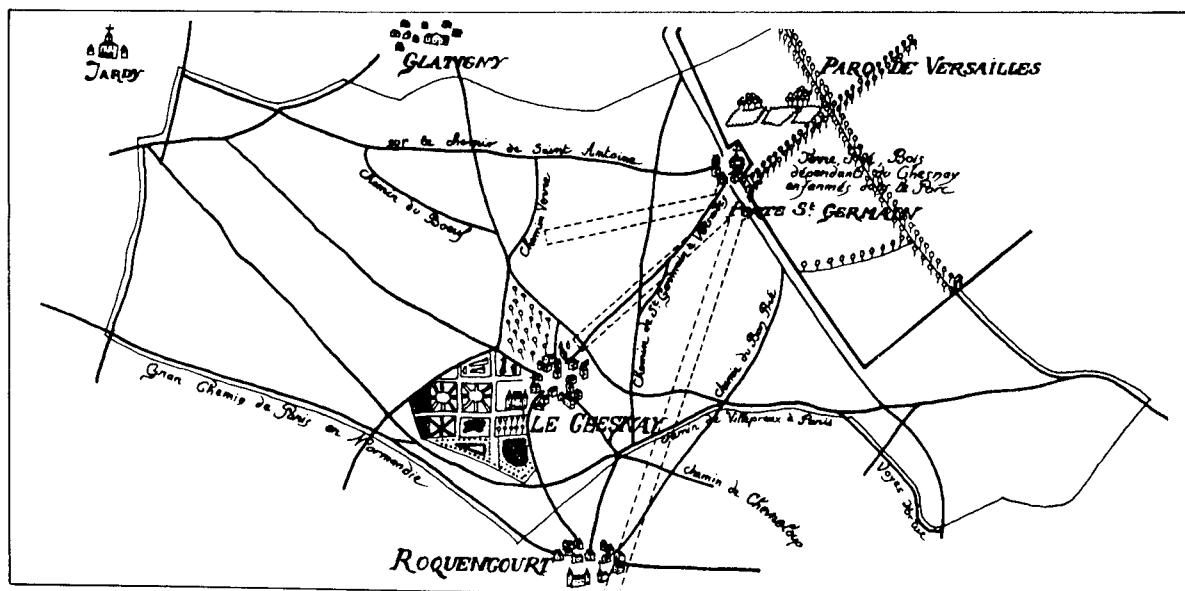


Fig. 24 : Schéma de la structure viaire et des limites de la seigneurie du Chesnay et de St-Antoine-du-Buisson tel que l'on peut les relever sur un plan terrier dressé en 1669 par les Abbés de

St Germain des Prés. En surcharge l'emprise des tracés de la nouvelle route de Marly et de ses accampements ordonnés par Louis XIV dans le dernier quart du XVIIème siècle.



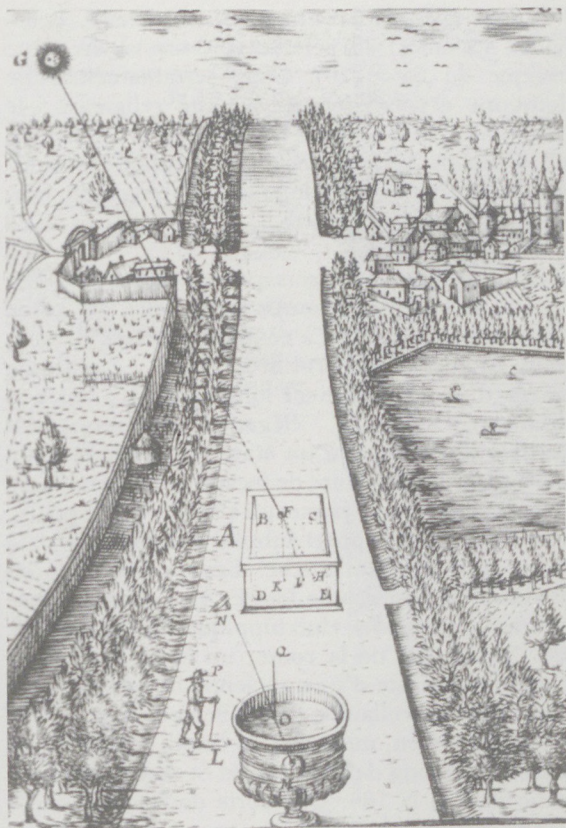


Fig. 25 : Manesson-Mallet (1702). "Vue de la route de Marly à Versailles avec Rocquencourt".

Fig. 26 : Vue de la N 184 entre Rocquencourt et la porte St Antoine.

(17). Le mur aussi, fragile, parfois masqué par des espaliers, mais là. L'Arboretum de Chèvreloup étend derrière lui, sous nos yeux, ses légers vallonements, montre ses pavillons d'entrée. Le long de la route, la bande réservée est dorénavant utilisée, surtout par des pépiniéristes.

Côté campagne, c'est la géométrie tabulaire des immeubles dépendant de la Résidence de la Muette ; l'avenue de Boulainvilliers les sépare de la Z.A.C. de l'Etang.

Le sentier du Pommier a disparu remplacé par le système complexe de la chaussée en surplomb de la Nationale, ses quatre bretelles qui permettent d'accéder à l'Arboretum (18), d'entrer et de sortir des nouveaux lotissements et du centre commercial.

Contigu au centre commercial et à ses vastes parkings vient ensuite la maison Georges Truffaud. Le garden-center actuel s'étend sur une partie de la Grande Pépinière indiquée sur la Carte des Chasses. Elle occupait le très grand triangle délimité par la route royale (N 184), l'avenue du Chesnay (avenue Dutartre) pour ses deux grands côtés, la pointe tournée vers la Porte Saint-Antoine. La maison Truffaud maintient ici la tradition horticole. Seuls, propriétaire et clientèle ont changé. Le reste du triangle, dont le dessin d'ensemble reste inchangé, est maintenant occupé par un lotissement d'une trentaine de pavillons, modeste cité-jardin construite vers 1950 (?). La pointe extrême du triangle est devenue une sorte de no man's land, creusé d'ornières, barré de remblais de terre.

Depuis trois semaines, on abat les arbres autour et en face de la Porte St-Antoine (19).

## LE HAMEAU ST ANTOINE DU BUISSON

1678 - Colbert achète aux religieux de St Germain-des-Prés la terre et la seigneurie du Chesnay-lès-Cloud. Dépendait de cette seigneurie un hameau dit de St-Antoine-du-Buisson, constitué autour d'une chapelle, lieu de culte dédié d'abord à Saint Sébastien et à Saint Roch, puis à partir de 1585 à Saint Antoine l'anachorète. On y

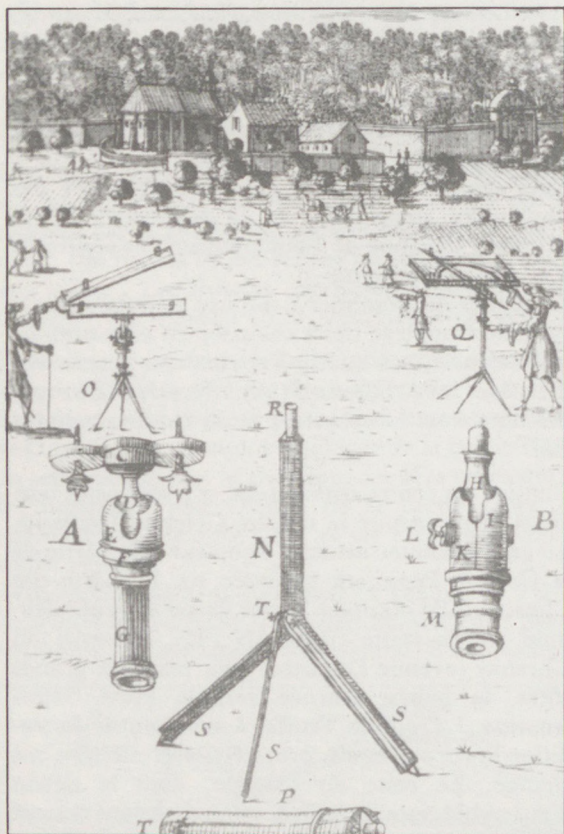


Fig. 27 : Manesson-Mallet (1702). "Vue du hameau St Antoine-du-Buisson".

Fig. 34 : Manesson-Mallet (1702). "Porte St-Antoine du Parc de Versailles qui conduit au Château de Marly".

Fig. 35 : Vue de la porte St-Antoine depuis le petit parc de Versailles.

Fig. 36 : Vue du passage de la N 184 au débouché de la porte St-Antoine. Le groupe d'arbres en silhouette marque le départ de la contre-allée de gauche de l'ancienne avenue du Chesnay (actuelle avenue Dutartre), aujourd'hui invisible de ce point. Tout à droite de la photo un hangar de bois indique par sa position en biais par rapport au boulevard, le départ de l'ancienne avenue de la Couée, maintenant effacée.

vient de loin (de Montmartre, Montreuil, Belleville, Suresnes) en pèlerinage pour vénérer une relique du Saint (20). C'est certainement cette lointaine et persévérante activité religieuse - le sanctuaire fut désaffecté à la Révolution et démoli au début du XX<sup>ème</sup> siècle - qui explique la survivance du hameau et le tracé en redan du mur d'enceinte du parc royal.

Sant-Antoine-du-Buisson présent sur toutes les cartes anciennes y compris sur celle du guide Joanne de 1903, c'est à ce jour le groupe de maisons entourant la Porte St-Antoine. Le poste de garde d'abord, bâtiment long et bas au toit à la Mansart ; esulée, élégante, différente des autres, une maison à un étage, trois travées, toit surbaissé. Architecture de façade sobrement dessinée, badigeon ocre jaune qui s'écaille sur le plâtre, elle est dans un rapport subtil d'allégeance avec la porte altière toute proche. Encore présentes les maisons de bourg, une ferme, sont devenues restaurants, entrepôts, club hippique. Face à la Porte de l'autre côté de la route, un beau hangar est peut-être le reste d'une ancienne blanchisserie. Les cartes parcellaires, l'actuelle et celle du cadastre napoléonien, montrent un dessin en biseau des parcelles le long de l'axe du Bd St-Antoine là où il rencontre la N 184. Une sorte de tracé en rond. Une ruelle oblique - la rue de la Porte St Antoine - s'arrête tout de suite au bout d'une dizaine de mètres, s'infléchit, revient sur le boulevard.

L'ensemble du parcellaire, des constructions, du tracé des voies évoque un noyau à la fois effacé et persistant. Mais aussi un conflit possible, qui se lit à travers la présence contrastée des maisons simples et des belles maisons, de la large voie droite et de la ruelle, de la porte monumentale à l'appareillage soigné et de l'état d'abandon et de banalité conjugués des terre-pleins qui lui font face.

1746 - Le plan de la Grive nous restitue une image de Saint-Antoine-du-Buisson avant la construction du boulevard Saint-Antoine.

Trois maisons avec leurs enclos aux parterres réguliers, la chapelle, son presbytère et son cime-

La belle porte Saint-Antoine  
 La voûte plein cintre  
 La dépouille drapée d'un fauve  
 Sa tête à la clef  
 Du regard de la force  
 Au regard vide de la mort  
 Au-dessus de moi  
 Le masque aux yeux mi-clos  
 Esquisse un rugissement  
 Cri ou plainte  
 L'ambiguïté est au seuil  
 C'est le trophée  
 De la maison du chasseur  
 Qui se soulève  
 Et laisse le passage



tière que le mur du petit parc contourne en dessinant un angle droit puis un saillant. Entre les maisons et l'enclos de l'église, le «Chemin de Marli à Versailles» se dirige vers le Sud-Est en longeant le mur du parc. Il est bordé par des pépinières, des terres de culture et des bois.

A l'intérieur du parc une grande avenue, dite «de Saint-Antoine» monte toute droite vers le Nord depuis la Petite Venise jusqu'à l'ouverture pratiquée dans le mur ; à cette hauteur elle est rejointe par trois autres allées : deux d'entre elles longent le mur du parc de part et d'autre de la porte ; la troisième part en diagonale et rejoint, à travers «le pré aux crapauds» le Bassin de Neptune. C'est cette allée qui prendra bientôt le nom qu'elle garde encore aujourd'hui d'«avenue de Saint-Antoine.»

Parachevant le dessin cassé de l'enceinte, son infléchissement, la confluence des allées internes au parc, le débouché du chemin de Marly, une demi-lune soigneusement dessinée, ponctuée par des plantations régulières d'arbres d'où partent en étoile trois allées. Celle de gauche c'est la route royale appelée ici «avenue de Marli». Celle du milieu, c'est l'«avenue du Chesnay» exactement dans l'axe de l'ouverture du mur et de l'allée Saint-Antoine. Celle de droite, l'«avenue de la Couée» est entourée de pépinières. Chacune de ces allées voit son cours souligné, comme il se doit, par une double rangée d'arbres.

Cette organisation monumentalisée peut sembler hors de proportion avec ce simple accident du tracé du mur. Mais elle se comprend mieux dans la logique de structuration de l'espace par la pouvoir royal ou, comme le dit Jean Castex, par ce «*projet global de contrôle total de l'espace par la perspective*» (21).

*Projet global de contrôle total de l'espace, mais aussi acceptation, négociation en quelque sorte avec l'état antérieur de l'organisation territoriale. En effet le plan de la Grive nous montre la demi-lune bloquée dans sa partie droite par des propriétés et leurs jardins qui empiètent largement sur l'aire ainsi dessinée. De même sera longtemps figuré sur des plans de la même époque et sur des plans*

*postérieurs, le réseau des petits chemins qui traversent ou aboutissent à la demi-lune, se superposent aux tracés royaux ou coexistent avec ceux-ci.*

*On peut également se demander s'il n'y a pas opposition latente entre les deux schémas d'organisation, intra-muros et extra-muros. L'ordre royal veut s'imprimer hors des frontières du petit parc dans les territoires conquis sur le Chesnay et annexés au grand parc. Mais on garde le mur, la porte, le poste de garde, soit tous les signes matériels de la coupure, de la séparation. La demi-lune exprime une volonté de recentrer l'espace vers l'entrée, le passage, dans un mouvement convergent.*

Or les avenues du trident rayonnant en étoile à partir de la demi-lune, sous-tendent un mouvement contraire divergent. De même la situation de la Porte Saint-Antoine ouverte tout près de l'angle droit que fait le mur du petit parc pour éviter le hameau. Si bien que la pointe de l'angle rentre comme un coin dans le dessin de la demi-lune.

**1813** - Le cadastre napoléonien nous montre les bouleversements consécutifs à la percée du boulevard Saint-Antoine. Le chemin de Marly est effacé. Le hameau est dès lors réorienté vers le boulevard, desservi par une curieuse rue en V dont les branches aboutissent l'une et l'autre sur la contre-allée. Elles portent des noms différents : rue du Hameau Saint-Antoine et rue Porte Saint-Antoine.

La courte rue Porte Saint-Antoine c'est ce qui reste de l'orée du vieux chemin de Marly (22). La petite rue du Hameau Saint-Antoine c'est ce qui reste de la sente que l'on voit sur le plan de la Grive. Elle passait entre deux propriétés, coupait le chemin de Marly et aboutissait par l'arrière à l'enclos de l'église. Mais cette sente, pensons-nous, était elle-même le dernier témoin du chemin dit «sur le chemin Saint-Antoine», que l'on peut voir sur le plan Terrier de 1669 (23) reliant le Hameau à la ferme de Jardy. Le tracé en triangle de la rue Porte Saint-Antoine visible encore aujourd'hui est l'héritier de cette lointaine organisation des voies ; triangle rendu d'autant plus perceptible par la présence d'une imposante maison bourgeoise, aujourd'hui restaurant «l'Aiglon» qui s'inscrit en proue dans l'angle Ouest de l'îlot. Architecture charnue : toit à trois pentes, vigou-

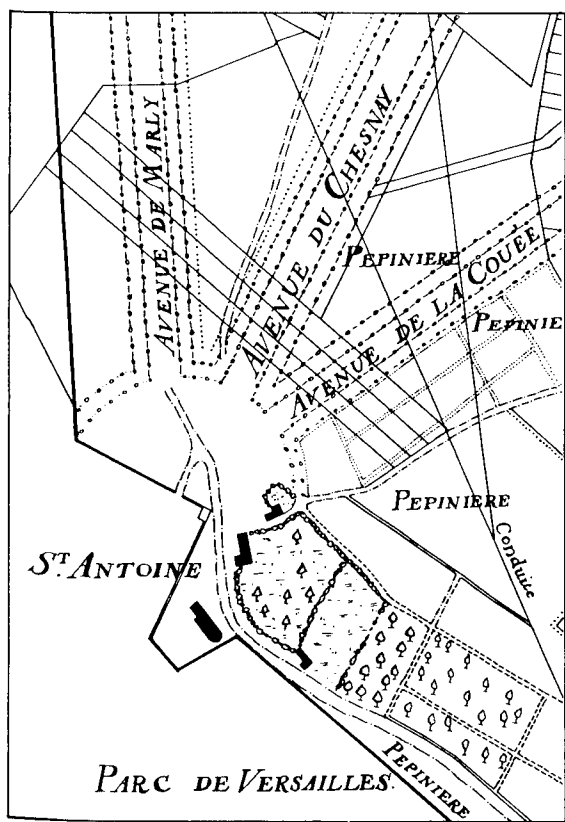


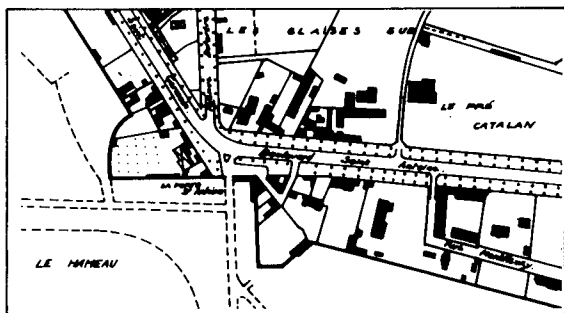
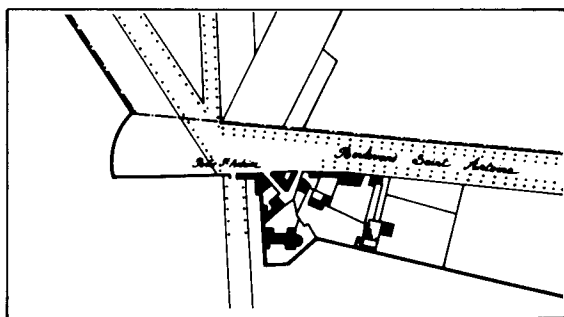
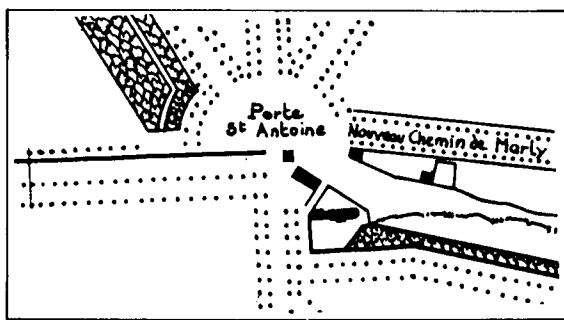
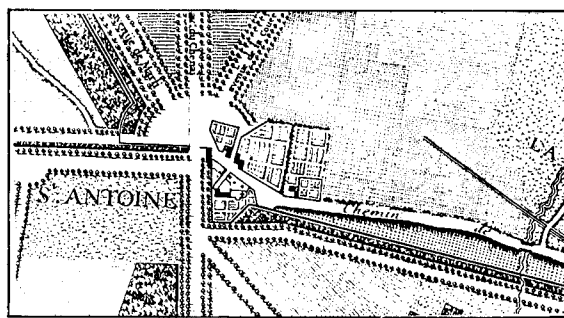
Fig. 28 : D'après un plan conservé aux archives communales du Chesnay, le hameau et la Porte St Antoine du Buisson tels qu'ils se présentent au début du XVIIIème siècle. Tracés superposés de l'ancien parcellaire rural, du dessin royal de la demi-lune et des trois voies en trident face à la porte d'accès au petit parc du château.

Fig. 29 : Plan de l'Abbé de la Grive (1746), le hameau et la Porte St-Antoine-du-Buisson (détail).

Fig. 30 : D'après le plan de Contant de la Motte (1783), le hameau et la porte St-Antoine du buisson avec l'arrivée du nouveau Bd St-Antoine.

Fig. 31 : D'après le cadastre napoléonien (1813), le hameau et la porte St-Antoine-du-Buisson. La prépondérance que prend dans ce plan le tracé du Bd St-Antoine se comprend lorsque l'on sait que celui-ci est devenu limite communale entre le Chesnay et Versailles.

Fig. 32 : D'après le plan topographique de 1970, la porte St Antoine. La N 184 se soude au boulevard par un virage.



reux, aux solides lucarnes bien arrimées, cheminées altières, pan coupé percé de fenêtres et souligné par le dessin du toit, ici un petit triangle à forte pente.

Quant au hameau, aux maisons bien plus nombreuses, le tracé du boulevard l'a en quelque sorte cantonné, resserré, dans la poche que fait le mur du parc en contournant l'église. Bien qu'une façade se soit constituée le long de la contre-allée il n'est plus désormais qu'une enclave.

Disparue, la demi-lune. Son tracé n'est plus visible qu'à un seul endroit, là le mur du parc en suit le dessin. Disparu le trident. Il n'en subsiste que le débouché de la route royale devenue ici route de Saint-Germain-en-Laye. La rive qui bordait le mur du petit parc est prolongée jusqu'au mur de la porte Saint-Antoine laissant à l'écart le dernier témoin évoqué de la demi-lune, montrant par là que l'on a désormais renoncé à celle-ci. L'avenue du Chesnay n'a plus qu'un tracé amoindri. Etroite, décalée par rapport à l'axe de la Porte Saint-Antoine, elle n'est qu'un simple embranchement à l'amorce de la route de Saint Germain. De l'avenue de la Couée, plus rien, sinon, très déportées par rapport à la porte Saint-Antoine, deux simples lignes tracées sur le plan qui évoquent l'ancienne direction de l'avenue.

1980 - La route de Saint-Germain et le boulevard Saint-Antoine sont à présent soudés par un long virage. L'avenue du Chesnay, devenue avenue Dutartre, est coupée de son accès au boulevard par un remblai de terre. Elle échappe complètement au regard.

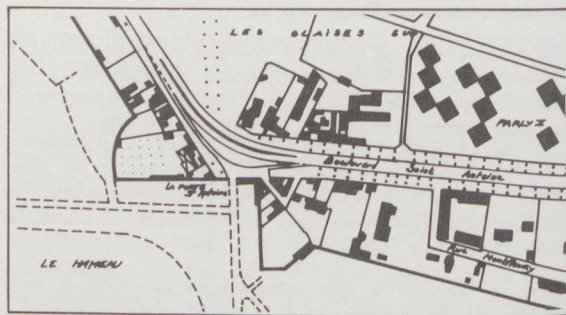
Quant à l'avenue de la Couée, il faut le secours du plan topographique pour en retrouver les traces à travers le découpage parcellaire des trois premières propriétés qui font face à la Porte Saint Antoine sur le boulevard côté Chesnay. Le biseau très accentué que font ces parcelles et que l'on discernait sur le plan de 1813 correspond à l'ancienne orientation du tracé de l'avenue de la

*Fig. 33 : D'après le plan topographique de 1970 mis à jour en septembre 81. La rectification du virage de la porte St-Antoine est achevée.*



*Fig. 37 : Vue de la porte St-Antoine et de la maison construite au XIXème siècle à l'alignement de la route de Marly sur ce qui restait des terrains de la demi-lune.*

*Fig. 38 : Les panneaux de signalisation communale de Versailles à la porte St-Antoine en venant de Rocquencourt.*



Couée. D'ailleurs la limite séparative entre la deuxième parcelle et la troisième parcelle se poursuit en biais très profondément sur les terres de la commune du Chesnay, au lieu-dit les Glaises Sud.

La parcelle de l'église est vacante. La chapelle et ses annexes ont été démolis.

La bande non-aedificandi entre la N 184 et le mur du petit parc a été lotie et construite : paysagiste, pépiniériste, maisons d'habitations l'occupent, masquant entièrement la dernière trace de la demi-lune.

Le hameau Saint-Antoine-du-Buisson est en fait absorbé dans une sorte de continuité péri-urbaine. Son identité est de plus en plus difficilement perceptible. Sans compter les tous derniers aménagements de mai 1980 : la rectification du virage de la Porte Saint-Antoine n'est qu'une étape supplémentaire dans le processus de démantèlement de cet accès au petit parc de Versailles.

*La route royale reliait entre eux les domaines du Roi.* Devenue nationale elle draine le trafic d'une banlieue résidentielle en continue extension, permet de rejoindre l'autoroute de Normandie. A travers ses fonctions successives elle n'a cessé de confirmer sa prééminence. La création du boulevard Saint-Antoine renforcera encore son rôle de liaison à longue distance qui devient aujourd'hui quasiment exclusif. Elle balaie donc, entre autres, l'organisation du carrefour de la Porte Saint-Antoine, point de convergence de voies anciennes que la puissance royale s'était contentée d'aménager. L'accès au parc de Versailles n'est plus aujourd'hui qu'une tolérance, ressentie même comme une gêne.

### **LE BOULEVARD SAINT ANTOINE ET LA PLACE DE LA LOI. LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE CIRCULATION, HORS DES LIMITES DE LA VILLE DANS LE DERNIER TIERS DU XVIIIème SIECLE**

1773 - Fin du règne de Louis XV. Il mourra l'année suivante. Pour rejoindre le château et la ville depuis la Porte Saint-Antoine deux chemins sont possibles :

- le premier, interne au parc royal, ou avenue de

Saint-Antoine, part en diagonale depuis la Porte Saint-Antoine et aboutit près du Bassin de Neptune près de l'aile gauche du château. Il est réservé aux équipages du Roi, à ses gens et à la Cour.

- hors les murs, le chemin de Marly ouvert à tous et à tous les charrois, suit la limite du petit parc en décrivant une ample courbe. Il arrive lui aussi à la hauteur du Bassin de Neptune entre la Porte du Dragon et l'Abreuvoir. C'est un chemin malaisé, un mauvais chemin, à la chaussée étroite, affaissée, trouée de fondrières, présentant des dangers pour les nombreux convois qui l'empruntent. Et puis ce n'est pas une voie d'accès bien prestigieuse : il portera longtemps, comme bien d'autres, le nom révélateur de «chemin des boeufs» (24). Au point le plus bas de son parcours il franchit par un ponceau le Ru de Clagny, longe sur sa gauche une zone marécageuse dite de la Porcherie ou Porcherie Saint-Antoine, groupe de petites maisons sises le long de la chaussée, là où elle dessine un coude. Effectivement on y élève des porcs (25). Plus loin il est bordé par l'étang de Clagny.

A cet endroit, les exhalations sont si pestilentielles, si malsaines qu'en 1736 l'étang a été asséché, drainé et comblé mais les terres restent gorgées d'eau. Qu'il pleuve et c'est à nouveau l'embourbement. De l'autre côté le chemin de Marly retrouve un environnement plus noble puisqu'il passe le long de la belle propriété de Madame de Pompadour, dite l'Hermitage. La nécessité de construire un axe d'accès digne de la ville du Roi Soleil, rejoignant la route royale allant à Marly et à Saint-Germain, apparaît dès 1732. Mais Marigny veut avant tout protéger la campagne qui s'étend au Nord de la ville. Aussi se contentera-t-il, une fois l'étang de Clagny comblé, d'en affermer les terres à usage de pâturages.

Ce n'est qu'en 1773 devant le peu de rentabilité de l'opération et la démolition du Château de Clagny (1769) que la Direction du Domaine Royale va décider du nouveau chemin de Marly (26).

Peu après (1775), d'ANGIVILLER. Directeur des Bâtiments du Roi, donnera l'ordre de lotir les terres à l'emplacement de l'étang de Clagny et celles dépendant du château démoli. C'est donc un système complexe d'extension de la ville au Nord et de percement de grandes voies nouvelles qui sera mis en place à partir de cette époque : lotissement du Quartier des Prés, construction du boulevard de la Reine, du boulevard du Roi et du Carrefour Royal, du boulevard Saint-Antoine. boulevard du Roi puis boulevard Saint-Antoine qui rejoint la route royale à la Porte Saint-Antoine forment le nouveau chemin de Marly.

Si le destin des grands axes royaux au XVIIIème siècle est de joindre essentiellement deux points dans un système géométrique et par là de traverser les territoires en les assujettissant, la création du nouveau chemin de Marly présente à cet égard des particularités. Comme le chemin précédent il doit relier la ville à la Porte Saint-Antoine, point de distribution déjà établi vers les domaines royaux, la campagne et la province, il doit contourner l'enceinte du petit parc. Il va donc falloir composer entre un tracé issu d'une nécessité territoriale et l'exigence esthétique et royale.

Pour conserver les grands principes royaux d'organisation - la voie est droite par essence, elle va d'un point à un autre, du château à l'infini -. Le parcours sera divisé en deux tronçons, puisqu'un tracé plus noble oblige ici à un unique et décisif changement de direction. De là l'ambiguïté que l'on peut déceler entre la dénomination choisie (boulevard), les directions du tracé de la nouvelle voie et le rôle qu'elle joue. Ainsi la première section, le boulevard du Roi, est une grande avenue perspective dans l'axe de la rue des Réservoirs, entre le château et le point de vue dit «le Butard» ; mais aussi boulevard puisqu'elle sert de limite Ouest au nouveau quartier des Prés. Elle redouble ici la délimitation de fait du mur de clôture et marque bien la nouvelle distance que la ville veut introduire par rapport au château. Que dire de la position de l'octroi, qui fiscalement parlant, situe ce boulevard intra-muros dans sa presque totalité.

Boulevard du Roi, boulevard Saint-Antoine. Tracé coudé, tracé gauche. Le rond-point est la solution qui le neutralise mais aussi l'embellit par la rotation qu'elle permet dans l'espace. D'autre part il rend possible la création d'autres voies parachevant le carrefour. C'est ce que montre un plan d'embellissement (27) en prolongeant la perspective du boulevard du Roi au delà du Carrefour Royal, par trois avenues ; dans l'axe du boulevard c'est l'avenue dite «sur le Butard» (28) et, rayonnant de part et d'autre de celle-ci, à gauche le «nouveau chemin de la Celle», à droite l'«avenue proposée sur Glatigny».

Quant au boulevard Saint-Antoine il part depuis le Carrefour Royal en droite ligne vers l'Ouest jusqu'à la demi-lune de la Porte Saint-Antoine, montrant par là la capacité des tracés en cercle de ces carrefours à recevoir de nouvelles voies, justifiant le dessein, toujours présent, de multiplier les percements et par là d'affirmer l'omniprésence du pouvoir royal sur des terres toujours plus étendues.

En créant le boulevard Saint-Antoine on rendait possible l'extension future de la ville loin au Nord, dans un mouvement comparable, mutatis mutandis, à celui que connut le territoire parisien quand fut créée la barrière des Fermiers Généraux.

Le plan d'embellissement de 1780 est à cet égard très éloquent. Le boulevard Saint-Antoine apparaît comme un élément terminal dans ce nouveau projet de «clôture» de la ville. Ce sera le seul aussi à être réalisé, le seul qui constitue encore à Versailles une limite périphérique et communale. Les territoires compris entre le boulevard et la ville dense conserveront de ce fait et pendant longtemps un statut indécis : rattachés administrativement à la ville mais situés au-delà de l'octroi ce seront jusqu'à la dernière décennie des terres de confins.

Pour qui vient de Marly en cette fin de XVIIIème siècle les accès nouveaux au château ont acquis un air de majesté : *«On ne peut rien voir de plus magnifique que cette route, n'y ayant pas une si belle du côté de l'Avenue de Paris qui est bornée en comparaison de celle-*



*ci. Elle mène à la patte d'oie d'où l'on voit en droiture le Butard, à près de deux lieues de Versailles, Saint-Antoine, Rocquencourt'' (29).*

Ainsi, depuis le Carrefour Royal situé en position dominante, s'offre au regard un paysage propre à satisfaire l'imaginaire de l'époque : la longue perspective du boulevard Saint-Antoine bordant d'un côté la plaine agreste du Chesnay, de l'autre permettant d'avoir vue sur les abords du Parc.

Ce sentiment de légitime émerveillement est toutefois loin d'exprimer l'entière réalité. D'autres textes nous apprennent que les chaussées et particulièrement celles du boulevard Saint-Antoine sont malcommodes, leurs bas-côtés remplis d'eaux stagnantes, parcourus par des troupeaux ou encombrés de gravats et d'immondices. Et ce pour longtemps encore.

#### **L'organisation territoriale du boulevard Saint-Antoine et de ses abords**

Le percement du boulevard Saint-Antoine à travers les terres dépendant de la paroisse du Chesnay sera à l'origine d'une série de conflits entre le puissant Versailles et son modeste voisin. Conflits qui loin de s'apaiser, ressurgiront aggravés, après la fin de l'ancien régime lorsqu'il s'agira de délimiter les territoires des deux communes.

A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le problème se pose différemment puisque les terres du Chesnay appartiennent au Roi. Elles font partie du grand parc. Seuls, le village, son château et la Maison du Bel Air sont situés extra-muros.

Le Chesnay est alors relié aux paroisses avoisinantes par de nombreux chemins. Certains d'entre eux vont jouer un rôle déterminant dans la structuration actuelle du territoire. Nous allons successivement les examiner.

#### **Le chemin de la Celle à Versailles (N 311 et rue Delaunay)**

Le système routier dans les environs Nord de Versailles sera longtemps dominé par une double croisée : la route de Normandie avec la route de la

Celle - la même route de Normandie avec la route royale -.

Le croisement entre la route ou chemin de la Celle et la route de Normandie est le plus ancien des deux : tracé plus sinueux des axes concernés, position plus centrale de la croisée.

Le chemin de la Celle s'embranchait sur le vieux chemin de Marly. Il remontait vers le Nord, longeant la Porcherie puis le lieu dit «la Blanchisserie», laissait à l'écart le village du Chesnay. A cet endroit, sur la route de passage, on rencontrait cinq ou six bâtisses, modeste hameau appelé «Les petites maisons», poste avancé du village. Le chemin de la Celle rattrapait au Nord le mur du Grand Parc d'où il sortait par la Porte du Bel-Air. De là plusieurs itinéraires possibles : vers la Celle évidemment mais aussi Bougival et la boucle de la Seine (Croissy, Chatou et plus loin Bezons). L'ancienneté de ce chemin, le rôle actif de liaison qu'il va jouer durant plusieurs siècles explique qu'il se maintienne même après l'établissement du nouveau chemin de Marly, et qu'il continue à structurer le territoire communal, assurant la cohésion entre ses différentes parties jusqu'à ces toutes dernières années.

A sa création le boulevard Saint-Antoine coupe le chemin de la Celle entre la Porcherie et le lieu-dit «La Blanchisserie». Entre le nouveau boulevard et l'ancien chemin de Marly le chemin de la Celle a pris de l'ampleur : la carte de 1783 le montre plus large, plus droit. Le chemin de la Celle c'est actuellement la rue Delaunay côté Versailles et toujours la rue de la Celle côté Chesnay. Un feu tricolore marque leur débouché sur le boulevard.

C'est exactement sur cette portion du boulevard qu'apparaissent aujourd'hui les doubles rangées de tilleuls taillés qui montent jusqu'à la Place de la Loi. Sur cette section se situent, côté Chesnay, les nombreuses petites maisons basses de faubourg, accompagnées de commerces. Ou plutôt se situaient car depuis deux mois les démolitions vont bon train.

Côté Versailles l'allure est différente, plus bourgeoise bien que diversifiée. Quelques maisons



Fig. 39 : Carte d'état major datant de la deuxième moitié du XIXème siècle, la double croisée sur la route de Normandie de la route de Marly à Rocquencourt et au-delà du Petit-Chesnay de la route joignant Versailles à la Celle-St-Cloud et Bougival.

anciennes et modestes à l'angle de la rue Delaunay évoquant celles qui leur faisaient face ; près de la Place de la Loi, maisons début XIXème siècle à l'architecture de fronton et de corniche ; entre, demeures et propriétés plus cossues dont certaines ont fait place à des "opérations immobilières" au style versaillais désormais de rigueur. Peu de commerces mais un libre-service *Cadigel*. Cette façade urbaine fait partie d'un grand îlot occupé autrefois par une pépinière (cf plan de 1783). Sur le cadastre de 1813 la pépinière a disparu faisant place à la vaste parcelle (n° 49), à

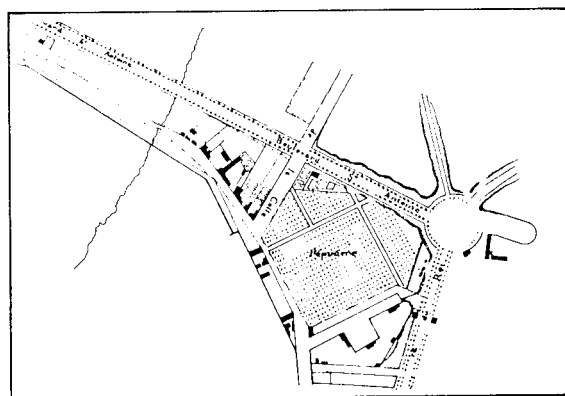


Fig. 40 : D'après le plan de Contant de la Motte (1783), la grande pépinière près du carrefour St-Antoine.

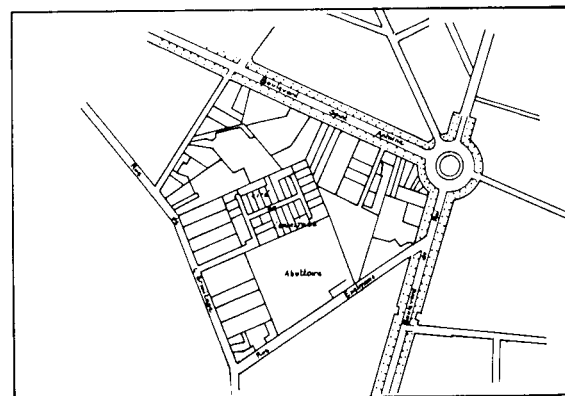


Fig. 41 : D'après le plan topographique de 1970 mis à jour en janvier 1980, le grand îlot autrefois occupé par la pépinière.

cette date vacante. La taille de cet îlot (près de 10 hectares), sa compacité expliquent l'évolution différente de ses bordures et de son coeur. Les parties attenantes à ses voies bordières (hormis la Rue Exelmans anciennement Impasse des Glacières) ont été redivisées et une façade sur rue constituée. L'intérieur de l'îlot peu redécoupé, est occupé de manière très hétérogène ; abattoirs devenus entrepôts, lotissement pavillonnaire, grand ensemble résidentiel (Villa du Roi) y voisinent. Petit morceau péri-urbain totalement masqué par le pourtour, enkysté derrière la continuité urbaine.

### Le Chemin Creux ou du Four à Chaux (Rue de Versailles aujourd'hui)

Il apparaît dès la création du Carrefour Royal sous le nom de «nouveau chemin de la Celle» et forme une des branches du tracé en trident composé dans l'axe du Boulevard du Roi (cf ci-dessus). Des trois voies projetées c'est la première réalisée, en tranchée au flanc d'un plateau qui deviendra plus tard le «plateau Saint Antoine». En venant de Versailles elle permettait de rejoindre au plus court la route de la Celle en évitant le détour par le boulevard Saint-Antoine. On le retrouve sur le cadastre de 1813 sous la dénomination de «chemin creux», puis sous celui de «four à chaux». Le chemin creux dessine avec le boulevard Saint-Antoine et la rue de la Celle un triangle. Triangle qui comptera dans l'histoire à venir du Chesnay et de Versailles.

Si le cadastre de 1813 ne relève aucune propriété à cet endroit, il n'en va pas de même lorsqu'on examine les cartes postérieures. Un plan géométrique de la Commune du Chesnay dressé par Guy Martin vers 1840 nous montre les trois côtés de cet îlot triangulaire bâtis en continuité. Sa façade sur le boulevard est indiquée comme allant au-delà du croisement avec la rue de la Celle, à l'endroit où, sur les cartes antérieures, était seule mentionnée la propriété de la Puce Perdue. Parallèle au boulevard une nouvelle voie, recoupant le triangle, est même apparue. C'est la petite Rue des Deux Frères le long de laquelle se pressent aussi des maisons. Tout cet ensemble constitué autour et dans le triangle sera bientôt lui-même désigné par extension sous l'appellation de «La Puce Perdue». «La Puce Perdue» et à l'autre extrémité de l'axe, le hameau Saint-Antoine-du-Buisson sont, vers 1840, les seules sections densément construites le long du boulevard.

A cette époque, l'agglomération du Chesnay est formée de quatre noyaux distincts :

- Le village ou «Grand Chesnay» avec l'église, la Mairie et l'école
- Le «Petit Chesnay» qui s'est lentement déve-

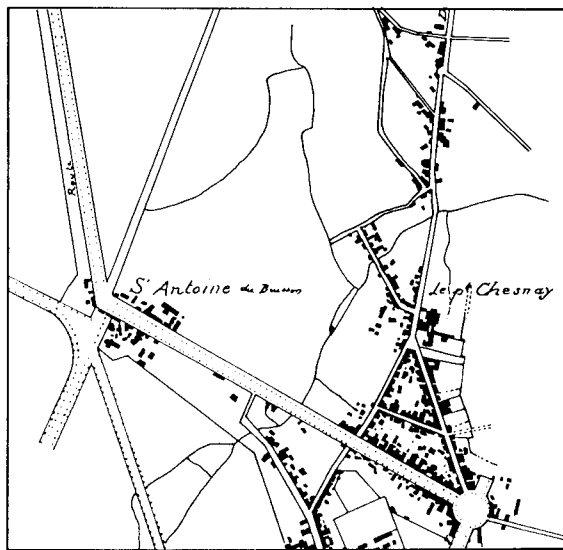
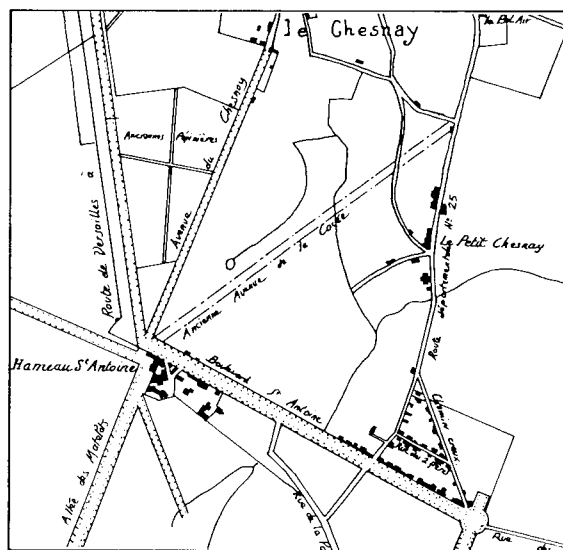


Fig. 42, 43 : Le chemin creux ou du Four à Chaux (rue de Versailles). D'après deux documents provenant des archives communales du Chesnay (deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle). Ils font clairement apparaître le développement de commune le long de la départementale n° 25 (de Versailles à la Celle) et dans le triangle formé par cette route, le «Chemin creux» et le Bd St-Antoine. Ici c'est le phénomène de «faubourg», au-delà de la Barrière du Roi qui s'exprime.

loppé à proximité du croisement entre le chemin menant au village et la route de la Celle

- Le hameau de la «Puce Perdue», en pleine croissance : le nombre des maisons y est déjà supérieur à celui du Grand Chesnay
- Le hameau de Saint-Antoine-du-Buisson, sur la rive Sud du boulevard, connaît une légère extension en direction de l'actuelle rue Montfleury.

Dans le dernier tiers du siècle le déplacement vers le boulevard Saint-Antoine et la place de la Loi du centre de gravité de l'agglomération du Chesnay est accompli : autour de la nouvelle mairie inaugurée en 1877 et des écoles, le Petit Chesnay s'est soudé à la Puce Perdue. Le Grand Chesnay n'est plus alors qu'un noyau isolé autour de son château, ne gardant que l'église.

Ce déplacement s'explique par le rôle de plus en plus attractif que va jouer la grande voie de passage (boulevard Saint-Antoine). D'autant plus qu'elle devient limite communale par ordonnance royale en 1817. Dès lors les conditions seront réunies pour que grandisse face à Versailles un faubourg de fait.

Ce nouveau Chesnay avec une façade résolument tournée vers le boulevard va marquer la trame parcellaire, le cadre bâti, les occupations fonctionnelles de cette rive, l'opposant fortement à la partie riveraine de Versailles. Il grandit plus vite que la rive d'en face, les chiffres en font foi. En 1880, la rive chesnaysienne du boulevard Saint-Antoine compte quatre fois plus d'habitants que la rive versaillaise. Elle attire les commerces : marchands de vins et blanchisseries sont tous situés côté Chesnay. Sans compter artisans et guinguettes plus nombreuses de côté-ci du boulevard.

L'expansion territoriale du Chesnay ne s'arrêtera pas là. Continuant le mouvement vers l'Est c'est tout un nouveau quartier qui va naître aux alentours de 1900 sur le plateau Saint-Antoine, axé autour du Boulevard Central (ex-avenue dite «sur le Butard»), glorifié par la construction de la nouvelle église dédiée à Saint-Antoine-de-Padoue, reléguant le vieux hameau Saint-Antoine-du-Buisson et son saint anachorète ainsi que le Grand Chesnay parmi les témoins de l'histoire.

### La Rue Salomon de Brosse

Lorsque le boulevard sera tracé on ne maintiendra pas dans sa totalité le vieux chemin de Marly puisque désormais, à la demi-lune, il viendrait doubler la nouvelle voie. Amputé dans son parcours terminal il ne dessert plus le hameau Saint-Antoine-du-Buisson ce qui permet de remodeler les terres de celui-ci entre le mur du Parc et le boulevard. Pour que le vieux chemin ne devienne pas impasse, on crée une rue qui, à angle droit, va chercher au plus court une sortie sur la contre-allée. C'est, sur le cadastre de 1813, la rue du Chesnay, actuellement rue Salomon de Brosse. En face, elle se prolonge depuis peu par la nouvelle rue des Sports qui dessert Parly II et rejoint l'avenue Dutartre.

Tout l'îlot compris entre le boulevard Saint-Antoine, la rue Salomon-de-Brosse, la rue Delaunay et la rue de l'Ermitage recouvre l'ancien lieu-dit de la Porcherie. Sur le plan topographique de 1970 le découpage parcellaire reproduit à quelques nuances près le morcellement interne des grandes parcelles de cet écart. Cette permanence inscrite dans le sol des grandes directions du tracé mérite d'être signalée.

Le percement du boulevard Saint-Antoine a induit un mouvement de constructions le long de la façade de l'îlot sur la contre-allée, qui répond à l'alignement des constructions anciennes sur le chemin de Marly.

Ici la chaussée du boulevard passe bien au-dessus des terres basses et marécageuses de la Porcherie (30). Là où la différence de niveau est la plus importante, rendant malaisée la construction dans les époques antérieures, s'alignent de grands immeubles neufs - résidences et institutions - qui semblent ignorer le fouillis de jardins, d'appentis, de haies et de hangars occupant le centre de l'îlot à l'arrière, en contre-bas.

Ainsi la rue Salomon-de-Brosse marque à tous égards et même encore maintenant une coupure.

### La rue Montfleury

Entre la rue Salomon-de-Brosse et ce qui reste du hameau de Saint-Antoine, c'est une autre entité

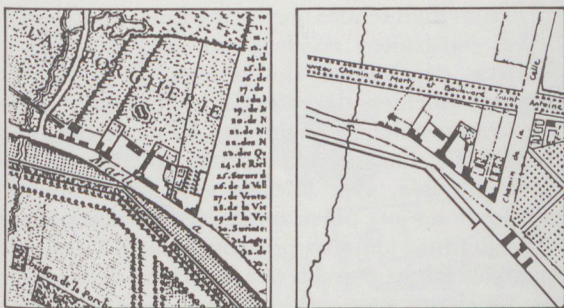


Fig. 45 : La trace de la permanence de la structure parcellaire de l'écart de la Porcherie. Plan de l'Abbé de la Grive (1746) (détail).

Fig. 46 : D'après le plan de Contant de la Motte (1783).

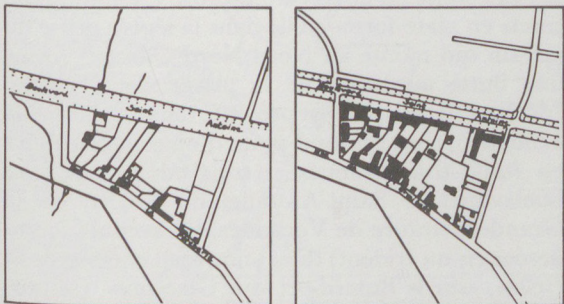


Fig. 47 : D'après le cadastre napoléonien (1813).

Fig. 48 : D'après le plan topographique de 1970.



Fig. 44 : Vue des terrains en contre-bas de la contre-allée versaillaise du Bd St-Antoine, occupés autrefois par l'écart de la Porcherie.

territoriale que nous pouvons identifier. Les cartes anciennes mais postérieures au tracé du boulevard nous montrent un territoire compris entre celui-ci et le mur du petit parc, et qui affecte la forme d'un fuseau. Comme nous l'avons déjà signalé, le chemin de Marly y voit bien vite son tracé disparaître. Rattachée au hameau une belle propriété se constitue avec son parc sur les terrains libérés. Ainsi est consommée la séparation du hameau d'avec son ancien chemin. Un peu plus tard sur le cadastre de 1813 apparaît une nouvelle redivision de cette grande propriété (31). Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle quelques belles demeures vont y être construites. Puis une fois encore remanié, cet ensemble va être desservi par une voie interne, la rue Montfleury (32).

Bien que créée tardivement, la rue Montfleury nous intéresse parce qu'elle reprend une section de l'ancien chemin de Marly effacé durant plus d'un siècle, avant de rejoindre elle aussi, à angle droit, la contre-allée du boulevard Saint-Antoine. La rue Montfleury, c'est aujourd'hui une allée en terre battue bordée de parcs dont les hauts arbres dissimulent de riches demeures. Dans ce quartier résidentiel, la façade sur le boulevard est restée inchangée depuis le début du siècle, hormis à l'angle de la rue Montfleury, un groupe de petits immeubles bas construits il y a une vingtaine d'années. Pour le reste ce sont deux ou trois pavillons de meulière derrière leurs grilles, des façades en alignement jouxtant le hameau, quelques communs, de longs murs ourlés de lierre qui donnent un visage encore aristocratique à cette partie de la rive versaillaise du boulevard Saint-Antoine (33).

### La rue Caruel de Saint-Martin

Coupant les terres du Chesnay, la rue Caruel de Saint-Martin débouche sur le boulevard Saint-Antoine en net décalage par rapport à la rue Montfleury. C'est ainsi que l'on peut la voir encore dessinée sur le plan topographique de 1970. Mais ce n'est plus en 1980 qu'une sente bien entretenue qui rejoint depuis le boulevard la nouvelle rue des Sports qui la croise à l'arrière. Au-delà elle retrouve sa physionomie de rue.

Elle retient néanmoins notre attention :

- par l'ancienneté de son tracé. Elle est désignée sur le terrier de 1669 comme «sur le chemin de Saint Antoine». Ce chemin croise, plus loin au Nord-Est, la route de la Celle, là où plus tard grandira le Petit Chesnay ; puis à travers champs il retrouve, près de la Ferme de Jardy la route de Versailles à Vaucresson, elle-même reliée à la route de Normandie. Quand le Petit Chesnay prendra de l'importance la sente deviendra chemin puis petite route, tout au moins dans la partie qui nous intéresse ici, c'est-à-dire entre le Petit Chesnay et le boulevard St Antoine. Nous avons déjà évoqué ce très long et très ancien chemin à son arrivée dans le hameau St-Antoine (34).

- parce qu'elle joue depuis longtemps, à son débouché sur le boulevard un rôle de limite :

- autrefois entre les extensions du hameau situées de ce côté au lieu-dit «les Glaises Sud» et le domaine dit «le Pré Catalan».

- aujourd'hui entre ces témoins du hameau et les nouvelles constructions de Parly II.

Sur près de 400 mètres entre le débouché de la rue Caruel de Saint-Martin et le bâtiment E.D.F.-G.D.F. proche de la rue de la Celle, s'étend un des quartiers de Parly II, séparé du reste de l'ensemble résidentiel par un chapelet d'équipements déjà réalisés ou en projet, regroupés le long de la rue Caruel et de la Rue des Sports. Ce sont essentiellement des terrains de jeux et leurs parkings. Emprise dont on s'explique mieux l'importance si l'on consulte les cartes et les matrices cadastrales anciennes. Il s'agit là d'une partie des grands domaines fonciers successivement constitués au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, par deux dynasties chesnaysiennes, les Caruel et les Poupinet (35). Ces terres longtemps vouées à la culture, furent même un temps, dans leurs parties contiguës au boulevard, transformées en jardins ouvriers grâce à la «générosité» de Monsieur Poupinet alors Maire du Chesnay (36). Espaces ouverts, espaces à conquérir, opportunités foncières. Le renversement (basculement) est accompli aujourd'hui : du passé

ne se sont maintenues que les quelques petites parcelles construites en face de la Porte Saint-Antoine, dépendantes du hameau, en particulier la ferme «Bichier» devenue Club Hippique et vers l'autre extrémité du boulevard, à l'angle de la rue de la Celle, l'ancienne propriété de la Puce Perdue, redivisée, avec la belle villa Marie-Amélie sur un de ses lots ; bien remaniée, la maison de la Puce Perdue, toujours présente, qui fit l'objet de quelques pièces d'archives à la Mairie de Versailles touchant son architecture (37). Elle abrite aujourd'hui le Comptoir Versaillais de Peinture.

### LA PLACE DE LA LOI

A l'extrémité du boulevard du Roi, c'est un grand cercle en plate-forme taillé dans la légère pente du terrain qui monte au Nord Nord-Ouest et forme une butte au-dessus de la plaine du Chesnay. Idéalement, tel qu'il est présenté dans un projet de 1786 (38), c'est un rond-point d'où sont distribués en étoile trois avenues et trois boulevards : les boulevards de Saint-Antoine, du Roi, et de la Grande Ceinture de Versailles, les avenues (composées en un trident) dites «nouveau chemin de la Celle», «sur le Butard» et «sur Glatigny». Ce projet ne sera que partiellement réalisé.

Le plan de Versailles dressé trois ans plus tôt en 1783 par Contant de la Motte, mentionne seulement en indiquant les talus qu'ont laissé les travaux de terrassement nécessaires à l'aplanissement du sol, les deux boulevards de Saint Antoine et du Roi. De même si on constate l'établissement du «nouveau chemin de la Celle», on peut voir qu'il n'a pas la section d'une avenue. Si en symétrie, l'avenue sur Glatigny est indiquée, point d'avenue sur le Butard dans l'axe du boulevard du Roi. Enfin le rattachement au Grand boulevard de Ceinture est suggéré puisque de la portion Est du rond-point part une voie dont la large emprise est bien visible près de deux grands bâtiments organisés autour d'une cour, évoquant une ferme. Cette voie, d'une cinquantaine de mètres de long, se termine en cul-de-sac par un curieux dessin en demi-cercle indiquant bien qu'il s'agit d'une réserve.

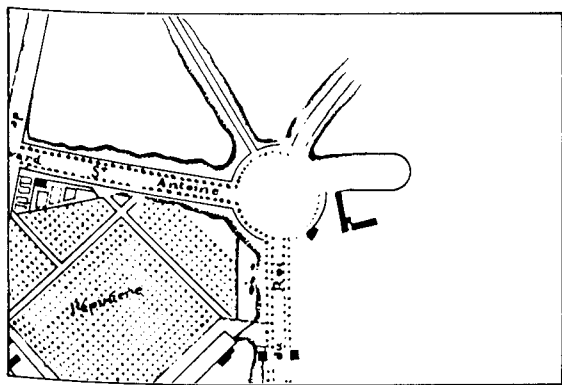
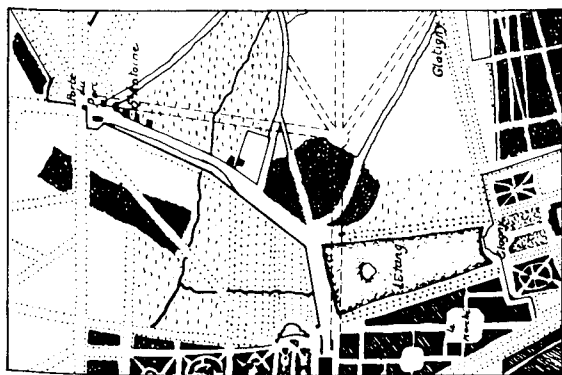


Fig. 49 : D'après le "nouveau plan de Versailles et de Marly avec leurs environs" (1724), les terres situées entre Versailles et le village du Chesnay. En surcharge l'emprise des boulevards du Roi et de St-Antoine avec le Carrefour St-Antoine.

Fig. 50 : D'après le plan de Contant de la Motte (1783), le carrefour St-Antoine.

Dans l'édition de 1835 du plan de Versailles par Charles Picquet (39), le Carrefour Royal a perdu dans son dessin cet aspect de fraîchement tracé dont le plan précédemment cité donnait le sentiment. Quelques maisons se sont installées sur son pourtour dans la mouvance du petit faubourg qui commence à se constituer au-delà de la barrière de Saint-Germain sur le boulevard du Roi. Le dessin de ses abords se précise et présente bien des divergences en regard du projet de 1786, il est maintenant orné d'une double rangée d'arbres à l'égal des deux boulevards de Saint-Antoine et du Roi.

Pour les autres voies hormis le nouveau chemin de la Celle qui se confirme dans son tracé et ainsi abandonne toute référence à un traitement en avenue, on remarque plusieurs modifications. L'avenue dite «sur le Butard» est en place, et bien que ce ne soit que son amorce, elle montre ainsi que l'on a l'intention de continuer la perspective au-delà de la barrière et du carrefour. Par contre l'avenue dite «sur Glatigny» disparaît, tant et si bien que l'on peut se poser le problème de sa réelle existence antérieure. Une propriété occupe sur le carrefour l'emplacement de son débouché. C'est le terrain clos de mur de Monsieur Guilloteaux (40). Pourtant un document officiel en date du 30 juin 1835, donc contemporain au plan, fait état d'un chemin bordé de marronniers et autres grands arbres qui, à l'endroit de la propriété de Monsieur Guilloteaux, partait du Carrefour Royal pour joindre en ligne droite la place de Glatigny (41). De plus si ce chemin est évoqué c'est à cause des plaintes qui s'élèvent à propos de sa disparition, les propriétaires limitrophes à celui-ci l'ayant complètement accaparé.

Les principaux intéressés parmi les plaignants sont les habitants de Glatigny. Ils adressent au Préfet de Seine-et-Oise au cours de l'année 1832 une pétition (42) dans laquelle on peut lire qu'«il existoit autrefois dans la plaine, un grand chemin de voiture qui conduisoit de la grille de Saint Germain au Carrefour du dit Glatigny, le tout dépendant de la Commune de Versailles». Plus avant, il est précisé qu'«il y a à peu près 60 à 70 ans (environ vers 1760, 1770 ?) il fut fait un chemin neuf, allant en droite ligne, de la grille de Glatigny, au dit carrefour» et que «l'ancien grand chemin fut supprimé mais un sentier fut conservé pour les gens de pied». Il est dit par ailleurs - puisqu'entre temps des échanges de territoires ont eu lieu entre Versailles et le Chesnay, que si le sentier n'est pas figuré sur le cadastre chesnaysien c'est bien parce qu'il n'est d'aucune utilité à cette commune, mais qu'il est indiqué «sur bien des cartes de la Commune de Versailles». En effet nous l'avons entre autre relevé sur la planche numéro 10, intitulée «Versailles» de l'Atlas Topographique de la Région Parisienne, dressé par Coutant et Picquet en 1800 (43).

Les propriétaires mis en cause paraissent tout aussi convaincants dans une lettre qu'ils adressent à leur tour au Préfet (44). Argant d'abord de l'absence du sentier sur des pièces officielles telles que le Cadastre du Chesnay et le recensement des chemins fait par cette commune en 1827, ils font prévaloir leur droit à la propriété devant ce petit monde des barrières «sans foi ni loi». Ils ne trouvent que justice dans «l'interdiction de ce sentier qui n'a jamais été que de pure tolérance sans autre direction que celle très variée que lui ont donné en l'abandonnant sur une propriété, puis le frayant sur une autre, les personnes qui se promènent, parmi lesquelles outre les gens respectant les propriétés, se trouvent des chasseurs avec des chiens traversant les grains, des preneurs de caillies, des individus avec des femmes publiques foulant les récoltes ; et qui pis-est des voleurs de fruits, de pommes de terre et d'épis de grains qu'ils dépouillent à la main pour nourrir des volailles.» Au dire des habitants de Glatigny (45), les journaliers de ce hameau prennent le chemin longeant le cabaret de la maison dite «Mon Idée», traversent les terres du plateau pour arriver au Carrefour Saint-Antoine, arrivés là, «vers trianon et environs» ils se rendent en évitant «bien des fatigues» sur le lieu de leurs besognes.

A travers ces documents se lisent les conflits entre chemins qui conduisent et chemins qui traversent. Les acheteurs de biens nationaux constitueront sur cet endroit du plateau leurs propriétés, couperont le sentier, dresseront des murs et treillages, construiront enfin. Les pétitions et les décisions du Chesnay ne semblent pas avoir eu d'effet. De nos jours, le passage quel qu'il soit, est bien anéanti. Mais comment ne pas penser à l'avenue dite «sur Glatigny» du projet de 1786. Sera-t-elle ébauchée ? Construite ? Ou préexistante dans les usages ? Comme tout le laisse croire dès la construction du Carrefour Royal, point de ralliement de toutes les contrées environnantes, un sentier se traça entre Glatigny et cette nouvelle entrée de la Ville. Comment également ne pas établir un parallèle avec cette avenue de la Couée qui à la Porte Saint-Antoine a subi un effacement équiva-

lent bien que des traces en soient encore visibles dans le parcellaire chesnaysien ?

Quant au Grand Boulevard de Ceinture, ici encore sous-entendu dans la réserve qui est faite par le retrait important des deux propriétés closes qui, face à face, encadrent son arrivée sur le carrefour, on peut penser qu'il ne se fera pas puisque pour la section qui nous intéresse, une simple rue occupe son emplacement. C'est la rue des Marais, plus étroite, accompagnée de terrains cultivés qui prend le passage laissé libre. Dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle nous retrouverons cette rue portant pour un temps le nom de «chemin neuf de la Cirerie».

Un plan visuel de 1852 (46) nous montre le carrefour, alors dénommé «Etoile du Rendez-Vous» dans sa configuration actuelle quant à son tracé général, nous apportant l'élément principal de réponse nécessaire à la compréhension de son évolution.

En effet, et comme par une sorte d'ironie, s'il porte le nom d'étoile il n'en a pas le dessin régulier.

Ce plan, dressé pour «servir à l'instruction des échanges projetés» entre Versailles et le Chesnay, définit essentiellement la frontière qui sépare ces deux communes. C'est en fait, la nouvelle limite demandée par Versailles en 1809 lors de l'établissement du cadastre napoléonien (47), et ratifiée par une ordonnance royale de 1817 (48). Immédiatement remis en question par le Chesnay, puis plus tard par Versailles qui en était l'instigatrice, le changement de l'ancienne limite intercommunale, son établissement et le remaniement des territoires qui en ont résulté feront l'objet d'une série de conflits tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais aujourd'hui encore cette limite n'en reste pas moins inchangée.

En ce qui concerne la place de la Loi, cette limite passe très exactement sur toute la circonférence Nord du carrefour, de l'angle Nord du Boulevard Saint-Antoine à l'angle Nord du «Chemin neuf de la Cirerie» en suivant le redent que fait l'ébauche d'avenue dite «sur le Butard» qui restera ainsi ver-





s'établissent pêle-mêle latrines et refuges à vagabonds préjudiciables à la décence d'autant plus que *"tout le jour la place est sillonnée par une foule de femmes et de jeunes filles qui se rend à la ferme de l'angle de la Rue des Marais pour s'y approvisionner"*. Ensuite l'état de dégradation du pavé de la barrière est mis en question. A travers le ton pathétique de la pétition, ce sont nombre de renseignements précieux pour évoquer l'atmosphère de cette porte de la Ville qui nous sont donnés. Les Ponts-et-Chaussées rétorquent que les matériaux de voiries entreposés à l'écart de la circulation, sur la partie Est du carrefour, sont destinés, hormis des bornes à vendre, à des travaux en cours : de la pierre pour la partie empierrée du rond-point et la traversée du Chesnay, des pavés destinés à la rue de la Paroisse. Hors la Ville, les matériaux sont en attente.

En 1880, faisant référence à cette pétition, c'est encore une lettre de plainte d'un habitant (53) qui ne comprend pas l'*"état de non-entretien"* du rond-point. Il associe à ses propos les intérêts de Monsieur Barbier, commerçant en bois et charbon de terre, ceux de Monsieur Coulon, marchand de vins et de Monsieur de Fournages qui fait des livraisons pour l'armée. Tous sont sans cesse en transit sur la place, se rendent à la barrière, et par là à Versailles, ce qui justifie à leurs yeux le bien-fondé de leurs réclamations. Sont également évoqués les besoins des habitants du Chesnay qui passent l'octroi pour *"s'approvisionner en tout à la Ville"*, de la viande de bœuf à la bijouterie en passant par la bonneterie et qui, payant une taxe, se trouvent en situation d'ayants droit à un meilleur entretien de *"cette barrière et de ses abords"*. Il nous faut imaginer le carrefour à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle comme une barrière de ville : la chaussée incertaine, les arbres des contre-allées qui ombragent de place en place les dépôts de voirie ; les marchandises qui entrent par le boulevard Saint-Antoine et la route de la Celle pour descendre vers les grilles de la barrière plus bas sur le boulevard du Roi ; la ferme à l'angle de la rue des Marais où on se rend quotidiennement ; ici et là des maisons, leurs jardins et leurs murs.

La plupart des bâtiments qui entouraient le carre-

four, aujourd'hui la place de la Loi, se sont maintenus isolés ou par groupe, à chaque fois différenciés, ils révèlent par là la disparité des territoires bordiers du rond-point.

Ce sont d'abord deux bâtiments que nous avons déjà remarqués au débouché de la rue de Versailles. Ils marquent en l'encadrant le départ du principal axe qui traverse le Petit Chesnay. A droite c'est la grande maison au toit à quatre pans largement débordant, indiquée sur le plan de 1832. Bâtie à distance de la contre-allée, elle développe sur deux étages une façade régulière de cinq travées. Elle fait pendant à une plus modeste maison qui au contraire vient à l'alignement, juste à l'angle formé ici avec le boulevard Saint Antoine, comme pressée par les nombreuses maisons qui la suivent. C'est la pointe de l'îlot de la Puce Perdue. Si son volume est moins harmonieux c'est en partie à cause de l'exiguïté de la parcelle qui la porte mais on a eu soin de l'élever sur la place en un pignon à la découpe caractéristique de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle s'était imposée à nous par le grand panneau peint du blanc immaculé des opérations immobilières, la Z.A.C. de la Celle devant remplacer tout ce quartier.

- Autre territoire du Chesnay, le lotissement du plateau Saint-Antoine qui se signale par son église, jouxte aussi la place par les quelques pavillons ou maisons entraperçus derrière les ombrages de l'avenue du Maréchal Leclerc.

Vient ensuite le bâtiment long et bas au toit de tuile, qui occupe et prend la courbe Nord-Est de la place puis fait l'angle avec la rue des Marais où il se poursuit. Couvert d'affiches et d'enseignes qui avaient attiré notre regard, il abrite l'entreprise Bougard, peintures et verres, et le garage Pouillat, voitures d'occasion et de louage, lesquelles remplissent la cour du bâtiment et couvrent la contre-allée devant le point de vente. Malgré son affectation actuelle cette ancienne maison, aux importants hangars et remises dans l'ensemble inchangés, témoignent de la vocation antérieure du quartier axé le long de la rue des Marais sur les terres du Chesnay ; petit faubourg construit et habité par des artisans, des entrepreneurs, des fermiers



Fig. 52 : Entre la rue de Versailles et l'avenue du Maréchal Leclerc, la grande maison bourgeoise précédée sur le rond-point de son jardin clos.

Fig. 53 : La maison à la pointe de l'îlot dit de "La Puce Perdue", promis à la démolition, actuellement masquée par des panneaux publicitaires.

et des marchands de vins aux environs des années 1860 (54).

- En face, le mur du Cimetière Notre-Dame borde la rue des Marais sur une grande longueur. On le retrouve à l'angle que fait celle-ci avec la place. La silhouette de quelques croix qui dépassent ici le mur en trahissent la présence. S'appuyant sur le Cimetière s'élève maintenant dans ce quart Sud-Est de la place, la façade compacte d'une résidence «à la versaillaise» qui continue encore sur plus de 80 mètres le long du boulevard du Roi : c'est en fait comme un débordement sur la place de la nouvelle façade urbaine de celui-ci. Sa noblesse obligée détonne, oh combien ! avec la simplicité et la réserve des autres constructions du rond-point.

- Entre l'autre angle du boulevard du Roi et le débouché du boulevard Saint-Antoine, trois belles maisons et le mur du jardin surélevé d'une quatrième épousent avec raffinement l'arrondi de la place. Elles sont construites sur d'étroites parcelles établies au bas du dénivelé bordant l'îlot complexe déjà évoqué de l'ancienne grande pépinière. On remarquera plus particulièrement l'architecture très soignée d'une maison à deux travées, dressée droite entre ses voisines, avec ses chaînages d'angle, sa corniche, ses entablements, enfin sa lucarne à fronton réunissant les deux fenêtres de l'étage des combles.

Il convient de noter que ces deux côtés-ci de la place de la Loi embrassant le boulevard du Roi, présentent un bâti plus haut et plus continu, signalant l'entrée de Versailles. De telle sorte que lorsque l'on vient du château et que l'on arrive sur la place face au Chesnay, on ressent un dégagement qui donne intuitivement le sentiment que l'on est sorti de la ville, là où la lumière devient plus claire. Ainsi si l'on parcourt d'un regard circulaire la place on voit qu'elle n'a pas engendré un lieu qui se définirait par l'unité des bâtiments

Fig. 54 : Entre le Boulevard du Roi et le Boulevard St-Antoine, un autre aspect du bâti de la place de la Loi dans son territoire versaillais.



Fig. 55 : Entre le Boulevard du Roi et la rue des Marais, le nouvel ordonnancement sur la place.

qui l'entourent. Elle fut et est bordée de morceaux de bâti liés dans leur structure aux territoires arrières.

Aujourd'hui, pour qui connaît la place de la Loi, c'est le monument dédié à la Gendarmerie et aux Gardes Républicaines qui est dans tous les esprits (55). Et partout autour le bruit des véhicules qui entrent, tournent et disparaissent. En 1939 la municipalité versaillaise, à l'occasion de l'édification du monument, prendra la décision de débaptiser le carrefour Saint-Antoine au profit du nom qu'il porte encore de nos jours. Il est dit alors, au cours des délibérations, que le terme de carrefour ne semble plus approprié à ce qui désormais, de par son nouvel aspect monumental, prend l'allure d'une place (56).

D'un blanc éclatant au soleil, le monument est dans sa masse essentiellement constitué de deux grosses piles qui font la mire avec la flèche de l'église du Chesnay. Aux pieds des piles, des groupes de soldats en bas-reliefs: une allégorie droite, ferme, résolue, regardant le château, le pied droit en arrière comme sur la pointe, tient d'une main martiale un bouclier dont l'extrémité est fiché dans le piédestal. Revêtue d'une pesante toge, les cheveux tirés en arrière par une bourrasque imaginaire qui du château déferlerait sur la place, c'est une femme, une guerrière, mais laquelle ? Sur son socle sont gravés ces mots «Pour la Patrie, l'Honneur, le Droit». Un parterre de gazon ras redoublé d'une allée de gravier bien tenue entoure cet autel. De part et d'autre d'un dallage menant à sa base, deux massifs de rosiers polanthias, dessinés au carré, attendent de fleurir. Tout est propre, net, gazonné là où il faut. Aucun des territoires définis au sol ne s'interpénètrent. Dans cet ordre funéraire tout s'emboîte.

Dans le grand axe de composition, à la périphérie du parterre, comme une sorte de signe cabalistique, magique ou bien mode d'emploi à la fois

Fig. 56 : Entre la rue des Marais et l'avenue du Maréchal Leclerc, les sociétés Pouillat et Bougard occupent les restes de la propriété Guilloteaux-Vatel.

Fig. 57 : Le monument dédié à la Gendarmerie : pile ou face !



Fig. 58 : Place de la Loi : le sol et débouché du Bd St-Antoine.

redondant et contradictoire à toute cette symétrie, un sens giratoire de la Sécurité Routière ; trois petites flèches dynamiques et appliquées font la ronde sur un fond d'émail bleu soutenu (57).

Ainsi à distance, sans qu'on puisse l'approcher, c'est le monument qui fait la place de la Loi.

### TROIS SIECLES D'HISTOIRE, OU COMMENT ON PASSE D'UN SYSTEME FONDE SUR LA REPRESENTATION ET L'APPROPRIATION A UN SYSTEME FONDE SUR LA REPETITIVITE ET LA SEPARATION.

Les fragments retrouvés de l'histoire locale nous l'on appris : la N 184 et le boulevard Saint-Antoine furent tracés par le pouvoir royal et pour lui. Mais nous l'avons constamment noté, l'ordre royal n'effaça pas totalement l'ordre rural antérieur même s'il y tendit. Il composa avec lui.

- Ainsi le mur du grand parc est passé en-deçà du Chesnay. Le mur du petit parc a adopté un tracé coudé à Rocquencourt pour enserrer sans la détruire une partie du village et à Saint-Antoine-du-Buisson, un tracé semblable pour préserver le hameau et son église.

- De même en y regardant bien, petites routes et chemins anciens, les "petits passages des pauvres gens" dont parle Charles Du Bus, en quelque sorte subsistèrent, soit tels quels quand ils n'intéres-

saient pas les parcours royaux, soit réaménagés lorsqu'au contraire l'ordre royal l'exigeait. Dans ce dernier cas les chemins ruraux ont été absorbés par le parc ou ont servi à magnifier une perspective. Le trident mis en place au débouché de la porte Saint-Antoine et devant répondre à la rigoureuse géométrie des tracés internes au parc en est l'illustration, avec la demi-lune qui l'accompagne.

- Certes on conquiert de nouveaux territoires pris sur la campagne. On draine le sol de celle-ci. On met en place un système de rigoles, de canalisations, d'aqueducs, on crée des pépinières destinées à fournir des spécimens aux jardins, routes et parcs royaux qui entre leurs mailles laissent subsister les champs. Ces travaux semblent des compromis faits sur un fond de négociation plus que de bouleversement total avec l'organisation rurale préexistante. On organise en fait une hiérarchie des espace autour du château (58). Le château, la ville attenante, le réseau perspectif des grands axes excluent la campagne, mais aussi l'incorporent : la campagne devient paysage. Le petit parc conserve ou met en place les morceaux d'un ordre ancien : la ferme de Gally par exemple, exploitation agricole au service du château, mais une ferme tout de même. Le grand parc conservera quant à lui un paysage presque exclusivement rural même si ce qui y est produit est destiné à l'approvisionnement du château et de sa ville ou des grandes propriétés nobles. Campagne aristocratique ce qui est le propre de l'Ile-de-France.

• Autre manifestation de la résistance de l'ordre agraire, les villages, même disparus, laissent leur nom - Trianon, Chèvreloup - ainsi que les lieux-dits. Les grandes allées royales traversent le Pré aux Crapauds, le Pré de Lanci, la Raie Tortue, l'Etang Puant, passent près du Buisson des Topinambours. Territorialisation du vocabulaire et par conséquent appropriation possible à travers ces termes familiers aux usages de l'époque.

Cette impossibilité à nier les territoires traversés nous l'avons retrouvée lors de notre parcours le long du boulevard Saint-Antoine. Ce n'est pas un hasard si au cours des investigations nécessaires à l'enquête, l'axe, en tant que tel, a disparu au profit de ses territoires bordiers. Pourtant la première fois c'est lui seul que nous avons vu, sa perspective, ses arbres. Ce double niveau de lecture n'est-il pas révélateur de l'ambiguïté présente lors de sa création ?

On le veut - le Roi - et on le dessine comme une grande perspective royale, rectiligne, ordonnée par sa double rangée d'ormes. A un bout une demi-lune à l'autre un rond-point. En cela il dit bien l'espace de représentation propre à la royauté. Mais il a aussi une autre fonction, d'usage celle-là : fonction de roulage étroitement utilitaire non exclusive de la précédente. L'une et l'autre semblent en effet devoir se conjuguer avec comme résultat la négation des lieux traversés.

La perspective royale est tirée au cordeau à travers la campagne, ses champs, ses marécages. La route doit permettre de relier le plus commodément possible un château à un autre. Mais les aménagements réalisés le long de la perspective, qui visent à esthétiser un espace jugé trivial, vont pourtant laisser se dévoiler les liens entre l'axe et le pays qu'il traverse. Ainsi deux des branches du trident de la porte Saint-Antoine se superposent à des chemins intérieurs qui mènent l'un au Chesnay, l'autre à la ferme de Jardy. La demi-lune devant la même porte c'est une autre manière de symboliser le pèlerinage accompli plusieurs fois l'an pour vénérer la relique du Saint. Le rond-point du Carrefour Royal rend plus présent un point haut de l'itinéraire.

De là la vue s'étend à la fois sur la campagne environnante qu'il donne à voir et, par le boulevard du Roi autre perspective tracée en même temps, c'est la ville, le château et la statue royale qui sont présentés. Les contre-allées édifiées sur les bas-côtés établissent un lien avec les terrains situés en lisière. C'est vrai elles servent souvent de dépendances aux propriétés contiguës : untel, maçon, y déposera des pierres ou du plâtre, tel autre, maraîcher, y entreposera fumier et terreau. On y bat les tapis, on y fait passer les vaches. Le chemin latéral, ici resté en terre, est donc bien ressenti comme d'ordre local, familier. La fonction de roulage, par nature délocalisée, s'accommode encore de la privatisation des bordures.

Là où les conflits naissent, c'est vis-à-vis de la fonction de représentation. Les plantations d'ormes sont surveillées : interdiction de couper les branches mortes, de dénicher les oiseaux, etc... Plus tard, avec la venue des habitants, les plaintes afflueront. On voudrait, et certaines des pétitions émanant des riverains aisés le disent, des abords plus prestigieux.

Le temps est en effet révolu où le boulevard Saint-Antoine ne traversait que des terres de culture. On a construit le long de la route du côté de Saint-Antoine-du-Buisson et du côté du carrefour Royal devenue Etoile du Rendez-Vous. En cette première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le boulevard Saint-Antoine commence à acquérir un statut de bordure de ville.

Bordure de ville, limite de ville. Depuis 1809 à la demande du Conseil Municipal de Versailles c'est le boulevard Saint-Antoine qui sert de limite communale. Le boulevard Saint-Antoine reste tout entier versaillais, la limite s'établissant le long du bord intérieur de la contre-allée nord du boulevard. Histoire de délimitation et de mitoyenneté aux multiples rebondissements dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle créera entre Le Chesnay et Versailles des tensions lentes à s'apaiser.

Avant 1809 la limite séparative suivait le cours du ru de Clagny jusqu'au mur du petit parc. Saint-Antoine-du-Buisson et toutes les terres situées entre le mur du petit parc et le ru de Clagny

dépendaient du Chesnay. Le boulevard Saint-Antoine était donc chesnaysien entre la porte Saint-Antoine et le ru de Clagny, là où celui-ci passait sous la chaussée du boulevard, versaillais entre ce passage et le carrefour Royal (place de la Loi). Séparation administrative qu'il ne nous faudra pas oublier car on peut la reconnaître encore aujourd'hui. Versailles en demandant la modification des limites antérieures fait entrer Saint-Antoine-du-Buisson et les terres arrières dans sa mouvance. En contrepartie, la municipalité versaillaise cède au Chesnay des "terrains beaucoup plus étendus" dont on convient qu'ils sont "inhabités mais cultivés et possédés en grande partie par les habitants du Chesnay." C'est toute la partie qui s'étend au Nord de la place de la Loi entre la rue des Marais, la rue de Béthune, le ru de Clagny et celui des Fonds Maréchaux.

Versailles juge plus "rationnelle" la nouvelle délimitation et estime que ses besoins futurs d'extension au Nord seront largement satisfaits par les terrains encore libres du récent quartier des Prés et au-delà jusqu'au carrefour Royal et la rue des Marais. L'ordonnance royale du 26 février 1817 consacre la modification proposée du territoire des deux communes bien qu'il y ait eu protestation de la part de la Mairie du Chesnay qui déjà s'estime lésée. Elle a cédé une partie construite qui rapporte des subsides à la commune en échange de parties inhabitées (59).

Le boulevard Saint-Antoine est donc devenu en 1817, dans son entier, partie intégrante du territoire de Versailles. A sa double fonction de représentation et d'usage s'ajoutent dès lors celles contradictoires entre elles de limite administrative et de voie urbaine.

L'affaire de la Puce Perdue traduit bien ce parti-pris. Neuf pièces d'archives lui sont consacrées aux Archives Municipales de Versailles. Monsieur Greppin, architecte à Versailles, est chargé d'effectuer des travaux de confortation sur la façade d'une salle de danse accolée à la maison de la Puce Perdue. Il s'agit de mettre des contreforts en saillie sur la contre-allée du boulevard. Or les règlements de voirie urbaine n'autorisent aucune

saillie de plus de 10 cm d'épaisseur sur l'alignement. On opposera à l'architecte les dispositions des lettres patentes du 22 nov. 1735, du 31 déc. 1871, l'ordonnance du 27 nov. 1808, le décret du 24 déc. 1823. Finalement la construction des contreforts sera autorisée mais par "pure tolérance", parce qu'il s'agit "d'une maison isolée sur un boulevard extérieur". On demandera à l'architecte de donner aux contreforts "l'apparence de pilastres de décoration", de les couronner d'ornements dits "tuiles antiques", d'"élargir la face des éperons pour former des tables renfoncées sur lesquelles on peindrait des thyrses et autres attributs". Il est précisé : "à la charge expresse par lui, sous peine de démolition des travaux, de se conformer avec la plus grande ponctualité aux dispositions contenues dans le rapport de la commission" (60).

Voie urbaine, mais située hors des barrières fiscales. Ce qui n'est pas sans compliquer la situation des habitants. Comme le dit ingénument et sans souci excessif d'orthographe mais fortement un pétitionnaire :

*"Je ne peux même pas comprendre que l'on n'est mis cette partie là dans la ville de Versailles. Car a quoi serre les barrières, s'il vous plaît d'admettre qu'une fois passer, que l'on puisse vous dire vous êtes dans Versailles".* Et d'énumérer ensuite tous les "désagréments et incommodités que cet endroits là souffre quoique payant les même impôts et même droit comme à l'intérieur de la ville". L'indignation du correspondant est à son comble quand il évoque l'obligation faite de payer une taxe d'une trentaine de francs pour enterrer les morts dans les cimetières de Versailles. "Pour moi c'est ignoble, c'est même dégoûtant, amoins de porter le corps à la Barrière, vous comprenez très bien que quand l'on n'est dans le chagrin et dans la peine, l'on na pas le coeur a fair fair ce genre de travail".

Et conclut-il : "voici une question simple a tranchée, ce quartier et til dans Versailles (oui ou non) oui il y est et bien par conséquent il doit jouir de les même faculté que dans l'intérieur de la ville"...(61)

Question simple à trancher ! Peut-être sur le plan strict des rapports administratifs entre la ville et les habitants du lieu. Mais dans la constitution de cet espace et dans la pratique qui en est faite le boulevard Saint-Antoine va conserver la physio-

nomie particulière d'un axe péri-urbain traversant des terres de confins. Ainsi un rapport de police de mai 1850 décrit minutieusement les infractions commises par les riverains de l'axe. Du *"tas d'ordures qui chaque jour grossit davantage"* en face de la maison du Sieur Dumoncelle, au tas de pierrailles provenant de quelque jardin que les boueux n'enlèvent pas face à la maison du Sieur Blondel, en passant par les *"tombereaux de gravois"* qui servent aux travaux du Sieur Lefèvre entrepreneur de pavage. *"Cela a lieu sur la voie publique ni plus ni moins que si elle faisait partie du chantier de cet entrepreneur"* relève, amer, le commissaire de police qui conclut :

*"Tout ce qui est signalé plus haut donne à cette entrée de la Ville de Versailles un air d'abandon et de malpropreté qui fait peine à voir"*. Ce même texte fait également allusion aux relations Chesnay-Versailles. C'est pour signaler que *"si les tas d'ordures provenant de la commune du Chesnay... doivent être enlevés par la dite commune ils ne le sont avec guère de soin et de propreté ; une partie de chacun de ces tas restant sur la place il en résulte une quantité de petits monticules qui finissent par faire partie intégrante du sol"*. Outre que cela *"choque l'œil désagréablement les eaux ménagères qui y sont jetées dessus continuellement, font que le sol est imprégné d'odeurs nauséabondes"* (62).

Il y a sous-jacent à tout cela comme une sorte de résistance des territoires périphériques à rentrer dans l'ordre urbain malgré les efforts faits par la municipalité de Versailles.

Grand axe traversant, mais aussi limite, le boulevard Saint-Antoine ne pourra servir d'unificateur à ses rives, identique en cela à la place de la Loi. Encore affirmés aujourd'hui, les fractionnements transversaux, la dissymétrie entre les deux rives sont la résultante du jeu complexe entre les diverses strates spontanées ou volontaires de l'histoire locale.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle quand le Petit Chesnay s'est définitivement ancré autour de la nouvelle mairie et constitué en façade sur le boulevard c'est tout un monde opposé à Versailles qui a pris corps à cet endroit. Face à un Versailles bourgeois et même gourmé un faubourg dense, animé, popu-

laire. On fait état de rixes et scènes sanglantes ayant lieu sur le boulevard, les soldats des garnisons venant s'enivrer et se battre dans les cabarets de la Puce Perdue. Mais contigu à ce Chesnay d'au-delà la barrière, en cette même fin de siècle, c'est l'apparition du nouveau quartier Saint-Antoine, respectable et riche, entourant la nouvelle église de Saint-Antoine de Padoue, et qui est comme une réplique au lotissement du Parc de Clagny que Versailles a mis en place à partir des années 1860 encore plus à l'Est.

On peut imaginer que la municipalité Versaillaise prend ombrage de ce double voisinage : plébéien et fauteur de troubles du côté du Petit Chesnay, élégant et trop semblable à lui sur le plateau Saint-Antoine. C'est en 1887 que se situe *"la tentative de spoliation commise par la municipalité de la grande ville de Versailles contre la petite commune du Chesnay"*. (63). *"La municipalité de Versailles veut s'emparer d'un quart de la commune du Chesnay sinon en étendue du moins en richesse"* dit le compte-rendu du conseil municipal chesnaysien. Les *"prétextes invoqués par Versailles dépassent toutes croyances"*. Il s'agit essentiellement de problèmes relevant de l'entretien des rues limitrophes et de pose de canalisations. Il est là aussi question, entre autres, d'ordures déposées par les habitants du Chesnay mais que la ville de Versailles a la charge d'enlever *"étant propriétaire du sol jusqu'au nu des murs"*.

On procédera en mai et juin 1887 à une enquête au Chesnay et à Versailles. 350 habitants du Chesnay protesteront contre l'annexion, trois seront pour. Peu de votants à Versailles : douze d'entre eux seront favorables à l'annexion. *"C'est une véritable condamnation de la tentative coupable de Versailles"* conclut le Conseil Municipal du Chesnay.

*La première frontière*, transversale, celle qui suivait le ru de Clagny, délimite bien deux ensembles différents.

- De la porte Saint-Antoine à la rue de la Celle on peut parler d'une atmosphère de confins où s'exprime côte à côte et de part et d'autre de l'axe, la quiétude nostalgique du hameau Saint-Antoine, la banalité quelque peu vacante des immeubles neufs qui se suivent et bordent la



façade arrière de l'ancien écart de la Porcherie ; tandis qu'en face, Parly II se voit, mais de biais, enclavé derrière le système redoublé de la contre-allée, de la barrière basse que borde l'allée latérale interne au lotissement. Séparation.

• De la rue de la Celle à la place de la Loi c'est un ordre différent qui règne, d'esprit urbain : le faubourg est aligné en continuité face à la rive versaillaise, elle-même plus complexe car constituée de manière plus fragmentaire. D'où les constructions neuves édifiées au gré d'emplacements propices - une propriété que l'on a comblée, deux, trois pavillons dont on a remembré les parcelles - et des constructions plus anciennes. Unifiant tout cela, en en masquant les différences la double allée de tilleuls taillés qui monte avec solennité jusqu'à la place. Hors la ville, mais, par ses arbres, de la ville voilà ce que l'on a voulu signifier ici.

La seconde frontière, inchangée depuis presque deux siècles, suit la rive nord du boulevard St Antoine, et sépare Versailles du Chesnay. Elle se fond et se subordonne dans cette partie haute du boulevard à la première frontière. Car la Z.A.C. du quartier de la Celle ne se montrera pas ici comme le fait plus bas Parly II. Elle sera bordée le long du boulevard par une bande continue d'immeubles, de deux et trois étages coiffés par des toits à la Mansart, encadrant un petit collectif déjà construit selon ces normes. "Le nouveau Chesnay à l'orée de Versailles" deviendra, sur le boulevard, versaillais de par la volonté des Bâtiments de France. Et sur 300 m de façade ce sera comme l'empreinte en négatif de l'ancien faubourg populaire. Cet aménagement ordonnancé de la rive chesnaysienne même s'il exprime d'abord un assujettissement à l'ordre versaillais, manifeste aussi la disparité entre les deux rives, révèle autrement la seconde



Fig. 59 : L'allée et la contre-allée du boulevard bordant Parly II.

Fig. 60 : La chaussée du boulevard à la hauteur de Parly II.

Fig. 61 : L'allée et la contre-allée du boulevard près de la porte St-Antoine.

Fig. 62 : L'allée et la contre-allée du boulevard vers la place de

la Loi bordant la façade commerçante de l'îlot dit de "la Puce Perdue". L'immeuble neuf préfigure le nouveau visage de la Z.A.C. du Chesnay.

Fig. 63 : La chaussée du boulevard après le croisement avec la rue Delaunay. Au fond, la place de la Loi.

Fig. 64 : L'allée et la contre-allée du boulevard côté Versailles, face à l'îlot dit de "la Puce Perdue".

frontière. Face à la rive versaillaise conquise au coup par coup et restée de ce fait beaucoup plus hétérogène, la rive chesnaysienne à travers les deux grandes opérations immobilières visibles depuis le boulevard, Parly II et la Z.A.C. de la Celle, témoigne d'une manière irréductible de la structuration différente. Ainsi à travers le temps se perdure l'identité des deux communes avec toutefois un changement fondamental par rapport à l'organisation passée. A l'exception tardive du quartier du Plateau-Saint-Antoine, le Chesnay était autrefois "*dépendant*" de Versailles, un faubourg à la sortie de la grande ville. On assiste à présent à l'affranchissement du Chesnay. Croissance démographique fulgurante, centre commercial de renom, expansion territoriale en direction de l'autoroute de Normandie caractérisent l'évolution toute récente. Devenue ville à son tour, la commune va trouver une identité nouvelle dans un urbanisme de "ville-jardin".

Ce n'est pas une banlieue classique qui s'est ainsi constituée aux portes de Versailles mais véritablement une autre agglomération, autonome, recentrée autour de la nouvelle et troisième mairie qui vient d'ouvrir ses portes rue Pottier, à la limite du Chesnay faubourier et de Parly II, enregistrant à nouveau une oscillation du centre de gravité de la commune. Ce recentrement territorial exprime le réel affranchissement de l'ex-petite commune vis-à-vis de sa royale voisine.

Les anciens tracés royaux sur le territoire du Chesnay sont remaniés. L'avenue Dutartre retrouve son ampleur évoquant ce que devait être l'avenue du Chesnay, mais perd définitivement son débouché vers la Porte Saint-Antoine. C'est maintenant un large parterre gazonné, planté de jeunes tilleuls, traversant Parly II et réinséré dans la voirie communale. La rue de Versailles, autrefois "*nouveau chemin de la Celle*", grâce à la Z.A.C. se voit accordée la section d'une avenue ouvrant une large entrée sur la place de la Loi. Ordonnement classique que la municipalité prend à son compte.

Quant à l'axe lui-même il devient de plus en plus bande de roulement, disjoint de ses rives ; les

aménagements routiers qui ont été réalisés ou sont en cours tant sur le boulevard Saint-Antoine que sur les autres sections de l'ancienne route royale, n'ont pour but que de faciliter le transit routier au détriment des pénétrations latérales. Ainsi la séparation effective de l'axe et des territoires traversés est en passe d'être réalisée.

Deux exemples sont à cet égard très éclairants.

La rectification du virage de la Porte Saint-Antoine avec l'aménagement d'une double voie, séparation matérialisée, contre-allées grignotées, isole encore davantage la porte d'entrée au parc, coupe définitivement l'accès à l'avenue Dutartre. Le virage qui disparaît s'accommodait encore du sol et de l'accès au parc. Il était par sa forme l'héritier du tracé des géomètres du XVIIIème siècle. La route passait, incurvait la chaussée, quelques protections métalliques, deux ou trois recommandations suppléaient à une situation où vitesse de roulement et desserte locale étaient devenues antinomiques.

Le passage en voiture s'effectuait périlleusement, mais on arrivait sur la porte, au dernier moment, et autant que le trafic le permettait on pouvait décider ou non d'entrer dans le parc ou tout du moins on en avait le sentiment. La nouvelle trajectoire, dynamique, prend l'allure de courbe, supprime les imperfections dangereuses. La porte est reléguée sans appel sur le bas-côté, une voie latérale y mène. On ne va plus à la Porte Saint-Antoine, on vous y conduit. La spécialisation des voies de circulation, canalisées par de fortes bordures de béton blanc réduit l'espace qui entoure la porte par le durcissement des tracés au sol, et écarte encore un peu plus de la grande route l'accès au parc royal.

L'aménagement des contre-allées sera notre second exemple. A l'abri de la route, derrière l'allée plantée de ses deux rangées d'ormes, les contre-allées offraient tout au long un second réseau de circulation aux riverains. Ceux-ci, on l'a vu à travers les textes cités plus haut, les ont souvent considérées comme des lieux dont ils pouvaient disposer à leur gré, gênant en cela la circulation latérale. Mais on pouvait toujours éviter les



Fig. 65 : Au lieu-dit "Les Glaises Sud", face à l'ancien hameau St-Antoine-du-Buisson.

Fig. 66 : Les immeubles de Parly II.

Fig. 67 : Le bâtiment de l'E.D.F.-G.D.F.

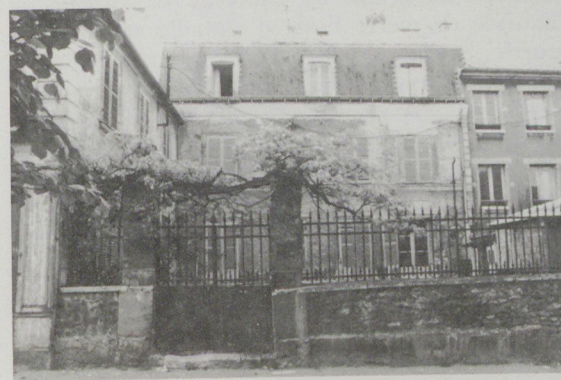


Fig. 68 : "Au petit Chez Soi", entre la rue de la Celle et la place de la Loi.

Fig. 69 : Vue sur la Z.A.C. de la Celle une fois le numéro 22 démolì.

Fig. 70 : Ultime floraison au numéro 8.

obstacles en choisissant de cheminer sous les arbres. C'est une hiérarchisation très claire du système de circulation qui était ainsi établie, avec économie - de la terre battue, des pavés et des arbres, - soit, en allant de la route qui vous porte au loin au seuil des maisons, du plus remuant au plus calme : la chaussée, le "mail", la contre-allée bordière, le petit trottoir. Ces divisions fonctionnelles inscrites au sol déterminaient visuellement un espace unitaire : à la grande chaussée répondaient à une équivalence les majestueux abords plantés.

Ces divisions fonctionnelles nous les retrouvons encore aujourd'hui mais elles ont subi des fortunes diverses :

- entre la place de la Loi et la rue de la Celle on pourrait considérer qu'elles se maintiennent à l'identique. Mais pourtant les différences sont là criantes et sous-jacentes à la fois. Bien sûr, c'est d'abord par ajout que la transformation s'est opérée, inhérente au trafic urbain : les feux, les éclairages, les files de voitures arrêtées ou circulant par vague. Le boulevard est en place mais il y a substitution de chacun de ses éléments : les grands ormes sont remplacés par les tilleuls taillés, une bordure de pavés de grès est devenue arête en moellons de granit ou caniveau de ciment, la chaussée de pierre lissée d'asphalte est devenue muette. Sentiment d'une obsédante saturation de l'espace. Sentiment que la maintenance des lieux s'est accompagnée d'une insidieuse transfiguration. Ainsi la rigide continuité du boulevard semble encombrée et ne pouvoir accepter le caractère «parasite» des activités qui s'y déroulent.
- au niveau du hameau Saint-Antoine-du-Buisson, l'ancien système de contre-allées prévaut toujours, plus affirmé côté Versailles, déjà affaibli côté Chesnay du fait de la disparition d'une des deux rangées d'arbres sur une distance de 40 m environ (65).
- par contre c'est une version dérivée qui a été mise en place tout le long de la «façade» de Parly II. Là où l'on chemine, ce qui est tracé, c'est le chemin ensablé entre les arbres. De part et d'autre, de l'herbe. La contre-allée se réduit à un

bas-côté en herbe, légèrement en creux, bordé par la barrière de ciment peinte de blanc, barrière redoublée par une haie basse de lauriers qui marque le territoire de Parly II. A l'arrière, les parkings des résidents et leurs accès. A moins de sauter par dessus barrière et haie - ce qui n'est pas possible, la haie est large ! - il n'y a aucun accès direct au territoire bordier autre que la nouvelle rue des Sports. A la pénétration visuelle offerte ici correspond une très réelle séparation spatiale. La protection instaure la distance. Encore à cet endroit a-t-on traité les abords de l'axe.

- ce n'est pas le cas à la hauteur de l'ancien hameau de la Porcherie où, sur 150 m environ, le boulevard, en surélévation, perd sa contre-allée qui ne peut se stabiliser et s'entretenir faute de constructions la bordant. Arbres coupés ou malin-gres, terre-plein cahotique encombré de voitures donnent à cette partie du boulevard un caractère «désordonné» qui coupe la continuité ordonnée de l'ensemble.

Nous disions plus haut que la hiérarchisation du système de circulation restait en place mais dans ces deux derniers exemples on conviendra qu'il y a déjà rupture, rupture par uniformisation à Parly II, rupture par désorganisation à l'ancienne Porcherie. Autrement dit, c'est à Parly II et à la Porcherie un envahissement de l'espace bordier par rapport à la chaussée centrale qui s'exprime. De même on peut dire qu'il y a rupture à la Porte Saint-Antoine. Mais ici c'est le débordement de la voie à grande circulation sur l'espace bordier qui prime. Ainsi le boulevard et ses abords se dégradent progressivement. Lente érosion qui se lit non seulement à travers les modifications que subit l'ensemble du système mais également plus insidieusement dans l'utilisation qui est faite des différents espaces.

L'équilibre en dégradé entre les trois fonctions de circulation au statut nettement défini, nous le voyons encore superbement évoqué dans une vue du boulevard Saint-Antoine datant des années 15 : la chaise devant le seuil, un homme attelant son cheval à une carriole, une charrette, montants levés, en attente. Ceci se passe devant les



Fig. 71 : Près de la porte St-Antoine le numéro 55, une résidence construite sur une partie du parc de la "Villa Trianon".

Fig. 72 : La "Villa Trianon" dans son parc, face à Parly II.

Fig. 73 : Une autre manière de se présenter sur le boulevard, trois pavillons de meulière, également en face de Parly II.

Fig. 74 : A la hauteur de l'ancien écart de la Porcherie, l'ali-

gnement aux normes de la nouvelle architecture versaillaise.

Fig. 75 : Proche de la place de la Loi, l'impasse de la Blanchisserie s'enfonce dans l'îlot de l'ancienne grande pépinière et dessert aujourd'hui la "Résidence du Roi".

Fig. 76 : Au-delà de l'impasse de la Blanchisserie, accolées, deux maisons de meulière dessinent une seule façade d'allure bourgeoise.

maisons. Sur la chaussée tout au loin, vers la Porte Saint-Antoine, deux attelages descendent la côte ; plus proche de nous une camionnette est arrêtée. Chaussée légèrement bombée. Pavés. Les rails (du tramway pour Maule ?). Au premier plan, l'allée qui s'incline doucement, la bordure de pavé qui s'interrompt, les beaux arbres vigoureux ; une borne impériale sur son socle ; le groupe d'enfants, deux garçons, deux filles en sarrau, et la cinquième, la toute petite, celle qui n'obéit pas à la grande, assise par terre sur le rail ; les réverbères de fonte comme en ville. Un espace plein, une journée d'été, 5 heures de l'après-midi peut-être, les ombres des arbres s'allongent.

Pris sous le même angle, mais hélas pas avec le même objectif, un jour de juillet pluvieux en 1980 le paysage s'est comme vidé de sa substance. Aplati, aplani, uniformisé. Une 2CV remplace la chaise devant la même maison. La borne impériale est là mais redressée, salie, son socle enfoui dans le sol surélevé de l'allée. Un panneau de signalisation occupe la place laissée par la petite fille. D'ailleurs il n'y a plus de rails, l'allée agrandie recouvre leur emplacement. Les lampadaires autoroutiers dépassent largement les cimes des arbres rêles et taillés.

Changements et transformations sont inéluctables. Que ceux-ci se fassent par "*lente dégradation*" ou par "*brusques modifications*" (66) n'implique pas inéluctablement appauvrissement mais à chaque fois caractère autre de l'espace. Dans le cas du boulevard Saint-Antoine il y a eu organisation volontaire de l'espace, une tenue de l'axe. C'était une perspective royale. Il devient plus banalement une voie de liaison parmi d'autres qui se coule comme elle peut dans ce décor hérité du passé. Contrairement à ce qui se passe le long d'autres routes de banlieue où la fonction quasi exclusive de liaison et les adhérences qu'elle entraîne se font plus librement dans un espace où le passé semble aboli, espace beaucoup moins déterminé qui supporte l'inachevé, le bricolage et même s'en enrichit, ici le paysage est contraint, formalisé.

Utiliser cette formalisation, la reconstituer là où elle s'est dégradée, ne pas la laisser se défaire à

d'autres endroits n'irait pas à l'encontre de la vocation de transit routier de la chaussée centrale, puisqu'il s'agit essentiellement de traiter les abords. Ainsi serait maintenue l'empreinte royale, une strate entre autres de la mémoire du lieu.

L'acceptation de cet héritage, sa mise en évidence - comme on a refait la chambre du Roi deux siècles après l'abolition de la royauté on peut tout aussi bien refaire la perspective avec cet avantage supplémentaire qu'elle est utilisable par tous et quotidiennement - c'est une possibilité.

Une autre, c'est de laisser se disloquer l'axe au gré de la poussée urbaine et surtout des exigences du transit routier. C'est-à-dire de ne tenir compte que d'une fonction, contingente et transitoire d'ailleurs, qui s'impose avec tous les abus possibles d'une unifonctionnalité. Or l'on sait bien que tout aménagement d'une voie accompli dans ce seul but aboutit à la dissociation, à la marginalisation de fonctions auparavant concomitantes ; ou même à leur disparition, n'en laissant plus qu'une, le roulage, régner en maître.

Il faut y prendre garde : quand meurent les rives se dissout aussi le territoire arrière à plus ou moins brève échéance. Ici comme ailleurs, l'absence d'une détermination, d'un choix *idéaliste* sur l'espace risque d'amener au pire : le remplacement d'une multiplicité de signes et de symboles par essence ouverte à une pratique sociale différenciée par un autre système où signes et symboles, devenus univoques en dépit des masques qu'ils arborent, ne garantissent qu'une seule conformité.

#### **P.S. octobre 80**

- La nationale N 184 est devenue N 186 - ce qui n'est pas sans évoquer l'A 86.
- Les travaux d'élargissement du pont de Rocquencourt au-dessus de l'A 13 ont doublé la largeur de la nationale (8 voies à ce point) pour absorber les raccordements des nouvelles bretelles de l'A 13.



*Fig. 77 : Vue du Bd St-Antoine depuis la place de la Loi au début du XXème siècle.*

*Fig. 78 : le même en mai 1980.*

- Une dernière bretelle reliant la N 186 à la N 307 B, en direction du Haut Chesnay et de la route de Saint-Cloud est achevée.
- Les travaux de rectification du virage de la Porte Saint-Antoine sont terminés : deux fois deux voies accompagnées d'épaisses bordures de béton blanc plus une unique voie latérale d'accès à la porte dans le sens Rocquencourt Versailles.
- La façade de la Z.A.C. de la Celle sur le boulevard Saint-Antoine commence à sortir de terre.



## ETUDES D'UN AXE : NOTES

- (1) Le tracé de la vieille route de Normandie sera modifié à plusieurs reprises :
- par la N 307 A qui corrige le coude que faisait la chaussée à l'endroit de l'ancien abreuvoir.
  - par la N 307 B récemment achevée dont le passage en tranchée évite le village au Sud.
  - Il faut également signaler l'A 13 qui redouble la nationale au Nord de Rocquencourt.
- (2) *Atlas Trudaine* - A.N. Cartes et Plans. Plans des routes des 22 généralités de France dessinées entre 1745 et 1780.
- (3) A. DUCHESNE : *Cécile Furtado-Heine (1821-1896)* in B.I.M de Rocquencourt, janvier 78.
- (4) V. BART : *Notices et documents sur Versailles et ses environs* 1901, A.D.Y., Versailles.
- (5) Construit entre 1966-1968.
- (6) "Reconnaissance éternelle des habitants de Rocquencourt à Monsieur FOULD PERE Maire de la Commune Fondateur de l'école communale et gratuite en 1839 et du monument de l'horloge en 1844".
- (7) J. LECLERC : *La bataille de Rocquencourt (1 juillet 1815)*, in B.I.M., de Rocquencourt, n° 11, janvier 76.
- (8) 1906
- (9) Date présumée d'ouverture entre 1675-1685.
- (10) La Z.A.C. de Rocquencourt, d'une superficie de 16 ha, a été créée par un arrêté préfectoral du 5 juillet 1971.
- (11) J. LECLERC : *Rocquencourt de 1500 à 1815* in B.I.M., de Rocquencourt, n° 12, octobre 76.
- (12) J. CASTEX, P. CELESTE, P. PANERAI : *Lecture d'une ville : Versailles* in Collection Architecture Etudes, Edition du Moniteur, 1980.
- (13) *Plans des terres et seigneuries dépendantes et appartenantes aux vénérables religieux de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris*, 1669, A.N. Cartes et Plans.
- (14) Les immeubles d'habitation ont été construits aux alentours des années 1965 ainsi que les bureaux du siège social de la Thomson C.S.F., actuellement ils sont occupés par Mercedes-Benz.
- (15) On retrouve la bande de terre comprise entre le mur du petit parc et la chaussée de la route royale indiquée comme «pépinières de sa Majesté» sur le plan joint à «l'extrait de procès verbal de délimitation de la commune de Rocquencourt» en date du 12 septembre 1807, A.M., de Versailles, Série D.3 carton 670.
- (16) Encore indiquée comme «ancienne porte du Pommier» sur le cadastre de 1813, commune de Rocquencourt, Section A, Service du cadastre de Versailles.
- (17) cf ouvrage cité à la note n° 12.
- (18) Le 28 décembre 1927 un décret affecte les terres de

la plaine de Chèvreloup au Muséum d'Histoire Naturelle.

J. GABORIT : *Arboretum de Chevreloup*, in B.I.M., de Rocquencourt, janvier 78.

(19) janvier février 1980.

(20) E. HOUTH : *Le Chesnay jadis et aujourd'hui* 1932 A.D.Y. Versailles.

(21) cf ouvrage cité à la note n° 12

(22) Tranché net par le boulevard d'un côté, il est interrompu de l'autre par le mur d'une propriété. Avec la création du boulevard il tombe en désuétude dans cette partie de son cours et il disparaît dans un nouveau découpage en grande parcelle qui s'organise entre le mur du petit parc et le boulevard (surtout les parcelles 10, 14, 15, 17 du plan cadastral de 1813)

cf le plan de Contant de la Motte, 1783 (B.M.V., Versailles G.41) et le plan cadastral de 1813.

(23) *Plan des terres de la seigneurie du Chesnay et de Saint-Antoine-du-Buisson* in ouvrage cité à la note n° 13.

(24) E. HOUTH : *En flânant à travers le quartier des Prés* in Revue de l'histoire de Versailles, années 1963-64-65-67, A.D.Y., Versailles.

(25) J.A. LE ROI : *Histoire de Versailles*, in tome 1, 1868, A.D.Y., Versailles.

(26) "Extrait des registres du Conseil d'Etat (22 octobre 1773)", in ouvrage cité à la note n° 25.

(27) "Plan de Versailles pour servir au projet de réunir le Petit et le Grand Montreuil à cette ville, par une nouvelle enceinte bordée d'un boulevard et de nouvelles avenues qui pourraient avoir lieu pour la commodité et l'embellissement de ses abords", 29 juin 1786. B.M.V.

(28) Lieu-dit situé sur une petite éminence vers le Nord dans les "Bois plantés" au-delà des "Bois des Fonds Maréchaux".

(29) in V. Bart cf ouvrage cité à la note n° 4.

(30) C'est ici que l'écart est le plus important entre la chaussée du boulevard (119, 87, NGF) et les anciennes terres de la Porcherie (114, 96, NGF). Plan Topographique, 1970, Service du cadastre, Versailles.

(31) cf note n° 22.

(32) du nom de l'ancien propriétaire du grand domaine, Marquis de Montfleury qui fut Maire de Versailles.

(33) On relève dans l'*Almanach de Versailles* (usuel A.D.Y., Versailles) entre les deux guerres, au 55 la Marquise de St-Paul, au 57 Villa Trianon Lady Marbury puis Lady Mendel, au 69 la Comtesse d'Evry.

(34) cf document cité à la note n° 23.

(35) in E. Houth : *Le Chesnay jadis et aujourd'hui* in Edi-

tion des Nouvelles de Versailles, 1932.

X. DELORME : *Le Chesnay, un peu d'histoire et quelques récits* A.V.E.Ch.

(36) cf ouvrage cité à la note n° 35.

(37) "Demande d'autorisation à la construction de contreforts pour une maison dite de la Puce Perdue sise à Versailles sur le boulevard Saint-Antoine par Monsieur Greppin, architecte". 1832.

A.M. de Versailles, Série 01, voirie, dossier bd St-Antoine, pièces 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20 et 23.

(38) cf document cité à la note n° 27.

(39) Plan de Versailles, du grand et du petit Trianon dédié et présenté au Roi, à Paris 1835, par Ch. Picquet, B.M.V.

(40) "Compte rendu de l'architecte Voyer de la Ville de Versailles à propos de la plainte de Monsieur Guilloteaux-Vatel" 1834

A.M. de Versailles, série 01, dossier Rond-point du Chesnay (Rond-point de St-Antoine), pièce n° 5.

(41) séance du conseil municipal du 30 juin 1835 commune du Chesnay.

A.M. du Chesnay.

(42) Pétition adressée par les habitants de Glatigny au Préfet de la Seine et Oise, juin 1832.

A.D.Y. Versailles, Série 0, Le Chesnay chemins et voirie, 158 6.

(43) *Atlas topographique de la Région Parisienne* par Coutant et Picquet, 1800.

A.D.Y., Versailles, Fol 3, Versailles et ses environs, planche n° 10.

(44) Pétition adressée au Comte Aubernon, Préfet de la Seine et Oise, par des propriétaires, des fermiers et des marchands de Versailles, de Glatigny et du Chesnay.

A.D.Y., Versailles, Série 0, le Chesnay chemins et voirie, 158 6.

(45) cf document cité à la note n° 42.

(46) Plan visuel d'une partie du territoire des communes de Versailles et du Chesnay pour servir à l'instruction des échanges projetés entre ces deux communes. 22 novembre 1852, A.M. du Chesnay pièce n° 12.

(47) On trouve la description de cette nouvelle limite dans l'article deuxième intitulé "limites avec la commune du Chesnay" du "Procès verbal de délimitation du territoire de la commune de Versailles et sa division en section" en date du 3 avril 1811.

A.M. de Versailles, Série G1, carton 670.

(48) Extrait du registre des délibérations du conseil

municipal de la ville de Versailles de la séance du 14 mars 1887.

A.M. du Chesnay, pièce n° 6.

(49) cf document cité à la note n° 27.

(50) Lettre de Monsieur Guilloteaux-Vatel au Maire de Versailles.

A.M. de Versailles, série 01, rond-point du Chesnay (rond-point St-Antoine), pièce n° 3.

(51) cf ouvrage cité à la note n° 4 page 37.

(52) A.M. de Versailles, Série 01, Rond-point du Chesnay (rond-point St-Antoine), pièce 6 datée du 26 avril 1878.

(53) A.M. de Versailles, Série 01, rond-point du Chesnay (rond-point St-Antoine), pièce n° 10 datée de 1880.

(54) Notes sur la demande d'annexion d'une partie de la commune du Chesnay à la ville de Versailles, datant vraisemblablement des années 1885-90.

A.M. de Versailles, série D 3, carton 204, 4 pièces.

(55) Ch. Nicod et R. Auzel architectes, G. Rispal sculpteur.

(56) Extrait du procès verbal de la séance du conseil municipal de Versailles du 28 février 1939.

A.M. de Versailles, série 01, dénomination des rues, carton 5757, pièce n° 5.

(57) cf document cité à la note n° 56.

Il est plaisant de noter qu'un conseiller siégeant alors, demande ironiquement s'il est "bien indiqué de donner le nom de - Place de la Loi - à un carrefour sur lequel un sens giratoire va être institué ? Ne veut-on pas indiquer à nos citoyens que la Loi est faite pour être tournée ?".

(58) cf ouvrage cité à la note n° 12.

(59) cf à ce propos les différents procès verbaux traitant de la délimitation entre les deux communes.

A.M. du Chesnay et de Versailles.

(60) cf documents cités à la note n° 37.

(61) A.M. de Versailles, Série 01, dossier bd Saint-Antoine, pièce n° 59.

(62) Rapport à Monsieur le Maire de Versailles sur la situation du bd St-Antoine.

A.M. de Versailles, Série 01 dossier bd St-Antoine, pièce n° 33.

(63) pour cette citation et les suivantes, cf A.M. du Chesnay procès verbaux des délibérations du conseil municipal. Année 1887.

(64) cf documents cités à la note n° 63.

(65) au sujet des arbres du bd Saint-Antoine et de l'histoire de leur plantation et de leur entretien cf l'abondant dossier rassemblé aux A.M. de Versailles, Série 01, bd St-Antoine.

(66) M. POÈTE : *Une vie de cité*, in album, page 5.

Liste des abréviations utilisées :

A.N. : Archives Nationales,

B.I.M. : Bulletin d'Informations Municipales,

B.M.V. : Bibliothèque Municipale de Versailles,

A.D.Y. : Archives Départementales des Yvelines,

A.M. : Archives Municipales.



fig. 14 : rue du Parc de Clagny.

*“Une forte grille de clôture, au fond, en bordure de rue des Vignes, eût du défendre les deux jardins mais je n’ai jamais connu cette grille que tordue, arrachée au ciment de son mur, emportée et brandie en l’air par les bras invincibles d’une glycine centenaire”.*

*Colette “La Maison de Claudine”.*

## Chapitre IV :

### Clôtures

De la route, après les pluies de mai et les soleils de juin, on apercevait la masse énorme des arbres qui débordait des murs, *en dedans, c'était une mer d'un vert sombre, profond, piquée de fleurs. On sentait dans l'ombre le terreau humide qui bouillait et suintait la sève* (fig. 1 à 5).

Près de la Seine à Bougival...

Tout s'est passé très vite, le temps d'une journée de travail. Derrière de hauts murs couverts de lierre, il y avait quinze marronniers et une maison flanquée d'un petit pavillon du XVII<sup>ème</sup> siècle. La maison était grande avec cette parure monumentale, discrète et domestique des choses qui ont accepté longtemps les ajouts, les transformations, les activités diverses et changeantes.

Près de la Seine à Bougival, il n'y a plus de maison, le pavillon est resté debout (les Bâtiments de France y ont veillé, les chroniques locales témoignent de visites royales qui par delà les siècles lui ont tendu un voile de respectabilité et d'Histoire). Le matin, le bull, d'une poussée, enlève quatre mètres de muraille, par la brèche pénètre une machine avec un bras mécanique que termine un lourd godet à mâchoires. Le bras se lève et tombe, les branches craquent, sous l'écorce sèche l'arbre est blanc, humide...

Un coup de côté, puis un autre, mordant le sol, une pelletée pour les racines, il suffit de tirer, l'arbre tombe... emporter les branches et les troncs, faire un grand brasier. La flamme est haute, est claire, si claire que l'air est gris, gris comme l'atmosphère de l'été quand le soleil étend un crépuscule bouillant de poussières tremblantes et convulsives sur chaque objet... passent des étincelles, des nuées noires qui flottent, hésitent un instant et s'en vont mourir au loin, jusqu'à la Seine.

Puis croulent soixante mètres de mur le long de la rue Kellner, le bras est agile, savant précautionneux : peu de pierres rouleront sur le trottoir. La maison s'écroule par pans, le bras emporte la verrière, le jardin d'hiver. Le bull est revenu tout

aplanir, le terrain maintenant est plat, presque lisse, lisse et plat comme une feuille de papier.

L'espace de représentation commence avec des signes tracés sur la page blanche, il se continue dans le réel, efficace, si celui-ci se réduit à l'abstraction d'un plan.

Sur le terrain libéré, s'élèvera un immeuble d'habitation. Suivant la note de présentation du projet en vue de l'obtention du permis de construire on lit : *"l'immeuble projeté est de bon standing, les façades sont en pierre, soit plaquées, soit de taille, soit de marbre. Les menuiseries coulissantes en alliage léger, les halls d'entrée en marbre et en menuiserie, les couvertures en terrasses et ardoises"*.

Au-delà de cette parcelle de bord de Seine, on aura reconnu qu'à coups répétés de démolition, c'est la ville, la banlieue tout entière qui se déterritorialisent et s'offrent un naturalité transparente... et *l'artiste démolisseur*, (c'est ainsi qu'aimait s'appeler Haussmann) participe à la dislocation de l'agglomération et à la production généralisable de la cité hâtive du campement et du standing. Si ce sont les petites choses qui ont du sens (les postures du respect font plus pour l'incorporation efficace des structures de domination, rappelle P. Bourdieu (1), qu'un long exposé sur la nécessité de la hiérarchie et de l'ordre), on est alors autorisé à interroger l'impact de ces petites béances de l'espace, des morphologies liquides des non-lieux sur l'inculcation des nouvelles postures de l'habiter. Habiter est d'abord constitué par des objets, par des produits de l'activité pratique : les biens meubles et immeubles. Pour cette interrogation on notera *ce qui est plus évident, le plus commun, le plus terne* (2).

Le plus terne, c'est aussi le plus publicitaire, c'est l'espace de l'exhibition que laissent, derrière eux, les retraits de bâtiments par rapport à l'alignement, l'effacement des murs et des clôtures, le no man's land en forme de présentoir qui borde le trottoir. Pour cette interrogation on notera également les registres formels de clôtures qui résistent ou ont échappé à la démolition.

(1) P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*.

(2) G. Perec, *Espèces d'Espaces*.

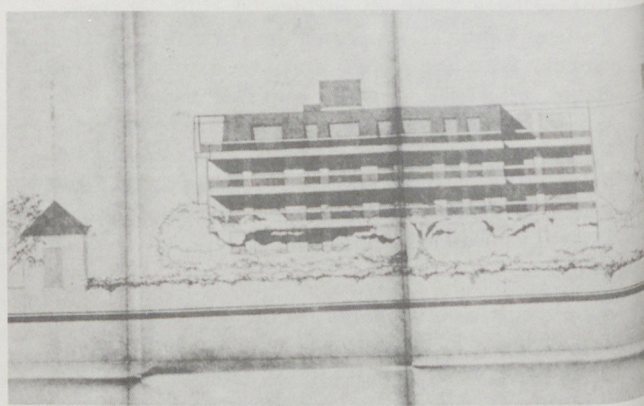


fig. 1,2,3,4,5 : Bougival, le 17 mars 1980.

La destruction a débuté avec l'ère des grands ensembles qui s'installant dans de vastes propriétés (ou des terrains regroupés) ont tout d'abord abattu les murs qui les enserraient comme pour mieux manifester que le sol mobilisé s'étend désormais tel un vaste champ où l'immeuble héliotrope ne s'appuie plus sur les directions du découpage parcellaire et de la structure viaire. A ce mouvement expérimenté et appliqué sur les grands terrains de la périphérie, a succédé un mouvement ayant tout autant d'ampleur, mais en fait plus dispersé, sur des unités de sol réparties sur tout le territoire communal, et qui peu à peu le recouvre. Le processus se continue donc, insistant, avec la réalisation des résidences et des nouveaux immeubles et copropriétés.

Toutefois pour ces notations interrogatives, il conviendrait de dépasser l'amertume, les critiques négatives esthétisantes et morales - en particulier celles qui décrètent que derrière les murs se murent l'individualisme petit-bourgeois et le mauvais goût. Il conviendrait tout autant de délaissier le «Kitch» cherchant à déceler dans les murs bahuts, les grilles de fonte et de fer, une forme d'art populaire une tentative de domestication ou de détournement de l'objet industriel.

En fait, le mur de clôture apparaît comme un des éléments matériels déterminant, en particulier de la forme de la banlieue, de son identité, de son mode de croissance et de densification, au même titre, mais sur un autre registre, que dans la ville dense, les règles simples d'alignement et de mitoyenneté, les règlements de cours communes, les accords entre voisins, portent eux-mêmes une part de l'urbanité.

A lire, ou relire le Code Civil, annoté d'après la doctrine et la jurisprudence (Daloz, éd. 1966), on apprend :

- Art. 647 : *“Tout propriétaire peut clore son héritage...”*

- Art. 653 : *“Dans les villes et les campagnes tout mur servant de séparation entre bâtiment jusqu'à l'héberge ou entre cour et jardin, et même entre enclos dans les champs est présumé mitoyen s'il n'y a titre ou marque contraire”.*

- Art. 657 : *“Tout copropriétaire peut faire bâtir contre le mur mitoyen et y placer des poutres ou solives dans toute l'épaisseur des murs à 54 millimètres près (2 pouces) sans préjudice du droit qu'a le voisin de faire réduire à l'ébauchoir la poutre jusqu'à la moitié du mur, dans le cas où il voudrait lui-même asseoir des poutres dans le même lieu, ou y adosser un cheminée”.*

- Art. 661 : *“L'adossement d'une construction sur le mur d'un voisin ne constitue qu'une emprise de fait qui, en dehors de toute convention, n'emporte pas acquisition de la mitoyenneté... Le propriétaire peut contraindre le constructeur à cette acquisition”.*

Il s'agit en fait de reconnaître le rôle que joue la matérialisation de la séparation foncière, rôle de distinction des statuts publics et privés des sols qui aident à la constitution des lieux et des usages. Le mur donne corps à la dualité latente entre, d'une part, l'espace intérieur privé, et l'espace extérieur public, et d'autre part, les espaces privés mitoyens. A l'intérieur, le mur organise les limites de la parcelle, en marque les coins, oriente l'édification d'un système de différence et la localisation des aires où se développent de multiples pratiques, et aussi participe aux transformations et aux actualisations incessantes du bâti.

On se souvient que dans les *Pavillonnaires* (3), la clôture est désignée comme un support nécessaire au rituel des relations de voisinage. On se souvient aussi des interrogations de G. Perec portées, il est vrai, non sur les murs mais sur les portes (mais peuvent-ils être séparés ?) : *“Dans le film, la Planète Interdite, on déduit de la forme triangulaire et de la taille phénoménale des portes quelques unes des caractéristiques morphologiques de leurs très anciens bâtisseurs. L'idée est aussi spectaculaire que gratuite (pourquoi triangulaire ?), mais s'il n'y avait pas de porte du tout, on aurait pu en tirer des conclusions beaucoup plus étonnantes”.*

(3) H. Raymond, N. Haumont, M.G. Raymond, A. Haumont, *l'habitat pavillonnaire* ; I.S.U. ; C.R.U.



Un monde sans porte ? Pourquoi pas un monde sans mur ? C'est pourtant celui-ci qu'impose l'espace de l'aménagement. Le sol devient pure circulation où se dissout l'hétérogénéité des choses dans l'équivalence générale de la marchandise et du numéraire ; l'abolition des cloisonnements fonciers assure au sol une sorte de don d'ubiquité. Mythe de la modernité, mythe des théories de l'architecture moderne... et les architectes ouvrent artificiellement les sols sur les rues, et s'en vont crayon en main à leur table paysager les bordures de trottoir. Dans *Manière de penser l'urbanisme - soigner la ville malade*, (j'allais recopier saigner la ville malade), le Corbusier ne leur avait-il pas dit : *'rien n'a le droit d'être rejeté au nom de l'usage, il faut laisser naître et se développer de nouveaux organismes répondant à une nouvelle exigence des fonctions... et que la tyrannie de la rue étant abolie, tous les espoirs sont permis (... ) la ville se transforme petit à petit en un «parc», en inscrivant la nature dans le bail''*.

La reconnaissance des rôles que tiennent les murs de clôture passe par le repérage des registres formels, des diverses solutions, de l'ordre des constituants, des richesses internes et des inventions particulières. Il s'effectue sur le terrain et dans la mémoire documentaire et iconographique de la ville, il s'attache en particulier à la description et aux dessins de certains murs des quartiers du XIX<sup>ème</sup> siècle car ceux-ci proposent une écriture élaborée du rapport entre les types de bâtiment et la forme de la ville (entendons la forme d'un lotissement) dans une période qui a vu

l'épanouissement de la suburbanité.

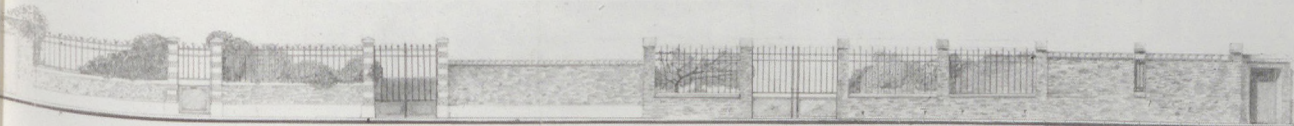
**Les murs de l'urbanité** : l'étude comparative du bâti des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles (4) à Versailles montre comment s'effectue le passage d'un tissu discontinu dans lequel flottent des bâtiments isolés (pavillons) à un tissu continu fait de bâtiments soudés à leurs voisins, comment s'est effectuée la transformation d'une «cité jardin aristocratique» à une ville bourgeoise dense. Le mécanisme de cette transformation, de cette densification, s'appuie sur la permanence de murs mitoyens sur lesquels s'adossent des remises, des appentis, tout un monde de dépendances et de corps de logis annexes, qui peu à peu finissent par constituer l'essentiel d'une parcelle. Le mur en quelque sorte se dédouble et devient lui-même espace, se perce de fenêtres, se couvre d'un toit jusqu'à former les boutiques et l'habitation (fig. 7).

Le mur avant modification (fig. 8) est haut, près de trois mètres, continu et plein, il ne connaît qu'un nombre restreint de percement, réduit le plus souvent à un portail ouvragé. Fait de briques et de pierres pour quelques édifices prestigieux, il est élevé, comme la plupart des bâtiments de la ville, en moellons recouverts de plâtre qui par les procédés de ravalement, de coloration et de mouluration de l'enduit dessinent des panneaux encadrés par des bandeaux et des chaînages. Ces pan-

(4) Versailles, *Lecture d'une ville*, chapitre "La revanche de la ville"







neaux imitent la brique au XVII<sup>e</sup> siècle, puis avec la nouvelle sensibilité néoclassique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle prennent le ton ocre clair ou gris qui recouvre uniformément l'édifice et ses dépendances.

Le mur dans le processus d'évolution et de croissance interne de la parcelle, apparaît à Versailles comme la marque de reconnaissance et d'ancrage de la propriété quand celle-ci avait encore, dans la procédure féodale de don de *place à bâtir*, un caractère de faveur précaire qui pouvait être reprise par le roi (5). Construire le mur, sitôt la faveur accordée, manifestait clairement l'acceptation du bénéficiaire et sa volonté de participer au plus tôt à l'édification de la prospérité et de la beauté de la ville. En ce sens le mur prime doublement l'édifice, il conditionne son existence statutaire et sa matérialité. On pouvait construire d'abord le mur, plus tard élever l'édifice. La fabrication architecturale devenait alors un exercice de division d'une aire et de localisation de figures à l'intérieur de limites matérialisées sur lesquelles il était possible de prendre appui (cf. infra. les plans des séries de Le Muet et de Neufforge : les murs de l'immeuble et de la clôture sont dessinés du même trait si bien qu'il ne serait pas possible, sans l'expérience acquise et sans les légendes, de distinguer les parties couvertes, de celles à ciel ouvert). Mais le mur permet également aux bénéficiaires et à leurs successeurs de détourner, (jusqu'à leur destruction et leur assimilation), les modèles d'édifices privés que leur impose une surinten-


dance des bâtiments pour qui l'habitation n'est qu'un élément devant se soumettre aux exigences d'un dispositif scénique. Le mur en ce sens prend en compte le fait que tout bâtiment privé échappe au monumentalisme figé, est une œuvre incomplète, inachevée, et le dit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec d'autant plus de force, que le cloisonnement entre les sphères publiques/privées n'est pas encore étanche ; le mur poreux secrète sur le domaine public de monstrueux particularismes : des baraques accrochées, comme lierre au tronc, aux façades qui leur donnent asile (6).

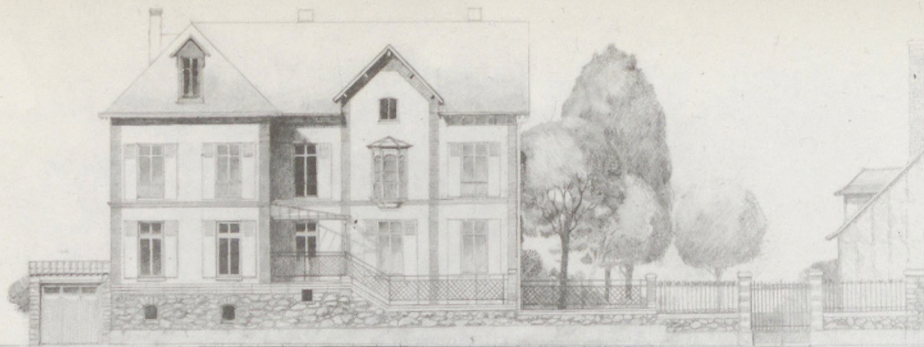
Le passage du mur sur jardin à la façade de l'édifice révèle les pignons qui sont alors considérés comme des façades pouvant être soigneusement traitées quoique dans un registre plus sobre que celui de la façade sur rue. Les percements réels ou seulement indiqués par des moulures dessinent avec les massifs des cheminées, volontairement surdimensionnés, un figure régulière : sorte de fronton au-dessous duquel s'ordonnent les baies et les moulurations. Le passage de la façade frontale donnant sur rue au pignon latéral peut être assuré, soit par une *pliure* qui rabat de chaque côté

(5) Versailles, *Lecture d'une ville*, chapitre "Une cité jardin aristocratique".

(6) Versailles, *Lecture d'une ville*, chapitre "Appendice, les baraques".

*Vivre dans la rue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, présenté par Arlette Farge.





de l'angle deux ordonnances de même facture, l'immeuble apparaît alors tel un corps de logis d'un seul volume, soit par une *casure* marquant la prépondérance de la façade sur rue, en en dégageant une tranche verticale de l'épaisseur donnée à voir du mur et sur laquelle se replie et vient s'interrompre les corniches et les moulures, la tranche fait profil, et l'édifice est l'application d'une façade réduite à un espace plan sur un corps de bâtiment qui, derrière, est venu s'y adosser (fig.9, 10 et 11).

**Le mur de la suburbanité :** à partir de 1860, dans les nouveaux quartiers ouverts sur les anciens domaines agraires issus du démantèlement des terres du château de Clagny et de la ferme de Glatigny (7), s'élèvent maisons de campagne et villas cossues. Les murs enfermant les parcelles du lotissement sont d'une hauteur plus modeste que ceux réalisés les deux siècles précédents. Le mur bordant la rue s'abaisse, c'est un mur bahut surmonté de grilles qui laisseraient voir l'intimité du jardin si elles n'avaient été doublées, à hauteur de regard par des plaques de tôle ouvragées et festonnées. La maçonnerie mêle à la meulière la pierre, la brique, l'enduit et la céramique. Cette clôture composite se perce et s'allège jusqu'à n'être par endroits qu'un mince rideau de barreaux de métal, ce qui réduit les possibilités d'y appuyer appentis et petits corps de bâtiments annexes. Les potentialités de transformation et d'adaptation de la parcelle et du bâti s'amenuisent

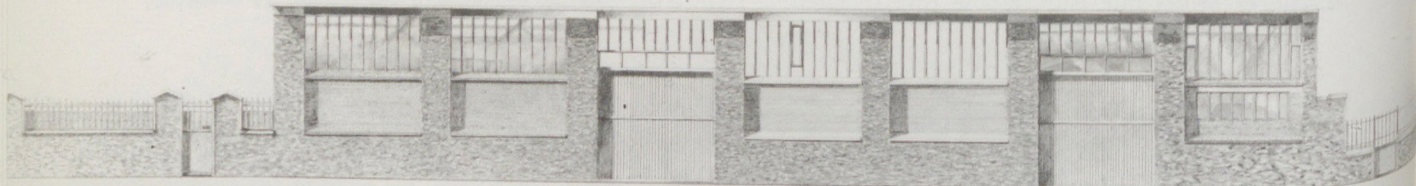
comme s'amenuit l'éventail des affectations des terrains, réduit à la seule fonction de l'habitat.

Les raisons de ces réductions se trouvent dans le processus de renouvellement des types usuels commencés à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition d'un nouveau mode d'habitation lié au développement d'un type de maison, particulière avec jardin, et à l'instauration d'un rapport centre/périphérie qui avec la mise en place des valeurs de la suburbanité liées à un rejet de la ville et à la fuite de ses masses denses d'où sourdent révoltes et épidémies, révèlent le relâchement du rapport type/forme urbaine dont le XX<sup>ème</sup> siècle verra l'éclatement.

Les raisons de ces réductions se trouvent encore dans le triomphe d'un mode de vie bourgeois et des valeurs familiales d'intimité qui sont attachées. Les propriétés mieux assises n'ont plus tant à craindre et le rôle symbolique de la muraille s'estompe. D'ailleurs, s'il faut en croire Viollet Le Duc, la place est déjà investie : *"la maison de ville comme la maison de campagne n'avaient à se prémunir que contre les dehors... alors qu'il n'est de maître qui n'ait aujourd'hui dans le serviteur, un ennemi ou tout au moins un indifférent"* (8). C'est à la distribution, devant devenir *précautionneuse* en multipliant couloirs et

(7) Versailles, *Lecture d'une ville*, chapitre "Le triomphe de la meulière".

(8) Viollet-Le-Duc : *Entretiens sur l'architecture* (dix-septième entretien).



escaliers de service, que revient la charge de marquer l'écart avec le monde extérieur. D'autres au contraire, comme l'auteur de *Le Jeune Propriétaire* (9) suggèrent d'ouvrir au maximum l'espace intérieur en perçant dans les cloisons des fenêtres afin que le maître de logis puisse assurer, dans une sorte de dispositif panoptique, la surveillance de la maison. Entre les nécessités de la distribution panoptique et *l'art de la distribution* qui selon Guadet marquerait le génie architectural du XIX<sup>ème</sup> siècle, se mesure le champ à l'intérieur duquel se déplace la question de l'intériorisation domestique de l'extérieur, et la matérialisation des limites de la sphère privée.

La maison particulière s'isole au milieu de sa parcelle et offre sur rue une double image, celle du bâtiment, et celle de la clôture. Le bâtiment apparaît derrière les frondaisons comme une masse lointaine dominée par un toit avec de hautes souches de cheminée, tandis qu'en avant la clôture fonctionne comme une façade de substitution, empruntant ses registres formels à l'architecture de la maison elle-même. Les cloisonnements anciens du terrain, qui distinguaient nettement (bien souvent par des murs) la cour d'accès, les communs et les jardins, tombent, et les aires extérieures de représentation, de service et d'agrément se conjuguent en un continuum spatial sans pour autant se dissoudre totalement. Le marquage des affectations est reporté aux limites de chacune des aires, et se reconstitue en une écriture

des différentes façades de la villa et des différentes séquences du mur de clôture, c'est-à-dire par les capacités d'un objet isolé à signifier par rapport à un cadre qui l'englobe et qui en reproduit l'image éclatée (fig. 16 à 23).

De cet éclatement les morceaux du mur ont emporté des fragments d'architecture, des modénatures curieuses qui, dans leur rassemblement sur le film continu de la clôture, produisent par endroits d'étranges collages, des dissymétries, des cassures, des ruptures qui sont autant d'occasions pour dessiner sur l'espace public, l'angle d'un carrefour, ou marquer la distance entre le grand portail de fer forgé flanqué de pilastres imposants et la petite porte de service ménagée de côté.

Certains architectes, en accord avec les propriétaires, plutôt que de s'en tenir comme c'est souvent le cas à construire parcelle par parcelle en reproduisant à petite échelle un esprit d'inventaire et de collection, procèdent par regroupement et réalisent d'un coup, tout, ou partie, d'un côté de la rue, (fig. 24 et 25). Les clôtures alors récupèrent les fonctions de représentation sur rue que l'édifice reclus au milieu de son jardin boisé lui a abandonnées : ainsi on peut actuellement reconnaître à Versailles et dans la commune voisine du Chesnay, des clôtures dominées par la présence de la meulière et qui partici-

(9) Mme Alida de Savignac : *La jeune propriétaire ou l'art de vivre à la campagne*. Paris 1838.



pent à l'organisation des artères principales des lotissements par leur composition très dessinée : c'est un style nouveau qui s'écarte de l'éclectisme et du pittoresque, et qui est représentatif des meilleurs dispositifs architecturaux qui seront appliqués sur les vastes étendues des banlieues jusqu'aux années 1930.

Il s'agit bien d'une invention, permettant de donner forme aux territoires habités des périphéries, en combinant deux grandes catégories du bâti : *le mur ou la muraille*, sans décor, qui ferment les enclaves des anciens domaines, parcs et terres agraires - et *l'édifice* sous ses formes diverses de folies, de villas et de maisons de ville.

fig. 7.

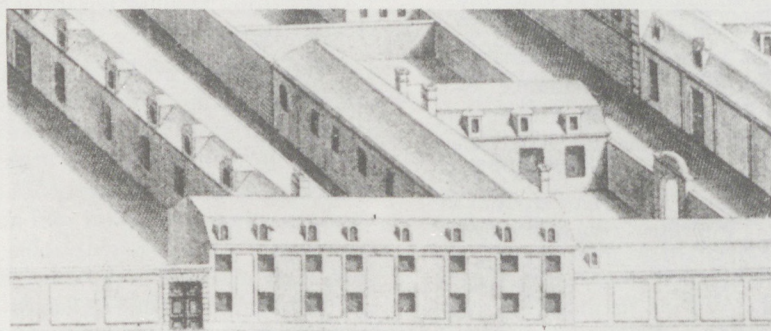


fig. 8.

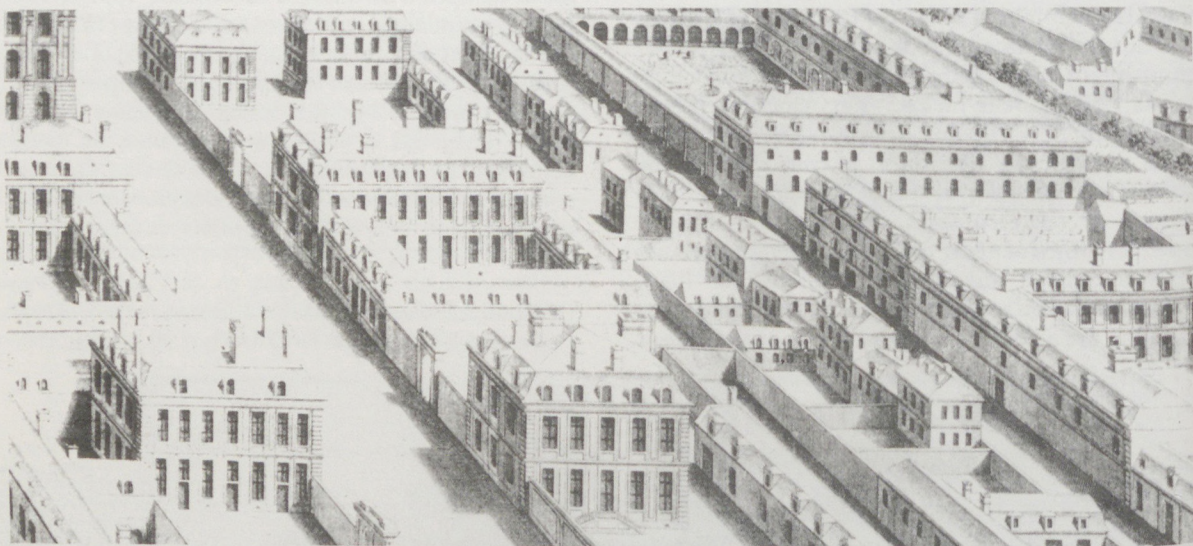




fig. 9 : mur pignon donnant sur le parc du Château de Versailles.



fig. 10 : l'angle révèle l'épaisseur de la façade.



fig. 11 : rue Cuvier, Paris V<sup>e</sup>, exemple de traitement du mur d'héberge au XIX<sup>e</sup> siècle, ce dessin est à rapprocher de celui donné dans le "Siècle de l'éclectisme", Lille 1830-1930, page 113, édité par les Archives d'Architecture Moderne, projet de façade pour l'Hôtel Neuf à Lille, de 1836 et de la photographie de cet hôtel en 1891, page 110.

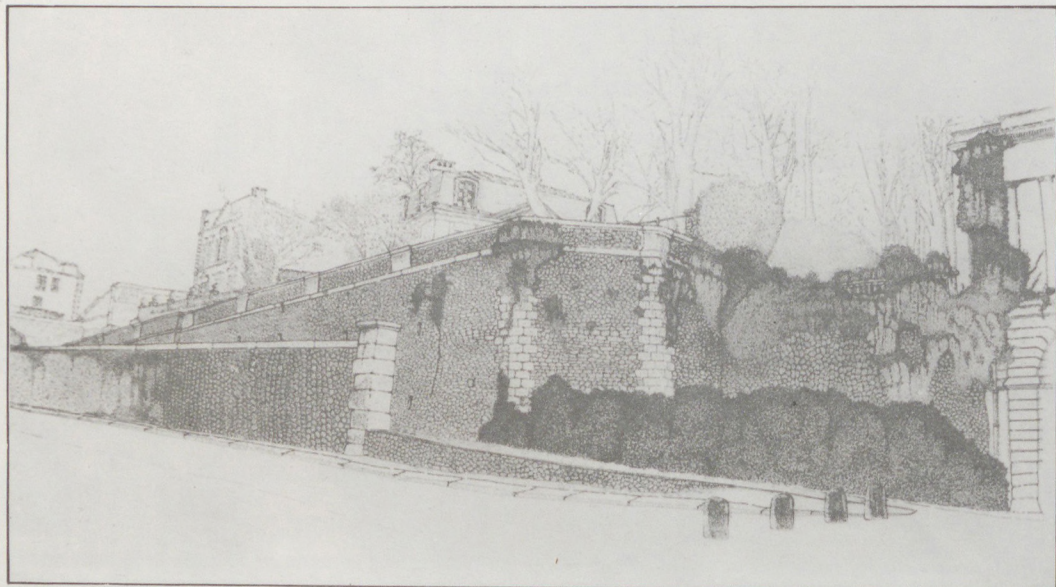


fig. 12 et 13 : murs de soutènement, avenue de St-Cloud, au pied de la colline de Montbauron.

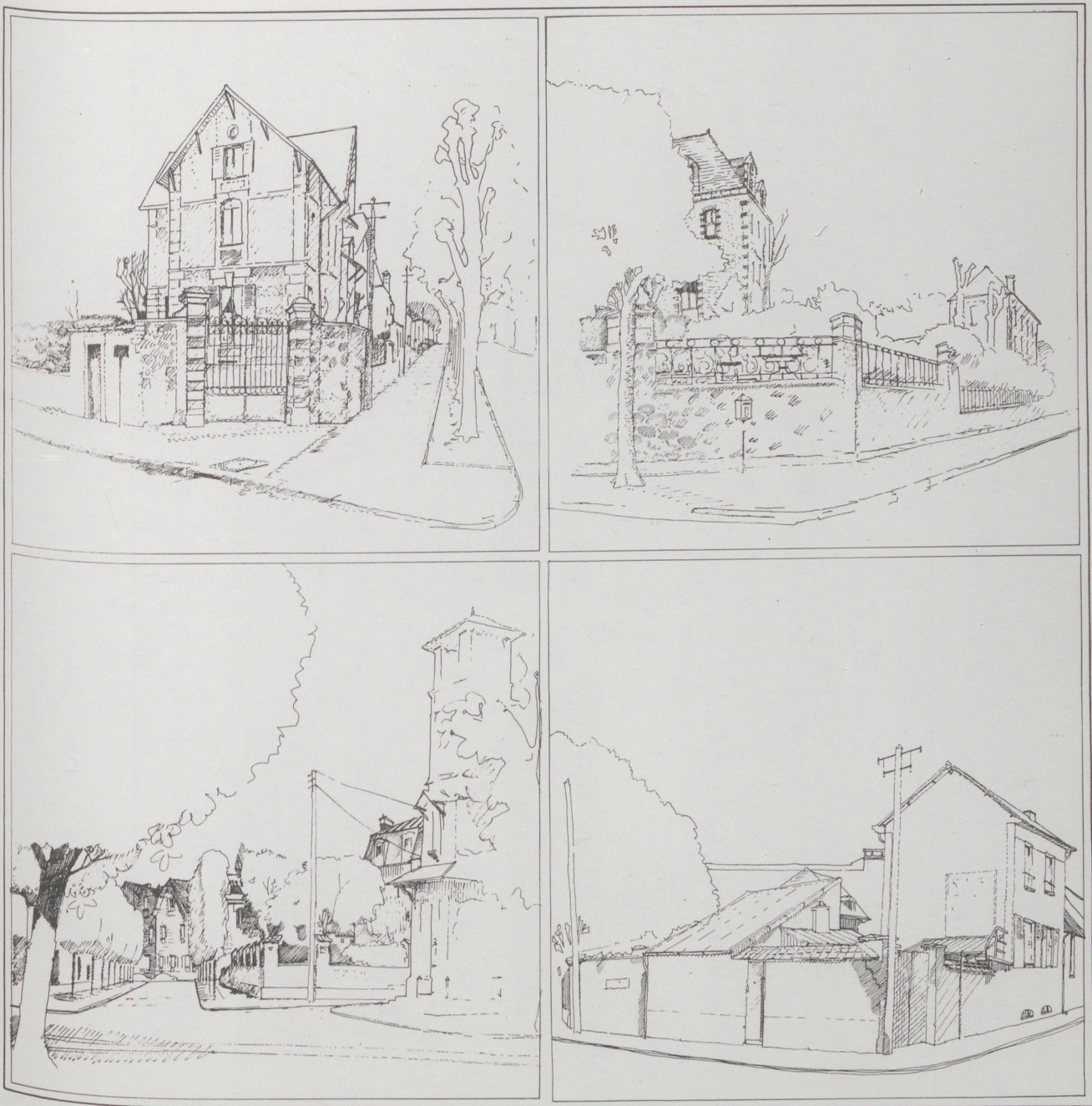


Fig. 16,17,18,19 : angles de rue.



fig. 15 : avenue de Villeneuve-l'Étang.





Fig. 20,21,22,23 : murs, trottoirs et plantations.

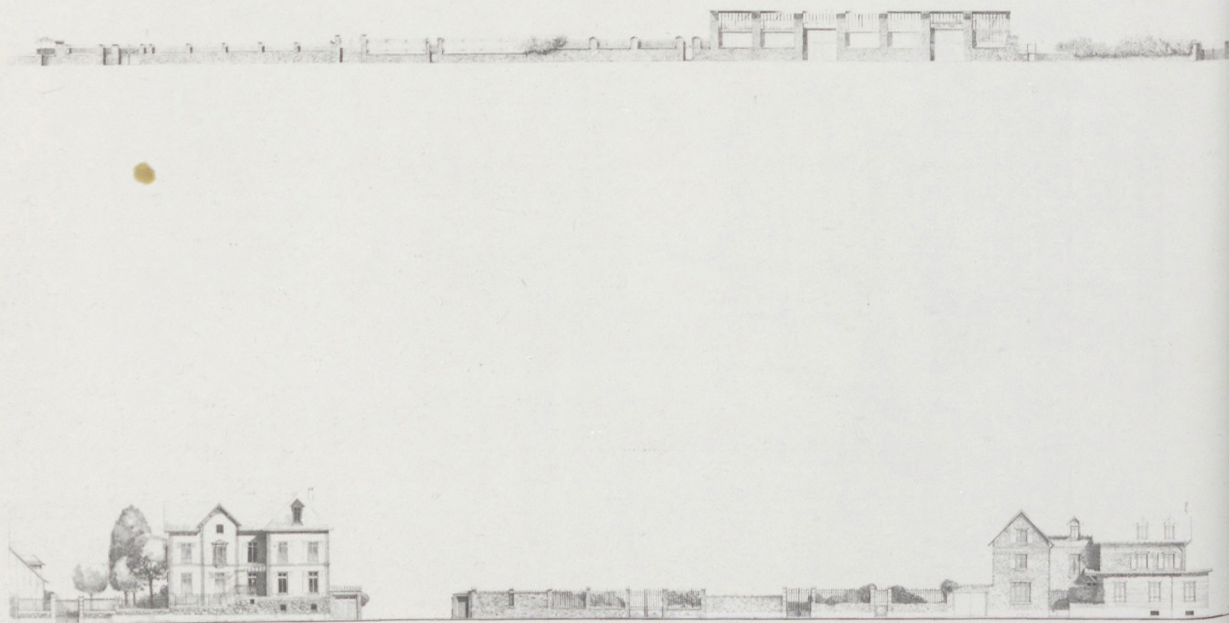


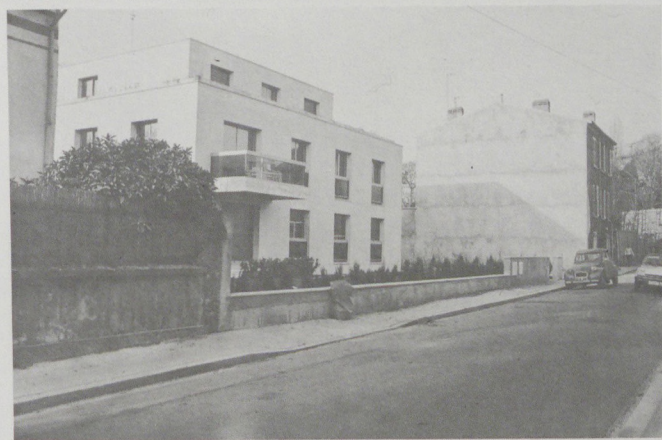
fig. 24 et 25 : dessins de deux séquences.

- le premier montre un côté de l'avenue Debasseux au Chesnay et les variations d'un mur de meulière qui dans son parcours peut aussi bien "fabriquer" la façade d'un hangar (ayant abrité les tramways de la ville), que les limites et les entrées des villas.
- le second dessin est un montage d'éléments empruntés à l'autre côté de l'avenue Debasseux et à l'avenue de Villeneuve-l'Etang. Il montre une série de solutions assurant les rapports de l'édifice à la rue par des jeux de coïncidence ou de décalage de parties des constructions avec l'alignement. Les entrées se font latéralement dans l'espace intersticiel ainsi ménagé.

fig. 28 : rue Pasteur, derrière le parc de Madame Elisabeth.

fig. 29 : rue Pasteur, si le mur avait été gardé...

Cette photographie retouchée imagine un scénario : les copropriétaires las de leurs balcons déserts, de la façade d'une respectabilité glacée auraient d'un commun accord ajouté pergolas et plantes grimpantes. Le mur mitoyen nu et cimenté aurait été recouvert d'un treillis (de style désuet) assurant le retournement de la façade du voisin, et réorganisant ainsi la cour d'entrée.



en  
ne  
ne-

ée  
yle

**Les nouvelles rues** : l'œil d'abord se fermerait à la lumière trop vive que renverrait le pignon blanc de l'immeuble ravalé d'à côté, (la résidence serait en retrait). Puis l'œil glisserait sur le gazon vert poussant entre les alvéoles des pavés «ever green», on aurait placé là négligemment trois cailloux japonais et une calotte sphérique d'amiante-ciment laissé brut, remplie de terre sèche où pousseraient lauriers et bruyères sauvages... et les pins au-dessus des balcons balanceraient leurs branches d'une dolence d'éternelle Riviera. Puis le regard s'engouffrerait dans la rampe conduisant au garage et s'arrêterait à la porte de tôle que débloquerait une serrure électronique fichée au bout d'un piquet métallique. Les stores auraient gardé cette couleur bleu vif que ni la pluie, ni la lumière n'altèrent. La plaque d'asphalte rouge, comme un court de tennis, mène à la porte de

glace de cette résidence au soubassement rose granité de bon standing ; les ferrures de cuivre lui-raient. Au-dessus des plantes grasses plantées entre les galets vernissés, le parlophone et les boîtes aux lettres horizontales de bois stratifié et d'aluminium, au pied, la corbeille pour les prospectus publicitaires jetés avant d'être lus. Une autre porte encore, fermée : il faudrait avoir la clé, appeler par le parlophone ou bien connaître le code du clavier digital qui déclencherait l'ouverture, pour apercevoir, derrière le hall personnalisé tapissé de moquette brune cerclée d'une baguette d'acier guilloché, la porte laquée de l'ascenseur. On ne verrait pas l'escalier dissimulé derrière une porte. Il n'y aurait qu'une configuration significative des objets qui conduiraient jusqu'à l'intérieur dense et moelleux de l'appartement.



fig. 26 et 27 : l'éternelle Riviera à la sortie de la gare de banlieue  
- descendre la voiture au garage...

## Vendredi 18 mai 1979 - 10 h - Avenue de Paris

On aperçoit au fond le château, très loin au-delà des arbres et des voitures. On le reconnaît - ce qui suppose déjà qu'on le connaît ; un bout de fronton, celui qui porte inscrit sur sa frise *A toutes les gloires de la France* ; c'est le pavillon de gauche, celui qui n'est pas de Gabriel. Plus près de la chaussée centrale on verrait les deux et au centre la tache rouge du château de Louis XIII - XIV. On sait que ça serait la cour de marbre.

Une odeur de poisson frit passe dans un courant d'air. Peut-être les cuisines de la *Solitude* (1), ou d'une école proche, en tout cas une odeur de cantine. Effectivement il y a une école à côté de la *Solitude*. Bâtiments de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, façade enduite de ciment-pierre gris beige ; la porte vitrée découpe un rectangle plus large que haut, on y accède par un vaste porron à deux volées bordé d'une grille réglementaire vraisemblablement peinte en noir. Le bâtiment est en retrait de l'alignement. Vélos et vélomoteurs signalent qu'il s'agit d'enseignement pour les adolescents. À gauche de la porte des affiches rouges et bleues, la même répétée plusieurs fois : élections européennes, groupes d'extrême gauche, semaine commerciale ou soldes dans un *géant discount* proche ? D'ici on ne peut pas le dire/lire.

La partie basse de la façade a été repeinte de frais d'une manière irrégulière : suppression des graffitis. Devant, cela commence à bouger, l'établissement est mixte, deux filles blondes partent en cyclo, sans casque... le jean se porte toujours. Curieusement, cette école a des rideaux aux fenêtres. Ne serait-ce pas l'internat des classes préparatoires du lycée La Bruyère ? (non, après vérification c'est Marie Curie).

À gauche de l'internat (vérifier) un immeuble de logement banal, médiocre ; cinq travées en façade, pierre de taille qui vieillit grise, striée par des joints blancs. Où est donc la pierre dorée qui prenait la lumière ! cinq étages et un comble. Un

immeuble triste qui malgré les feuillages printaniers des contre-allées et la lumière du matin garde en mai un air d'automne.

Plus à gauche, la Seigneurie. Immeuble neuf, la pierre est encore jaune ; un panneau de 8 mètres sur le balcon du premier étage : lettre design, fond bleu et cadre vert genre plaque de rue pour faire parisien ; trois fenêtres plus loin, le bureau de vente ; au rez-de-chaussée un hall vitré ou de futurs magasins.

Après un vide. La rue Jean Mermoz sans doute, signalée par un feu rouge. Au-delà, d'autres immeubles que l'on distingue moins bien, mais qui sont de la même famille.

Si l'on balaye de nouveau le champ, globalement, sans s'arrêter, sans chercher à observer les bâtiments, il y a les arbres, des platanes un peu mai-grés comparés à ceux des allées du Prado de Marseille ou du cours Mirabeau d'Aix (vérifier si ce sont bien des platanes cours Mirabeau). Le feuillage est encore jeune, vert pâle, laissant deviner dans un contre-jour bordé d'or la ligne des toits.

Au pied, des voitures sur et le long du trottoir ; parkings aménagés ou sauvages ; quelques panneaux : 60 km/h, rappel.

Devant, d'autres voitures qui longent au rythme des feux et qui font du bruit. Peu de piétons. L'asphalte, des lignes blanches, des taches de graisse. Un camion rouge, un bus «parisien» : la 171 Pont de Sèvres - Versailles place d'Armes, remplaçant les gondoles de 1835.

Dans mon dos, il y a la superbe véranda vitrée du 61 et quelques belles maisons du début du XVIIIème siècle. C'est une autre histoire.

---

(1) Un «Ermitage» du XVIIIème siècle devenu maison pour des retraités, des séminaires.



## Chapitre V :

### L'esthétique des années 1950 - 1960 - 1970

L'exercice préféré de l'amateur de ville sera d'inventorier et de reporter sur une carte et en couleurs les constructions réalisées depuis 25 ans. S'y ajoutera un autre exercice d'observations, de dessins et d'annotations papier-crayon qui engagent une critique ; l'amateur, attentif à ses impressions, avancera des jugements en chantonnant un air répétitif :

*“Connerie des années 40  
Connerie des années 50  
Connerie des années 70  
Connerie des années 80  
Connerie des années 1990  
Connerie des années 2000  
et tout cela fait une histoire  
qui se dépose sur la ville  
en traces plus ou moins futiles  
qu'on déchiffre comme un grimoire”*

Découpage dans le poème :  
“*Un Beau Siècle*” de R. Queneau  
*Courir les rues.*

#### Quelle aura été l'esthétique des années 1950 - 1960 - 1970 ?

C'est celle de la procédure administrative du permis de construire (1). Elle franchit victorieusement les barrières des différentes commissions et produit le style hybride «versaillais». Qu'en dire ? Le propos de l'amateur hésite... et ne peut s'accrocher que sous la forme de la critique «ni-ni» de la double exclusion (2) : ni pastiche, ni moderne, cette architecture réalise une sorte de juste milieu, un idéal humaniste et intemporel dont les louvoiements savent éviter tout jugement a priori ou radical. Qu'en dire encore ? C'est sobre, ininventif et quelque peu ennuyeux, mais réglementaire. Les directives architecturales sont une suite d'interdits. On sait à peu près ce qu'il ne faut pas faire : ne pas dépasser l'altus tollendi fixé par les perspectives du château, ne pas employer

de bardage métallique sur les façades...

Les projets, tour à tour refusés lors de la demande de permis de construire, remaniés puis enfin acceptés, réalisent de savants balancements, le compromis vraisemblablement idéal qui ne déplaît à personne, ni aux Bâtiments de France, ni aux Monuments Historiques, ni aux commissions municipales d'architecture et d'urbanisme.

Le bâtiment ne dépasse pas le nombre de mètres carrés constructibles, d'ailleurs s'il les dépassait... Il affecte une sobriété tiède, ni la froideur glacée d'un bâtiment de verre, ni l'exubérance échevelée d'un éclectisme dépassé. Les toits ne seront ni en terrasse, ni complètement mansardés mais en béton recouvert d'ardoise, une sorte de terrasse mansardée. La porte ne sera ni trop ouverte, ni trop fermée mais en glace, ce matériau modèle qui selon J. Baudrillard résume “*le concept d'ambiance, où on peut voir comme une fonction moderne universelle de l'environnement*”, il permet sur le dessin dans la mesure où sa transparence le rend indessinable d'être perçu comme un trou, un *poché* qui perce la façade, la contraste et l'anime, mais il est aussi «matériau de l'avenir». La glace fonde une transparence sans transition, on voit mais on ne peut toucher. C'est pourquoi il n'y a plus de porte, plus de porche où s'abriter. Dans les secteurs d'urbanisme continu, le bâtiment en recul sera malgré tout mitoyen, mais à l'arrière il se placera en plein milieu de terrain, sur une dalle au-dessus des garages qui ne sera ni un désert de béton, ni un jardin moussu mais une terrasse-jardin paysagé.

Les différentes commissions n'ont au mieux qu'un rôle de garde-fou, en évitant le pire. Elles semblent procéder suivant la logique propre à l'absence même de système, se plaçant dans le domaine de l'arbitrage impondérable et universel, qui, porté au niveau d'une profession de foi au nom de la liberté de création, relève en fait d'un

(1) Cf. la communication d'Alain Sarfati au colloque de Marseille, mars 1979, Architecture : *Recherche et Action*, organisé par le Ministère de l'environnement et du cadre de vie. Compte-rendu des interventions par le C.E.R.A.

(2) Roland Barthes, *La critique “ni-ni”*, *Mythologies*.

système parfaitement défini, sans constater que "cette liberté tant invoquée produit, là où elle s'exerce, des réalisations dont la caractéristique majeure semble bien être la similitude : collections d'objets-gadgets, exhibition de briquets qui ne diffèrent que par le traitement de surface et se montrent incapables d'engendrer un espace autre que la succession de parkings... de pelouses interdites" (3).

L'esthétique du permis de construire se réduit à une problématique pluraliste de repérage des attitudes dans une gamme de solutions reconnues dont les éventuels débordements sont freinés par une règle réactive qui jamais n'avance les règles explicites par lesquelles le jeu peut se dérouler et rebondir. Par exemple, le logement de standing qui n'en finit pas de se répéter d'opérations immobilières en opérations spéculatives ne fait pas l'objet d'un inventaire et d'une publication de ses formes consacrées à partir desquelles une critique pourrait se fixer, et on ne pose pas les questions clés :

- Comment la ville et son architecture seront-elles surmontées par l'édification des lieux, c'est-à-dire par la constitution d'un tissu qui trame une géographie de l'usage ?

- Quels espaces sont proposés, quelles pratiques permettent-ils, voire suscitent au-delà d'un décor classique ou pittoresque ? Mais plus encore, (et ce serait le rôle de ces commissions de s'en tenir à être les gardiens des dehors), pose-t-on la question :

quels sont les espaces publics, rue et place, mais aussi boulevard et avenue, sentes et venelles, passages et montées, squares et jardins, promenades et esplanades que les bâtiments contemporains contribuent à édifier ?

Le contrôle architectural de la ville d'Ancien Régime, en particulier sous la surintendance des Bâtiments de Louis XIV et de Louis XVI à Versailles, procède de manière très différente de celui de la ville contemporaine. Il imposait alors des modèles mais semblait en fait plus attaché à l'organisation du masque urbain qu'à la définition du domaine privé, laissé à l'arrière de la

façade dans les brumes du non dit, du non programmé.

Son efficacité s'y dispersait ou ne cherchait pas encore à s'y exercer sachant qu'elle était relayée par une série de catalogues présentant aux propriétaires, aux architectes et entrepreneurs des modèles d'immeubles à loyer qui depuis l'ouvrage de Le Muet de 1623 ne cessaient de se diffuser et de s'actualiser. Si bien que la ville se constituait en un processus dialectique, tout bâtiment produisait à la fois dans un rapport complémentaire, dans une tension, l'espace public et la sphère des usages privés.

Les modèles de bâtiments réduits du côté de l'architecture édilitaire à la mince pellicule de la façade voyaient ce masque civil de grammaticalité comme apprivoisé dans la double poussée de la rue, non encore réduite à l'espace de la circulation, et des forces vives des usages privés avant que l'habitat n'émerge comme une catégorie centrale de l'état.

### La neutralisation

Un caractère général qui ressort de ces inventaires annotés pourrait se résumer en un mot, la neutralisation. Que ce soient les bâtiments administratifs, les écoles, les C.E.S. plus ou moins préfabriqués, ou bien encore les logements à caractère social et les résidences de standing, tous se parent d'une enveloppe extérieure et intérieure de respectabilité immuable. Bien que n'ayant pas tous suivi, en tant que types, la même évolution, ils ont atteint sur le point de l'immobilisme et du rejet des possibilités d'approbation le même résultat. Ils se rapprochent du fonctionnement des institutions générant une quantité : tant de classes, tant de logements... On peut donc craindre pour le présent et le devenir leur impossibilité à se transformer, et ce avec autant plus d'irritation que tout paraît accessible, ouvert, ensoleillé, charmant, aseptisé, planté, aussi heureux qu'une publicité sur un fond général de relation d'exclusion qui

(3) Philippe Panerai et Jean Castex, *Architecture urbaine et enseignement du projet*, in Archives d'Architectures Moderne n° 17 - 1980.



atteint une sorte de perfection dans les récents immeubles de copropriété.

A l'esthétique du «ni-ni» s'ajoute celle du standing qui fonctionne comme un système abstrait de production de signes extérieurs renvoyant à une image de l'habitant située sur une échelle unidimensionnelle d'ascendance sociale. Il en est de même pour les immeubles et l'électro-ménager, il y a le *bas de gamme* et le *haut de gamme*.

Les conclusions de nos observations, de la lecture de certains contrats de copropriété, des discussions avec les occupants rejoignent les analyses de l'I.S.U. sur l'habitat en copropriété (4) : l'appartement contraint les valeurs d'usages pour demeurer un capital d'échange. Au mieux il recevra une surdétermination fonctionnelle (aménagement de cuisine, suréquipement de salles de bain...) car il convient de conserver à l'appartement ses caractères conventionnels et rationnels, sans charger ou modifier les murs par les marques trop personnelles qui pourraient être perçues lors de la vente comme des altérations dévalorisant le capital investi et espéré.

A cette rétention de l'investissement des valeurs d'usage au niveau de l'appartement s'ajoute une neutralisation des espaces intermédiaires (hall, cage d'escalier, couloirs, «espace-vert»).

Ils sont supports de signes d'affiliation à un groupe et fonctionnent comme indicateurs du capital suivant une logique différenciatrice simple : le voisin restant avant tout un associé avec lequel on entretient des préoccupations communes des investisseurs de capital, les rites de l'habiter sont marqués par une distance qui repose sur la morale établie de la cohabitation entre individus n'ayant ni la même origine sociale, ni les mêmes modes de vie, mais se reconnaissant plus ou moins dans la même strate de revenu. Les textes émanant des syndicats, appelant les copropriétaires à choisir tel papier peint mordoré et anti-graffiti pour recouvrir les murs des couloirs, et à décider s'il faut mettre des bacs Riviera octogonaux ou cylindriques devant les radiateurs du hall sont explicites :

*«protection du Patrimoine investi dans la mesure où il est*

*grand temps de stopper une certaine dégradation de l'image de la Résidence dans l'opinion des Acheteurs éventuels et qui pourrait compromettre fortement les Transactions, car l'Immeuble présente aujourd'hui de sérieuses insuffisances auxquelles s'ajoute une note défavorable d'ambiance.*

*Le Conseil Syndical se permet de souligner particulièrement ce dernier paragraphe car Il considère que la participation financière qui en résultera sera largement compensée par la revalorisation des Appartements''.*

Janvier 1980

La proposition est adoptée par :

68 538 voix pour

893 voix contre

1 516 abstentions

2 884 voix n'ont pas pu participer au vote.

Le copropriétaire de plus de poids possède 1 204 voix.

Le copropriétaire de moins de poids, 315 voix.

L'habiter se réduirait-il à la gestion d'une société anonyme ?

Le règlement de copropriété est subi comme une charte fondatrice immuable, les espaces communs relèvent d'un thème pauvre vécu sous l'égide de la contrainte dans la mesure où le règlement de copropriété et le statut des espaces ne sont pas fixés par les occupants.

La copropriété repose donc sur une contradiction entre propriété et usage et se rapproche au niveau de l'appropriation de la location, mais pour qui achète (et acheter est toujours une opération gagnante...) à aucun moment l'appartement ne perd de sa capacité d'échange, ressentie comme une rente symbolique, une épargne, à l'intérieur d'une attitude de rétention et de calcul financier ni osé ni très élaboré. La rationalité de l'usage renvoie à l'usage de la rationalité. Le moteur des transformations que nous avons vu fonctionner dans la ville traditionnelle est inopérant dans le cas de la copropriété (tout au moins pour ce qui est de la copropriété en immeuble «moderne») et ne con-

(4) *L'habitat en copropriété dans les Yvelines*, U.V. de second cycle liée au projet d'architecture, K. Bur-len, U.P.3.

duit plus tant dans le sens de l'appropriation mais au contraire éloigne de celle-ci vers plus de neutralisation.

Ces quelques remarques rassemblent le constat des attitudes d'une partie de plus en plus importante de la population des villes qui joue contre la ville et accentue le renversement du rapport type/forme urbaine opéré dans l'espace architectural et de l'aménagement - celui-ci ne fonctionne plus que d'une manière unilatérale et même éclate en faveur de son premier volet. On comprend alors pourquoi ces immeubles ont essentiellement besoin de la ville qu'ils rongent par morceaux. Ne portant pas en eux-mêmes les possibilités de recevoir d'autres affectations que celles fixées lors de leur création, ils parasitent en quelque sorte la structure de l'îlot et des parcelles de la ville héritée.

### **Le projet comme entité astructurée et ses répercussions à l'échelle de l'usage**

Un étonnement, pour qui n'a en tête que les mécanismes de composition et d'évolution de la ville suivant le système articulé des parcelles et de l'îlot, les constructions modernes ignorent de tels découpages et fonctionnent suivant une logique de la fluidité indépendante de l'échelle et de l'importance du bâti. Au gré des opportunités, des spéculations, que celles-ci intéressent un petit immeuble abritant une dizaine de personnes ou comme à Versailles Grand Siècle près de 1 200 logements, une «ville» de 4 000 habitants, il n'est réalisé qu'un seul objet sans qu'aucune unité intermédiaire n'intervienne.

L'absence d'articulation place l'habiter dans un système simplifié de deux niveaux, celui du logement, et celui de la totalité de l'opération immobilière. De l'un à l'autre on suppose qu'une relation transparente s'instaure ; les achoppements, les éventuelles contradictions qui surviennent au cours de l'évaluation des bâtiments et de leurs utilisations sont niés.

Une même forme astructurée est supposée reconduire des intérêts non contradictoires entre les

habitants, et devant évoluer suivant la même synchronie.

Cette conception non conflictuelle de l'usage de l'espace, du bâti et de l'homogénéité du temps rejoint celle instaurant l'homogénéité du territoire urbain. Elle est relativement récente et était encore pendant la période de la Reconstruction vivement combattue. La Société Française des Urbanistes rappelait avec Gaston Bardet dans *Pierre sur Pierre* : «la difficulté majeure, pour l'urbaniste, est en effet la distribution du parcellaire du sol. Il n'a pas le droit de se dérober au moyen de jonglement du genre des Terrains artificiels. Il lui faut diviser, distribuer, grouper, remembrer des lambeaux de sol géographique».

On peut avancer plusieurs réponses pour expliquer l'absence d'articulation des bâtiments contemporains.

*Du côté des architectes* : - on sait déjà quelle est leur conception idéologique de la mobilisation du sol qui, abolissant le parcellaire, le rapport au sol, permet au projet de développer un monde réduit à des besoins, des entités simples et fondamentales (l'air, le soleil, l'espace...).

Les architectes réalisant un immeuble font une œuvre, réalisant dix immeubles font encore une œuvre, réalisant cet immeubles font toujours une œuvre (5). Cela veut dire qu'au sein des agences quelle que soit l'échelle du projet, une même logique projectuelle préside à l'unicité de l'œuvre, elle relève d'une conception Albertienne de l'indissociabilité du beau et de l'objet : «un accord de toutes les parties, réglé de telle sorte que rien n'y puisse être ajouté, diminué ou modifié». Projeter un bâtiment ne présente pas plus de difficulté que d'en projeter cent. Elle relève également de la force de certains principes génératifs : il suffit de s'abandonner au *plaisir de la récurrence... et des associations infinies d'éléments* (6). A cela s'ajoute la rationalité du travail d'agence qui tend à la répétition.

(5) Les réflexions et recherches de l'A.R.E.A. en particulier dans l'article «Le dépassement du lieu commun», in A.A. oct.-nov. 1976 n° 187.

(6) H. Gaudin, *Une proximité subversive*, in A.A. oct.-nov. 1976 n° 187.

tion du même, d'autant plus aisément que la responsabilité se découpe désormais en mission. Suivant la logique de l'ingénierie, on est architecte de conception, sans être obligatoirement architecte de réalisation, comme on peut réaliser sans avoir conçu. Le projet entre dans le cycle des marchandises, se vend comme un brevet. Il doit, (et ceci semble contradictoire avec sa fluidité marchande), ne former qu'un tout, un lot pour faire en sorte que les unités de sol et de bâtiments qu'il agence soient indissociables. Le projet tend aussi vers plus d'abstraction et se délocalise.

*Du côté des promoteurs* : - il semble par exemple que les règlements qu'ils écrivent et qui forment les chartes fondatrices de la copropriété soient directement héritiers de la logique promotionnelle du montage de l'opération. Dans une logique publicitaire de fabrication d'une image de marque, le logement doit offrir quelque chose de plus que lui-même. Ainsi plus il y a de copropriétaires plus il est possible de proposer des équipements collectifs séduisants : il y aura donc suivant le nombre des associés, un ou plusieurs courts de tennis, une pataugeoire ou une piscine, et même un golf privé comme à Chevy II sur le plateau de Satory.

R. Queneau pourrait conclure ce chapitre pessimiste comme un fragment d'un de ses poèmes l'a introduit :

*"Un jour on démolira  
ces beaux immeubles si modernes  
on en cassera les carreaux  
de plexiglas ou d'ultravitre...  
quand ces immeubles vieilliront  
du poids infini de la tristesse des choses"*

Découpage dans *Grand Standing*  
«*Courir les rues.*»

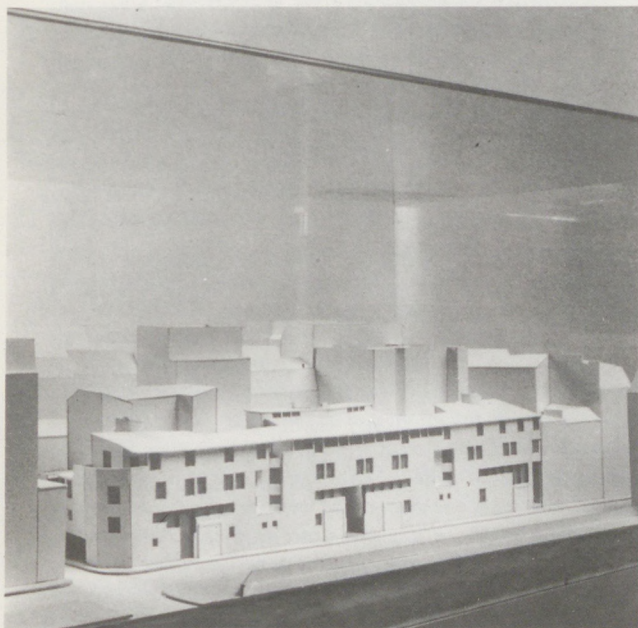
Roland Topor (7) a des mots plus sarcastiques sur le *Style lisse* qui pourraient très bien s'appliquer au style des années 1950 - 1960 - 1970...

*"Sac-poubelle"*

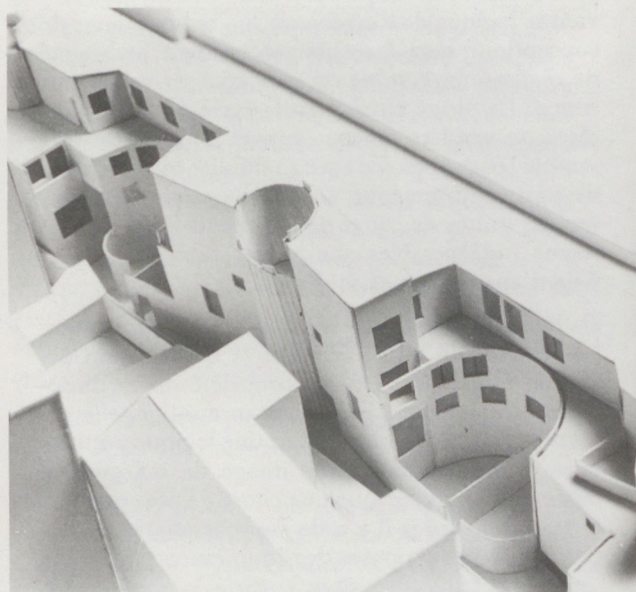
*"On ouvre le sac, on le bourre de détritits plus ou moins malodorants, de provenances et de formes les plus diverses, hachis de réalité, puis on étire les bords du sac pour le fermer à l'aide d'un petit ruban prévu à cet effet. Voilà les ordures classiques ont disparu à l'intérieur d'un container en plastique souple, d'une jolie teinte artificielle bleutée ou plombée, lisse, nette, sans rapport avec une chose aussi malhonnête que la matière en voie de décomposition.*

*... Après tout, me confiait un ami, la chirurgie esthétique ne procède pas autrement pour un lifting. On tire vers le haut... on tend bien pour faire disparaître les rides, les plis, les bourrelets et puis on fait un nœud"*.

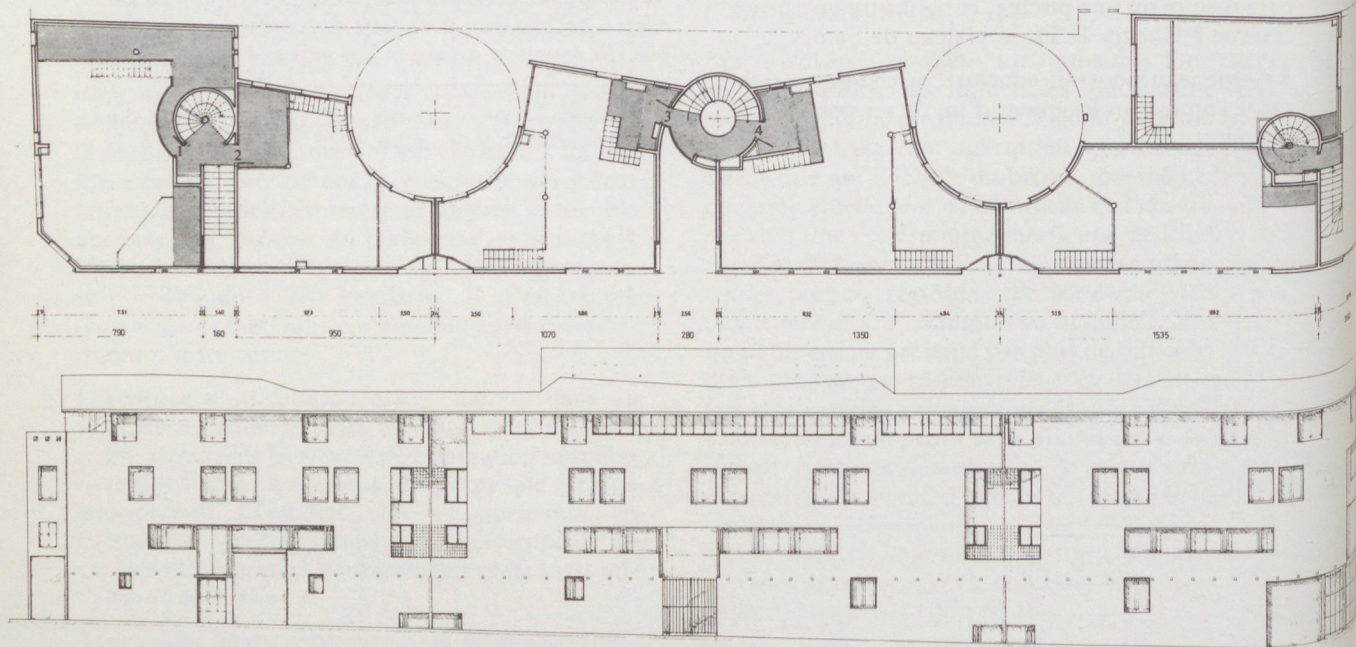
(7) Roland Topor, "Le style lisse" in *Le Monde* du Dimanche du 9 décembre 1979.



*Façade rue Decrès.*



*Vue sur les cours arrière.*



*Ateliers d'artistes et leur logement, rue Decrès, Paris XIV<sup>e</sup>.*

## Chapitre VI :

### Cours et courettes

Pour illustrer notre propos nous nous aiderons d'un projet de bâtiment (architecte N. Soulier). Ce projet de construction de quelques logements et ateliers d'artistes rue Decrès dans le XIV<sup>ème</sup> arrondissement à Paris permet de saisir comment les textes et les réglementations des P.O.S. forment en fait le véritable *sol* de la ville contemporaine.

Le terrain, long de 65 m, de 11 à 12 m de profondeur est le fruit d'un remembrement (6 parcelles faisant chacune en moyenne un peu moins de 11 m de façade sur rue, et un peu plus de 11 m de profondeur ont été réunies pour n'en faire plus qu'une). L'unique parcelle résultante reste cependant toujours étroite : ses dimensions en largeur sont sensiblement celles prescrites par le logement, son économie et ses systèmes de distribution (8 à 12 m d'épaisseur). Ce cas peut paraître marginal voire archaïque dans la mesure où le remembrement n'a pu aller jusqu'au bout de sa logique : *libérer* tout le sol de l'îlot, mais il est aussi révélateur de l'aménagement contemporain. Celui-ci fondé sur la séparation et la distance doit, sur ce terrain particulier se confronter à ses contraintes (la proximité, les contiguïtés, le frottement et le contact), et doit se mesurer à la parcelle quand celle-ci reprend ses droits sur l'entité collective de l'îlot telle que les organismes rénovateurs la conçoivent, livrée aux transparences, aux parcours piétonniers, à la dalle paysagée, aux équipements.

Le projet, côté rue, pas de problème en s'en tenant au respect de l'alignement de fait, ce qui, dans cette rue étroite, revient autant à faire appel à une dérogation, prévue quand le recul de 6 m de l'axe de la voie réduirait par trop le terrain constructible, qu'à invoquer les valeurs de l'urbanité que la réglementation commence à faire siennes.

Côté cour et voisins, la question est plus délicate et se confronte aux règles de mitoyenneté, de gabarit, de prospect, de vue, d'intimité, de salubrité, c'est-à-dire à tout un ensemble de codification des

rappports de proximité, toute une géométrie des distances et des écarts. Côté cour, en touchant aux voisins, aux autres, aux tiers, il n'est pas question d'urbanité mais de sociabilité rentrée, retenue. Vers l'intérieur de l'îlot les domesticités doivent s'ignorer les unes les autres, par là même se permettre et constituer leur propre espace.

Dans cet îlot particulier rien n'est mis en commun touchant à la gestion commune et problématique d'un intérieur, sinon la périphérie, les rues qui tournent autour du pâté de maisons. Cependant, dans le passé, un puits cristallisait des parcours intérieurs et des droits de passage, lisibles encore sur le cadastre, des traces... l'eau à l'intérieur de l'îlot (avant que les tuyaux ne passent sous les trottoirs) gérait des pratiques et des droits. Ces servitudes ont été rayées de la carte dans le cadre du P.O.S. de cette zone d'intervention U.O. L'évolution des types constructifs fait que l'ancienne parcelle de 12 m de profondeur pour partie héritière de réglementations caduques autorisant des cours très étroites n'est plus viable (cf fig. le 122 rue Raymond Losserand). L'aménageur dirait que tout nouveau bâtiment projeté occupant la totalité de la surface du terrain nuirait à la salubrité, indisposerait les voisins. Mais le terrain existe, un bâtiment doit y être construit selon les formes que tissent les géométries des proximités que les règlements rangent en deux grande catégories : - les proximités à l'intérieur même de la parcelle - les proximités entre voisins ; autrement dit, celles qui organisent l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété, et celles qui organisent l'implantation des constructions de part et d'autre des limites séparatives de propriétés contiguës.

Les règles concernant les rapports entre les bâtiments, sur un même fond reposent sur les notions de *cour*, de *gabarit* et de *prospect*.

*On appelle cour tous les espaces libres intérieurs... quelle que soit leur appellation : cour, courette, jardin, villa, cité, square, parc, etc... et quel que soit leur niveau. En dehors de la courette (trou d'au moins 1 m sur lequel ne donne aucun local dont l'usage normal implique un séjour continu de plusieurs heures, l'exis-*

tence de toutes les autres cours est liée à une présence, celle d'au moins une *baie servant à l'éclairage et à l'aération réglementaire des locaux de séjours*. Cette baie fixe le *niveau de cour d'habitation* (c'est-à-dire le niveau inférieur de la baie la plus basse à partir duquel est pris le point d'attache ; il détermine par un profil l'épannelage d'un volume de construction entourant la cour d'habitation).

Pour qu'une cour soit utilisable en cour d'habitation tous les points de son périmètre doivent avoir un prospect d'au moins 12 m, et elle ne doit comporter aucun étranglement inférieur à 12 m. Exceptionnellement, en raison des faibles dimensions de la parcelle, le prospect peut être inférieur à 12 m, sans toutefois être inférieur à 8 m, (c'est précisément le cas pouvant être appliqué à cette parcelle étroite de la rue Decrès).

Les règles de proximité entre propriétés contiguës sont encore arrêtées par des géométries, on parle alors de *gabarit*, en limites séparatives (ou de gabarit de propriété), de marges d'isolement. Dans les zones où l'alignement des bâtiments en bordure de voie demeure la règle, il est distingué deux territoires sur chaque parcelle:

- un premier territoire forme une bande dite E de 20 m de profondeur mesurée perpendiculairement à l'alignement, où le contact, la mitoyenneté des bâtiments restent possibles en *tenant compte éventuellement de la protection des vues existantes* (des tiers) *dans la mesure où celles-ci concernent un nombre appréciable de locaux de séjour régulièrement édifiés dans le cadre de règlements antérieurs*.
- le second territoire à l'arrière de cette bande E concerne le reste de la parcelle pour lequel fonctionnent les gabarits de propriété, les marges d'isolement, pour lequel toute la procédure de prise de distance est mise en place.

En chaque point des limites séparatives, le point d'attache des gabarits est pris sur la surface de nivellement et chaque gabarit se compose successivement :

- d'une verticale de 7,00 m de hauteur.
- d'une horizontale de 6,00 m de longueur.
- d'une verticale s'élevant jusqu'à 15,00 m au-dessus de la surface de nivellement.

- d'une oblique de pente 1/1 pouvant s'élever jusqu'à 30,00 m au-dessus de la surface de nivellement.

- d'une horizontale de 3,00 m de longueur.

- d'une oblique de pente 1/1 s'élevant jusqu'au plafond.

Le gabarit peut être dépassé si les nouvelles constructions trouvent à s'adosser sur un mur mitoyen en bon état et devant être conservé.

En fait ce règlement de la zone U.O. qui autorise un adossement partiel des constructions sur les limites séparatives, perpétue certaines dispositions antérieures à la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967, il est une survivance ; le cas courant, celui de la zone U.M., prescrit une marge d'isolement d'au moins 8 m par rapport aux limites. La possibilité d'adossement d'édifice sur celles-ci est réduite à 4 m de hauteur, et n'est autorisée que pour les édifices annexes (transformateurs, entrepôts, garages...). Ainsi les dispositions réglementaires les plus courantes reviennent à privilégier toute implantation de construction en milieu de terrain.

Il s'agit alors de mesurer le volume demeurant constructible après que les marges d'isolement aient opéré leurs amputations. Le volume restant permet-il de mettre en place un, deux ou plusieurs bâtiments ?

Un calcul rapide permet d'évaluer la largeur nécessaire :

- pour implanter un bâtiment (disons de 12 m d'épaisseur) :  $8\text{ m} + 12\text{ m} + 8\text{ m} = 28\text{ m}$ .

- pour implanter deux bâtiments séparés par une cour d'habitation de 12 m minimum :

$$8\text{ m} + 12\text{ m} + 12\text{ m} + 12\text{ m} + 8\text{ m} = 52\text{ m}.$$

52 m de largeur de parcelle représente déjà un terrain important, c'est à la fois l'unité minimale que mettent virtuellement en place les règlements et l'unité que nient ces règlements ; trop grande, elle doit être découpée.

Contradiction ? C'est alors que les règlements dérivent vers une esthétique particulière, celle de la diversité, de l'horreur de la monotonie ; par exemple à partir de 40 m de façade sur rue, les façades des bâtiments doivent être cassées, rompre

la régularité d'une même ordonnance, restituer l'image d'un parcellaire « médiéval » par des retraits, des décalages, des transparences. Il faut alors voir à l'intérieur de la parcelle pour montrer quoi ? Vraisemblablement des cheminements piétons, des jardins sur dalles, etc... c'est-à-dire les marques de l'inversion des rapports traditionnels publics/privés.

Revenons au projet d'ateliers d'artiste, le bâtiment est pris dans la bande E des 20 m, ce qui lui autorise la mitoyenneté, il n'est donc pas tenu à un gabarit en limite séparative, et ne connaît que les limitations de volume que fixent le plafond, le C.O.S., le gabarit de rue, ou celui de ses éventuelles cours intérieures. Il faut alors consulter d'autres textes, d'autres règles plus générales, celles du Code Civil : celui-ci prescrit si l'on veut percer des jours secondaires un recul de 1,90 m, à condition d'avoir pris en compte les droits de faits des voisins, telles les fenêtres les plus proches...

Ce bâtiment s'écarte de 1,90 m de la limite séparative, pour l'ouverture de jours secondaires. Le projet cherche à donner un sens à cet écart en transformant le recul en venelle, tendant transversalement une longue distance qui vient comme redoubler l'ancien droit de passage vers les puits.

Ce bâtiment perd de l'épaisseur mais s'éclaire du même coup sur deux faces, côté intérieur d'îlot, côté rue. Pour ouvrir des jours principaux (sur des pièces d'habitation) il faut encore creuser des cours d'habitation (8 m de diamètre). Ce projet poursuit la recherche du sens de ces modelages par un travail sur la forme et les inflexions de la géométrie, par la métamorphose du vide en évidence, de l'évidement en cavité, en centralité ; les vis à vis sont alors transformés en rapports tangentiels renvoyant non plus à un double, en miroir (voir face à soi l'image inversée de soi) mais à un ailleurs, vers l'étirement de la venelle, l'intériorité de l'îlot. Les règlements sont ici sources même d'une architecture modelant l'exiguïté en espaces et en lieux.

Le bâtiment compte trois cages d'escalier, spirales tournantes, effleurant les cours concaves. Côté rue, une longue façade est tendue comme sur une

ligne horizontale : la corniche du toit à faible pente.

Quand la réglementation condense dans des géométries l'histoire des rapports de proximité, quand la réglementation n'est pas réinventée de toutes pièces par des décrets d'exception dans les Z.A.C. aux seules fins de permettre et de justifier la dislocation de la ville, la réglementation peut participer à la réparation de la ville, le Code Civil permet de défendre des droits et des architectures.

Toutefois ces quelques remarques sur les géométries des cours invitent à reconnaître que la réglementation de la ville et le mode d'analyse architecturale typo-morphologique ne fonctionnent pas sur les mêmes catégories. Dans la réglementation la cour n'existe pas comme être historique et typologique, elle n'est qu'une marge d'isolement, un vide, une absence. Du même coup l'absence de conception historique, typologique de la cour, concrète si on préfère, entraîne l'absence de consistance typologique du bâti, puisque creuser des trous dans un plein suppose le rejet de la notion de corps de bâtiment, par là même, la mise à l'écart d'une conception des immeubles à partir des types consacrés, légués par l'histoire et l'usage. La ville traditionnelle, (disons pour la situer avant la ville haussmannienne), est pensée par parcelles prenant possession de leur territoire tout d'abord par la périphérie, dresser un mur, appuyer les bâtiments sur les limites tout en enfermant un creux central, une cour, chaque territoire privé constituant sa propre centralité. Au plan de la mise en place projectuelle des bâtiments, cela revient à deux modes opératoires différents :

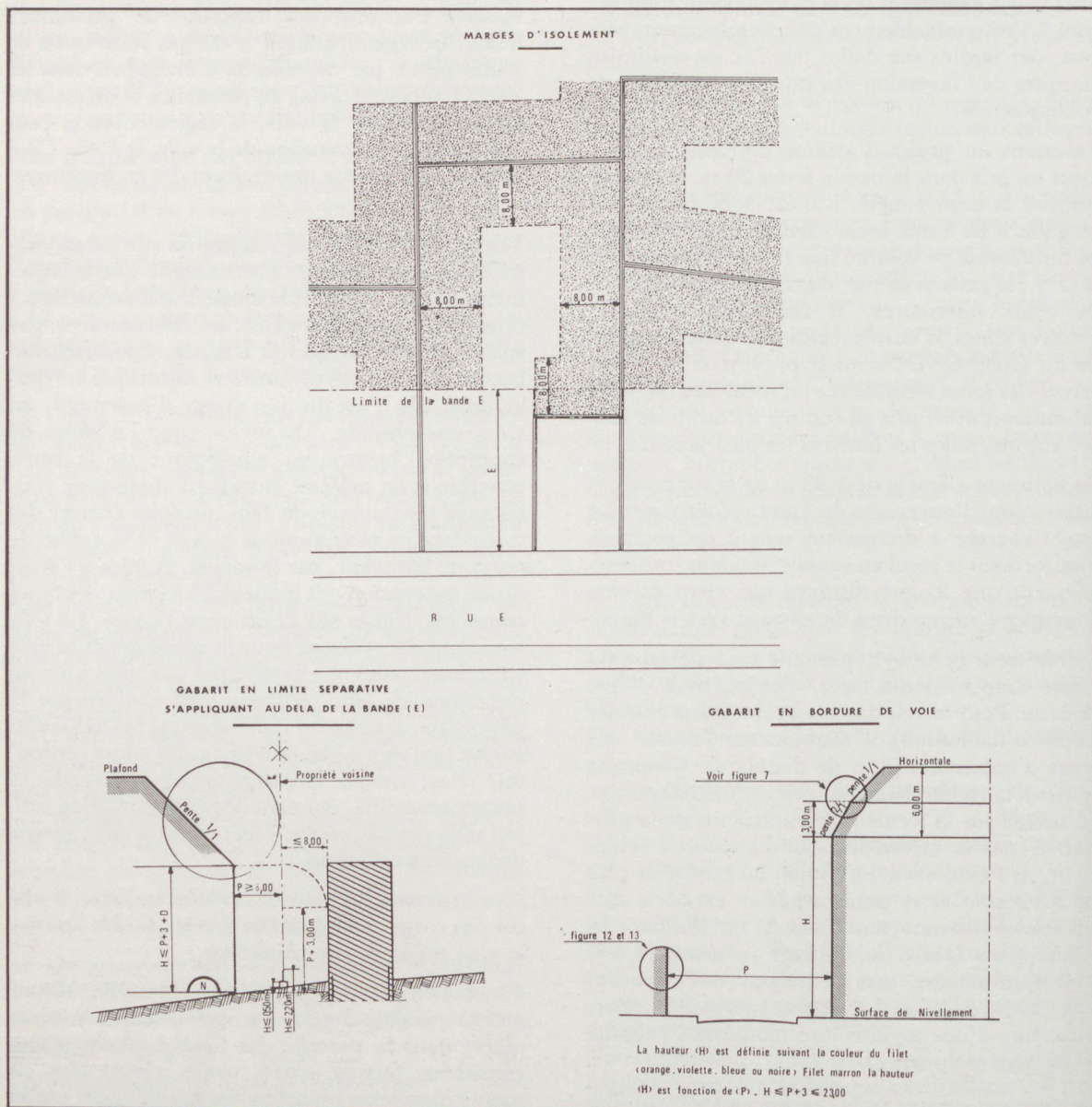
- soit, suivant des procédures vernaculaires, à placer des corps de logis ou de service sur les limites, le vide est alors une résultante ;

- soit, suivant des procédures savantes, disons architecturales, à projeter tout d'abord le vide, placer dans la parcelle des figures géométriques régulières, (cercle, carré, ovale, croix) plus ou moins complexes ou articulées qui donnent forme au vide, et aux parois des grandes cours, des vestibules, des passages et des galeries (1). Mais ceci

est une autre histoire, celle qui de Serlio, Le Muet jusqu'à César Daly a traversé l'histoire des modèles d'architectures privées et des maisons à loyer.

## NOTE

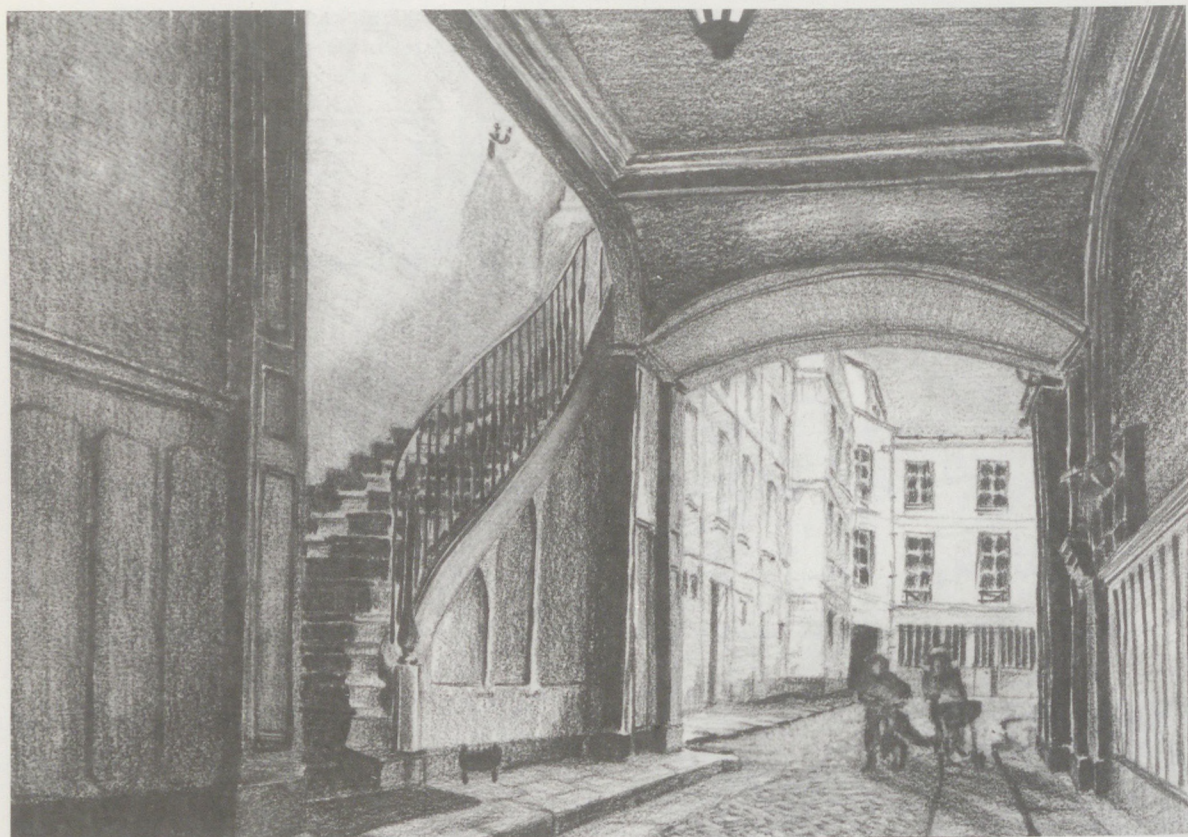
(1) Jacques Fredet, Hervé Lebras : *De l'usage de la géographie en architecture*, C.O.R.D.A., Paris 1977.



A Paris dans la zone U.O. les constructions au-delà de la bande E doivent s'écarter des limites par une marge d'isolement ; si le volume restant autorise une cour (12 m) le terrain a environ 50 m de large, largeur jugée excessive invitant à "ouvrir" la parcelle.







H. Hardy : *passage à porte cochère.*

## Chapitre VII :

### A la recherche de l'urbanité perdue, l'immeuble urbain dans les recueils des XVIIIème et XIXème siècles.

Le promeneur un peu familier se détourne aujourd'hui de certaines rues de Versailles où son regard s'offense des façades neuves qui y surgissent. Si ternes et si plates, elles réalisent ce tour de force de rabaisser la pierre (pelliculaire) dont elles se parent au rang du «béton des grands ensembles» : même monotonie inexpressive, même imbécillité du matériau incapable de dire à quoi il sert (sauf à faire cher) et plus incapable encore de prendre forme - ne parlons pas de s'ornier ! Sur-tout ne poussez pas les glaces (sécurité) du hall, perdez l'idée de chercher l'escalier (il y a un ascenseur) - vous allez au devant des plus plates déceptions. Le vide de la façade annonce honnêtement le vide intérieur : il n'y a rien à voir, tout juste du mètre carré construit-vendu-loué (cher). C'est ce qu'on appelle «les résidences».

Tristes temps - il n'y a plus de goût ! plus de dégoût et pas davantage de manières - voyez même sous Napoléon III, où pourtant on ne se privait pas - spéculation oblige - de pressurer le locataire et de rétrécir les prestations, on avait encore du savoir-vivre et de l'ostentation. Eh oui, l'immeuble a disparu de nos villes : fini les façades enjolivées, le passage, le vestibule, la loge, l'escalier (avec son tapis jusqu'au premier), la cour avec sa remise et l'escalier de service au fond à droite. Finie une évidence, finie une culture (ô combien bourgeoise sous sa forme Troisième République), finie une familiarité que seule la littérature continue d'égrener, par la connivence des chapitres (1).

A la recherche de l'urbanité perdue, le plus raisonnable est de chercher où l'on a bien pu ranger les manuels de savoir-vivre : seraient-ils dans la

bibliothèque, cachés derrière ?

Les ouvrages de grand format ?... derrière les manuels d'architecture (auxquels il renvoie discrètement)... architecture privée sous Napoléon III, choix des maisons contruites dans les nouveaux quartiers de Paris et des environs, 1843,... Maisons de ville et de campagne, 1840. Ces années 1800-1845 donnent les meilleurs crus : quelle production ! la ville se cherche dans ses immeubles et se laisse tenter aux charmes de la culture. Le XVIIIème siècle se raidit encore trop en préceptes - d'ailleurs il n'est pas sûr d'avoir vraiment conçu l'immeuble, il se cherche. Après 1850 les finesses ont disparu, l'affectation et la trouvaille tentent de cacher le train-train de la quantité qui aligne, aligne, aligne. Mais l'immeuble est une forme bien rodée et sa qualité moyenne reste bonne.

Alors, cet immeuble, faut-il se demander d'où il vient ? Est-il déjà formé dans l'«insula» romaine, est-il encore en gestation dans le palais florentin du Quattrocento ? Dérive-t-il d'un hôtel parisien déplacé du fond de la cour jusqu'au bord de la rue de façon à pouvoir en louer les étages ? Les traités (Serlio) et les recueils (Le Muet, Briseux) ne montrent que des «maisons» jusqu'à la moitié du XVIIIème siècle. C'est à ce moment là que les choses se réorganisent et que peu à peu les propriétés de l'immeuble deviennent reconnaissables - la plupart nous étaient déjà connues, et c'est leur arrangement qui est nouveau, un écho qu'elles entretiennent, des rapports, qui touchent à la taille de la parcelle, à la distribution, à l'aveu de la commodité ou au refus de la montrer, au parfum de monumentalité qui pénètre jusqu'à l'être profond de l'immeuble - ces choses qu'on n'éprouve pas forcément sur place, et qui s'éveillent après coup dans la mémoire...

#### Recueils et traités d'architectures privées

Le Muet P., *Manière de bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris : Melchior Tavernier, 1623.

Marot J., *L'Architecture française, ou recueil de plans, élévations...*, Paris, 1670 (fac-sim. Chelles : Faucheux, 1969)

Briseux C.E. *Architecture moderne ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes...*, Paris, Jombert, 1728-1780, 2 vol.

Neufforge de, *Recueil élémentaire d'architecture contenant plusieurs études des ordres d'architecture...*, 1757-1780, 6 vol.

Jombert C.A., *Architecture moderne ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes* Paris, 1764, 2 vol.

Blondel J.F., *Cours d'architecture, ou traité de la décoration...*, Paris, Desaint, 1771-1777, 9 vol.

Normand Ch., *Le vignole des architectes et des élèves en architecture*, Paris, 1836.

Dubut L.A., *Maisons de ville et de campagne, de toutes formes et de tous genres...*, Paris Vve Jean, 1842.

Normand Aîné, *Paris moderne ou choix des maisons construites dans les nouveaux quartiers de la capitale et dans ses environs...* Paris, 1843, 4 vol.

Normand Ch., *Le vignole des ouvriers, spécialement consacré aux escaliers*, Paris, Normand Aîné 1844.

Calliat V., *Parallèle des maisons construites depuis 1830 à nos jours*, Paris : Bance, 1850-1864, 2 vol.

Daly C., *L'Architecture privée au XIXème siècle sous Napoléon III. Nouvelles maisons de Paris et des environs*, Paris : Vve A. Morel, 1864.

#### Histoires de l'architecture privée

Seheult F.L., *Recueil d'architecture, dessiné et mesuré en Italie, dans les années 1791, 92 et 93*, Paris : Bance, 1821.

Viollet-Le-Duc E., *Habitations modernes*, Paris : Vve A. Morel, 1875 (Bruxelles : Mardaga, 1979).

Viollet-Le-Duc E., *Histoire de l'habitation humaine*, Paris : J. Hetzel, s.d. (Bruxelles : Mardaga, 1978).

Garnier Ch. et Ammann A., *L'habitation humaine*, Paris : Hachette, 1892.

Gallet M., *Demeures parisiennes, l'époque de Louis XVI*, Paris : Le Temps, 1969.

Babelon J.P., *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris : Le Temps, 1977.

**La distribution** : distribuer les pièces de l'appartement est un problème ; distribuer les appartements sur la parcelle en est un autre. On s'accorde pour reconnaître que la distribution intérieure de l'appartement dépend de la spécialisation des piè-

ces, c'est-à-dire de distinctions symboliques autant que fonctionnelles, qui découpent des territoires dont l'accès se trouve peu à peu réglementé.

On passe de pièces dont l'usage est totalement indéterminé et changeant au XVIème siècle, à des pièces dont l'usage est précis et peu à peu exclusif au XVIIIème siècle ; on passe de l'unité de lieu où tous se cotoient et où tout se passe du XVIIème siècle aux décors changeants du XVIIIème siècle, puis à la maison du XIXème siècle où les territoires se séparent : territoire des réceptions mondaines, territoire des hommes (fumoir, billard), territoire de la vie intime de la mère et des enfants, territoire caché et rigoureusement autonome des domestiques. A chaque stade correspond une distribution : d'abord sommaire par vestibule et antichambre (antisalle), par enfilade, jusqu'à l'apparition du et même des couloirs qui finissent par former deux réseaux étanches dans l'appartement bourgeois du second Empire.

La distribution externe ne suit pas le raffinement croissant de la distribution interne, sauf sur un point : l'escalier de service marque l'indépendance complète, à laquelle on ne peut plus déroger, du territoire des domestiques qui se prolonge maintenant jusqu'au comble où s'alignent les chambres de bonne (cf C. Daly). C'est que la distribution externe s'est fixée d'assez bonne heure par une combinaison de quatre éléments qu'on trouve déjà chez Serlio, et qui n'est pas remise en cause par l'importance variable accordée à chacun d'eux. Ce sont : le passage, l'escalier, la cour et, dans la cour, éventuellement un portique. Ces quatre éléments existent dans le palais florentin du Quattrocento dont dérive tout le système de distribution externe de l'immeuble urbain. Ils s'y trouvent à l'état de modèle, si l'on veut, d'un modèle qui ne sera - en France du moins - que rarement reproduit au complet puisqu'on ne trouvera pas d'immeubles où la cour soit ceinturée de galeries de quatre côtés.

Nous avons distingué cinq distributions :

- distribution (1) par passage et escalier. La cour existe mais ne joue pas de rôle dans la distribution des étages : elle s'entoure de dépendances et de

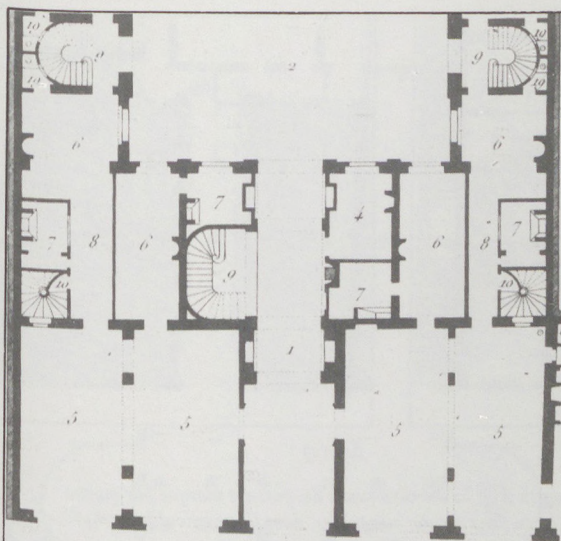


fig. (a)

Distribution (1) par passage et escalier : noter comment s'élabore l'articulation de l'escalier et du passage dans une unité du découpage qui prend plus d'ampleur, soit qu'elle est préparée par deux unités corrélées (a), soit qu'elle même se dédouble, et élabore du côté de l'escalier une paroi épaisse où se dressent, libres,

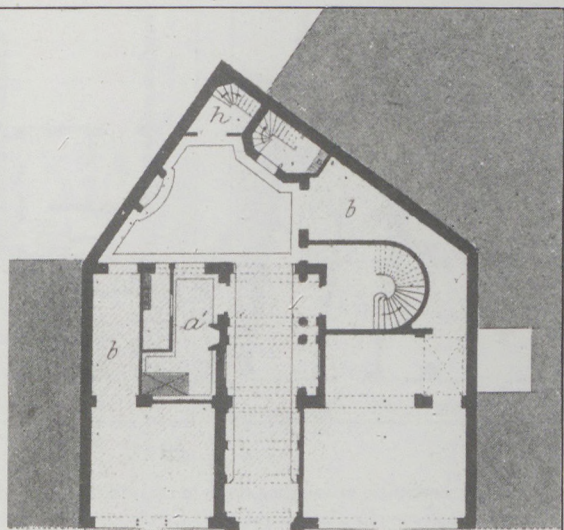
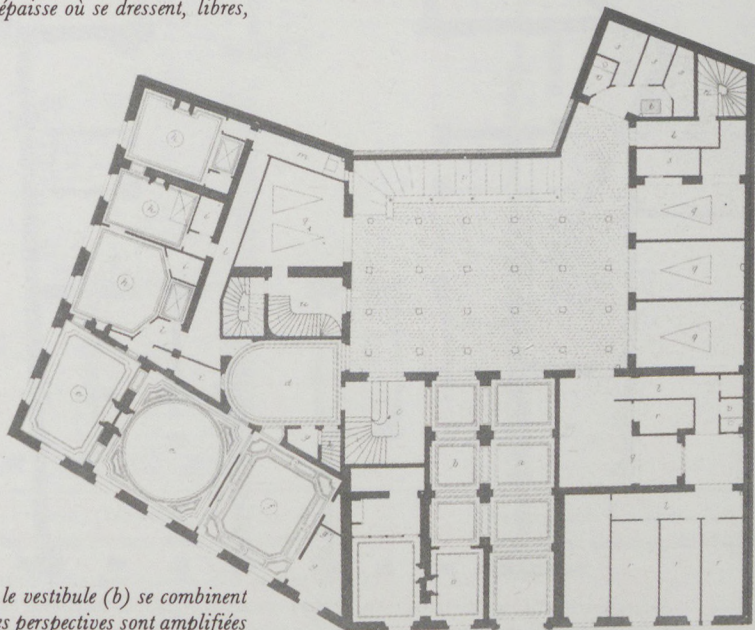


fig. (b)

des colonnes doubles entre deux colonnes engagées (b). On comprend que tout porte à redoubler l'articulation en créant le vestibule. (a) est une planche Normand (Dubois, 1828), (b) une planche de Daly (Salleron, bd Malesherbes).



Distribution 2 : le passage (a) et le vestibule (b) se combinent pour former une salle à piliers dont les perspectives sont amplifiées par des miroirs (pl. de César Daly, avenue Foch).

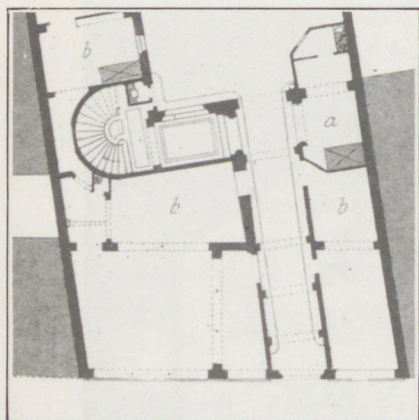


fig. (a)

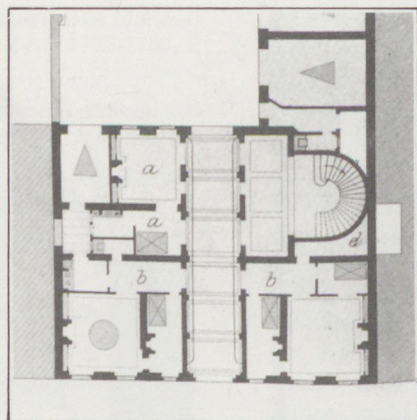


fig. (b)

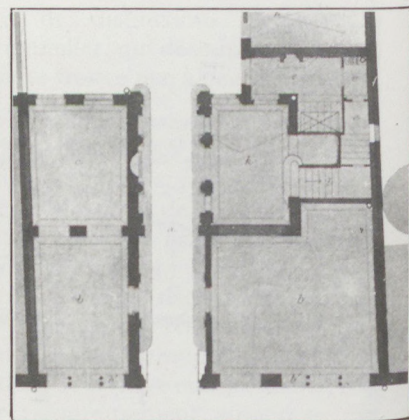
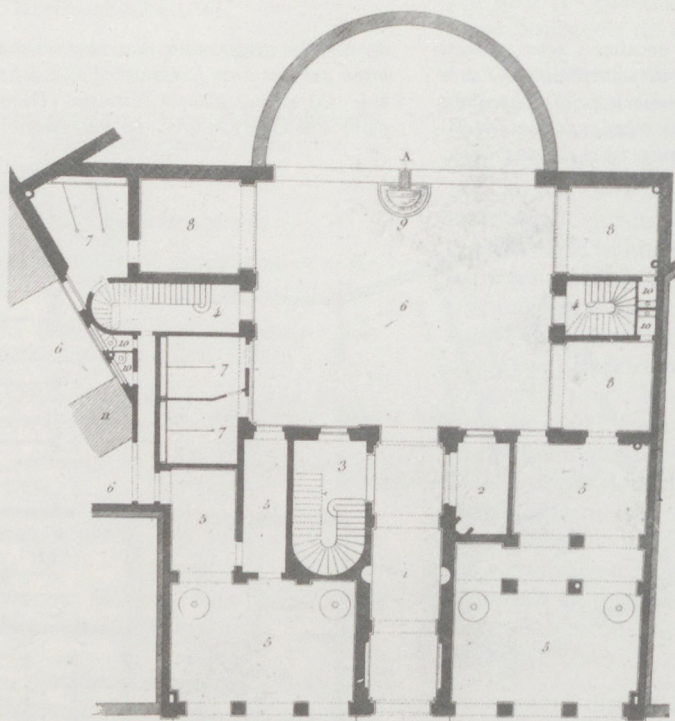
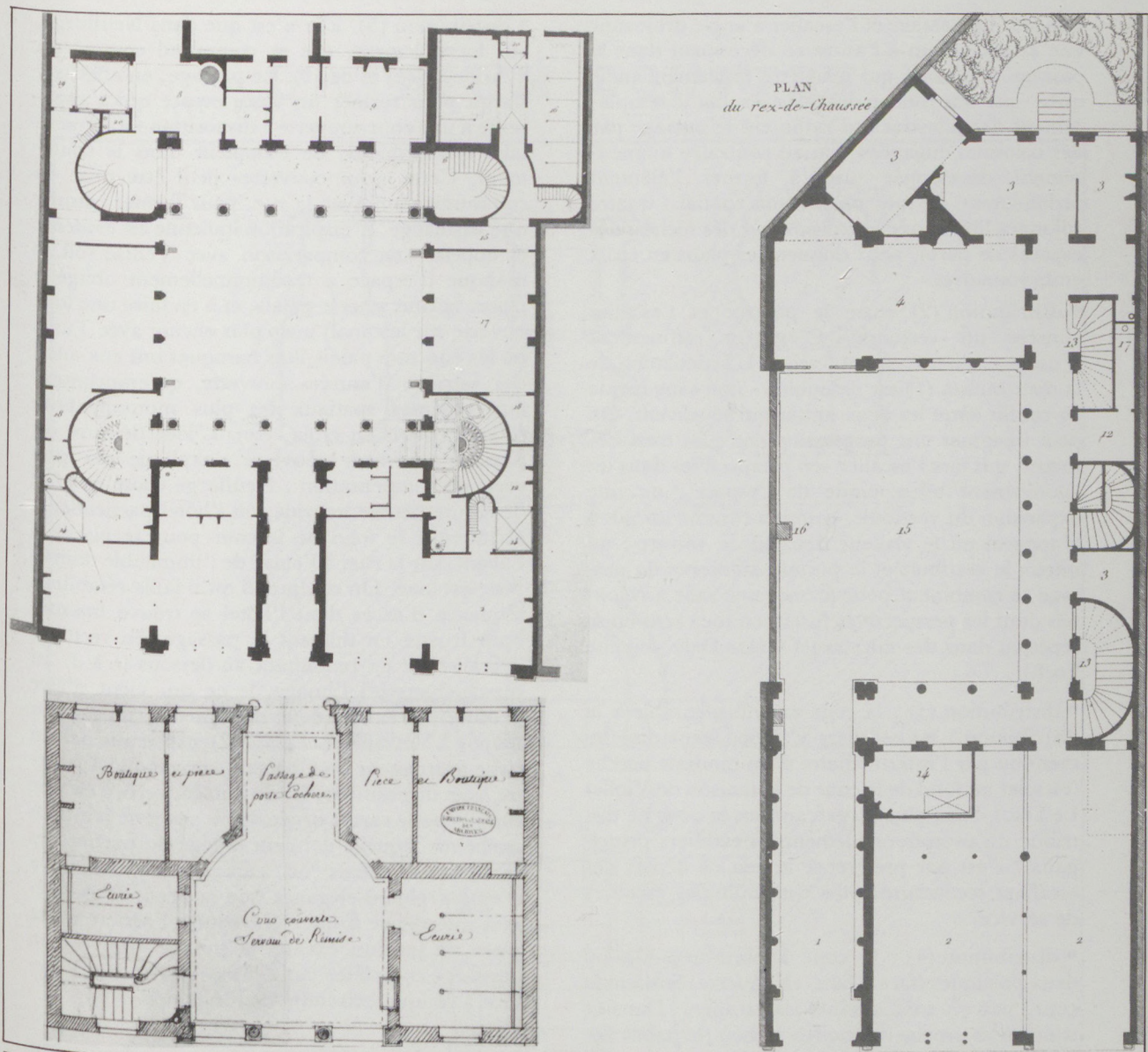


fig. (c)

Passage, vestibule et escalier dans le recueil de Daly (distribution 2) : la dernière travée du passage marque par quatre demi-colonnes son rôle d'articulation vers le vestibule (a). Le passage n'a que deux travées composées, dont l'une redouble les marques distinctives (double pilastre, demi-colonnes, niche axée).



Distribution 1 et distribution 3 : les deux distributions coexistent : l'escalier principal donne sur le passage (3 et 1 du plan) ; les escaliers secondaires (4) sur la cour (6).



Distribution 4 : 104 rue de Richelieu (Visconti) (Normand, pl. 116). Avec quelle ostentation sont traités les deux portiques qui donnent accès aux escaliers !

La «cour couverte» (permis de construire pour une maison de l'avenue de Paris à Versailles, dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, Arch. Nat.). C'est une solution compacte qui économise de la place. Au-delà du «passage de porte-cochère», la «cour couverte» sert de remise et distribue, en plus de l'escalier, les écuries.

Distribution 4 : les escaliers donnent dans un portique en L qui suit deux des côtés de la cour (pl. de Normand).

remises. Le passage et l'escalier à angle droit sont vite articulés l'un à l'autre en découpant dans le passage une unité qui peut être faiblement indiquée - par une torsion des pilastres, par le remplacement des pilastres qui rythment le passage par des colonnes engagées - ou au contraire soigneusement développée jusqu'à former l'élément ordonnateur de tout un schéma spatial - quatre colonnes libres, une expansion par des niches, des espaces de paroi, pour donner des plans en croix embryonnaires.

- distribution (2) entre le passage et l'escalier s'insère un vestibule. C'est un raffinement d'usage et de traitement formel. L'articulation de la distribution (1) est redoublée - non sans risque de conflit entre les deux unités qui se suivent. On peut imaginer une progression entre les trois éléments, qui met l'escalier «en perspective» dans un allongement télescopique de l'espace ; ou une expansion du vestibule, compris comme un salon d'apparat où le visiteur descend de voiture ; au mieux le vestibule et la portion adjacente du passage se combinent pour former une salle à colonnes dont les perspectives fusent en tous sens en se répétant dans des miroirs (cf César Daly, avenue Foch).

- distribution (3) : la cour est indispensable à la distribution ; les escaliers y débouchent directement ou par l'intermédiaire d'un modeste porche (escalier au fond de la cour de la maison de Viollet Le Duc). Sans plus de précautions la cour ne distribue qu'exceptionnellement les escaliers principaux : c'est par préférence le lieu de départ des escaliers secondaires puis des multiples escaliers de service.

- distribution (4) : la cour à portiques. Un ou deux portiques (face à face, en équerre) bordent la cour, par où sont atteints les escaliers. Dans ce traitement proche du modèle italien (le palais florentin dont nous parlions mais plus encore, nous allons le voir, le palais romain du début du XVIème siècle) la cour est pleinement comprise comme lieu de l'accès : c'est là, non sans tapage, qu'on y descendra de voiture et que les voitures, si la cour est assez grande, attendront (cf le 104 rue Richelieu par Visconti).

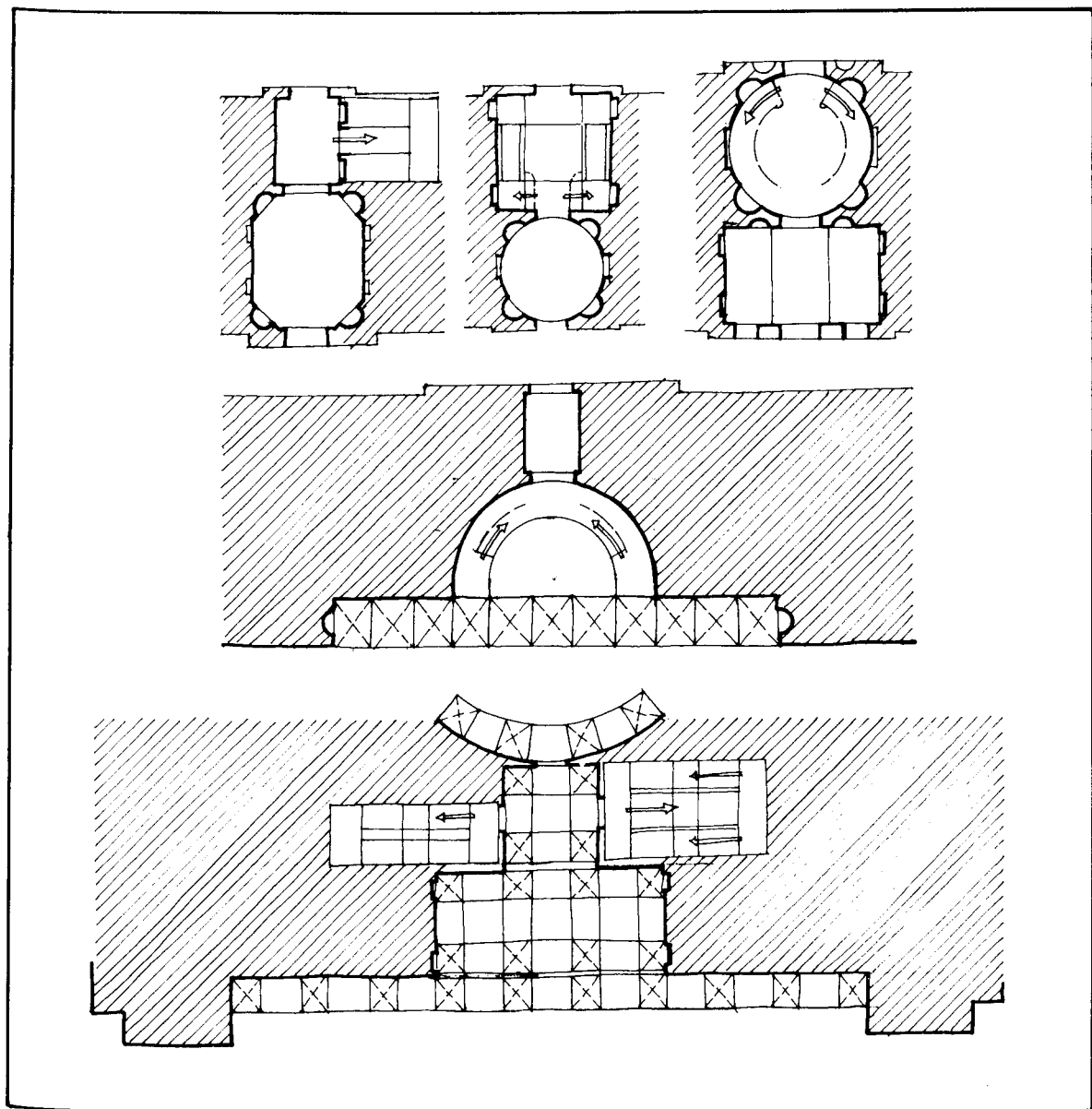
- distribution (5). Elle n'est que dans Neufforge, où, formellement, elle se comprend comme un hybride de (4) et de (1). Le passage, en effet, s'y élargit pour former un vaste espace qui s'apparente à une cour couverte : disposition monumentale, qui demande de l'ampleur dans le traitement. Cette «cour couverte» peut être mise en communication avec la rue, pour former comme une vaste loge. L'inspiration italienne est évidente et appelle une comparaison avec Venise (où le manque d'espace a traditionnellement obligé à placer la cour sous le palais, et à en faire une loge ouverte sur le canal) mais plus encore avec Turin où les énormes palais-îlots baroques ont eux aussi des «atrium d'entrée» couverts, qu'empruntent aux schémas spatiaux les plus monumentaux (dômes, plans en croix, etc). L'idée de faire du passage une cour couverte s'explique par une sorte de compensation : Neufforge traite en effet de cet immeuble hybride, où l'hôtel particulier a abandonné le fond de la cour pour se placer à l'avant, sur la rue, à l'étage de l'immeuble dont le reste est loué. On comprend qu'il faille rétablir la séquence d'accès dont l'hôtel se trouve maintenant frustré en dilatant le passage, en reculant l'escalier, et en redonnant au-dessous (c.à.d. au rez-de-chaussée) l'image de ce qui vient d'être perdu en avant (la cour d'honneur). La maison Dupoy à Versailles (1777-1782), construite par un riche fournisseur du Château, correspond à la lettre à ces dispositions. L'«atrium couvert» y est une superbe salle carrée ornée de niches et de joints en creux sur laquelle donnent la loge du portier, les escaliers et même un garage ; la solution a d'autant plus d'élégance que la déclivité du terrain interdit de former une cour à l'arrière où se place un jardin ; exclue, la cour se trouve bien dessous - complétée par deux petites cours de service à chaque extrémité de l'immeuble.

**Passage, des monuments** : Le passage qui mène de la rue à la cour n'est pas un couloir : c'est un monument. Le monument se montre parfois sans voile, avec une évidence préparée qui étonne. Qui voit le berceau à caissons du passage du 8 rue de la Bourse (Pellechet 1834, planche de Normand) voit le berceau à caissons de St Pierre du Gros Caillou



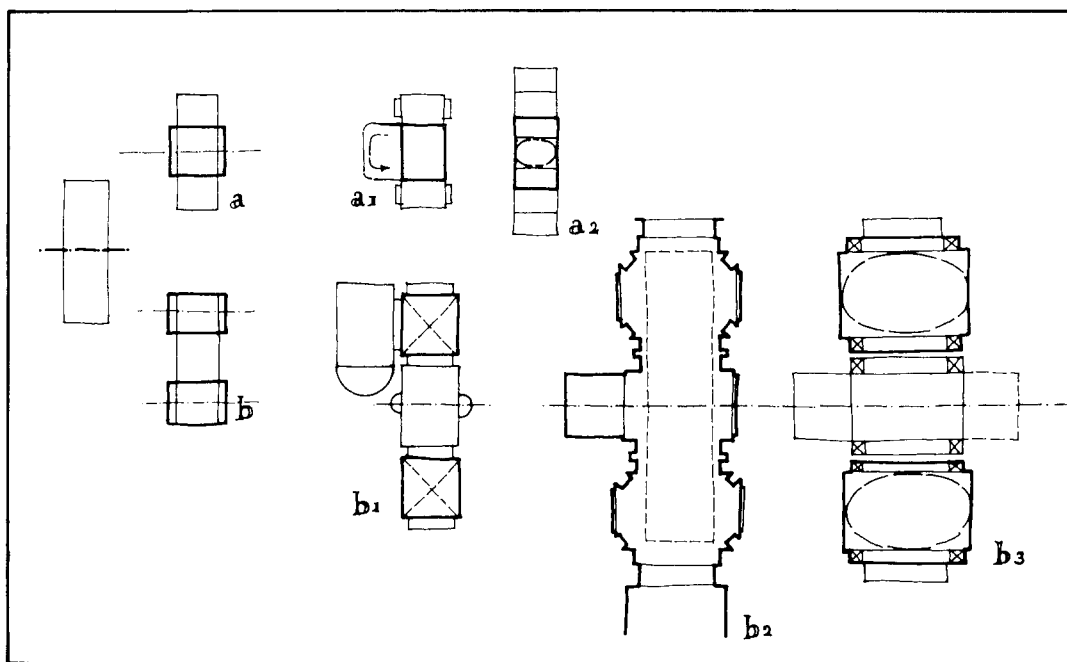
## CINQUIEME DISTRIBUTION

## L'ATRIUM COUVERT

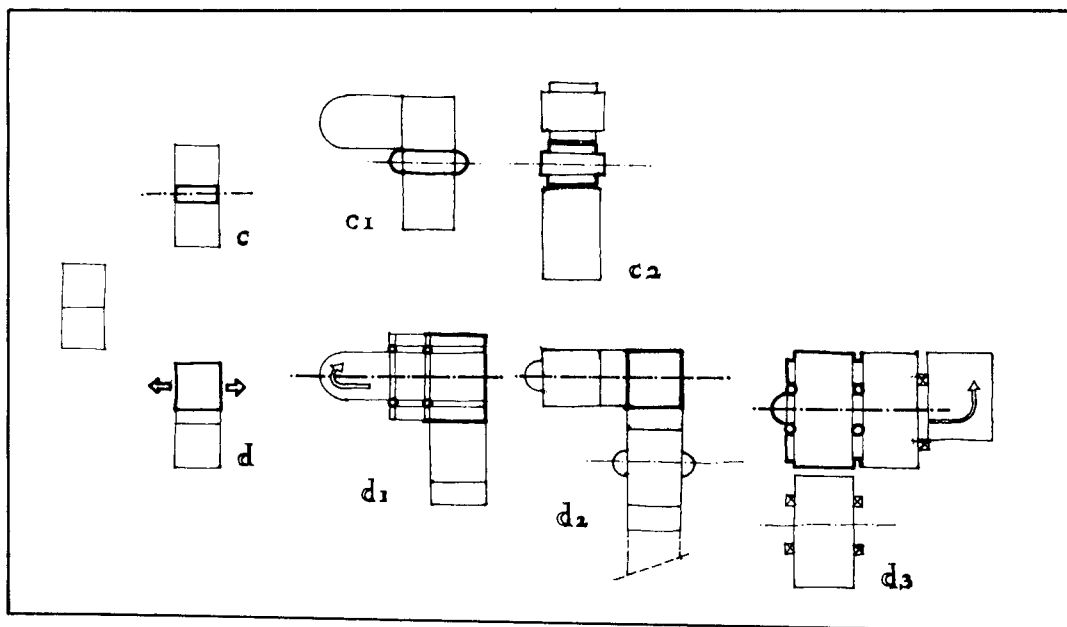


## PASSAGES

UNE SALLE EN LONG, AXEE



## DEUX UNITES



(Godde 1822-1832) et voit à travers eux une voûte romaine. A vrai dire le monument n'est pas tout le passage : la porte et son débatement en sont retranchés, trop concrets, trop localisés sans doute, soumis aux réalités extérieures auxquels ils s'adaptent - en biais, irrégulièrement. Le passage délivré du réel n'appartient plus à l'immeuble dont il transfigure la banalité pour rejoindre l'empyrée où les monuments se donnent dans leur évidente simplicité : celle du purisme doctrinal de Quatremère de Quincy. Il n'y a que dans un passage que les colonnes surgissent à quatre au carré de l'espace : seulement quatre entre l'écho des murs nus.

Le plus souvent cependant, le passage ne produit pas directement le monument : il le décompose et le recompose, il le fabrique et c'est dans le travail de fabrication que se fait le rapport au monument, dans l'épaisseur d'un débat sur la forme. Tout devient discrète affaire de savoir. Le passage est un dedans - une nef. Il réclame, il condense un discours sur la monumentalité - non plus à plat comme sur la façade : en trois dimensions cette fois. Mais il est tenu à des limites : au fond, c'est à peine si cet espace monumental à trois dimensions a le droit d'exister, par convenance, par manque de place aussi. Cette simplicité consentie favorise l'exercice, la démonstration élémentaire. On cherchera le seuil auquel apparaissent les réalités spatiales - un degré zéro du maniement de l'espace. On procédera rapidement et par allusions : par le découpage des parois et des plafonds, par le vis-à-vis ou la torsion des pilastres, par l'alternance de colonnes et de pilastres, on tracera des schémas spatiaux.

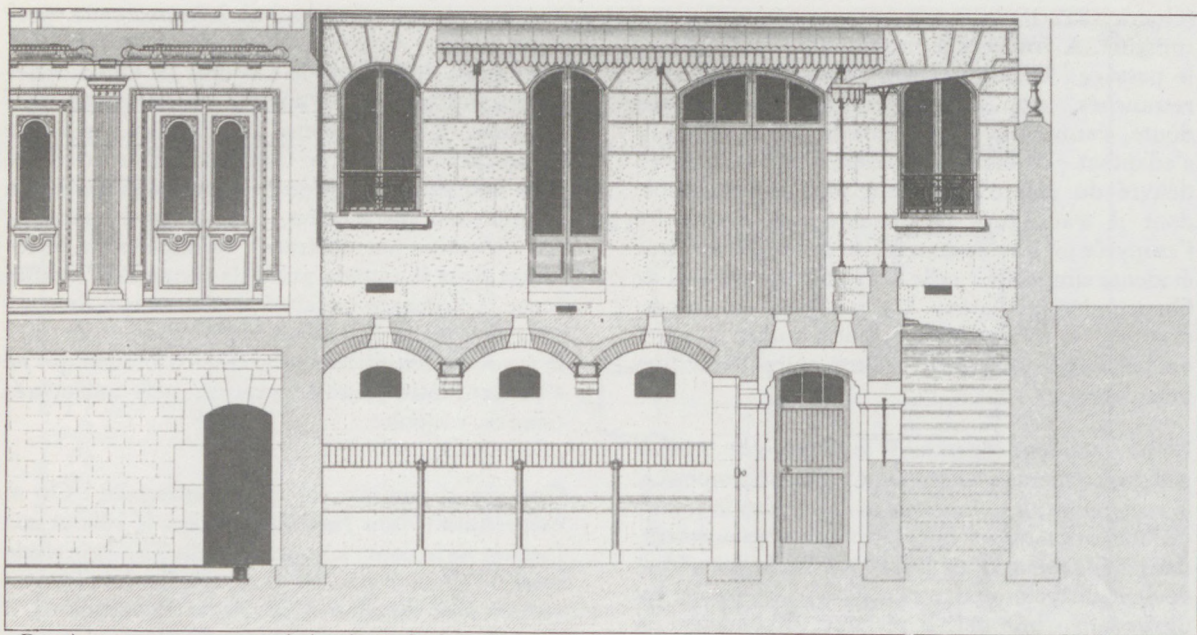
Des travées rythmées se succèdent. Deux unités carrées voûtées d'arêtes encadrent un berceau central - réel ou figuré. L'articulation avec l'escalier suscite une unité centrée qui s'isole de la suite des travées droites, et bientôt engendre un embryon de plan en croix dont la moitié peut être en miroir ou suggéré par un enfoncement de modénatures. Le virtuel rend cohérent et possible le réel, il l'ordonne. On pourrait à partir de ses schémas spatiaux répertorier les passages par

familles, et on se surprendrait à manier cette typologie, comme on peut manier la fameuse typologie des églises de la Cité de Londres de Christopher Wren, puisqu'on y lit aussi la déconstruction des schémas culturellement disponibles, puisque Wren cherche aussi (en bon baroque) le point au-delà duquel on ne peut pas aller sans perdre la signification du schéma, c'est-à-dire l'opération qui l'identifie par différence et empêche sa dissolution dans le monde privé de forme de l'indifférence. Le passage ne fait rien d'autre que de marquer ce seuil de la différence par où on entre dans le royaume des formes spatiales - transepts qui ne s'avouent pas, doubles centres, nefs paléochrétiennes, coupoles...

**Garages et remises, la cour confisquée :** On se méprendrait dans bien des cas sur le rôle et sur l'aspect de la cour. L'immeuble du XIX<sup>ème</sup> siècle cesse de s'étendre au sol, de multiplier les cours en variant leur vocation. Il multiplie les occupants, il s'ouvre au commerce. Moins de place et davantage de va-et-vient : une seule cour pour contenir le tout. A regarder certains plans on en retire l'idée que la partie saine et ordonnée de la maison abandonne le rez-de-chaussée et essaye de trouver un peu de hauteur au-dessus du monde des boutiques, des voitures et des chevaux où l'on ne peut plus que s'aventurer avec risque. Les remises se font plus nombreuses, autant de voitures appellent autant de chevaux, les chevaux disputent leur place aux boutiques. Le grand immeuble de Perrier (1829) qui traverse de la place de la Madeleine à la rue Vignon montre jusqu'où il faut consentir. Les écuries ont chassé les boutiques de la façade de la place de la Madeleine.

Quatre passages déversent à plein les voitures, et les gens sont déposés dans des sortes d'îles au pied des escaliers par où ils s'échappent vers le monde meilleur des étages.

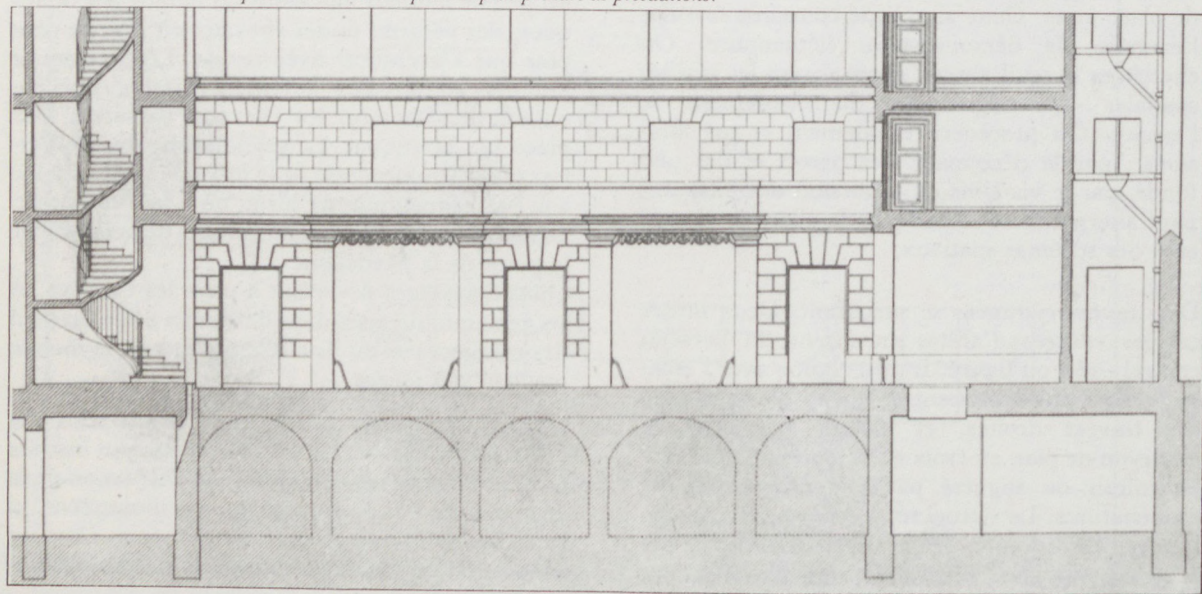
On fera tout pour cacher cette réalité sous des dehors «composés». La figure brillamment inscrite par l'architecte sur le plan ou sur l'élévation de la cour y suffit. Si le passage est un monument, si l'escalier est le lieu du prestige mondain, alors un simple jeu de symétrie fait oublier la remise ou



Remises et garages : que devient le rez-de-chaussée sur cour ?

Des indices à peine sensibles (les chasse-roues) trahissent la présence des remises sous l'ordonnance des travées rythmiques - on est en 1826, à l'angle de la rue Tronchet et de la Place de la Madeleine (Destouche, architecte, pl. Normand).

A l'inverse, sur la planche de Daly (avenue Foch), si les étages ont gagné en prestige et en décor, les baies du rez-de-chaussée s'essayent à un langage "rationnel" : on ne transfigure plus ce qui se passe dans la cour comme précédemment, on se contente de cacher assez sous les marquises et les auvents pour ne plus prendre de précautions.



l'écurie dans la globalité de la figure. Tout cela n'est qu'affaire de brèves et de longues, de ponctuation rythmique (angle de la rue Tronchet et de la place de la Madeleine, par Destouche, 1826).

A l'inverse une certaine sécheresse architecturale deviendra l'apannage du rez-de-chaussée de la cour qui, refusant de se travestir, devra tout faire pour ne pas être vu (c'est chez Daly, qui perd le sens de la figure de Normand, que cela se passe). Le monde brillant du passage et du vestibule est coupé du monde de la cour auquel on abandonne sa voiture aux cochers et aux gens d'écurie et où l'on ne pénètre pas. La cour devenant le lieu technique de la voiture (et des livraisons) est à la fois rejetée et cachée au niveau bas. Des marquises la dérobent aux regards depuis les étages. Aussi son architecture change-t-elle : les ossatures ne s'y déguisent plus, le langage classique cède sa place au nouveau langage «rationnel» de la construction qui a tendance assez vite à s'exhiber. Daly montre un immeuble de l'Avenue Foch où apparaissent tous ces traits de modernisme : les écuries sont rejetées au sous-sol, on y descend par une rampe que cache une marquise appuyée au mur du jardin et à de fines colonnettes de fonte. Le sol de la cour est quadrillé de dalles de verre et de grilles qui révèlent la présence des stalles à chevaux au-dessous.

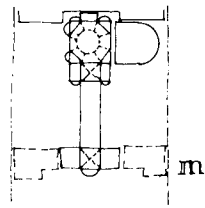
**La Figure, inscription et défaut :** ce qui distingue Normand, mais qui s'est perdu chez Daly, qui n'était guère pensable chez Neufforge, Briseux ou Le Muet, à la fois délocalisés et trop élémentaires, c'est la règle de prise de possession d'une parcelle, et d'inscription dans cette parcelle d'une figure. Seul Serlio, dans ses livres VI et VII, bien qu'indifférent encore au lieu, avait donné à ses maisons les figures prescrites par la rationalité du projet architectural à la Renaissance. Faut-il lier Normand à Serlio ou mieux par ce dernier au Seicento italien remis à la mode par le XVII<sup>ème</sup> siècle finissant ?

Normand affronte des situations difficiles, des sites irréguliers ; il sature souvent ses terrains, il y dispose des organisations compliquées, denses jusqu'à l'engoncement. C'est la situation du Paris du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, au sein duquel Nor-

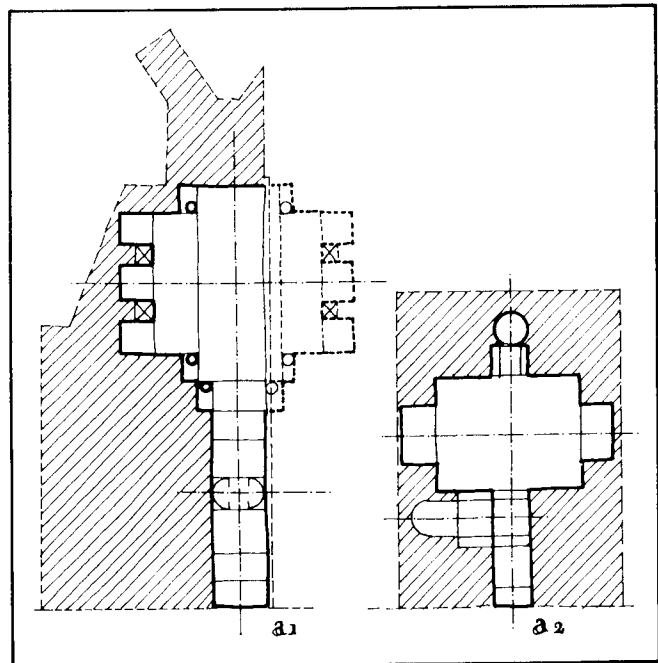
mand choisit les projets et les réalisations qu'il publie. Le site est hostile et l'accumulation des locaux pléthoriques : le tracé fort de la figure garantira que l'ensemble disposé sur la parcelle est maîtrisé, qu'il tient sa clarté de rapports géométriques évidents. Attention ! la figure n'apparaît pas aussitôt sous l'encombrement des locaux que dispose le plan, mais, dès que l'œil l'a débrouillée, elle éblouit. Elle se cache sous l'apparence du passage, des escaliers, cours, garages, remises, pièces trop évidentes et qui tirent chacun à soi au risque de briser l'ensemble : elle est la clé cachée (la structure), elle donne le sens profond, enraciné, nécessaire - celui de la maison urbaine. Car la maison n'est pas amoncellement : derrière la façade jointive se fait le difficile assemblage des boutiques, des appartements, des dépendances et des distributions. Inscrire la figure sauve de leur dispersion les locaux dénués d'ordre (parce que la fonction n'est pas un ordre, l'espace seul donne le sien, celui de la géométrie, supérieur).

Aussitôt dévoilée, la figure avoue ses défauts : défauts géométriques trop évidents, déchirures qui réduisent sa force, mais plus profondément on en vient vite à se demander si la figure ne fait pas que déguiser la réalité pour lui échapper, si elle n'est qu'un masque qui ne s'abuse pas même sur son pouvoir à s'assembler. Le défaut est sa distance à la réalité : une cachette, une connivence.

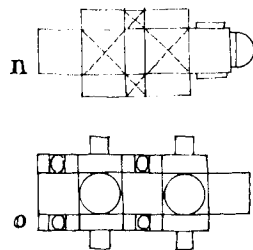
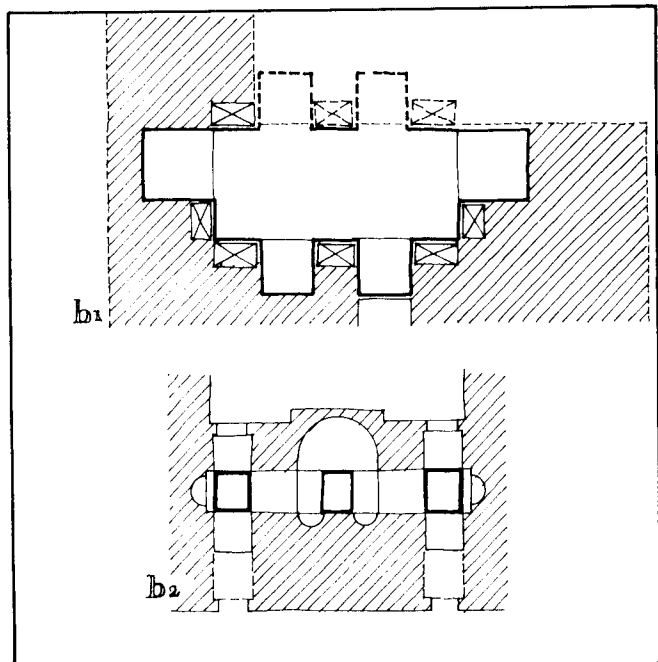
C'est pourquoi la figure est d'abord voilée : trop évidente, elle n'est plus que virtuosité. Elle se saisit de contours fous et fait que tout paraît se répondre. Elle étale des sécurités : oui, la cour est carrée, bordée même de portiques symétriques. Oui, l'axe en se cassant étire l'espace (pourtant si petit) en un chapelet de formes parcourues dans un luxe diagonal (maison de la rue de la Bourse). Oui, elle fait une cour à six côtés, quitte à y faire se parler en miroir une écurie et le mur mitoyen aveugle, et les trois remises avec les trois baies du vestibule. Elle annonce aussi bien au dehors des profondeurs pareilles qui ne peuvent pas être, elle sait figurer par sa trace dans la paroi l'espace virtuel qui équilibre le balancement de son schéma. Elle fait des bras de croix avec des garages, une loge de concierge organise toute une symétrie. Le schéma se

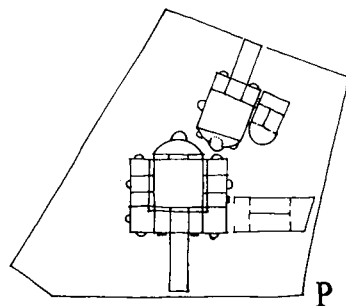
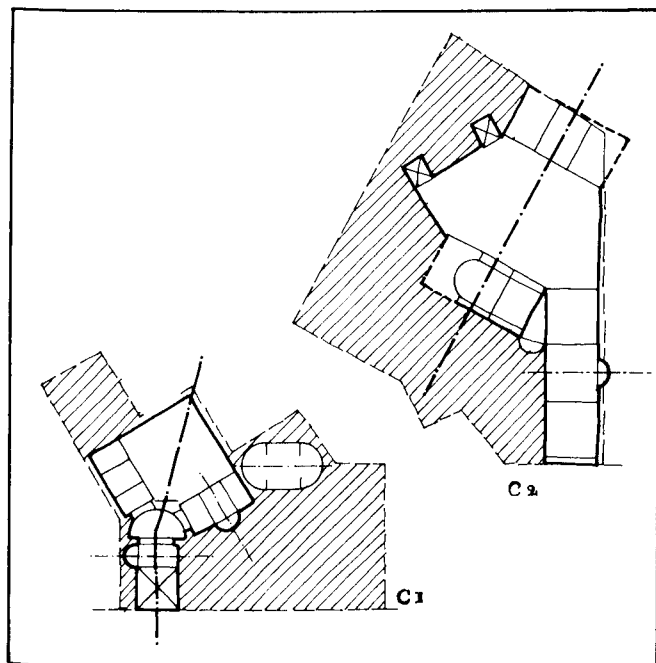


PLAN EN CROIX



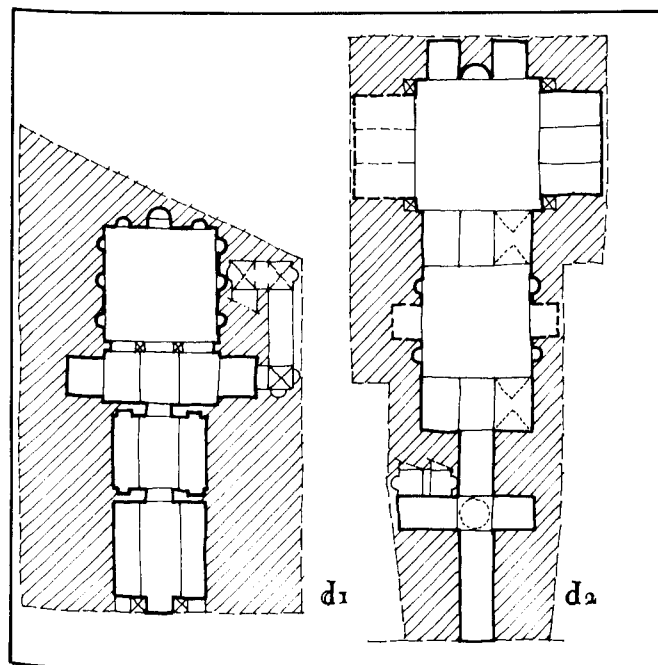
DUALITE

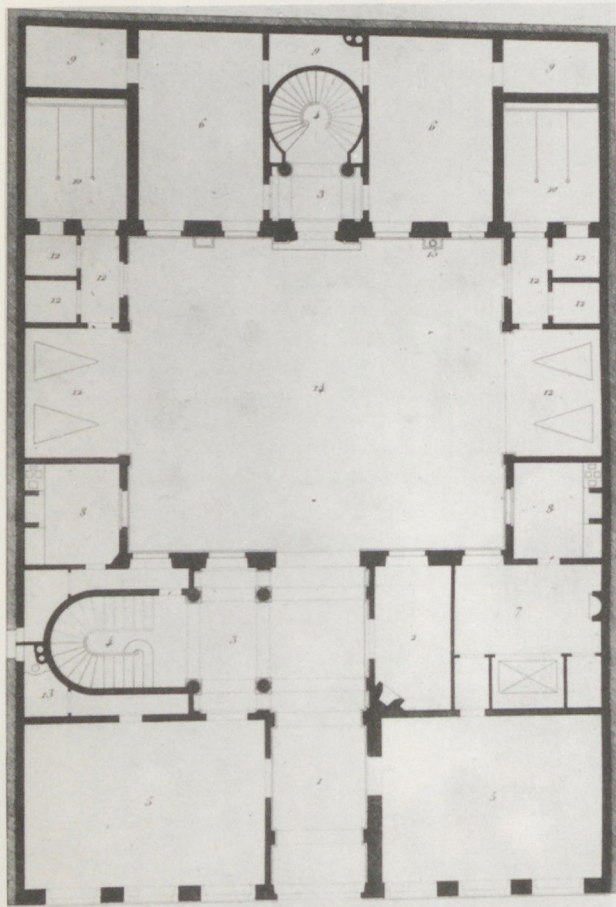




PLANS DIAGONAUX,  
POLYONAUX

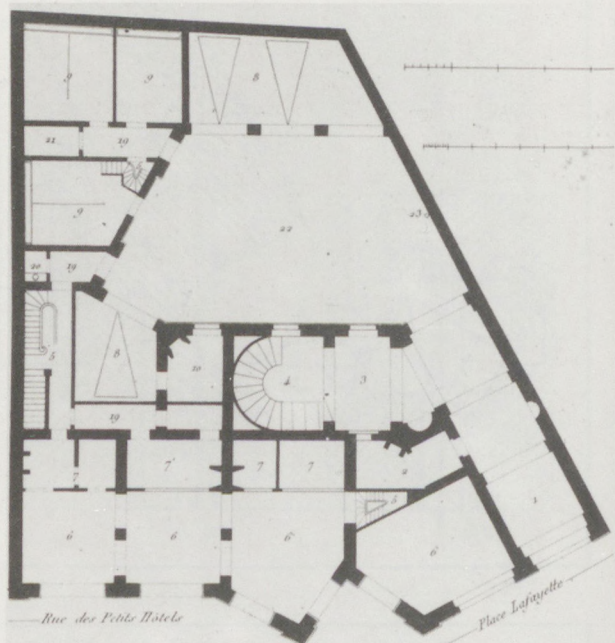
SEICENTO ROMAIN



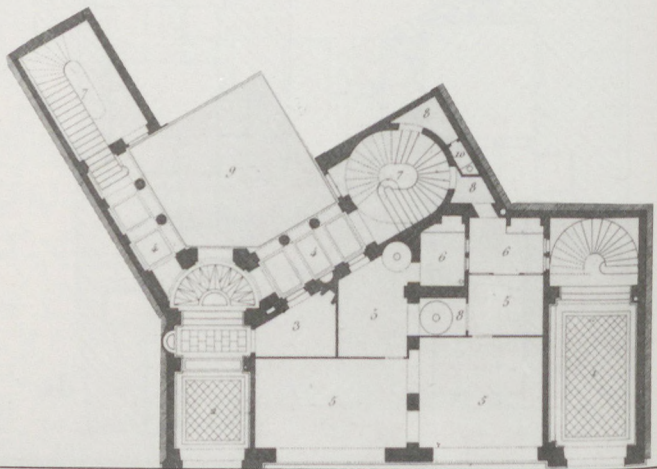


Un plan impeccable où deux des bras de croix sont des garages (Maison, 3 rue d'Alger). Noter aussi la savante décomposition du passage en deux unités d'espaces corrélés - et comment se fait le lien entre passage, vestibule et escalier (1, 3 et 4 du plan) qui paraissent s'emboîter l'un dans l'autre, ce plan fait preuve d'infiniment de science (pl. de Normand, Gauthier, 1834).

L'axe en se cassant étire l'espace en un chapelet de formes parcourues dans un luxe diagonal (Maison, Place de la Bourse).



Cour à six côtés, place Liszt; la figure fait dialoguer à égalité trois remises (8 du plan) et le vestibule (3 et 4); les écuries (9) composent avec des passages malcommodes (19 de part et d'autre) une travée rythmique qui globalement dialogue avec le mur aveugle (23 avec sa fontaine).





poursuit «en miroir» dans un coin de la parcelle voisine ou derrière l'aveuglante opacité d'un mur plein. En se jouant de la réalité, en ne prenant rien au sérieux, irrespectueuse et irresponsable à ce point, elle peut se donner l'éclat qui emporte tout et lui soumet tout. Discipline somptueuse - somptuaire - elle assume alors sa domination en termes de nécessité.

Son secret est évidemment la distance, la distance qu'elle maintient face à la réalité sérieuse. Il lui faut d'abord ramener la porte de l'écurie et la porte si soignée du vestibule au même éloignement et les foudroyer ensuite toutes deux par la transcendance du plan en croix. Sinon elle se perdrait en précautions, et obséquieuse, abdiquerait sa nécessité. La distance lui laisse faire son bien de tout ; elle ne néglige rien : elle reconnaît.

Ce droit à reconnaître, cette autorité, la figure les tient de l'histoire. Dans l'espace codé des architectes et devant les tentations cultivées du siècle, la figure tient un discours obscur et nécessaire : elle dit que la maison urbaine est une maison antique, une «domus». Pour savoir ce qu'elle est, la maison a besoin de se ressouvenir : elle accomplit sa mémoire. Et cette mémoire n'est pas court-circuitée par l'archéologie qui pourtant, en 1830 a déjà beaucoup détruit de mythes. Elle revient toujours au texte imprécis de Vitruve, et encore en passant par le chemin le plus long, celui de la transmission livresque qui ne néglige aucune des couches de temps superposées. Elle se réchauffe dans l'épaisseur des livres et des dessins. C'est une attitude dépassée en ce siècle de Raison qui a fait table rase de l'héritage comme Histoire. Pourtant elle veut d'abord Serlio, et par Serlio Sangallo qui contient tout au fond Vitruve.

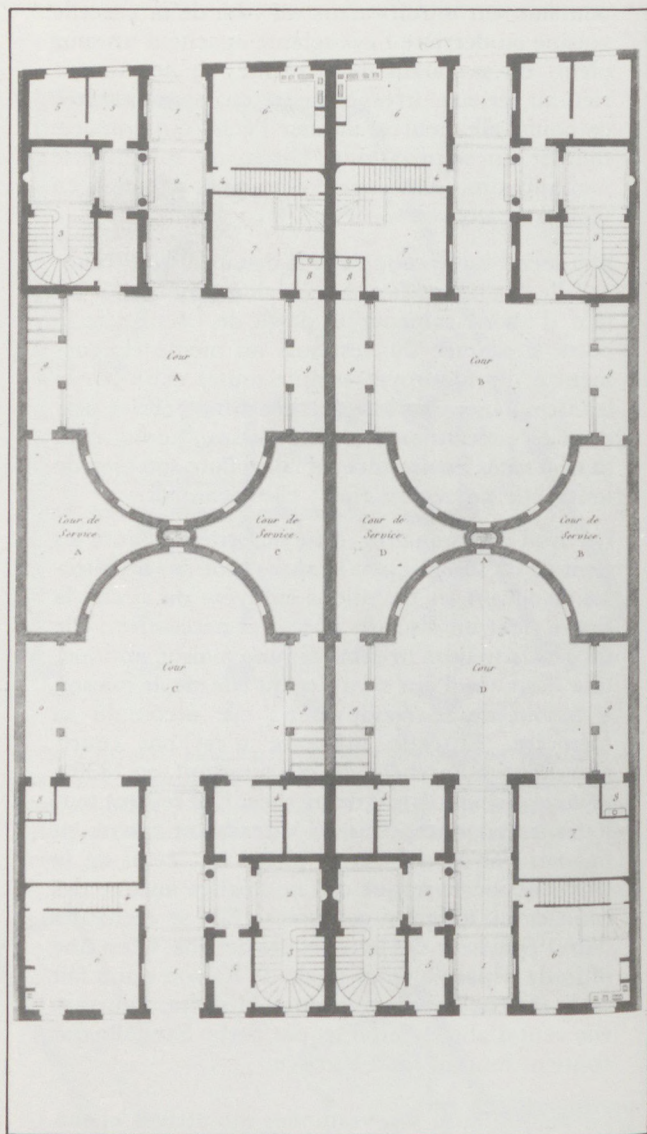
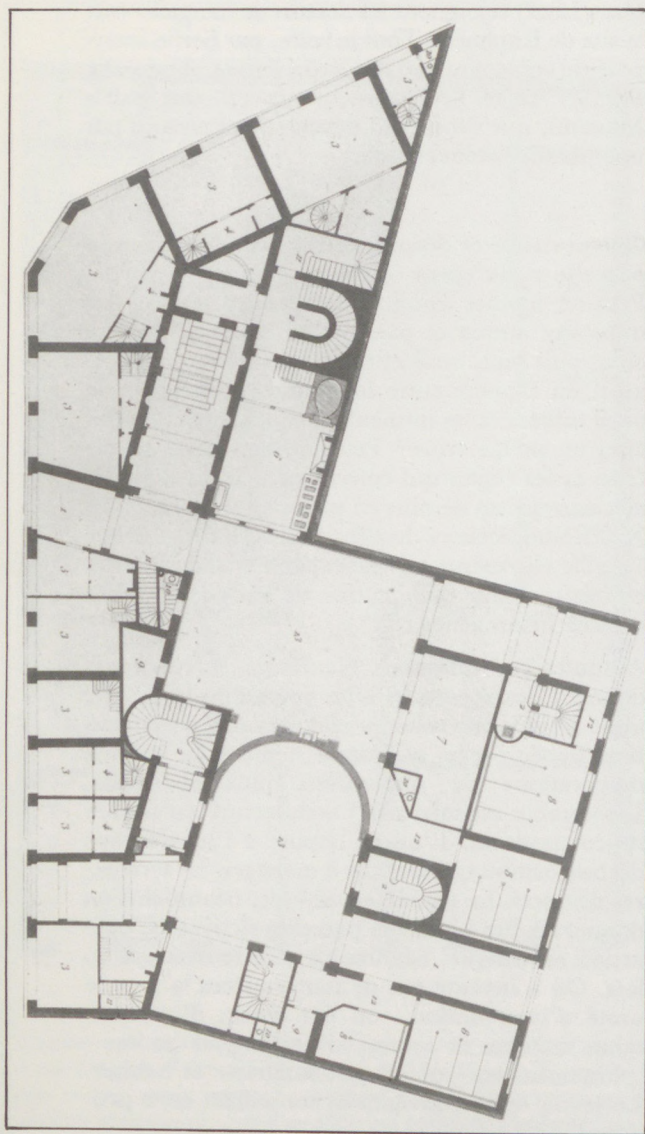
La maison aura son vestibule, son atrium et son caevedium à portique, elle sera l'image rationnelle, la restitution philologique de la domus antique. Cependant l'original importe moins que la tradition qui le rejoint : le poids du XVI<sup>ème</sup> siècle romain est énorme. Letarouilly n'a pas travaillé pour rien, et le séjour romain des grands prix a laissé passer beaucoup de Vignole et de Peruzzi. Les figures des sites impossibles (rue de la Bourse,

place Liszt) rejoignent les dessins de Sangallo «sur le site de Raphaël». Tout le reste, par Serlio interposé (le «plan pour un site irrégulier» du livre VI), Peruzzi hante l'Académie à travers son palais Massimi, que Normand développe et répand par une planche éblouissante.

**Composition et décomposition sur une grande parcelle :** qu'est-ce qu'une grande parcelle ? Peut-on ajouter continuellement les travées les unes aux autres et passer sans heurt de trois à cinq, puis sept, onze et treize travées ou plus ? Y a-t-il un rapport entre les grands immeubles de onze travées et les immeubles courants qui en ont cinq ou même trois ? Peut-on étendre le savoir faire et les règles qui conviennent à ces derniers aux entreprises de plus en plus vastes de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et du début du XIX<sup>ème</sup> siècle ? La ville elle-même est-elle capable d'assimiler des entités que leur taille risque de désigner aussitôt comme hétérogènes ?

A toutes ces questions Neufforge et Normand donnent des réponses. Une opération de grande taille se présente telle qu'elle est, artificiellement redécoupée ; elle se donne comme la somme d'opérations de dimensions plus courantes. L'ensemble est saisi par l'architecture en termes de composition. L'usage impose à l'inverse une décomposition qui cherche à ménager des territoires distincts. Le terrain est unique, néanmoins on donnera à lire plusieurs parcelles fictives. L'opération est unique, néanmoins, elle se découpe en lots. On n'invente pas de toutes pièces la grande unité d'intervention : on fait d'elle, d'une certaine manière la somme d'unités plus petites - plus normales - qu'on sait maîtriser et habiter. Le savoir et les conventions conseillent cette prudence.

Les quatre hôtels entre les rues St Dominique et Las Cases (par Grillon, 1831, pl. de Normand) sont l'évidence d'une opération unique découpée entre quatre lots et où coexistent les deux images des lots et de l'unité où ils s'imbriquent deux à deux inextricablement. Un certain flou voile la division par lots qui est diluée dans une division



Entre la place de la Madeleine et la rue Vignon (Penier, 1829). Dans cette vaste réalisation, passages et escaliers se ramifient à ce point qu'il faut pour y mettre un peu d'ordre découper la cour par un hémicycle. Deux cours imposent leur image forte, escaliers et passages se regroupent. A la grande unité où l'on se perd on a préféré plusieurs unités plus petites (quoique fictives), plus conformes à une urbanité éprouvée.

Quatre hôtels réunis donnant rue St-Dominique et rue las Casas. Les lots en forme de bonnet de doge sont emboîtés tête-bêche deux à deux.

compliquée entre cours, cours de service, petits dégagements et passages, à quoi concourent murs, piliers et pergolas. Chaque lot se cache sous la forme d'un bonnet de doge qui s'emboîte exactement dans son vis-à-vis.

Entre la place de la Madeleine et la rue Vignon (pl. de Normand), Perrier, en 1829, avait dessiné un gros immeuble autour d'une seule cour que desservait quatre passages - deux de chaque côté. Traversée en tous sens, assaillie par de multiples escaliers, cette cour perdait tout ordre et toute clarté spatiale et symbolique si elle n'était pas coupée en deux par un mur en demi-cercle. Ainsi sont restituées deux cours, où les accès ne se confondent plus et qui ont chacune leur régularité, l'une grâce à l'hémicycle, l'autre grâce à la fontaine monumentale qui en occupe le revers.

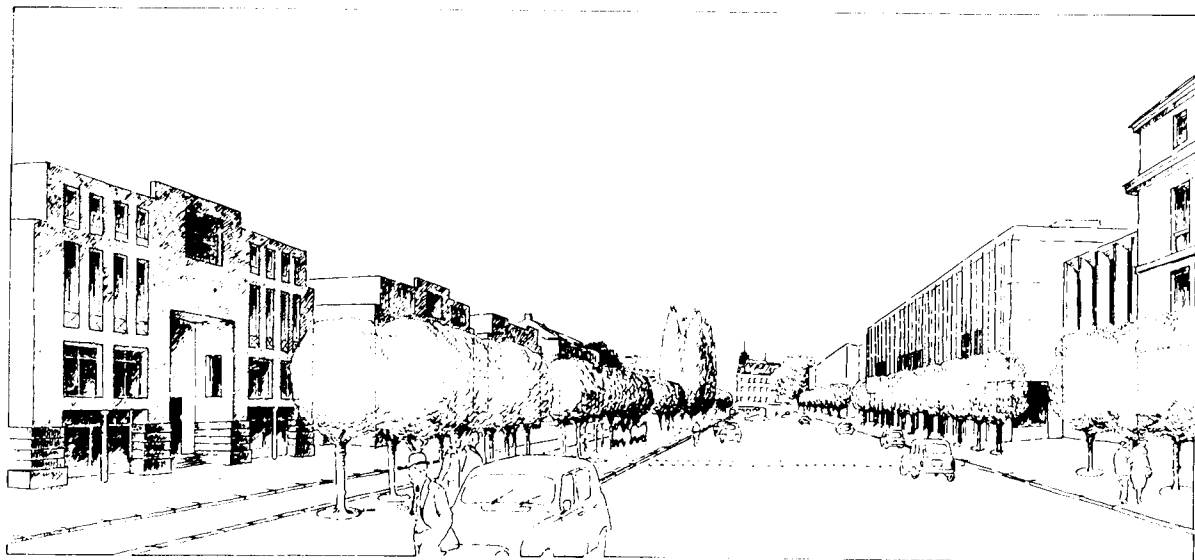
Là où Normand montre des cas concrets, nous l'avons dit, Neufforge raisonne sur des séries théoriques : sa pratique est plus rigoureusement démonstrative. Observons ses immeubles de 9, 11 et 13 baies, en commençant par l'extérieur. Allons au-delà de l'évidente monumentalité qui cherche à en saisir l'unité : composition avec socle et entablement, fronton d'axe. Notons que, même si elles se hiérarchisent en hauteur, les ouvertures sont exactement les mêmes à chaque travée, mais que ce donné monotone est ensuite différencié par des marques - frontons, corniches, arcs et leurs combinaisons. Écrivons alors les formes rythmiques qui sont construites (le socle en arcades peut avoir un rythme différent du corps de la façade) :

9 baies	}		a B a	a B a	a B a	
11 baies		corps	M	n n n	n M n	n n n M
		socle	A'	A b A	b A b	A b A A'
	}	corps	m N m	N m N m N	m N m	
		socle	b A b	A' b A b A'	b A b	
13 baies	}		b A b	b b b A b b b	b A b	

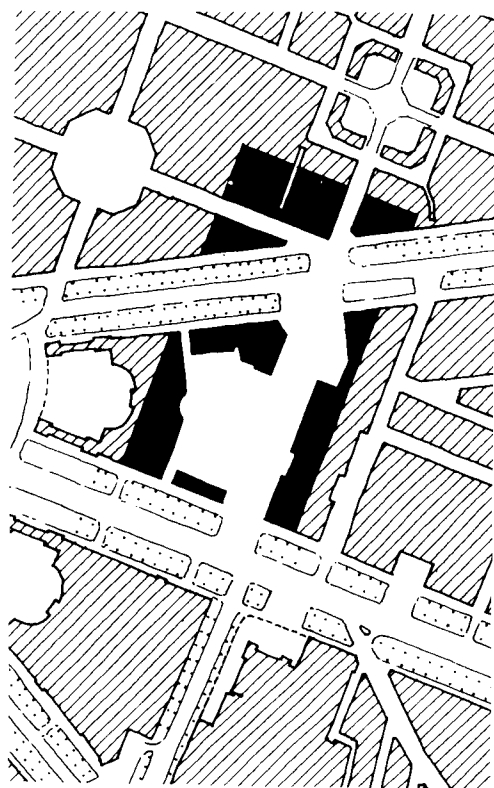
Le résultat est clair : l'immeuble se donne aussi bien comme un ensemble que comme la somme de trois - ou quatre - corps bien identifiés. Mais ce n'est qu'un jeu extérieur : aux trois corps correspondent trois porches qui mènent à trois passages, trois escaliers et trois cours.

Bien sûr, les éléments d'axe ont une préséance sur les éléments latéraux : le passage est mieux dimensionné, l'escalier occupe un véritable atrium couvert où il déploie ses volées symétriques, la cour est une «grande» cour de parade. Les passages latéraux seront réduits : une simple porte pourra ne mener qu'à un couloir qui tantôt continuera de traverser jusqu'à la cour (immeuble de 11 baies) et tantôt s'achèvera sur un escalier en spirale (immeuble de 9 baies). La cour latérale est entourée de remises et d'écuries.

Le découpage n'est jamais rigide : Neufforge comprend bien la tension qui existe entre celui-ci et l'unité forte de sa composition, et il profitera des glissements que permet la disposition rythmique des baies entre le socle et le corps du bâtiment pour ne pas s'enfermer dans les solutions dogmatiques. L'important n'en est que plus évident. Le découpage n'est pas seulement celui des unités de distribution (escaliers), il est montré au dehors (composition formelle de la façade), il est prolongé au-dedans de la parcelle par une division de la cour : c'est un découpage territorial. Par ces pseudo-parcelles aux limites flottantes mais bien réelles, une opération trop grande est remise à la mesure d'une pratique commune : la parcelle est alors comprise comme l'unité de cette mesure commune - faut-il dire de la mesure urbaine ?



Versailles, avenue de l'Europe : après l'achèvement du front Ouest.



Avenue de l'Europe :  
en noir le périmètre d'étude.

## Le carrefour des avenues de Saint-Cloud et de l'Europe

(30 juin 1979)

C'est au centre de la ville un des points où l'espace public apparaît particulièrement chaotique. La non concordance des axes de la rue du Maréchal Foch et de l'avenue de l'Europe posait un problème de bornage de leurs perspectives. Il n'a pas été résolu. A-t-il seulement été formulé ? L'hétérogénéité de l'architecture témoigne également du laisser-aller.

Sur l'avenue de Saint-Cloud, la Trésorerie Générale prétend continuer l'ordonnance des Grandes Ecuries, mais sa modénature simplifiée, ses proportions incorrectes, ses fenêtres encadrées de bronze qui éclairent le dessus des faux-plafonds, son étage en oblique au-dessus de la corniche, sa pierre de taille uniforme ne rappellent en rien le jeu des panneaux briquetés, les légers décalages d'alignement, le traitement généreux du rez-de-chaussée imaginés par Mansart.

En face, des murs pignons surplombent un petit gazon neurasthénique planté de quelques peupliers et d'un résineux (mélèze ou épicéa ?) ; puis l'entrée du Prisunic derrière laquelle se dresse en retrait une façade d'un blanc agressif percée de quelques fenêtres genre soupirail, enfin l'«ordonnance résolument moderne» du nouveau Palais de Justice : shock-béton et verre fumé. Au pied de tout cela un amas confus de panneaux, d'abribus, de feux tricolores, révélé par un grand vide dans la double rangée de platanes qui constitue la contre-allée sud de l'avenue de Saint-Cloud.

Rendre à l'espace un statut décent, ce pourrait être d'abord le dessiner, le composer. Rendre sensible aux habitants, aux promeneurs, aux touristes que le centre d'une ville participe à la vie civique, qu'il ne s'agit d'un coin de zone, d'un résidu, d'un non-lieu. Plutôt que de partir d'un hypothétique projet de bâtiments, il faut régler à partir du sol le tracé des trottoirs, des contre-allées, des plantations. Et ceci en relation avec une redéfinition de l'avenue de l'Europe.

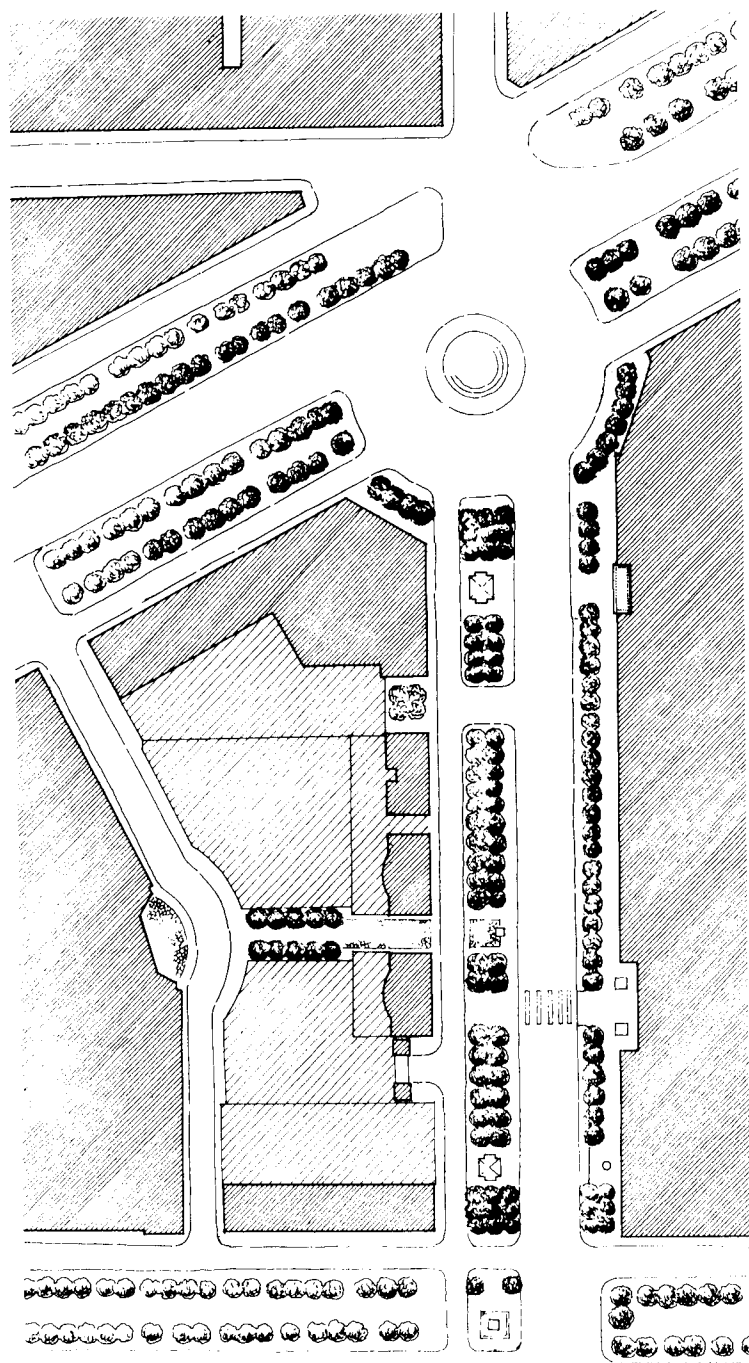
On pourrait envisager de planter des arbres d'une façon simple et intelligible. D'abord sur l'avenue de l'Europe, des tilleuls en boule pas trop hauts le long du Palais de Justice, et une double rangée de l'autre côté séparant la chaussée principale ainsi réduite, d'une contre-allée que pourraient emprunter les autobus. Définir de cette manière une double échelle, offrir de l'ombre au passant en même temps qu'un abri aux oiseaux, éviter le choc du soleil sur les carrosseries des voitures. Bref, faire une avenue qui en soit une.

Derrière le rideau des arbres les bâtiments continuent d'exister, entre la Trésorerie et la Poste, à la place du parking, d'autres viendront. Ne chipotons pas sur leur détail, n'est pas Mansart qui veut.

La ville se fait d'œuvres anonymes, banales, souvent indifférentes mais qui prennent place de manière précise le long des espaces publics qu'elles contribuent à constituer. Sous les arbres des abris pour autobus que l'on pourrait espérer autres que ce design d'armoire de salle de bains. Des petits kiosques par exemple, des bancs publics, réverbères, le tout ordonné de la manière que préconisait Alphand pour les Promenades de Paris.

Reste, me direz-vous, le carrefour. Un arc de cercle pourrait en résoudre le tracé. Une double rangée d'arbres assurerait la continuité de la contre-allée de l'avenue de Saint-Cloud et des trottoirs plantés de l'avenue de l'Europe, des platanes ou des tilleuls assez hauts. Le rideau mettra dix ou quinze ans à jouer pleinement son rôle ; en attendant en doublant les quelques peupliers qui traînent devant la Trésorerie on pourrait déjà borner la perspective depuis la rue du Maréchal Foch.

Au centre du cercle une fontaine, énorme, pas une petite vasque genre Saint-Paul-de-Vence, mais une de ces grosses fontaines avec des statues en bronze, des allégories, des rochers, des marches. Quelque chose qui attire suffisamment l'attention pour que tout l'espace autour en soit organisé.



Avenue de l'Europe :  
*proposition d'aménagement.*

## Architecture contemporaine et tissu urbain

**Deux préalables :** interroger l'architecture moderne dans ses rapports avec la ville, du point de vue de son insertion dans un tissu urbain ou de sa capacité à le créer suppose qu'on a évité deux obstacles.

Le premier serait de continuer à confondre l'architecture moderne et le Mouvement Moderne. La prétention de ce dernier à représenter, en occultant systématiquement toute production autre, l'«unique chemin» de l'architecture, ne doit plus faire illusion. Le Mouvement Moderne, cette avant-garde héroïque des CIAM et de la charte d'Athènes, est aujourd'hui clos depuis plus de vingt ans, et force nous est de constater qu'il n'aura été sauf peut-être dans la tête des architectes qu'un «style» parmi d'autres.

Par architecture moderne nous entendrons donc toute la production récente, sans jugement de valeur a priori, sans faire référence à un style ou à un vocabulaire particulier.

Cette production ne s'applique pas seulement à des bâtiments nouveaux mais comprend également tout le travail de rénovation/entretien du patrimoine ancien. En ce sens la rénovation du Marais est une vaste opération d'architecture au même titre que les lotissements Chalandon ou Maine-Montparnasse.

Le deuxième obstacle, conséquence de ce qui précède, serait de s'en tenir à une analyse ou à une critique esthétique, voire stylistique. Jugeant, selon le point de vue que l'on adopte, la toiture terrasse progressiste ou agressive et la pierre de taille en façade comme une capitulation ou la marque d'un louable effort d'intégration, on referme le dossier et le problème essentiel est esquivé. Non que ces questions soient indifférentes ; il y a une pudeur à parler des formes, une mauvaise conscience à s'intéresser à l'aspect, notamment des façades, qu'il serait temps de dépasser. Simple-

ment il nous semble nécessaire d'ordonner les critères et de ne pas poser les questions stylistiques en premier.

**Tracés :** s'agissant d'opérations d'une certaine ampleur, une première question pourrait être celle du tracé. Le ou les bâtiments respectent-ils, poursuivent-ils les tracés existants ou les modifient-ils et pourquoi ? Les nient-ils ou en proposent-ils de nouveaux ?

Cette question n'est anodine qu'en apparence. Trop de projets directement issus d'une table à dessin où le té a été réglé une fois pour toutes s'avèrent incapables de prendre en compte les écarts, les à peu près, les approximations auxquelles les villes nous avaient habitués. Rues, angles, carrefours se voient ainsi rectifiés sans tendresse lors des «rénovations» tandis que les constructions suburbaines s'implantent de manière abstraites sur le terrain dont ont été gommés préalablement les murs de clôture, les sentiers, les chemins, les taillis pour ne laisser subsister que quelques arbres, arguments de vente. Tabula Rasa, papier vierge, amnésie, l'incapacité à se couler dans les tracés anciens est la rupture initiale, catégorique et révélatrice auprès de quoi la pente du toit n'est qu'un détail.

**Les espaces urbains :** l'examen de la carte I.G.N. au 1/25 000<sup>e</sup> de la région parisienne met en évidence des coupures qui se matérialisent dans le dessin. On peut distinguer une limite qui suit grosso modo la ligne des forts militaires. A l'intérieur le plan représente les espaces publics : rues, avenues et boulevards, places et parcs qui apparaissent comme le négatif d'un tissu continu figuré par des contours (d'îlots) remplis de fines hachures rouges. A l'extérieur de la ligne des forts, le code change et le dessin représente des bâtiments : immeubles ou pavillons, figurés par de petits rectangles rouges.

Le phénomène qui se répète à différentes échelles dans les plans de nombreuses communes (à Versailles sur le plan au 1/5 000<sup>e</sup> par exemple) est plus qu'une commodité de cartographie. Il révèle la différence radicale entre deux situations : la ville traditionnelle et l'urbanisation récente, et sanctionne le renversement du rapport types

bâti/forme urbaine décrit par Aymonino. Dans la ville traditionnelle qui, bien au-delà des «centres historiques» s'étend jusqu'aux communes de la première couronne, les bâtiments et les espaces publics sont liés. Une convention existe, que chacun admet. Et le découpage parcellaire, l'imbrication des bâtiments, des cours et des jardins en cœur d'îlot apparaissent secondaires vis-à-vis de cette première distinction entre des espaces publics morphologiquement définis, identifiés et nommés, qui forment l'armature de la ville et le reste.

Déjà affaiblie, mais encore présentée dans la banlieue pavillonnaire de l'entre deux guerres, cette distinction éclate dans les réalisations récentes. Isolé, le bâtiment ne participe plus à la constitution des espaces publics qui, malgré les renforts de la signalétique, du mobilier urbain et de l'aménagement paysager n'ont pas d'existence. Il n'y a plus de ville mais seulement des voiries.

S'interroger sur les qualités urbaines de l'architecture moderne pourrait être à propos de telle ou telle réalisation d'évaluer où elle se place vis-à-vis de ce que nous venons d'évoquer. Contribue-t-elle à définir des espaces publics ou, en dépit des appellations usurpées favorise-t-elle la propagation de cette succession de parkings, dalles, pelouses et bacs à fleurs qui du fond des grands ensembles gagne maintenant le centre des villes ?

A l'urbanisation des grands domaines périphériques à coups de «résidences» soustraites à la ville, sans création de voirie publique correspond dans les centres le curetage, la traversée intempestive des îlots, la gadgétisation des sols «piétonniers». Air conditionné et musique d'ambiance, le Forum des Halles reproduit dans la ville l'espace banalisé des supermarchés... En plus chic ?

**Alignement, mitoyenneté :** la réglementation aidant, les ruptures d'alignement, anecdotiques quand elles sont peu nombreuses, finissent par tuer la rue et par reproduire dans les centres l'espace ségréatif des voiries suburbaines. On ne longe plus une façade ou un mur, mais le sempiternel parterre décoratif qui sert de présentoir à l'immeuble de standing. Le chien seul en profite. Aux angles, c'est encore pire car l'éventrement de

la ville y apparaît plus brutalement.

Pourtant plus qu'à l'altération du paysage urbain qui n'en est que le reflet c'est à la disparition même du tissu que nous nous intéresserons ici. La question est simple. Toute rupture d'alignement, tout refus de la mitoyenneté (ces deux règles simples avec lesquelles on a fait les villes) est une incitation supplémentaire à la destruction. Les bâtiments en ville sont solidaires et la rénovation de Jordaan à Amsterdam montre comment quelques interventions judicieusement placées «consolident» tout le tissu.

**Orientation découpage :** on s'est jusqu'ici placé du côté de l'espace public, sans s'aventurer à l'intérieur du tissu. Et le seul fait de cette phrase pose le problème suivant : y a-t-il des différences, peut-on distinguer une face, voire une façade publique, celle par laquelle on accéderait (même si cet accès constitué en séquence utilise après d'autres lieux) ? Peut-on reconnaître aux bâtiments une orientation, autre que solaire, et aux espaces un statut ?

L'analyse de tissus anciens met en évidence des couples d'opposition qui se renvoient terme à terme. Les façades sur rue, soumises aux règles de la convention, se distinguent des façades sur cour dont l'ordonnance initiale a fréquemment été dérangée par les manifestations sensibles de la pratique des habitants : modifications, ajouts, croissances, appropriations diverses.

Qu'en est-il pour les bâtiments neufs, pour les bâtiments rénovés ? La codification de plus en plus pointilleuse des matériaux et des enduits, l'aménagement indiscret des cours intérieures, l'excès de passages et de cheminements ne vont-ils pas tuer définitivement toute possibilité d'appropriation ?

Au-delà de la forme du bâtiment, et ces considérations plus ou moins abstraites sur son échelle et son intégration, d'où le conseil de fragmenter les façades par travées supérieures à 15 m dans les centres historiques et les lieux pittoresques en toiture que cela provoque) il faut s'interroger sur le découpage du sol qu'il réalise. Y a-t-il création de jardins privés en continuité avec les logements du rez-de-chaussée, ou de cour dont l'usage serait



collectif ? Celles-ci jouent-elles un rôle dans la distribution (accès et stationnement des véhicules, entrée des bâtiments ? Reproduit-on plus ou moins consciemment le square intérieur des H.B.M. ou le jardin collectif des «Hofes» viennois ? ou l'espace normé du gazon-sur-dalle sur lequel la bouche d'aération du parking souterrain fait figure de statue ?

S'interroger aussi sur le voisinage. Comment tel traitement à l'intérieur du tissu peut-il entraîner des modifications dans les parcelles voisines ?

**Appropriation et construction :** si le mode d'appropriation des espaces, leur transformation en lieux dépend essentiellement de l'appartenance sociale des habitants, les dispositions matérielles néanmoins, en la rendant possible ou pas, jouent un rôle.

Comment vieillit l'architecture moderne, comment accepte-t-elle les transformations ou même plus simplement la marque de l'usage ? On sait, par la connaissance des villes anciennes, comment le tissu se modifie, s'adapte à de nouveaux usages. La distribution des espaces n'est pas la seule en cause, matériaux employés et système constructif permettent ou interdisent les modifications.

Ainsi l'implantation des commerces au rez-de-chaussée d'un immeuble suppose un sol de plain-pied (ou presque) avec le trottoir. Elle suppose aussi une façade malléable où l'on peut percer une

vitrine. La maçonnerie traditionnelle de moellon ou de brique s'y prête : poutres de bois ou de métal reprennent la façade des étages la construction est intelligible et l'habitant, l'ayant compris, peut agir sur elle. Le commerce peut s'agrandir vers l'arrière, accaparant la cour, une arrière-salle apparaît. La logique est suscitée dans les dispositions d'origine. Les problèmes techniques et juridiques déjà connus sont maîtrisables sans pousse.

Parmi les procédés constructifs actuels, certains offrent des possibilités analogues, mais souvent la moindre modification requiert des efforts disproportionnés et l'intervention coûteuse de spécialistes. Comment percer, et d'abord savoir où c'est possible, une dalle de béton, un voile ? Comment repérer ensuite une fuite dans l'étanchéité ?

**Styles :** au regard de toutes les questions qui précèdent, le profil d'une moulure, la pente d'un toit, la couleur d'un enduit semblent assez secondaires. Et l'analyste hésite à leur propos entre deux attitudes. Ou bien, comme c'est souvent le cas, dénoncer la prétention qui se cache derrière ces pastiches incorrects ; ou bien admettre que l'usage d'un vocabulaire conventionnel est le seul remède à la consommation effrénée de signes et de matériaux de l'architecture moderniste. La question en tout cas ne saurait être tranchée dans l'abstrait seulement chaque fois dans un contexte déterminé.

Composition,  
et maquette :  
**Atelier de la Bonne Aventure**  
Photogravure  
et impression :  
**Imprimerie de Versailles.**